

Encyclopédie des
connaissances utiles. Tome
14

I . Encyclopédie des connaissances utiles. Tome 14. 1832-1837.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

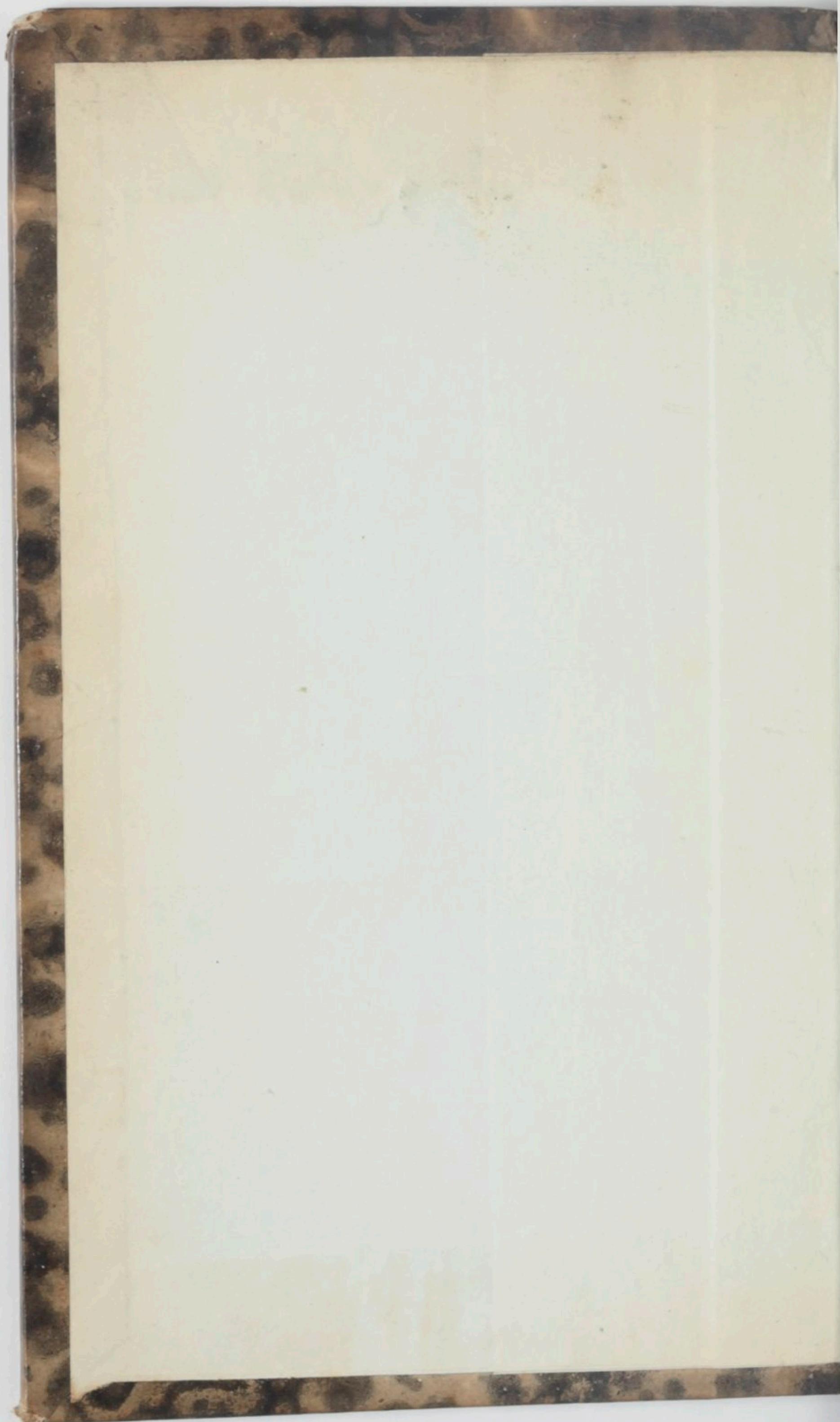
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

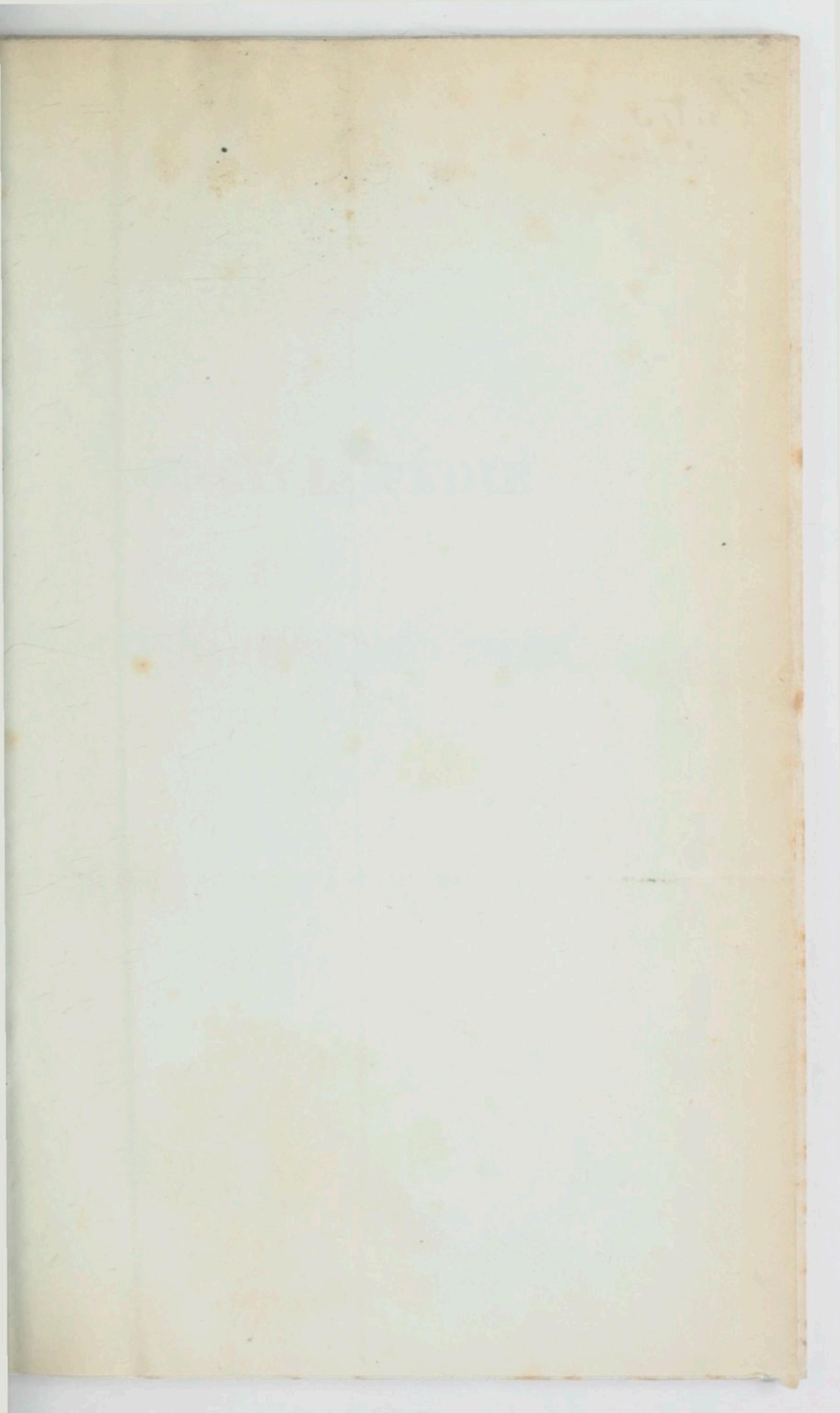
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.







Z. 173.
C. 2. 14.

11538

ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES UTILES.

ENCYCLOPÉDIE

PARIS. — IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,
rue Saint-Hyacinthe-Saint Michel, n° 30.



ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES

UTILES.

Tome Quatorzième.



Paris,

BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE,

RUE PERCÉE, N° 18.

—
1836.

ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES

UTILES

—
Tome de botanique.



Paris

BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE

sur le boulevard, n. 10.

1830.

ENCYCLOPÉDIE

DES CONNAISSANCES UTILES.

CHA

CHALOUPE (Marine). Petit bâtiment léger, pour le service des vaisseaux, ou pour de courtes traversées; alors on y met un petit mât de mestre avec sa vergue et un petit mât de misène; on se sert ordinairement d'avirons pour la faire voguer; elle va cependant assez bien à la voile, ce qui rend son service très utile aux vaisseaux de guerre. Pendant le cours du voyage, la chaloupe reste suspendue au pont, et on ne s'en sert qu'en rade pour le transport de tous les objets nécessaires au navire, ou bien en mer, lorsque le péril est tel que l'équipage doit abandonner le navire. La grandeur de la chaloupe se proportionne sur celle du vaisseau auquel elle doit servir; pourtant les proportions varient quelquefois suivant la méthode de chaque constructeur; mais, en général, on lui donne autant de lon-

gueur que le vaisseau a de largeur. Lorsque la chaloupe est lancée à la mer, on l'équipe de trois ou cinq matelots ; celui qui la gouverne s'appelle *maître*, celui qui tire la rame du devant, s'appelle *tétier*, et celui qui tire au milieu, *arimier*.

Chaloupe borme de nage, c'est-à-dire, légère, aisée à manœuvrer et qui va très bien avec les avirons.

Les chaloupes canonnières sont des chaloupes *pontées*, dont les plus grandes sont grées en *bricks*. Ces embarcations sont pourvues au plus de 24 avirons et portent une ou deux pièces de canons. Elles servent à défendre l'approche d'une côte ou une passe entre deux écueils.

On appelle *chaloupier* tout homme faisant partie de l'équipage ou du service d'une chaloupe, lequel se compose ordinairement d'un patron, d'un brigadier et d'autant d'hommes que d'avirons.

J. DUVERGIER.

CHALUMEAU, *calamellus* des Latins, diminutif de *calamus*, dérivé du grec *kalamos*, paille ou roseau ; on appelle ainsi un tube ou instrument de chimie, et un instrument de musique, ou flûte champêtre, plus usitée chez les anciens que chez les modernes (*Voyez* ci-après). Du mot *Chalumeau* sont dérivés les suivants : CA-

LAMÉDON, fracture transversale d'un os, dont l'un des bouts présente la forme oblique et amincie d'un bec de plume. — CALAMINE, CALAMITE. — CAMOUFLET. — CHALUMER, vieux mot employé dans le sens du verbe *boire* et quelquefois pour dire au propre *jouer du chalumeau*. — CHAUMAGE et CHAUMER, action d'arracher le CHAUME, et le temps où se fait cette opération. — CHAUMET, petit oiseau, commun en Normandie, gras et fort délicat, qui est si léger qu'il se pose sur la pointe des plantes.

Y.

CHALUMEAU (Musique). Instrument à vent fort ancien et qui passe pour être le premier dont on a fait usage. C'était dans l'origine un roseau percé à différentes distances. L'invention en a été attribuée aux Phrygiens, aux Lybiens, aux Egyptiens, aux Arcadiens et aux Siciliens. Ces diverses origines proviennent de ce que celui qui les perfectionnait, passait, après un certain laps de temps, pour en être l'inventeur. Plin dit que Pan inventa le chalumeau, Midas la flûte courbe, et Marin la flûte double.

Le chalumeau moderne était un instrument à anche comme le hautbois et composé de deux parties. On l'a abandonné

depuis long-temps, à cause de ses sons âcres et sauvages.

On appelle aussi chalumeaux les tuyaux d'ivoire qui s'adaptent au corps de la musette. Dans la clef de sol, le la placé entre les lignes divise le diapason de la clarinette en deux parties : on appelle *chalumeau* celle qui est en-dessous de ce point, et celle qui est en-dessus prend le nom de *clarinette*. Le mot *chalumeau* placé sur un trait de clarinette noté sur la portée, avertit que ce trait doit être exécuté à l'octave basse ; le mot *loco* fait connaître le moment où doit cesser cette transposition.

JULLIEN.

CHALUMEAU (Chimie). Tel est le nom d'un instrument en forme de tuyau, dont la matière varie, et dont le but est d'augmenter la chaleur à l'action de laquelle on veut soumettre une ou plusieurs substances, soit pour en déterminer la nature, soit pour en opérer la fusion ou l'union.

Le chalumeau peut être en verre, en argent ou en cuivre ; celui de verre est trop fragile, d'ailleurs la partie exposée au feu peut se fondre. Le chalumeau en cuivre réunit la solidité à l'économie ; la douille par laquelle on souffle et la partie par laquelle le vent dirige la flamme peu-

vent être en platine, car les becs en cuivre se détériorent très vite.

C'est en Suède que l'emploi du chalumeau a acquis une grande importance. Dès 1738, Swab imagina de l'employer aux recherches chimiques ; après lui, Cronstedt, auquel on doit des travaux importants sur la minéralogie, s'en servit avec un grand avantage ; un des plus illustres chimistes du siècle dernier, Bergmaan, publia, en 1779, un Traité sur cet instrument, que l'un de ses élèves, Gahn, a porté à un grand degré de perfection. Berzélius, qui avait travaillé avec ce dernier, s'est beaucoup occupé du chalumeau et a publié sur ce sujet un excellent ouvrage. En France, les modifications indiquées par M. Le Baillif ont été généralement adoptées, et le chalumeau construit sur les indications de ce savant est généralement employé.

Il consiste en un tube légèrement conique, qui entre à frottement dans un petit réservoir cylindrique terminé par une ouverture que l'on ferme à volonté ; un tube implanté dans la partie moyenne du réservoir le traverse entièrement et s'appuie sur le côté opposé de la partie intérieure. Ce tube est entaillé du côté du bouchon, et perforé intérieurement d'un canal cylindrique rétréci en pointe. L'avantage qui

résulte de la modification du chalumeau de M. Le Baillif est l'absence de l'humidité qui se condense pendant l'insufflation et que l'on enlève par l'ouverture située à la partie inférieure du petit réservoir cylindrique qui s'ouvre et se ferme à volonté.

En outre, M. Le Baillif, au lieu de fondre sur des fils de platine les substances qui doivent passer à l'état vitreux, et pour constater facilement la couleur et les caractères des boutons obtenus, se sert de petites coupelles faites avec un mélange de terre d'os et de terre de pipe, sur lesquels la substance fondue se répand en couches très minces, dans lesquelles on distingue aisément les teintes qui servent de caractères aux substances que l'on essaie.

Sous le rapport des arts, comme sous celui des sciences, le chalumeau est un instrument très précieux. Lorsqu'on veut réunir ensemble deux pièces en or ou en argent, comme cela a lieu dans la fabrication des bijoux, on se sert d'un alliage d'or et d'argent, plus fusible que les métaux eux-mêmes; une petite quantité de borax répandue sur les deux surfaces empêche leur oxydation et facilite la soudure. On se sert alors du chalumeau que l'on tient entre les lèvres, et l'on projette en soufflant la flamme d'une lampe ou d'une chandelle

sur le point qu'il s'agit de chauffer. La température est parvenue au rouge en quelques instants.

Le minéralogiste et le chimiste tirent également un grand avantage du chalumeau ; une chandelle ou une lampe que l'on peut pour ainsi dire se procurer partout, et quelques réactifs, peuvent suffire avec cet instrument, à vérifier la nature d'une substance dans le plus grand nombre de cas. Le chimiste, au moyen du chalumeau, peut essayer ses analyses sur de petites quantités ; le minéralogiste est dispensé de porter dans ses courses de volumineux appareils. Les instruments nécessaires pour les *essais pyrognostiques* sont extrêmement peu nombreux : quelques fils de platine, quelques tubes de verre bouchés par une extrémité, une très petite pince pour tenir les substances, un morceau de charbon pour tenir les matières à essayer, suffisent dans la presque totalité des cas. Les réactifs sont aussi peu nombreux : du carbonate de soude, du borax, du phosphate double de soude et d'ammoniaque, du nitre, de l'acide borique, du sulfate de chaux, du spath fluor, de la silice, du nitrate de cobalt, des oxydes de nickel et de cuivre, une feuille d'étain et un fil de fer, suffisent pour la plupart des essais.

La flamme projetée par le chalumeau produit deux dards très différents ; l'un très rouge qui donne une température extrêmement élevée, l'autre qui est peu brillant et désoxyde facilement les substances soumises à son influence. Par l'habitude on parvient à produire à volonté l'un ou l'autre de ces deux dards. C'est aussi par l'usage de cet instrument qu'on apprend à s'en servir sans se fatiguer les organes de la respiration ; car, l'air doit continuer d'être introduit dans la poitrine par le nez, tandis que l'air renfermé dans la bouche sort régulièrement par la pression que lui font subir les joues. (*Voyez*, pour complément de cet article, les mots LAMPES d'émailleur, FUSION.) N. CLERMONT.

CHAMBELLAN. Selon Grégoire de Tours, l'origine de la dignité du grand chambellan date des commencements de la monarchie. Ce grand officier de la couronne, commis à la chambre du roi, *cubiculo regio præpositus*, reçut les diverses dénominations de *cubicularius*, *comerarius*, *cumbellanus*, mots désignant des emplois domestiques qui, modestes d'abord, acquirent par la suite, une grande importance.

L'épithète de *grand* sert à distinguer le chambellan du roi de ceux des princes. Le

grand chambellan ne quittait le roi ni jour, ni nuit, comme on le voit par ce passage : « Le grand chambellan de France, ainsi qu'il est porté par les estats de l'hôtel des rois Philippe-le-Bel et Philippe-le-long, doit gésir, quand la reine n'y est pas, aux pieds du lit du roi... Après la cure (soin) de l'asme, l'on ne doit mie être si négligent de son corps que, pour négligence ou autre mauvaise garde, nuls périls adviennent, spécialement quand, pour une personne, pourraient estre plusieurs troubles, nous ordonnons, et de ce spécialement chargeons nos chambellans, que nulle personne méconnue, ne garçon de petit estat, n'entrent en notre garde robe, ne mettent main, ne soient à nostre lict faire, et qu'on n'y souffre mestre nuls draps estranges ». Les principales fonctions du grand chambellan « étaient (Hist. du grand chambellan du P. Anselme) d'avoir soin des armes du roi, et lorsqu'il faisait des chevaliers, de préparer tout ce qui était nécessaire pour la cérémonie. Il avait la garde du grand scel secret et du cachet du cabinet, recevait les hommages des vassaux de la couronne, leur faisait prêter serment de fidélité en présence du roi, avait l'administration du trésor et des finances du royaume. A présent, il commande dans la

chambre du roi, en fait les honneurs, et quand le roi tient les états-généraux, ou son lit de justice au parlement, il est assis à ses pieds sur un carreau de velours violet, couvert de fleurs de lis d'or. »

Le grand chambellan disposait des présents qu'il fallait donner aux ambassadeurs étrangers ; il avait aussi la garde des étalons du roi, des poids et mesures, etc. ; il signait avec les autres grands officiers de la couronne, les lettres importantes, les chartes du roi, et assistait au jugement des pairs ; il avait encore sous son patronage tout le commerce qui tient à l'habillement, et recevait une rétribution spéciale du *roi des merciers*, pour délivrer les brevets de maîtrises et de commerce de draps, toiles, etc. ; les procès des merciers étaient jugés au nom du grand chambellan.

Le jour du sacre, le grand chambellan revêtait le roi de la dalmatique bleue azurée. Dans toutes les cérémonies, il avait la préséance ; placé entre le grand maître et le grand écuyer, il portait la bannière de France, et marchait un peu en arrière du roi ; il avait sur ses armoiries la bannière de France.

Clovis n'ayant qu'une cour peu nombreuse, ne dut point avoir de chambellan ; pourtant Grégoire de Tours, Nicolas Giles,

etc., donnent la double qualité de prince et de chambellan à Aurélien, que ce roi envoya au duc de Bourgogne. Ils donnent le nom de *grands* chambellans à des officiers de quelques rois de la première race. Selon eux, Gontran, roi d'Orléans, eut deux chambellans, Sigisbert en eut un, Childebert trois, et Théodoric, roi de Bourgogne, un, appelé Bertaire, qui, s'étant saisi de Theudeberg, roi d'Austrasie, et l'ayant livré à son frère Théodoric, eut pour récompense la dépouille royale de Theudebert. Ces offices n'ont pu être sous les deux premières races, que des emplois purement domestiques : le père Anselme commence la généalogie des grands chambellans au VIII^e siècle, et cite Gauthier de Villebéon comme le premier chambellan de France ; selon lui, le dernier fut Geoffroy Maurice de la Tour, duc de Bouillon, en 1658. Sous Louis XIV, les chambellans s'appelèrent premiers gentilshommes de la chambre, grand-mâîtres de la garde robe ; leurs attributions diminuèrent beaucoup, et furent conférées à de nouvelles charges de cour ; quelques-unes furent converties en ministère. Le roi seul avait un grand chambellan. L'officier qui, dans la maison des princes, remplissait ses mêmes fonctions, s'appelait simplement *chambellan*.

Napoléon a rétabli non pas la chose, mais le mot; et Louis XVIII a donné le titre de grand chambellan à M. de Talleyrand. Depuis 1830, cette charge a été supprimée.

S.

CHAMBRE (Architecture). — *Voyez* MAISON.

Chambre obscure (Physique). Appareil d'optique, dont les effets ne sont aperçus que dans un lieu où la lumière n'arrive que par un seul point où se place l'appareil, lequel consiste en un prisme de cristal avec un verre convexe, qui amène la réflexion des objets sur un plan placé à distance convenable (*Voyez* OPTIQUE).

CHAMBRE. — Lieu où se tiennent les assemblées d'une compagnie, d'un corps, soit de justice ou de police, soit d'administration et d'économie publique. — Titre commun à différentes juridictions, communautés ou assemblées politiques, distinguées les unes des autres par un titre particulier : Chambre civile, criminelle, — première, seconde chambre. — Chambre d'adjudication, des vacations, du conseil, des mises en accusation, des avocats, des avoués, des notaires. — Chambre du commerce, des comptes. — Chambre des députés, des pairs, etc.

Chambre d'adjudication. C'est une salle établie à Paris, dans le lieu des séances de la chambre de discipline des notaires, à l'effet de procéder aux publications, réceptions d'enchères et adjudications d'immeubles. Cette chambre a été établie par une délibération de l'assemblée générale des notaires, du 25 prairial an 12 ; mais elle n'a été reconnue par aucune loi. Aussi les susdites opérations ont-elles lieu fort souvent sur la demande des parties intéressées, et quelquefois en vertu de jugements, dans les études même des notaires.

Chambre des vacations. — Portion d'une cour ou d'un tribunal qui siège pendant les vacances (*Voyez* VACATIONS).

Chambre du conseil. — C'est le lieu où les juges se retirent pour délibérer à huis-clos sur les causes qui ont été plaidées à l'audience, ou que la loi a déclarées devoir être instruites de cette manière. On désigne aussi par ce mot, la réunion même des magistrats qui délibèrent dans cette forme. En matière criminelle, la chambre du conseil des tribunaux de première instance exerce une véritable juridiction ; elle rend des ordonnances de mise en prévention, de prise de corps, ou portant qu'il n'y a pas lieu à suivre. Ces ordonnances ont toute la force des jugements ordinaires.

Chambre des mises en accusation. — Section des cours d'appel, instituée par la Constitution de 1791 et de l'an 3, et substituée au jury d'accusation, qui a été supprimé par le gouvernement consulaire. Cette chambre a pour mission de décider s'il y a lieu ou non à poursuivre l'accusation portée par un tribunal, sur les procédures instruites par un juge spécial, nommé juge d'instruction (*Voyez* ACCUSATION).

Chambre des avoués, des notaires, des huissiers (*Voyez* ces mots). — Réunion des membres que les avoués, les huissiers et les notaires choisissent parmi eux pour exercer dans leur communauté la police et la discipline intérieure, et pour les représenter tous collectivement, sous le rapport de leurs droits et de leurs intérêts communs.

Chambre des comptes. — Cette chambre, dont l'origine remonte au premier âge de la monarchie, fut d'abord chargée de l'examen et de l'apurement des revenus des domaines de la couronne. Philippe-le-Long, en 1319 la rendit sédentaire à Paris et augmenta ses attributions. D'autres chambres des comptes furent ensuite établies dans différentes villes ; mais celle de Paris fut la plus importante par l'étendue de sa juridiction. Elle se composait d'un

premier président, de 12 autres présidents, de 68 maîtres, 38 correcteurs, 82 auditeurs, d'un avocat et d'un procureur-général : 29 procureurs y préparaient et discutaient les affaires ; ces nombreux magistrats siégeaient alternativement, par moitié, chaque semestre de l'année. Tous les édits, déclarations, ordonnances, les lettres patentes relatives aux apanages des princes de la famille royale, les douaires des reines, étaient adressés à la chambre des comptes pour y être enregistrés et déposés dans ses archives. Les contrats de mariage des rois, les traités de paix, les brevets et titres de nomination des chanceliers, des ministres, des maréchaux et des grands officiers de la couronne ; les lettres patentes d'érection des duchés, pairies, principautés, comtés, baronies, marquisats et lettres d'anoblissement, étaient aussi soumis à l'enregistrement de cette chambre. — Lors de la révolution de 89, la chambre des comptes avait été autorisée à continuer ses travaux après la suppression de tous les parlements. Elle fut cependant remplacée par une agence spéciale, dont l'unique attribution fut de réunir dans un dépôt public, tous les titres, tous les actes déposés dans les greffes de ces compagnies. Cette chambre, rétablie sous l'empire, a reçu le titre de

Cour des comptes (*Voyez* ce mot).

Chambres du commerce. — Les attributions des chambres du commerce, réglées par l'arrêté du 3 nivôse an 9, et la loi du 22 germinal suivant, consistent : 1^o à faire connaître au gouvernement les besoins et les moyens d'amélioration des manufactures, fabriques, arts et métiers ; les causes qui en arrêtent les progrès, les ressources qu'on peut se procurer pour en accroître la prospérité ; 2^o à surveiller l'exécution des travaux publics relatifs au commerce, tels, par exemple, que le curage des ports et la navigation des rivières. — Ces chambres correspondent directement avec le ministre de l'intérieur.

Chambres assemblées. — Audiences solennelles, où se réunissent toutes les sections des cours et tribunaux, pour vider un partage, pour une rentrée ou une réception, et en cassation, pour statuer sur un second pourvoi formé dans la même cause et pour les mêmes motifs (*V.* CASSATION).

Chambres civiles. — Sections des tribunaux de première instance, des cours d'appel et de cassation, établies dans les principales villes manufacturières et maritimes, pour connaître exclusivement des causes civiles. Leur nombre varie suivant l'importance du ressort (*Voyez* COUR ROYALE,

COÛR DE CASSATION). — L'office de chambres criminelles est rempli aujourd'hui par les cours d'assises.

Chambre ardente. — On a appelé de ce nom une juridiction spéciale et temporaire, érigée, dans chaque parlement, par François II, pour l'extirpation de l'hérésie. Ce fut la première tentative pour préparer en France l'établissement de l'*inquisition*. Les arrêts de ces chambres étaient souverains et exécutés sans délai : les accusés convaincus du crime d'hérésie, étaient aussitôt traînés sur le bûcher.

On a aussi appelé *Chambres ardentes* les commissions extraordinaires établies sous Louis XIV contre les empoisonneurs, et, plus tard, contre les fermiers ou administrateurs infidèles des deniers publics.

Chambre étoilée. — Haute cour de justice en Angleterre, juridiction d'exception dont l'autorité rivalisait avec celle du *banc du roi*. On pense généralement que sa création remonte à Henri VII. Cette chambre prononçait souverainement sur toutes les contestations féodales, religieuses, civiles et criminelles. Placée en dehors du droit, et sans attributions régulièrement limitées, elle jugeait sans le concours du jury, auquel on ne manquait pas de reprocher alors, comme depuis, le

défaut de connaissances spéciales, et qu'on accusait même de faiblesse, de corruption et de partialité. La chambre étoilée répondit largement au but de son institution; elle fournit de nombreuses victimes au fanatisme politique et religieux. Vendue à tous les partis, elle condamna successivement les non-conformistes et les anglicans, les puritains et les papistes, les proscrits d'Henri VIII, de Marie et de Jacques I^{er}; et agrandissant bientôt le cercle des pénalités, elle infligea aux accusés le fouet, la flétrissure, l'amputation des oreilles. Ce n'est qu'au commencement du xviii^e siècle que le long parlement abolit définitivement la chambre étoilée, non par un sentiment de justice et d'humanité, mais par la frayeur des réactions, contre lesquelles ses membres crurent devoir s'assurer: plus tard, des tentatives furent faites pour rétablir une cour à peu près semblable; mais elles échouèrent devant la résolution du pays, énergiquement exprimée par la chambre des communes, et ne trouvèrent point d'appui dans celle des lords, dominée par la réprobation générale pour ces tribunaux de sang.

Chambres législatives. — Expression employée, depuis 1814, pour désigner les assemblées qui, de concert avec le roi,

concourent à la confection des lois. L'une est la *chambre des députés*, l'autre, la *chambre des pairs*. — Les assemblées législatives qui se sont succédées depuis 89 jusqu'en 1814, ont eu différents titres, tels que *assemblée nationale*, puis *constituante*; *assemblée législative*; *convention nationale*; *conseil des anciens*; *conseil des cinq-cents*; *sénat*; *corps législatif*. Aujourd'hui la chambre des députés et la chambre des pairs sont les deux grands pouvoirs de l'état qui participent avec le pouvoir exécutif, à la confection des lois. Les principes relatifs à leurs attributions, à leurs privilèges, sont exposés dans les articles 20 à 45 de la *charte constitutionnelle* de 1830 (*Voyez les mots charte, députés, pairs*). A. HUSSON.

CHAMBRIER, en latin *Camerarius*.

On appelait ainsi un officier qui avait soin de la chambre du roi, et commandait aux domestiques surnommés valets de chambre. Le chambrier qu'on appela depuis chamberlan et chambellan était sous le nom de *præpositus sacri cubiculi*, investi de la plus noble charge de l'empire romain. Celui qui la remplissait avait le titre *d'illustre*. En France, le chambrier possédait une des cinq grandes charges de la couronne; il signait les chartes et autres

lettres patentes. Il jugeait avec les pairs de France, ce qui lui fut accordé par un arrêt de l'année 1224. Il avait juridiction par lui-même et ses lieutenants sur tous les merciers et sur les professions qui ont rapport à l'habillement, mais il ne jugeait pas en dernier ressort : on appelait de lui au grand conseil.

Renaud, chambrier d'Henri I^{er} en 1060, est regardé comme le premier qui ait porté ce titre, pourtant quelques écrivains en font remonter l'institution jusqu'à Dagobert. La charge de chambrier fut supprimée, en 1545, par François I^{er} qui créa à sa place un *premier gentilhomme de la chambre* ; Napoléon créa à son tour des chambellans, et à la rentrée de Louis XVIII en 1814, les chambellans furent supprimés pour faire place de nouveau aux gentilshommes de sa chambre.

Dans l'église et dans quelques monastères, on appelait aussi chambrier, un officier qui avait soin des revenus de sa maison, des greniers, du labourage, des provisions et du vestiaire. A Lyon, cet officier était nommé *chamarier*, et en d'autres lieux *proviseur* ; c'est ce dernier nom qu'il avait dans les monastères, *monasterii provisor*.

JOANNY AUGIER.

CHAMBRIÈRE. C'était le nom qu'on

donnait aux xv^e et au xvi^e siècles, aux femmes qui étaient au service d'une ou de plusieurs personnes. Au dernier siècle surtout les chambrières ont joui d'une haute renommée ; sous les noms de *Martou* et de *Lisette*, elles ont exercé la verve des auteurs grivois et satyriques de cette époque là ; les pièces de théâtre ne pouvaient se passer du personnage de la chambrière ; on y montrait les ruses employées par elle pour tromper ses maîtres, servir l'amour du fils ou de la fille de la maison, et lorsqu'on mettait en scène la chambrière, servant gens d'église ou célibataires, alors les quolibets et les plaisanteries toujours graveleuses n'étaient pas épargnées. Le nom de chambrière a toujours été en usage jusqu'à la fin du xviii^e siècle ; il est impossible d'expliquer comment depuis lors, la chambrière s'est emparée ou s'est laissée affubler du nom illusoire de *Bonne*.

JY. AUGIER.

CHAMEAU, *camelus*. (MAM.) Linné avait réuni dans ce genre les lamas et les chameaux proprement dits. Mais les nomenclateurs modernes en ont séparé les LAMAS qui s'éloignent davantage des animaux pachydermes et ce genre ne comprend plus que les vrais chameaux, lesquels avec les chevrotains composent la première fa-

mille des ruminants. Le fait caractéristique est dans la privation de cornes.

Les chameaux ont trente quatre dents : douze molaires supérieurement , dix inférieurement , deux canines à chaque mâchoire , six incisives en bas et deux en haut. Au lieu de grands sabots aplatis sur un de leurs côtés , et qui enveloppent toute la partie inférieure de chaque doigt , en déterminant la figure d'un pied fourchu , ils n'ont que de simples ongles , adhérant seulement à la dernière phalange et une sorte de semelle calleuse , commune aux deux doigts qu'elle contribue à réunir inférieurement et dont elle empêche les mouvements séparés. Leur lèvre supérieure est renflée et fendue ; leurs narines ne sont point percées dans un mufle , et leur estomac , au lieu d'être composé de quatre poches comme celui de tous les ruminants , en présente une cinquième qui est un appendice de la panse , destinée à retenir ou à sécréter une certaine quantité d'eau que l'animal fait monter dans sa bouche , afin d'étancher sa soif lorsqu'elle devient trop ardente. Cette propriété des chameaux leur permet de rester plusieurs jours sans boire , et jointe à leur extrême sobriété et à leur docilité en fait des animaux de la plus grande utilité ; les services qu'ils rendent à l'homme lui ont

bientôt fait oublier l'espèce de difformité que produisent leur long cou semblable à un S, la faiblesse de leur croupe, et la proportion désagréable de leurs jambes. Les loupes graisseuses de leur dos et les callosités qui garnissent certaines parties de leur corps leur donnent un aspect repoussant.

Ils ont quatre mamelles ventrales; des callosités aux coudes, aux genoux de devant et sur la poitrine; c'est sur elles qu'ils s'appuient lorsqu'ils se reposent. Les loupes graisseuses ou bosses, sont un des principaux caractères qui distinguent les espèces de chameaux entr'elles et celles-ci des animaux du genre lama. Le chameau ordinaire ou de Bactriane en a deux, et ordinairement tombantes. Le dromadaire n'en a qu'une, laquelle est toujours droite. Ces animaux urinent en arrière, mais ils sont obligés de changer la direction de leur verge pendant l'accouplement qui se fait avec beaucoup de peine et pendant lequel la femelle reste couchée, au temps du rut, il suinte de leur tête une odeur fétide.

Les deux espèces de chameaux, paraissent originaires de l'Arabie, de la Perse et de la Turquie d'Asie. Quelques auteurs pensent qu'elles n'existaient pas en Afrique avant les premiers siècles de notre ère. On croit qu'elles sont partout réduites à l'é-

tat de domesticité et si le célèbre voyageur Pallas a rapporté sur la foi des Tartares que des chameaux errent librement dans les monts déserts de l'Arabie, cela tient sans doute et comme le dit Cuvier, à ce que les Kalmouks, par principe de religion, donnent la liberté à toute sorte d'animaux. En Turquie, en Perse, en Arabie en Egypte, etc., le transport des marchandises ne se fait que par le moyen des chameaux. Les commerçants et les voyageurs pour éviter les insultes et les pirateries des Arabes se réunissent par troupes nombreuses, connues sous le nom de caravanes et dans lesquelles les chameaux et les dromadaires sont en plus grand nombre que les hommes. Lorsqu'une caravane doit se mettre en route, on charge les chameaux de volailles, d'eau, de légumes, de charbon, etc; les dromadaires sont réservés aux voyageurs. Un Arabe, chargé de conduire la troupe se place en avant; il est suivi par les chameaux qui portent le bagage et les dromadaires ferment la marche; au moment du départ le conducteur entonne, en guise de chanson, une espèce de râlement des plus singuliers, et aussitôt les animaux se mettent en marche, accélèrent le pas ou le ralentissent selon que le chant est *allegro* ou *largo*: aussi, lorsqu'une caravane veut aller à grandes

jours, ne cesse-t-il un seul instant sa musique, et lorsqu'il est fatigué, un autre homme le remplace.

La chair des jeunes chameaux est aussi bonne que celle du veau; celle des adultes se mange aussi, quoique moins agréable. Le lait des femelles est très abondant et fort estimé. Le poil se coupe à certaines époques de l'année et sert à faire divers tissus. Les Arabes en boivent l'urine qu'ils regardent comme diurétique. Ces animaux étaient connus des anciens qui les employaient aux mêmes usages que nous. Aristote et Pline en parlent avec assez de détails, et savent bien distinguer le chameau du dromadaire. Cyrus nous assure que dans la guerre contre Crésus, ils contribuèrent beaucoup à la victoire, en portant la terreur et le désordre dans la cavalerie ennemie. Tite-Live fait mention d'archers montés sur des chameaux et armés d'épées longues de six pieds, afin de pouvoir atteindre leurs adversaires du haut de leurs montures; quelquefois deux archers se plaçaient sur le même animal, adossés l'un contre l'autre afin de faire face à l'attaque et à la défense. Moïse mit le chameau au nombre des viandes impures, et il en défendit la chair aux Hébreux; mais il n'en était pas de même chez les Perses,

qui le servaient sur les meilleures tables. A Rome on connût aussi ces animaux et sous les empereurs on en vit plusieurs vivants. Héliogabale fit servir leur chair dans plusieurs festins en même temps que celle des autruches; il estimait surtout leurs pieds et se réjouissait en pensant qu'il avait inventé un nouveau mets. Nous allons donner brièvement les particularités principales de ces deux espèces :

Le CHAMEAU A DEUX BOSSES, appelé aussi CHAMEAU TURC, paraît être le *dytile* des Grecs, et se distingue au premier coup-d'œil par deux grosses bosses graisseuses : l'une sur le garrot et qui tombe ordinairement de côté, l'autre placée plus en arrière et qui reste le plus souvent droite. Il est généralement plus gros que le dromadaire; ses jambes paraissent moins hautes proportionnellement; sa marche est plus lente et ses lèvres plus renflées. On a essayé de le transporter en Amérique, mais il n'y a point réussi faute de soins nécessaires, non plus que dans le midi de l'Europe; mais il s'est parfaitement acclimaté en Afrique où il a été importé d'Asie il y a assez longtemps; il est plus recherché que le dromadaire, mais il supporte moins facilement la fatigue et la faim.

Le DROMADAIRE, *camelus dromeda-*

rius. L., est moins grand que le précédent; il a une seule bosse placée au milieu du dos, recouverte de grands poils ainsi que la gorge et les membres; sa couleur est d'un gris roussâtre. On en distingue trois variétés : la première ou dromadaire brun du Caucase, est plus forte que les autres et a le corps plus trapu. Cet animal peut faire dix lieues par jour et porter plus de douze cents livres. La seconde variété est connue d'après un individu provenant d'Egypte; c'est la plus grande; son poil est uniformément gris et court. La troisième est celle du dromadaire blanc, qui est de cette couleur dans son jeune âge, mais qui devient ensuite d'un gris roussâtre.

Le dromadaire est aujourd'hui répandu dans toute l'Afrique et dans une grande partie de l'Asie, quelques individus existent même en Morée; il paraît avoir pris naissance dans l'Arabie; cette contrée est, en effet, celle où on le trouve en plus grand nombre et à laquelle il est le plus conforme. « L'Arabie, dit Buffon, est le pays du monde où l'eau est le plus rare; le chameau est le plus sobre de tous les animaux et peut passer plusieurs jours sans boire. Le terrain est presque partout sec et sablonneux. Le chameau a les pieds faits pour marcher dans les sables et ne

peut au contraire se soutenir dans les terrains humides et glissants. L'herbe et les paturages manquent à cette terre; le bœuf y manque aussi, et le chameau remplace cette bête de somme. »

J. L. N. CLOT MUEB.

CHAMOIS, *Antilope rupicapra*, L., mammifère de l'ordre des ruminants. Ses cornes sont d'abord droites, puis recourbées subitement en arrière à leur pointe. Derrière chaque oreille, sous la peau, est un sac qui ne s'ouvre en dehors que par un petit trou, ce qui a fait dire aux anciens que les chèvres respirent par les oreilles.

De tous les antilopes, celui-ci est le seul que possède notre Europe occidentale; il vit réuni en troupes nombreuses, sur la partie moyenne des plus hautes montagnes, principalement dans les Alpes et les Pyrénées où il est nommé *Isard*. Sa taille est celle d'une chèvre; son pelage assez long et bien fourni se compose de poils soyeux et de poils laineux; il est brun foncé en hiver, et brun fauve en été. La tête du chamois est toujours d'un jaune pâle avec une bande brune sur le museau et le tour des yeux; une ligne blanche borde ses fesses.

Cet animal court avec la plus grande agilité parmi les rochers escarpés. On le chasse pour sa chair et principalement pour sa

peau qui est employée avec ses poils , comme fourrure, ou sans poils ; dans ce dernier cas on la destine pour faire des gants , des ceintures, des culottes et même des vestes et des bas , mais il faut qu'elle passe d'abord par les mains des mégissiers et des chamoiseurs qui lui font subir plusieurs préparations successives afin de l'assouplir, de lui donner du corps et même de la colorer. Le commerce de ces peaux était autrefois assez considérable , mais il est bien diminué depuis quelques années , soit que les chamois soient devenus plus rares , soit que l'on puisse remplacer leur peaux par les nombreux tissus que l'industrie a su imaginer. J-L. NUMA.

CHAMOISEUR (*Voyez* MEGISSIER).

CHAMOS , qu'il faut prononcer *Camos* , était une idole des Ammonites et des Moabites , dont le culte et les fonctions nous sont inconnues. Chamos était le dieu des Ammonites , comme *Adonai* était celui des Phéniciens , et les Israélites eux-mêmes l'avaient reconnu , puisque Jephthé dit aux Ammonites : « Ne possédez-vous pas de droit ce que *votre seigneur Chamos* vous a donné ? Souffrez donc que nous possédions la terre que notre seigneur *Adonai* nous a promise. » Saint-Jérôme dit que cette divinité était la même que Béalphégor , et

que son idole était placée sur le mont Nabou ou Nébo ; Sanctius veut que ce soit le même dieu que Priape ; Tirinus croit que c'est le Comus des Grecs et des Romains ; Kirker dit que Comus, signifiant en hébreu, cacher, il faut regarder ce dieu comme le Pluton des Ammonites et des Moabites ; Bachard veut que ce soit le dieu Mercure ; quelques-uns croient que c'est Moloch, ou même la déesse Vénus ; d'autres enfin veulent que ce soit le dieu du jour, se fondant sur ce que Kamosk, qu'ils disent être le véritable nom de cette idole, approche beaucoup du mot *Schmesch*, qui signifie soleil, en hébreu. On dit que Salomon, pour complaire à une de ses maîtresses moabites, fit élever des autels à *Chamos*. Y.

CHAMOUNY (bourg et vallée de). A deux lieues trois quarts, est-nord-est de Saint-Gervais, quatre lieues et demie est de Sallanches, neuf lieues, est-sud-est de Bonneville, et à dix lieues de Genève, on rencontre dans la province de Faucigny, en Savoie, la vallée de Chamouny, au milieu de laquelle se trouve le bourg de Chamouny, appelé aussi le *prieuré*. Cette vallée, que l'*arve* parcourt d'un bout à l'autre, a quatre à cinq lieues de longueur sur une demie au plus de largeur ; elle est bornée au nord-est par le *col de Balme*, et au sud-

ouest par les monts de *Lacha* et de *Vandagne*. On voit au nord le mont Bréven, la chaîne des *aiguilles rouges*, et au sud, le groupe gigantesque du mont Blanc.

Le bourg de Chamouny renferme environ 17,000 habitants, d'un caractère doux et hospitalier. Le principal revenu de ce village consiste dans les dépenses que font les nombreux voyageurs et visiteurs de la vallée. Les points de vue les plus remarquables de ce beau séjour sont : « le glacier des *Bossoux*, à une lieue du Prieuré, et dans le glacier des Bois, situé au pied de l'aiguille conique du *dru*, entre les forêts de *Montanvert* et celle du *Boccard*, la magnifique voûte de glace, dont l'entrée a quelquefois de 100 à 150 pieds de hauteur, et d'où sortent avec impétuosité les eaux écumantes de l'Aveyron. Mais sans contredit, le plus beau spectacle de la vallée, et peut-être du monde entier, est celui de la fameuse mer de glace qui s'étend entre le *Montanvert* et l'obélisque du *dru*, sur un espace de deux lieues de long et d'une demi lieue de large. Pour y parvenir, il faut gravir le *Montanvert* par un chemin escarpé, et qui demande au moins trois heures de marche; mais arrivé au sommet de cette montagne, qui s'élève de 2,568 pieds au-dessus de la vallée et de 5,722 pieds au-

dessus du niveau de la mer, on jouit d'un spectacle unique sur la terre, et qui paie généreusement les fatigues de la route. La grandeur de la scène qui se déploie tout-à-coup, la vue des masses énormes nues et décharnées, qui s'élèvent de toutes parts, l'aspect de cette mer de glace, dont les vagues anguleuses et démesurées sont sillonnées de crevasses profondes, le silence absolu qui règne dans ce vaste désert, tout concourt à faire sur le voyageur, étonné de se trouver dans un monde si nouveau, une impression d'admiration et de frayeur impossible à définir. » La constitution géologique de la vallée de Chamouny se compose, en grande partie, de pierre calcaire mêlée de mica et de spath, et qui ressemble beaucoup au marbre cipolin; on y trouve de très beaux cristaux, et récemment on a découvert une source minérale froide, près de la rive gauche de l'arve.

Dans la vallée de Chamouny, les fruits de l'automne mûrissent à côté des fleurs du printemps, et l'orge et le blé croissent près d'énormes amas de glace. L'été, très chaud d'ordinaire, commence en mai et finit en octobre. L'hiver y est très rigoureux; on rencontre alors trois pieds de neige dans les parties basses de la vallée, et onze sur les élévations. Le sol produit des grains, du

chanvre, des légumes et des fruits; on trouve surtout de belles prairies qui nourrissent des bestiaux en grand nombre. Les chamois, les bouquetins et les marmottes sont presque les seuls habitants des montagnes.

Jusqu'en 1741, cette vallée, si intéressante, était restée totalement ignorée. Ce fut à cette époque que le célèbre Pococke et Vidham donnèrent au monde entier les premières notions de cette contrée, distante de dix-huit lieues de Genève. En 1743, M. Baulacre donna une relation de son voyage à la vallée de Chamouny; pourtant peu de voyageurs entreprirent ce voyage, qui, à Genève, passait pour être dangereux. Vers l'année 1773, la description de M. Bourrit et de M. de Saussure excita la curiosité du public, et amena une foule de voyageurs dans la vallée de Chamouny, qui continue d'être visitée annuellement par 2,000 à 2,500 étrangers.

CHAMP, du latin *campus*, étendue de terre labourable, qui n'est point fermée de murailles. On dit semer *en plein champ*, pour dire, jeter la semence de manière qu'elle se distribue sans symétrie sur la terre labourée. Le mot champ se dit au pluriel dans le sens de la campagne, en latin *rus*, d'où notre qualificatif *rural*. On

dit en *plein champ*, pour dire au milieu de la campagne, loin de toute habitation. Le *tambour bat aux champs*, pour faire lever un camp, etc. Au figuré, le mot CHAMP est souvent synonyme de *sujet*, *matière*, *occasion*; on dit dans ce sens le *champ d'honneur*, c'est-à-dire carrière où l'y a de l'honneur à recueillir. On dit d'un homme qui a perdu la raison, que son esprit *bat les champs* ou *la campagne*. *Prendre la clé des champs*, recouvrer sa liberté. *Champ de bataille* désigne la place où combattent deux armées. On dit du vainqueur que le *champ de bataille lui est demeuré*. CHAMP-CLOS, lieu enfermé de barrières, dans lequel, au moyen âge, deux ou plusieurs personnes vidaient leurs querelles. Le *champ-clos*, dit Sainte-Foix, était un terrain qu'on couvrait de sable, et qu'on entourait d'une double barrière, avec des échafauds pour le roi et les juges du champ, pour les dames, les gens de la cour et le peuple. Ces espèces de théâtres, destinés à être arrosés du sang de la noblesse, se faisaient ordinairement aux dépens de l'accusateur; quelquefois l'accusé avait la fierté de vouloir qu'ils se fissent à frais communs. » Au figuré, *champ* signifie un *fond* sur lequel on peint, ou représente quelque chose; on dit le *champ* d'un ta-

bleau, d'une médaille, d'une tapisserie, d'un écusson. — *A tout bout de champ*, façon de parler adverbiale, pour dire à tout propos ; *sur le champ*, façon de parler adverbiale, synonyme de l'adverbe de temps *tout de suite*. — Les peuples anciens et modernes ont tenu dans des lieux ouverts des réunions où il s'agissait de discuter des affaires publiques ; tels sont le *champ de Mars*, chez les anciens, et les *champs de Mars et de Mai*, chez les modernes (*Voyez ci-après*). Le *Champ d'asile*, colonie fondée au Texas, et les *Champs élysés* anciens et modernes, seront traités ci-après.

CHAMP D'ASILE, nom que les Français proscrits après 1815 donnèrent à leur établissement dans l'Amérique septentrionale. Après la rentrée de Louis XVIII, en 1815, une ordonnance ayant livré à la vengeance des lois tous les officiers qui avaient suivi la fortune de l'empereur, elle donna lieu à de nombreuses expatriations. Lorsque tous les émigrés furent parvenus à gagner les États-Unis, dénués de tout, ils demandèrent au gouvernement des terres à défricher, des marais à assainir, du travail, quel qu'il fût. On leur accorda 100,000 ares de terre sur la *Mobile* et le *Tombig-Bee*, mais la plupart d'entre eux ayant été obligés de vendre le terrain qui leur était échu, pour payer

les dettes qu'ils avaient contractées, se virent forcés de chercher de nouvelles terres. Les deux frères Lallemand, ayant parcouru les pays voisins, indiquèrent la province du *Texas*, comprise entre les rivières *del norte* et de la Trinité dans le Mexique, comme la plus propre à fonder un établissement. Une note où ils déclaraient leur intention de s'établir dans cette province, fut adressée à Ferdinand, roi d'Espagne, qui revendiquait les droits des terres du *Texas*; mais cette demande n'ayant pas eu de réponse, les deux frères s'occupèrent sérieusement de leur projet, et firent partir de Philadelphie une goëlette chargée de trois cents réfugiés qui débarquèrent dans l'île de Galvestown, où ils furent bientôt suivis de trois cents autres. Chacun reçut vingt arpents de terre, et les instruments nécessaires pour les cultiver. Les réfugiés firent une proclamation où ils exprimèrent leurs intentions pacifiques envers leurs voisins, et fondèrent une colonie sous le nom de *Champ d'asile*. Voici les principaux passages de leur manifeste : « *Champ d'asile*, 11 mai, 1818. Réunis par une série de calamités semblables qui nous avaient éloignés de nos foyers, et dispersés subitement dans diverses contrées, nous avons résolu de chercher un

asile où nous puissions être à même de nous rappeler nos infortunes, afin d'en tirer des leçons utiles. Une vaste contrée se présente devant nous ; mais une contrée abandonnée des hommes civilisés, où l'on ne voit que quelques points occupés ou parcourus par des tribus indiennes qui, se contentant de la chasse, laissent en friche un territoire aussi fertile qu'étendu. Dans l'adversité qui relève notre courage, loin de l'abattre, nous exerçons le premier droit accordé à l'homme par l'auteur de la nature, et nous établissant sur cette terre, afin de la fertiliser par nos travaux, et d'en tirer les productions qu'elle ne refuse jamais à la persévérance.

Nous n'attaquons personne ; nous n'avons point d'intentions hostiles. Nous demandons la paix et l'amitié à tous ceux qui nous entourent, et nous serons reconnaissants de la bienveillance qu'on nous témoignera. Nous respecterons la religion, les lois, les coutumes et usages des nations civilisées ; nous respecterons l'indépendance, les usages et la manière de vivre des nations indiennes, que nous ne gênerons ni dans leur chasse, ni dans aucun autre exercice de leur vie. Nous entretenons, avec tous ceux à qui cela pourra convenir, des relations sociales et de bon voi-

sinage, ainsi que des rapports commerciaux. Notre conduite sera paisible, active et laborieuse; nous serons utiles autant que nous pourrons, et nous rendrons le bien pour le bien. Mais s'il était possible que notre position ne fût pas respectée, et que la persécution nous atteignit dans les déserts où nous avons cherché une retraite, nous demandons à tous les hommes raisonnables quelle défense pourrait être plus légitime que la nôtre? Ce sera celle du plus entier dévouement. Notre résolution est prise d'avance. Nous avons des armes: le soin de notre conservation nous a engagés à nous en pourvoir, comme les hommes dans notre position ont toujours fait. La terre sur laquelle nous nous sommes établis nous verra réussir ou mourir. Ici nous voulons vivre d'une manière honorable et libre ou y trouver notre tombeau; et les hommes justes accorderont un tribut d'estime à notre mémoire. Mais nous sommes fondés à attendre un plus heureux résultat, et notre premier soin doit être de mériter l'approbation générale, en traçant les principes qui seront la garantie de notre conduite. Nous nommerons la place où notre colonie est établie le CHAMP D'ASILE. Ce nom, en nous rappelant nos adversités, nous rappellera aussi la nécessité de fixer nos desti-

nées, d'établir de nouveaux dieux pénates, en un mot de créer une nouvelle patrie. La colonie, essentiellement agricole et commerciale, sera militaire pour sa conservation ; elle sera divisée en cohortes ; chaque cohorte aura un chef qui sera tenu d'avoir un registre des personnes qui la composent. Un registre général, composé des registres réunis de toutes les cohortes, sera tenu par la direction de la colonie ; les cohortes seront réunies sur le même emplacement, afin d'être mieux protégées contre les insultes, et de vivre chacune tranquille sous la protection de toutes. Un code sera rédigé sur-le-champ pour garantir la sûreté des propriétés et des personnes, pour prévenir et réprimer l'injustice, pour assurer la paix des hommes et déjouer les projets des méchants. » Après cette proclamation, plusieurs anciens colons de Saint-Dominique, réfugiés dans les États-Unis, allèrent peupler le Champ d'asile, dont le nombre des habitants s'accrut avec rapidité.

Vers la fin de 1818, à la proposition de M. Félix Desportes, la *Minerve* ouvrit une souscription en faveur des exilés ; mais à peine leur eut-on fait passer quelques secours qu'on apprit que la colonie des frères Lallemand n'existait plus. Par suite de conventions conclues entre l'Espagne et les

États-Unis, ceux-ci restèrent possesseurs des terres du Texas, et les pauvres Français se virent une seconde fois contraints de quitter un pays qui leur devenait cher. Les frères Lallemand, ayant ouvert de nouvelles négociations, étaient d'avis d'acquérir des terrains dans l'intérieur des États-Unis avec l'argent de la souscription ouverte à Paris, et qui avait produit 95,018 francs, 16 centimes, lorsque le gouvernement des États-Unis songea à indemniser les colons du Texas, et leur offrit, en échange, le pays d'Alabama, situé sur le Tombig-Bee. Le général Lefèvre-Desnouettes se rendit au congrès pour régler tout ce qui était relatif à l'établissement de l'Alabama, reçut les pouvoirs nécessaires, et la colonie fut organisée sous le nom d'*état ou canton de Marengo*, dernier asile des Français pendant leur séjour en Amérique. Dès qu'ils purent rentrer en France, la plupart abandonnèrent leurs nouveaux pénates ; quelques-uns se résignèrent à l'exil, et ne revirent le sol de la patrie qu'en 1830.

Ce mot *champ-d'asile*, fut de tout temps sacré chez les peuples anciens. Le *champ d'asile*, le *lieu d'asile* était un rempart élevé entre la violence et la faiblesse, alors que la force faisait loi, que la violence, la

rapacité, la superstition remplissaient les chemins, et que la pointe du glaive était la raison dominante. Le droit d'asile réservé aux lieux consacrés par la religion, pour lequel les peuples avaient une si grande vénération, était nécessaire, et avait bien souvent épargné de grands crimes. Mais à mesure que le pouvoir répandit justice et protection sur tous, les lieux d'asile, violés d'abord avec crainte, perdirent bientôt toute leur sainteté. Lyon, Vienne et beaucoup d'autres villes étaient jadis des champs d'asile.

CHAMP DE MARS, à Rome; champ ainsi nommé d'un temple de Mars où l'on tenait des assemblées nationales appelées *comices*. Tarquin s'empara de ce champ et le fit cultiver pour son usage; après sa fuite, Brutus et Collatinus en firent le lieu de nouvelles assemblées, dans lesquelles on agitait les questions sur les besoins de l'État. Ce champ était situé sur les bords du Tibre; c'est là que la jeunesse s'exerçait à la lutte. On en fit ensuite une place publique qu'on orna de magnifiques statues.

CHAMP DE MARS ET CHAMP DE MAI, chez les *Francs*, on nommait ainsi les assemblées nationales, qui avaient lieu sous les deux premières races. Ces assemblées, dans lesquelles étaient agitées toutes les graves

questions sur les besoins de l'État, devinrent impossibles, lorsque l'établissement territorial eut dispersé les hommes sur un terrain immense; dans les anciens historiens, on trouve partout les traces de ces assemblées, sous les noms *convention générale*, *placitum général*. Sous les premiers Mérovingiens, ces assemblées étaient des réunions de guerriers, qui venaient passer une sorte de revue militaire ou entreprendre quelque expédition. Depuis la fin du IV^e siècle apparaissent deux sortes d'assemblées : l'une conserve une apparence nationale, et on n'y est jamais sérieusement occupé des affaires du gouvernement; l'autre, plus active, composée d'évêques, de dames, d'hommes puissants, dont aucun ne porte un caractère national. Sous les Carlovingiens, ces assemblées prennent une couleur plus gouvernementale; on s'occupe plus du pays, et sous Pépin-le-Bref, les affaires du royaume y sont traitées avec zèle et activité. Dans ces assemblées, on ne voit pas tous les hommes libres, on y voit du moins tous les puissants et gouverneurs des provinces qui n'ont pas des intérêts personnels pour unique objet. La convocation périodique des champs de Mars est fixée au mois de mai, et des mesures vraiment politiques sont la suite des

placites généraux tenus sous ce règne. Sous Charlemagne, les placites généraux se réunissaient deux fois l'an ; la première dans le printemps, et dans celle-là, on réglait les affaires du royaume ; dans l'autre, on s'occupait des affaires de l'année suivante. Ces assemblées n'étaient composées que des officiers royaux et des magistrats de province. On compte trente assemblées sous le règne de Charlemagne, et vingt-cinq sous le règne de Louis-le-Débonnaire. Mais sous celui-ci, les discordes du clergé et des grands commencent à s'envenimer, et les assemblées nationales perdent de leur importance. Ce fut encore pis sous Charles-le-Chauve, et les assemblées nationales cessèrent d'exister (Voyez *Essais sur l'histoire de France*, par M. Guizot, p. 315).

CHAMPS-ÉLYSÉES OU **ÉLYSÉENS**. Le mot élysée vient du grec *luô* (déliar). Suivant les anciens, l'ame des héros et des gens de bien allait recevoir la récompense de leurs travaux dans une partie des enfers, qu'ils appelaient de ce nom, et où l'on goûtait les douceurs d'un éternel repos. Chez les Égyptiens, on avait donné ce nom à des cimetières communs, où aucun mort ne pouvait être inhumé qu'après que sa vie avait été examinée par des juges spéciaux. L'Égypte donna naissance au système des

enfers et des champs-élysées, qui avait pour fondement le dogme de l'immortalité de l'ame. De là, il passa dans la Grèce. Les anciens plaçaient les champs-élysées au centre de la terre, et leur donnaient un ciel particulier. Homère et Plutarque adoptèrent cette doctrine absurde, et Platon la modifia en plaçant les Champs-élysées sous la terre, c'est-à-dire aux antipodes. On les plaça d'abord dans les Canaries, ensuite dans l'Espagne méridionale, entre les deux bras que formait alors le Guadalquivir. Dans le XI^e livre de son odysée, Homère a donné une assez triste description des champs-élysées. Il y représente la gloire, mobile des grandes et belles actions, comme chose frivole et vaine. Toutes les ombres ont l'air mécontent et ennuyé. Virgile, dans sa description de cet asile de repos, est infiniment supérieur à Homère, tant pour la noblesse des sentiments que par la richesse de la poésie. Fénelon, dans son Télémaque, a imité Virgile. Malgré toutes ces belles descriptions, ce séjour paraît être assez ennuyeux, et les payens étaient plus effrayés du Tartare que séduits par les Champs-élysées.

CHAMPS-ÉLYSÉES DE PARIS. On appelle ainsi une vaste promenade qui forme à l'ouest de Paris une sorte de prolongation des Tui-

leries. Le *cours la reine*, qui en forme l'angle sud-est, planté en 1628, sous les auspices de la reine Marie de Médicis, se compose de quatre rangs d'ormeaux, formant trois allées. La promenade nommée le *grand-cours*, fut plantée en 1760. La longueur des Champs-élysées est de quatre cents toises. C'est dans ces vastes promenades qu'on voit sans cesse des amateurs de beaux chevaux et d'élégants équipages. C'est là que depuis deux ans, on entend chaque été un concert délicieux nommé *concert des Champs-élysées*. C'est là que tournoie trois jours de l'année la file plus ou moins nombreuse de voitures qui forment ce qu'on appelle le pèlerinage de Longchamps. On y voit de tous temps des cafés, des restaurants, des salles de danse, des jeux de bague, etc. On y rencontre des escamoteurs, des baladins, des charlatans de toute espèce; on y entend aussi de la musique enragée, des chanteurs de toutes les nations. Enfin les Champs-élysées sont, dans un petit espace, l'image du monde, l'abrégé de l'univers. S.

CHAMPAGNE. L'une des plus anciennes et des plus importantes provinces de France. Lorsque notre patrie était encore divisée par provinces, la Champagne avait pour limites : au nord, les Pays-Bas; à

l'ouest, la Picardie, l'Ile-de-France et l'Orléanais; au sud, la Bourgogne; à l'est, la Franche-Comté et la Lorraine. Ses principales villes étaient Châlons-sur-Marne et Troyes. Depuis la révolution de 89, la Champagne est divisée en quatre départements: les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne, l'Aube; et la partie la plus rapprochée de la Bourgogne forme les districts de Sens, de Joigny, de Tonnerre, du département de l'Yonne (*Voyez* la description de ces départements).

Partie historique. — L'histoire de la Champagne présente à étudier trois époques principales, dans lesquelles sa division territoriale et sa position politique sont entièrement différentes. La première époque commence à l'invasion romaine et arrive jusqu'à la réunion de la Champagne à la couronne de France; la seconde, depuis ce dernier événement jusqu'en 1789; enfin la troisième commence en 89 et vient jusqu'à nos jours.

Première époque. — Avant, et depuis l'invasion des Romains, toute cette partie de l'ancienne France était habitée par les Rémois, les Tricasses, les Meldes, les Lingons et les Sénonais, et faisait partie de la *Gaule chevelue*. Lors de la division ordonnée par Auguste, la Champagne fut classée

dans la Gaule celtique et belgique. Grégoire de Tours raconte que, lors du partage de la France entre les fils de Clovis, la Champagne fit partie du royaume d'Austrasie, dont Metz était la capitale, et fut gouvernée par des ducs, depuis 570 jusqu'en 714. A ces ducs, chefs suprêmes, succédèrent les comtes palatins, héréditaires et pairs de France. Ceux-ci portaient à la cérémonie du sacre, la bannière de la nation ; ils étaient, après les ducs de Bretagne et de Bourgogne, les plus puissants des grands vassaux de la couronne, et quelques-uns d'entre eux occupent une place notable dans l'histoire du moyen âge. Les débats qu'ils eurent à soutenir avec les comtes de Flandre et d'Auxerre, leurs voisins, n'ont guère d'importance ; mais leur intervention dans les longues querelles des rois de France avec les rois d'Angleterre et le Saint-Siège, dut attacher leurs noms aux plus graves événements du XII^e siècle.

La Champagne n'avait jamais été plus tranquille que sous le règne paternel de Thibaut IV. Sa cour rivalisait d'éclat et de magnificence avec celle du roi. Un événement imprévu fit succéder à la pompe des fêtes, des carrousels et des tournois, l'effrayant appareil d'une guerre d'extermination. Raoul de Vermandois avait épousé

une parente du comte de Champagne ; il devint, ou feignit de devenir, éperdument épris de la princesse Alix, sœur de la reine de France, et ne songea qu'à faire annuler son mariage pour s'unir à la princesse. Son projet fut approuvé par le roi et la reine, et une assemblée d'évêques déclara qu'il y avait parenté entre Raoul de Vermandois et les princes de la maison de Champagne. Le divorce fut prononcé. L'épouse de Raoul implora le secours du comte Thibaut ; mais déjà Raoul était marié à Alix, et le roi, se croyant obligé de soutenir son beau-frère, une nombreuse armée se dirigea, à marches forcées, sur la Champagne. Le comte Thibaut, attaqué à l'improviste, se hâta de solliciter la révocation de la bulle d'excommunication fulminée contre Raoul, et l'obtint. L'armée royale se retira, mais à peine était-elle hors des frontières de la Champagne qu'une nouvelle excommunication vint frapper le comte de Vermandois. L'armée rentra en Champagne, marqua partout son passage par le pillage, la mort et la dévastation. La ville de Vitry fut bientôt envahie, la population entière périt sous le fer des soldats, sous les décombres des maisons incendiées. Treize cents expirèrent en masse dans une église livrée aux flammes. Louis-le-jeune, accablé de remords, en

voyant cet immense amas de ruines, et craignant une damnation éternelle, envoya chercher Bernard, abbé de Clairvaux, l'oracle de son siècle, et le seul qui pouvait calmer le désespoir du roi et le juste ressentiment de Thibaut. Il les détermina tous deux à se croiser, avec leurs chevaliers et leurs vassaux, pour la terre sainte; de plus, il exigea que le roi enverrait un ambassadeur à Thibaut pour lui présenter des excuses, et lui offrir de réparer le désastre de Vitry, ajoutant qu'il ne s'opposerait plus à l'élection de l'archevêque de Bourges, dont le comte avait soutenu l'élection (Voyez CROISADES, *Hist. des*).

Ce fut en 1180 qu'un prince de la maison de Champagne, le cardinal de Sainte-Sabine, archevêque de Reims, sacra Philippe-Auguste, sur la demande de Louis-le-jeune. Depuis, et en vertu d'une décision du conseil du roi, confirmée par une bulle, le droit du sacre (Voyez ce mot) fut exclusivement conféré à l'église de Reims et à son archevêque.

Henri II, dixième comte de Champagne et neuvième comte de Brie, avait succédé depuis dix ans, à Henri I^{er}, le *libéral*, son père, lorsqu'il partit pour la terre sainte, avec Philippe-Auguste et Richard, roi d'Angleterre. D'après la proposition de ce

dernier, Henri devait succéder au trône de Conra, roi de Jérusalem; mais il n'eut pas le temps de conquérir sur les Turcs son nouveau royaume, car il tomba d'une fenêtre, à Acre, et mourut aussitôt. Thibaut, dit le *chansonnier*, eut à disputer la principauté de Champagne contre les prétentions de sa cousine, épouse du comte de Brienne; mais il fut confirmé dans la possession du comté de Champagne, par décision des grands du royaume, donnée à Melun en 1216. Il a joué un rôle important dans les collisions de Blanche de Castille, régente en l'absence de Louis IX, son fils, avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne. Nous allons en dire quelques mots.

Les comtes de Chamgagne n'étaient pas assez forts pour lutter à force égale contre le roi, leur suzerain, et ne pouvaient figurer dans les guerres des maisons de Bourgogne, de Bretagne et de France qu'à titre d'auxilliaires. Thibaut VI, le chansonnier, avait encouru le ressentiment des deux premières, en abandonnant leur alliance pour s'unir à la reine Blanche, régente; et Saint-Louis, de retour de son premier voyage en Palestine, le sauva en venant à son secours contre la ligue des princes. Don Sanche, roi de Navarre, venait de mourir sans postérité, et Thibaut VI hé-

rita de ce royaume, du chef de sa mère, sœur de don Sanche. Il partit pour Pampelune, où il fut couronné, et ce ne fut pas sans opposition qu'il resta maître de son trône et de sa principauté, que séparait un intervalle de plus de deux cents lieues. Il épousa peu de temps après Isabelle, fille de Louis IX. Celle-ci suivit en Palestine son époux, qui mourut en Sicile, en 1270.

Dès 1274, Jeanne, fille et unique héritière d'Henri III, roi de Navarre, et quatorzième comte de Champagne et de Brie, recueillit la succession de son père; elle épousa, le 16 août 1284, Philippe-le-bel, qui devint roi de France l'année suivante. Dès lors, les comtés de Champagne et de Brie furent réunis de fait à la couronne de France, et cette réunion fut depuis confirmée par divers traités entre les rois de France et de Navarre, qui donnèrent en échange aux premiers quelques seigneuries. La Champagne resta sous les rois de France telle qu'elle avait été sous ses comtes. Les droits acquis furent conservés, sauf le titre de pairs de Champagne, qui devenait inutile. Les comtes de Champagne faisaient tenir leurs états par sept pairs : les comtes de Joigny, Réthel, Breance, Roncey, Bar-sur-Seine, Brienne, Grand-pré.

Deuxième époque. La Champagne, ainsi féodalement constituée, se divisait en *haute* et *basse*; la première, au nord, la seconde, au midi de la Marne, et comprenait, 1° la Champagne propre (Troyes et ses environs, 2° le Rémois, 3° le Châlonnais, 4° le Perthois, 5° le Bassigny, 6° le pays d'Argonne, 7° le Réthelois, 8° la Brie, 9° le Sénonais. On appelait Champagne pouilleuse la partie située à l'ouest de Vitry, dont le sol est moins fertile que celui des autres parties de la Champagne.

Dans le principe, l'autorité judiciaire et l'autorité administrative n'étaient pas séparées; les deux pouvoirs étaient exercés par les mêmes magistrats, et constituaient le régime municipal; les maires, les échevins des communes de Champagne, comme partout ailleurs, étaient plus spécialement occupés de l'administration intérieure, pour la sûreté, la salubrité, la perception, l'emploi des revenus communs. Les deux branches d'autorité n'ont été réellement distinguées l'une de l'autre que par l'établissement des baillages et des présidiaux, et cependant cette ligne de démarcation n'avait jamais été réellement tracée. La Champagne était un des douze grands gouvernements de France; on y comptait des bailliages et sièges présidiaux, savoir :

Troyes, Reims, Châlons, Chaumont, Vitry, Sedan, Sens, Meaux et Provins; elle avait aussi un très grand nombre de collèges et de séminaires.

Les seigneuries qui composaient le domaine particulier des comtes de Champagne avaient, depuis la réunion, été affectés au domaine de la couronne, et comprenaient six grandes châtelainies, dont dépendaient cent quarante terres seigneuriales, beaucoup de droits et de revenus. Les possessions du clergé séculier et régulier de cette province absorbaient la meilleure partie de ce territoire; on y comprenait deux archevêchés, Reims et Sens; quatre évêchés, Langres, Châlons, Troyes et Meaux; et ces diocèses avaient plus de quatre-vingt dix abbayes, des ordres de Saint-Benoit, Citeaux, Saint-Augustin, des Prémontrés, et un nombre plus considérable de collégiales et de prieurés conventuels. Au nombre de ces abbayes, était celle du *Paraclet*, que les amours et la piété d'Abailard ont immortalisée, du Pont-aux-Dames, où fut exilée la Dubarry, après la mort de Louis XV.

La Champagne fut le berceau du protestantisme en France; deux de ses évêques se prononcèrent les premiers en faveur de la réforme, ce sont: Antoine Caraccioli et

Guillaume Briconnet. Malgré leurs efforts, les massacres de la Saint-Barthélemy y commencèrent en même temps qu'à Paris, et avec la même fureur ; le signal en fut donné le 24 août 1572, et ces infâmes assassinats durèrent jusqu'au 5 septembre de la même année ; mais la guerre civile continua à désoler la Champagne jusqu'en 1594, époque où Henri IV, par des capitulations avec les magistrats des principales villes de cette province, la fit cesser (Voyez CALVINISME, *Histoire du Calvinisme en France*, t. 10^e).

Les immunités et franchises des villes ou communes de France, consistaient dans le double droit de se garder elles-mêmes, et d'élire leurs magistrats. Ces immunités, reconnues par des traités solennels, ne furent pas longtemps respectées, surtout en Champagne. Cette province n'avait point d'assemblée d'état, et comme toutes celles qui étaient privées de cette puissante garantie, elle se vit dépouillée du droit d'élire ses magistrats, sous prétexte que les élections populaires causaient des brigues et des scandales. Il fallut une révolution pour que le régime municipal fut rétabli en France dans toute sa plénitude, et tel que l'avaient fait nos anciennes lois, après l'affranchissement des communes. Le mode

d'administration de la Champagne n'était pas le même dans toutes les parties de son territoire ; elle payait encore en 89, 21,800,000 de francs ; sa population s'élevait à 812,800 ames. Elle élut quarante-huit députés aux états généraux de 1789, dont vingt-quatre du tiers-état.

Troisième époque. La substitution d'une nouvelle circonscription à l'ancienne était assez difficile à établir, mais d'une grande importance. Chaque province, chaque cité avait des immunités, des privilèges, des lois particulières, et il fallait réunir toutes les localités dans une même communauté de droits et d'intérêts. La Champagne fut donc divisée en quatre départements, ainsi que nous l'avons déjà dit. Après 89, les émigrés ayant appelé à leur défense les puissances étrangères, la Champagne était couverte de soldats ennemis. La bataille de Valmy sauva la Champagne et la France. Dans les longues guerres de la révolution, les Champenois ont pris une large part à la gloire et aux dangers des armées républicaines. Le seul département de l'Aube avait, en l'an X, fourni dix mille quatre cents combattants. En 1814, la Champagne fut le théâtre des derniers combats ; nul pays n'a plus souffert de l'invasion. *Voyez*

les mots *révolution*, *république française*, *empire français*, etc.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'histoire de cette partie de la France, puisque nous avons destiné un article spécial pour chacun des quatre départements qui la composent aujourd'hui. Nous y renvoyons le lecteur, qui trouvera aux mots **ARDENNES**, **MARNE**, **HAUTE-MARNE** et **AUBE**, tout ce qui est relatif aux principales localités historiques, aux coutumes, mœurs, usages et notabilités historiques de la Champagne. G. LEFEBVRE.

CHAMPIGNON (*fungi*), botanique. Tel est le nom que l'on donne aujourd'hui aux nombreux végétaux qui composent la deuxième famille des plantes cryptogames. A la vérité ce qu'on appelle ordinairement champignons, ne sont pas des plantes entières, mais bien les fleurs de plantes parasites ou souterraines connues sous d'autres noms que ceux qu'ils ont portés jusqu'à ce moment; aussi la nomenclature de ces végétaux est-elle à refaire; néanmoins nous présenterons ici l'histoire des champignons en les considérant comme plantes entières ainsi que le font les botanistes modernes.

Caractères génériques. La forme, la couleur des champignons sont extrême-

ment variables; tantôt ce sont de simples tubercules à peine perceptibles, tantôt des filaments déliés; d'autrefois ils ont la forme de branches de corail, de parasols bombés ou concaves en dessus et recouverts en dessous de lames perpendiculaires rayonnantes, de tubes, de pores, de stries, etc. Cette partie rayonnante porte le nom de *chapeau*, et le pied qui la soutient celui de *stipe* ou *pédicule*. Quelquefois le champignon tout entier est caché, avant son développement, dans une espèce de bourse qui se rompt irrégulièrement et qu'on appelle *volva*. Assez fréquemment la surface inférieure du chapeau est recouverte d'une membrane qui s'attache d'une part à sa circonférence et de l'autre à la partie supérieure du pédicule, et qui, lorsqu'elle vient à se rompre, forme, autour du stipe, une sorte de collier ou d'anneau découpé.

Les *sporules* ou organes de la reproduction dans les champignons, siègent, soit à l'intérieur de leur substance, soit à leur extérieur, étendus sous forme de poussière, sur une lame qui porte le nom d'*hymenium*. Ces végétaux se distinguent des algues par la couleur intérieure de leur substance, qui n'est jamais verte.

Nature chimique. Parmi les principes très nombreux, tels que l'albumine, le

mucus, la gélatine, trouvés dans les champignons, trois leur sont particuliers : la *fungine*, l'*acide bolétique* et l'*acide fungique*. La *fungine* est une substance molle, spongieuse, légèrement azotée, insoluble dans l'eau et analogue, sous quelques rapports, au ligneux : on la rencontre dans tous les champignons où elle est toujours identique, non dangereuse, même dans les espèces vénéneuses, et peut être obtenue à l'aide de plusieurs lavages.

Historique. Les anciens pensaient que l'origine des champignons pouvait être divine ; quelques-uns disaient qu'ils provenaient de la sève des arbres, d'autres du limon de la terre, etc. Dans le xvi^e siècle, on prétendit qu'ils étaient le résultat de la putréfaction des corps ; enfin on a été jusqu'à croire qu'ils pouvaient bien être des minéraux, des sortes de polypiers ; qu'ils produisaient des œufs, que de ces œufs éclosaient des vers et que ceux-ci devenaient champignons. D'ailleurs ces végétaux ont été fort connus des anciens, comme on le voit par les écrits de Théophraste, de Dioscoride, de Galien, de Pline ; ce dernier prescrit de les faire cuire avec des queues de poires pour les empêcher d'être malfaisants. Néron, qui les appelait le *mets des dieux*, parce qu'ils avaient fait périr Claude dont

il prit la place, n'a pas craint d'en faire usage comme aliment. Bernard de Vigo les a chantés en italien et en latin.

Développement, durée et habitation.

Les champignons se développent d'autant plus vite qu'ils sont placés dans les lieux sombres et humides, et qu'une chaleur douce vient se joindre à ces deux circonstances; les serres chaudes réunissent complètement ces deux conditions: vingt-quatre heures suffisent souvent pour les voir arriver à leur accroissement naturel. La durée moyenne de leur vie est de huit à dix jours; quelques espèces seulement, celles qui sont dures et ligneuses, vivent au-delà de plusieurs années.

Les champignons croissent dans les lieux sombres et humides, au pied ou sur le tronc des vieux arbres, sur les bois pourris, les débris des végétaux et des animaux, sur le fumier, dans les caves, etc.; mais parmi les vrais champignons très peu sont parasites. On les rencontre plus fréquemment dans les pays septentrionaux que dans les pays chauds; cependant il est probable qu'il en existe sous toutes les latitudes. Ils paraissent se plaire sur la putréfaction: on en voit une foule de petites espèces se développer sur les matières fécales du chat, du chien, sur les fientes des

herbivores , les fumiers des insectes morts. On a observé la production de champignons sur l'homme même ou les animaux, dans le cas de plaies malpropres.

Usages. — Les arts tirent quelque parti des champignons : on fait, avec les agarics ligneux, battus et réduits en une sorte d'étoffe, des vêtements; on en fait de l'amadou; on peut transformer les champignons en adipocire, à l'instar des matières animales, ce qui pourrait, vu leur abondance, offrir une ressource industrielle très avantageuse. M. Lasteyrie a retiré, du *boletus hirsutus*, qui croît sur les noyers, une couleur jaune éclatante. Il est certain qu'on pourrait essayer de tirer de riches couleurs de certaines espèces, car on en voit d'un rouge superbe. Les Russes font de l'eau-de-vie avec l'espèce appelée *oreille de Judas*. Mais le plus grand usage que l'on fasse de ces végétaux, est de les employer comme aliments; ils ont toujours été recherchés par les gourmands, et malgré les nombreux empoisonnements dont ils sont fréquemment la cause, il est certain que le nombre des amateurs n'est pas près de diminuer. Nous terminerons cet article par quelques notions sur la manière de préparer les champignons comestibles, sur les caractères les plus vrais pour reconnaître

les espèces délétères et sur les premiers secours à donner dans les cas d'empoisonnement; mais nous allons d'abord faire connaître la division principale de cette famille et les espèces les plus communes.

Les principaux genres de champignons sont : les AGARICS, les AMANITES, les BOLETS, les MÉRULES, les CLAVAIRES, les MORILLES, les HELVELLES et les TRUFFES.

AGARIC. — Ce genre, excessivement nombreux en espèces, renferme des champignons charnus, à chapeau garni à sa face inférieure de feuillets rayonnants perpendiculaires, ordinairement simples; à pédicule dépourvu de bourse ou volva. Voici les espèces les plus remarquables :

L'agaric comestible. — Vulgairement appelé champignon de couche, est l'espèce dont on fait le plus souvent usage, du moins à Paris, où il est le seul qu'on puisse vendre dans les marchés; son odeur et sa saveur sont en effet des plus agréables. Il est arrondi en forme de boule; son pédicule est haut d'un à deux pouces, plein intérieurement; son chapeau est couvert, lisse, glabre, garni en dessous de feuillets d'une couleur rosée un peu terne, qui devient noirâtre en vieillissant; sa couleur générale est blanche, un peu brunâtre. Il croît naturellement sur les pelouses sèches

et exposées au soleil ; mais on l'obtient également par la culture, au moyen de couches de fumier sur lesquelles on a projeté du *blanc de champignon*. L'*agaric boule de neige* n'est qu'une variété de cette espèce.

L'*agaric élevé*, qui a reçu les noms vulgaires de *couleuvre*, *columelle*, *parasol*, *poturon*, *boutarot*, etc., est l'espèce la plus élevée du genre *agaric*. Haut de huit à douze pouces, son stype est bulbeux à sa base, creux à son centre, et recouvert d'écaillés brunâtres. Le chapeau, de couleur bistre, chargé d'écaillés imbriquées, à feuilletts blancs, est large de dix à douze pouces. Il croit en automne sur les pelouses découvertes. Son pédicule est dur et coriace, mais la chair de son chapeau est tendre et d'un goût agréable. On le mange dans beaucoup de provinces de France.

L'*agaric annulaire* ou *tête de Méduse*, vient par groupes, composés quelquefois de quarante à cinquante individus, et se développe soit à terre, soit sur de vieilles souches. Sa couleur est fauve roussâtre ; son stype est charnu, cylindrique, haut de trois à quatre pouces, écailleux dans sa partie supérieure, où se trouve un collet annulaire redressé et concave ; le chapeau, large d'environ trois pouces, est convexe, ma-

melonné à son centre, et un peu écailléux, On le trouve en automne dans les bois. Il est très vénéneux, ainsi qu'on l'a constaté sur les chiens.

L'*agaric mousseron*, dit aussi champignon musqué, parce qu'il conserve cette odeur lorsqu'il est desséché, paraît être l'espèce la plus agréable et la plus estimée. Sa couleur générale est d'un blanc sale; son pédicule est épais, long d'un pouce à un pouce et demi, un peu enfoncé en terre; son chapeau très concave, presque globuleux. La substance du mousseron est blanche, charnue, cassante. Il apparaît au printemps sur les pelouses sèches de la lisière des bois.

L'*agaric oreillette*, à pédicule court, plein, blanc et cylindrique, à chapeau rarement bien arrondi, gris et roulé sur ses bords, à feuillets blancs, décurrents sur le pédicule. Il est de bon goût, se dessèche aisément et ne se pèle pas. Il est abondant sur les pelouses aux environs d'Orléans où on le mange avec confiance.

L'*agaric du houx*, *oreille du houx*, *grande girolle*, est une espèce d'un jaune clair, ayant cinq pouces de hauteur, le chapeau en ayant trois ou quatre de largeur. Il croît en automne sous les buissons du houx. Sa chair est fine et délicate.

L'*agaric olivier*, ou *oreille de l'oli-*

vier, est un des champignons les plus vénéneux du midi de la France. Sa couleur est rousse dorée très vive ; son pédicule court, un peu courbé, ordinairement attaché sur l'un des côtés du chapeau, rarement au centre. Sa chair est dure et filandreuse.

L'*agaric faux*, *mousseron*, *mousseron godaille*, se conserve bien et est fort agréable lorsqu'il est cuit, quoique sa chair soit assez dure. Il croît à la fin de l'été, dans les pâturages et les endroits découverts des bois. Sa couleur est jaune pâle ; son pédicule très grêle, son chapeau convexe mamelonné au centre et large d'un à deux pouces.

L'*agaric brûlant*, à saveur âcre, essentiellement vénéneux, est jaune avec un pédicule de cinq à six pouces, un peu velu à sa base ; son chapeau, d'abord convexe, se creuse et finit par devenir concave. Il croît dans les lieux humides, et principalement sur les feuilles mortes.

Les espèces suivantes d'agarics renferment un suc laiteux qui s'en découle lorsqu'on les entame, et qui a une saveur poivrée et très forte. Quelques espèces sont comestibles, les autres désagréables et suspectes.

L'*agaric délicieux* croît par touffes, dans les forêts de sapin du nord de l'Europe ; son pédicule est long de deux à trois

pouces, épais, charnu, jaune; le chapeau d'abord jaune, devient fauve ou rougeâtre; il est légèrement concave, et marqué assez souvent de zones jaunâtres. Le suc est d'un rouge de brique. Ce champignon a une saveur âcre assez désagréable, que la cuisson fait disparaître en grande partie.

L'*agaric meurtrier* est d'un brun roux; son pédicule est cylindrique, long de deux à trois pouces; son chapeau est convexe, un peu enfoncé vers son centre. Ses bords sont roulés en dessous, ses feuillets inégaux. Il est commun à la fin de l'été dans les bois. Le suc qui découle des entamures que l'on fait à sa substance, est âcre, caustique, blanc, quelquefois légèrement jaune. La prudence exige de s'en abstenir soigneusement, car un grand nombre d'auteurs le regardent comme très vénéneux; cependant cette opinion n'est pas généralement admise.

L'*agaric caustique*; d'un rouge assez vif; à pédicule jaunâtre, plein, haut de deux pouces, cylindrique, à chapeau convexe. Cette espèce vénéneuse renferme un suc très caustique, et croît dans les bois.

AMANITE. Ce genre diffère de l'agaric par la présence d'une bourse ou volva qui enveloppe le champignon en partie ou en totalité, avant son développement, et par

son pédicule presque toujours bulbeux à sa base.

L'*amanite orange*, dite aussi *dorade*, *jaune d'œuf*, *cadran*, etc., croît dans les bois des provinces méridionales, et n'est pas rare en automne, aux environs de Paris. C'est un champignon délicieux, que les Romains estimaient beaucoup. Il paraît d'abord sous la forme ou l'apparence d'un œuf, car il est de toutes parts, enveloppé par son volva blanc qui se sépare ensuite pour laisser passer le champignon, qui est d'une couleur rouge-orangée fort éclatante. Son pédicule est plein, cylindrique, jaune, avec un collet membraneux et pendant. Le chapeau est convexe, large de quatre à cinq pouces, incisé sur son bord.

L'*amanite fausse orange*, *agaric aux mousses*, ressemble beaucoup pour le port et la couleur, à l'orange vraie, dont elle diffère par les caractères suivants : son volva est incomplet, c'est-à-dire qu'il ne recouvre pas la totalité du chapeau ; celui-ci, lorsqu'il est développé, est tacheté de plaques jaunâtres et irrégulières. Son pédicule est blanc. C'est une espèce très vénéneuse, et malheureusement très répandue dans nos bois pendant l'automne ; mais néanmoins les peuples du nord de l'Europe et de l'Asie la mangent sans être empoison-

nés, seulement elle les jette dans un état d'ivresse.

Le genre BOLET renferme des champignons charnus ou coriaces avec ou sans pédicule, dont le chapeau est garni à sa face inférieure de tubes serrés et perpendiculaires ou de pores. Aucune espèce n'est véritablement vénéneuse.

Le *bolet comestible* a la teinte générale d'un jaune grisâtre terne, son pédicule central est haut de cinq pouces, épais, charnu, renflé à sa base, et comme réticulé à sa surface; son chapeau, également épais et charnu, est d'un jaune un peu brunâtre, son diamètre est de cinq à huit pouces. Ses tubes, d'abord blancs, deviennent jaunâtres. Sa chair est blanche, et ne change pas de couleur quand on la casse. Espèce très commune dans les bois, depuis la fin de l'été jusqu'en automne; on la mange crue ou cuite, ou apprêtée de différentes manières; sa saveur très agréable, a quelque analogie avec celle de la noisette. On en connaît un grand nombre de variétés.

Le *bolet du mélèze* ou *agaric blanc*, a la forme d'un sabot de cheval; il est semi-circulaire et attaché par un de ses côtés; sa chair est blanche, coriace et épaisse. Il croît

sur le tronc du mélèze. Celui du commerce est blanc, léger, poreux ; c'est un violent purgatif peu employé aujourd'hui.

Le *bolet amadouvier* dit *des chirurgiens* est d'un brun ferrugineux ; même forme que l'espèce précédente ; sa chair est d'abord molasse et filandreuse, mais il acquiert bientôt la dureté du bois. Il vient communément sur le tronc du chêne et du pommier. C'est avec ce champignon encore jeune, coupé par tranches, et trempé dans dans une solution de nitrate de potasse séchée et battue convenablement que se prépare l'*amadou* (Voy.) l'agaric dont on fait usage en chirurgie pour arrêter les hémorragies des petits vaisseaux.)

MÉRULE. — Genre composé de champignons charnus, dont le chapeau est infundibuliforme et garni en dessous de plis étroits ramifiés et veineux.

La *méruble chanterelle*, appelée aussi *cassine*, *mousseline*, *cheville*, *jannelet*, est extrêmement commune dans nos bois pendant l'été. Sa belle couleur jaune orangé, sa forme en entonnoir, son pédicule court la font facilement reconnaître ; sa chair a une saveur agréable, mais un peu poivrée surtout quand on la mange crue.

CLAYAIRE. — Champignons charnus ayant

la forme d'une massue ou plus souvent de branches de corail ramifiées. Nous citerons l'espèce la plus remarquable.

La clavaire coralloïde. Sa couleur est ordinairement rosâtre ou d'un jaune-orangé; quelquefois elle est blanche; elle forme des touffes plus ou moins serrées, branchues, hautes de trois à quatre pouces, qui naissent à terre en automne sous les bois ombragés; sa chair est blanche, cassante, un peu coriace, mais assez nourrissante. Le peuple a donné plusieurs noms à cette plante, tels que : *barbe de chèvre, gallinette, espignette, poule, buisson*, etc. On en mange aussi d'autres espèces; aucune n'est vénéneuse.

MORILLE. — Champignons charnus sans volva, dont le chapeau plus ou moins globuleux est recouvert supérieurement de larges alvéoles, ayant des bords membraneux et persistants.

La morille ordinaire est très commune au printemps et en été dans les endroits découverts des bois calcaires, surtout dans les places où on a brûlé du charbon; son pédicule est creux, lisse, de couleur blanche; son chapeau est presque globuleux, alvéolé, grisâtre. On mange ce champignon soit frais, soit séché et conservé pour l'hiver.

Helvelle. Champignons dont le chapeau

membraneux est lisse et rabattu des deux côtés, libre ou attaché au pédicule.

L'helvelle comestible croît dans les bois montueux ; son pédicule est plein , haut de deux pouces , brun-rougeâtre ; son chapeau irrégulier, rouge, inégal : toutes les espèces du genre helvelle peuvent servir d'aliment.

TRUFFE. — Ce genre comprend des champignons charnus, irrégulièrement arrondis , sans pédicule, et dont l'intérieur est marbré ou veiné. L'espèce la plus commune est la *truffe noire*, qui met ordinairement une année pour acquérir son développement. Au printemps elle se présente sous la forme d'un petit tubercule arrondi, rougeâtre ; au commencement de l'été elle est plus grosse et blanche intérieurement ; elle constitue alors la truffe blanche qui est un peu indigeste et sans parfum ; à la fin de l'automne et au commencement de l'hiver, sa surface est noire, chagrinée ; sa chair est brune, marbrée, très odorante. Cette espèce demande une description particulière, parce qu'elle est d'un grand usage comme aliment ; aussi avons-nous occasion d'en reparler au mot TRUFFE.

Préparation des champignons. Lorsqu'on veut préparer les champignons pour

les manger, on les monde de leurs feuillets et de leurs tubes; c'est ce que les cuisiniers appellent *foin*. On en retranche aussi quelquefois le pédicule, qui est ordinairement moins délicat : on fait macérer la partie charnue dans de l'eau pure ou mieux dans l'eau vinaigrée; le vinaigre étant regardé comme le dissolvant du principe vénéneux des champignons, il est bon d'en mettre un léger excès dans l'eau de macération, bien entendu que cette eau sera jetée avant d'accommoder les champignons.

Caractère des espèces vénéneuses. Jusqu'à présent on ne connaît pas de caractères invariables pour distinguer un mauvais champignon d'un bon. Voici ce qu'on a de plus constant à cet égard : En général il faut rejeter les champignons dont l'odeur et le goût sont désagréables, ceux dont la chair est molasse et aqueuse, ceux qui croissent dans les lieux trop humides, qui se gâtent avec facilité; ceux dont le goût est amer, astringent ou trop poivré, ceux qui changent de couleur quand on les entame : une teinte rouge brillante est souvent l'indice de qualités délétères, comme dans la fausse oronge, quoique l'oronge vraie offre cette coloration et soit une des plus saines.

Empoisonnement par les champignons

et traitement. Cet empoisonnement, qui ne se montre que huit à vingt-quatre heures après l'injection des champignons vénéneux dans l'estomac, est caractérisé en général par des coliques violentes, des douleurs aiguës dans le ventre, des vomissements et des déjections alvines, enfin par des convulsions que séparent des intervalles d'assoupissement et de défaillance; et ces souffrances se terminent bientôt par la mort, si on n'y apporte de prompts secours.

Le premier soin à remplir est de chasser le plus promptement possible du canal alimentaire la substance vénéneuse; pour cela on emploie les vomitifs et les purgatifs: on peut administrer trois grains d'émétique dans un verre d'eau; un quart-d'heure après on donne en trois fois et à vingt minutes d'intervalle, un second verre d'eau dans lequel on a fait fondre trois autres grains d'émétique, ou dans lequel on a délayé vingt-quatre grains d'ipécacuanha et dissous une once de sel de glauber. Après les vomissements on donne de demi-heure en demi-heure une cuillerée à bouche de potion laxative, puis des lavements purgatifs; et quand on fait évacuer tout le poison, on donne au malade une potion fortement éthérée. Le médecin deyra en-

suite surveiller la marche des symptômes qui se développeront; si des douleurs vives se font sentir dans l'abdomen et annoncent une inflammation de quelque partie du canal alimentaire, on aura recours aux émoullients, aux mucilagineux; si, au contraire les accidents se concentrent vers la tête, qu'il y ait délire, agitation, les révulsifs tels que les synapismes, les vésicatoires, doivent être employés (Voy. EMPOISONNEMENT).

S. D. docteur en médecine.

CHAMPION, du latin *campium*, échange. Ce mot sert à désigner une personne qui entreprend un combat pour une autre, quoiqu'on l'applique aussi à celui qui combat pour sa propre cause. Hottoman définit le champion, *certator pro alio datus in duello, à campo dictus qui circus erat, decertantibus definitus*. Tout individu, pour cause de caducité ou infirmité, pouvait offrir un champion; quelquefois le vassal, en vertu de son fief et des conditions de l'hommage, devenait champion de son seigneur, dès que ce seigneur le demandait; les moines, les clercs, les chanoines et les femmes pouvaient offrir un champion pour prouver leur innocence, lorsqu'ils étaient condamnés par l'ancienne loi des Francs. D'après les sta-

tats de David II, roi d'Ecosse, les chevaliers et les nobles de ce royaume avaient aussi ce privilège quand il s'agissait de vol ou de rapt; et toutes les fois que la cause pour laquelle on se battait n'emportait pas avec elle peine de mort, chacun pouvait présenter un champion, excepté les parricides ou les accusés de quelques grands crimes. Chez les Saxons, les voleurs, quand ils réclamaient le duel, étaient obligés de combattre eux-mêmes; et de même les serfs et non nobles, surtout lorsqu'il s'agissait de leur liberté ou de leurs droits, ne pouvaient pas offrir de champion. Le bâton et l'épée étaient les seules armes du champion; lorsque le combat durait jusqu'à la nuit, l'accusé était réputé vainqueur, la peine du vaincu était celle que les lois portaient contre le crime en question; si le crime méritait la mort, le vaincu était désarmé et traîné aussitôt au supplice. Lorsque le champion d'une femme était vaincu, la femme était brûlée, son champion pendu; et toujours le pauvre champion vaincu était puni de mort. Cette coutume de décider les différends par un combat, est venue originellement des peuples du nord; elle passa d'abord en Allemagne; les Saxons la portèrent en Angleterre, d'où elle se répandit peu à

peu dans toute l'Europe, surtout chez les nations qui faisaient des armes leur principale occupation. « C'est un spectacle curieux, dit l'illustre auteur de l'*Esprit des Loix*, de voir ce monstrueux usage du combat judiciaire, réduit en pratique, et de trouver le corps d'une jurisprudence si singulière. » (*Voy.* COMBAT JUDICIAIRE.)

CHAMPION DU ROI. Chevalier qui, après le couronnement du roi d'Angleterre, entre à cheval et armé de toutes pièces dans la salle de Westminster, jette le gant par terre, présente un cartel à quiconque oserait nier la légitimité du nouveau prince. C'est en 1377, au couronnement de Richard II, que l'histoire d'Angleterre fait mention pour la première fois de cette cérémonie. A. SORRE.

CHANCE, du latin *cadere*, tomber. Ce mot exprime ce qui échoit par un coup au jeu; ce qui arrive d'heureux ou de malheureux par le hasard. On peut nuire ou contribuer soi-même à son bonheur ou à son malheur; mais la *chance* est tout-à-fait hors de notre portée, et tient purement au hasard. Plus ou moins *chanceux* dépend d'une manière d'être qu'on ne saurait modifier. En disant *chances égales*, on modifie la signification de ce mot, car on entend par-là les avantages apparents que pré-

sentent deux choses , avantages que l'on ne peut apprécier qu'abstraction faite du hasard , sans lequel il n'y a pas de chances.

Y.

CHANCELIER et **CHANCELLERIE**. Selon Ménage , ce mot dérive de *cancelli*, c'est-à-dire des treillis ou barres à claire voie , qui enfermaient le lieu où était l'empereur lorsqu'il rendait la justice, le garantissaient de la foule des parties , et n'empêchaient ni de le voir ni d'en être vu. La charge de ceux qu'on appelait *chanceliers* , était de se tenir auprès des barreaux. Les attributions du chancelier ont été l'objet de nombreuses dissertations que l'on trouve dans les *Grands Officiers de la couronne et maison du roi*, par Denis Godefroy; l'*Histoire de la Chancellerie*, par Tessereau; et l'*Histoire des Chanceliers*, par Duchesne.

L'office de chancelier , aussi ancien que la monarchie , ne fut d'abord que le cinquième des offices de la couronne , mais les quatre autres ayant été supprimés, il agrandit peu à peu ses attributions. Les chanceliers , appelés successivement référendaire, grand ou premier référendaire, procrisiaire , archinotaire , grand chancelier , archichancelier , furent , sous la troisième race, appelés *chanceliers de France*. Leurs principales fonctions étaient d'écrire ou de

faire écrire les chartes , les ordonnances , de leur imprimer un caractère d'authenticité , par l'apposition du sceau royal , dont ils étaient dépositaires , et de les contresigner. Voici les renseignements les plus utiles sur les attributions et les émoluments de ce haut fonctionnaire. « Il prenait pour soy , ses chevaulx et ses varlets à cheval , sept sous par jour , pour avoine et pour toutes autres choses , excepté son clerc et son varlet qui le servait en sa chambre , qui mangeoient à la cour , et estoient leurs gages doublés , et quatre festes annix en l'an ; et quant ly roy prenoit giste , il avoit cil chancelier ses manteaux , si comme les aultres clercs du roy , et livrée de chandelle , comme en convenoit , pour sa chambre et pour les notaires (commis) à écrire ; et quant le roy voloit , il donnoit palefroy pour soy et cheval pour son clerc , et sommier pour le registre ; *item* , les lettres qui debvoient soixante sous pour scel , ly chancelier prenoit dix sous pour soy , et la portion de la commune chancellerie ainsi , comme les aultres cleres de roy , et quand cils chanceliers estoient en abbayes ou en aultres lieux là où ils ne dépendoient rien pour chevaux , ce il étoit rabattu de ses gages. » Dans son *Histoire généalogique des Chanceliers de France* , le P. Anselme cite 1^o onze réfè-

rendaires sous la première race, 2^o trente-six, sous la seconde race, et jusqu'au quatorzième siècle, le chancelier était tout le ministère. C'est sous François I^{er} que commence le titre de ministre titulaire. Jusqu'alors le chancelier représentait seul l'autorité royale. Lorsque le roi assemblait son grand conseil pour statuer sur des affaires d'état hors de la compétence du parlement, le chancelier présidait ces assemblées, ainsi que les chambres réunies quand il s'agissait de l'élection d'un président. Le chancelier était aussi législateur, et chef de toute la magistrature. Son autorité s'étendait même quelquefois sur la direction et le commandement de l'armée. C'est, selon des historiens dignes de foi, à l'habileté de Guérin, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, évêque de Senlis et chancelier, que furent dus les succès de la journée de Bouvines, dont dépendait le salut de Philippe-Auguste et de la France. Il augmenta beaucoup la haute considération de l'office de chancelier auquel il fit accorder le droit de siéger dans l'assemblée des pairs, et de signer avec les autres grands officiers de la couronne.

Les chanceliers, d'abord nommés par le roi et révocables à sa volonté, se firent nommer à vie, puis se firent élire par une assemblée présidée par le roi, qui n'avait

pas de voix délibérative. La création des gardes-des-sceaux annulla leur inamovibilité. L'Hospital balança, dans les conseils, l'influence des Guises, plus par son courage et son génie, que par la supériorité de ses fonctions. Les chanceliers conservèrent leur titre, même après avoir été privés des sceaux et de recevoir leur traitement. L'Hospital, qui ne prit le titre de chancelier qu'après la mort de son prédécesseur, avait continué pourtant de recevoir son traitement, puisqu'il écrivait à Catherine de Médicis : « J'ai soixante-cinq ans passés, une femme une fille, un gendre, et déjà neuf petits-enfants. J'ai un train de vieux serviteurs que je ne puis sans déloyauté laisser mourir de faim. Une tour de mon bâtiment tombe en ruines : avec cela si votre majesté, empêchée par les besoins de l'Etat, ne croit pouvoir m'aider, j'endurerai avec patience; cela n'est ni long ni difficile à mon âge. » La lettre resta sans réponse. Les fonctions de chancelier étaient devenues plus pénibles qu'honorables, et le sceau royal ne scellait plus que des actes de proscription et d'iniquité. « L'Aubespine, dit le Laboureur de Castelnau, ayant trouvé un jour Morvilliers scellant à Montargis, celui-ci lui dit : Mon neveu, voicy un pénible mestier, vous estes du bois dont on fait les chan-

celiers; qu'il ne vous en prenne jamais envie: ce n'est pas celui d'un homme de bien.» Ces sinistres prévisions ne s'accomplirent que trop. Au vénérable Morvilliers succéda Birague, l'organisateur du vaste massacre de la Saint-Barthélemy. Deux siècles après, un chancelier bouleversa toute la législation, et anéantit sans retour la liberté civile et les lois fondamentales du royaume; et Maupeou fonda le plus terrible despotisme.

Louis XV a tenu lui-même les sceaux de l'État, depuis le 24 mars 1757 jusqu'au 13 octobre 1761, et il est probable qu'il s'est exempté du serment dont la formule avait souvent varié, formalité indispensable pour entrer en fonctions. Voici quelle était, en 1514, la formule avec laquelle Duprat le premier prêta serment: « Vous jurez Dieu le créateur, et sur votre foi et honneur, que bien et loyalement exercerez l'état et office de chancelier de France; serez obéissant au roy, et servirez audict estat envers tous et contre tous, sans nul excepter; ferez justice à un chacun, sans acception de personnes; là où verrez qu'il y aura quelque désordre, tant au faict de la justice que de la chancellerie, y mettez ordre, et où ne sera en votre pouvoir d'y mettre ordre, en avertirez ledict seigneur, afin de l'y mettre; aimez le bien et l'honneur d'icelui seigneur,

et en toutes choses lui donnerez bon et loyal conseil. Quand on vous apportera à sceller quelque lettre signée par le commandement du roy, si elle n'est de justice et de raison, ne la scellerez point, encore que ledict seigneur le commandât par une ou deux fois; mais viendrez vers iceluy seigneur, et luy remonstrerez tous les points par lesquels ladite lettre n'est raisonnable, et après que aura entendu lesdits points, s'il vous commande la sceller, la scellerez; car alors le péché en sera sur ledict seigneur, et non sur vous. Exalterez à votre pouvoir les sçavants et vertueux personnages, les promouvez ou ferez promouvoir aux états et offices de judicature, dont advertirez le roy, quand les vacations d'iceux offices adviendront; ferez punir les mauvais, en sorte que soit punition à eux et exemple aux autres; ferez garder les ordonnances royaux, tant par les secrétaires que par les autres officiers; prendrez garde que nulles exactions et extorsions indues se fassent par lesdicts secrétaires, gens du grand conseil et autres officiers. Autrement ferez tous actes concernant l'estat, et qui conviennent estre faictes par un bon et loyal chancelier, comme ledict seigneur a en vous sa parfaite fiance; et ainsi le jurez et promettez. »

La haute administration de la librai-

rie et de l'imprimerie fut conférée par Louis XV à l'office de chancelier. Et Malesherbes, n'ayant pu s'opposer avec succès à la fameuse déclaration de 1757, qui anéantissait la liberté d'écrire, quitta le ministère et dénonça au roi les dangereuses conséquences de cette loi scandaleuse. Ces nouvelles attributions avaient mis le chancelier en rapport avec toute la police. Mais lorsque la force et la brutalité eurent violé le sanctuaire de la justice, et que les peines, les prohibitions eurent provoqué une résistance qui renversa tous les obstacles, alors cette magistrature si vénérée, si ancienne, tomba avec l'ancien gouvernement. M. Duport-Dutertre, qui avait été nommé le 21 novembre 1790, fut continué en 1791, avec le nouveau titre de *ministre de la justice*. En 1814, Louis XVIII rendit les titres et honneurs de *chancelier de France* à M. Barentin, qui avait rempli cette fonction sous Louis XVI. Le 13 mai 1815, Louis XVIII nomma M. d'Ambray chancelier de France et ministre de la justice; et à ce titre fut attachée la présidence de la chambre des pairs. A la seconde restauration, le ministère de la justice fut distrait de la *chancellerie*, dont l'unique prérogative fut la présidence de la chambre

des pairs ; prérogative qui fut supprimée en 1830.

CHANCELIER DES PRINCES. C'était l'intendant des revenus, le directeur du contentieux des domaines des princes du sang.

CHANCELIER (ARCHI-) DE L'EMPIRE ET D'ÉTAT. Sous Napoléon, l'archi-chancelier était chargé de la promulgation des lois et des sénatus-consultes organiques. Il partageait avec le ministre de la justice le travail du rapport annuel adressé à l'empereur ; il présidait la haute-cour impériale, les sections réunies du conseil-d'état ; signait tous les brevets de nominations de l'ordre judiciaire, etc., etc.

CHANCELIER ROMAIN. Les bulles, les brefs, avant d'être expédiés par la *daterie*, sont vérifiés par la *chancellerie*, espèce de bureau de contrôle, ainsi nommé, parce qu'autrefois le fonctionnaire pontifical qui présidait ce bureau prenait le titre de chancelier.

CHANDELEUR. C'est une fête célébrée dans l'Eglise romaine le deuxième jour du mois de février, en mémoire de la présentation de Jésus-Christ au temple et de la purification de la Vierge. Elle tire son nom des cierges allumés qu'on y bénit, et que le clergé et le peuple portent à la procession ce jour-là. Le cantique de Siméon, qu'on

chante à cette cérémonie, dit que c'est le symbole de Jésus-Christ, lumière des nations.

Chez les Grecs on appelait cette fête *hypante*, qui signifie *rencontre*, en mémoire de ce que le vieillard Siméon et la prophétesse Anne rencontrèrent Jésus dans le temple, lors de sa présentation. On n'est pas d'accord sur l'époque de la fondation de cette fête; les uns l'attribuent au pape Gelase, en 492, qui voulut l'opposer aux *lupercales* des païens; d'autres en attribuent la fondation au pape Vigile, en 536, et veulent qu'elle ait été substituée aux fêtes de Proserpine, que les païens célébraient au commencement de février. Mais cette substitution de la fête de la Chandeleur aux cérémonies du paganisme paraît être sans fondement.

L'Eglise, en instituant cette fête, n'a voulu que célébrer, ainsi que dans plusieurs autres, les mystères de Jésus-Christ.

JY. AUGIER.

CHANDELIER (techn.). C'est un petit meuble trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Il en existe à hobèche, à coulisse, ou qui se terminent en pointes coniques; ces derniers, en usage dans les églises, servent à faire brûler des cierges. Si l'on incline un

chandelier, de manière que sa direction fasse avec celle du fil à plomb un angle d'environ 30 degrés, la chandelle brûle sans qu'il soit nécessaire de la moucher; et cependant cette sorte de chandelier, quoique connue depuis bien longtemps, n'est pas répandue dans le commerce.

Les chandeliers à ressort, ont la propriété de soutenir la bougie à la même hauteur; les grands cierges qui se voient sur les autels, ne sont que des chandeliers de cette espèce.

Historique. — Les chandeliers des anciens ne portaient point comme les nôtres, à leur extrémité supérieure, des bouts de tuyaux ou bobèches pour recevoir des bougies; ils se terminaient par un plateau qui servait à poser leurs lampes et à les tenir à une hauteur convenable. Dans le grand nombre de meubles de cette espèce, trouvés à Herculanium, il en est un remarquable par le choix et l'élégante distribution de ses ornements. Il est riche sans être trop chargé, et, quoiqu'il ne soit que de bronze, il est aussi bien travaillé que s'il était du plus précieux métal. Un autre chandelier pareillement de bronze, et qui a été trouvé au même lieu, mérite d'être mentionné, quoique sa forme soit moins élégante que celle du précédent. Sa partie

supérieure parait trop maigre et nullement dans les proportions ; mais le travail n'en est pas moins soigné ; les cannelures en sont parfaites ; la tige est mobile et roule sur un pivot que reçoit le pied du chandelier , de façon qu'en faisant marcher l'une des quatre pointes avancées et recourbées qui terminent le bas de la tige , on peut faire tourner à son gré le chandelier sans le déplacer , et donner à la lampe qui est dessus la direction dont on a besoin.

Dans l'Ancien Testament, il est fait mention de deux chandeliers, l'un réel, l'autre mystérieux. Moïse fit faire le premier et le plaça dans le tabernacle. Ce chandelier avec son pied était d'or battu, et pesait un talent ; de sa tige partaient sept branches courbées en demi-cercle, et terminées chacune par une lampe à bec. Salomon fit faire dix chandeliers semblables à celui de Moïse, et les plaça de même dans le sanctuaire du temple, cinq au midi et cinq au septentrion. Les pincettes et les mouchettes dont on se servait pour les chandeliers de Moïse et de Salomon étaient d'or. Nabuchodonosor s'empara de tous ces meubles précieux à la prise de Jérusalem ; on ne sait pas s'il furent rendus par Cyrus, lorsqu'il fit restituer aux Juifs les vases du temple, enlevés par les Assyriens. A la prise de Jé-

rusalem par Titus, il y avait dans le temple un chandelier d'or, qui fut emporté par les Romains et placé, avec la table d'or des pains d'offrande, dans le temple de la Paix que Vespasien avait fait bâtir. On voit encore aujourd'hui sur l'arc-de-triomphe de Vespasien ce chandelier avec les autres dépouilles de la Judée et du temple.

Quant aux chandeliers des autels, l'origine en est aussi ancienne que celle des cierges que l'on allume pendant le service divin (*Voyez le mot CANDELABRE*).

H. BERNARD.

CHANDELLE (*Voyez le mot SUIF*).

CHANGE. C'est la compensation des dettes réciproques des nations. Considéré dans les rapports qu'il établit entre les particuliers, le change n'est autre chose que le commerce de l'argent ou des *lettres de change* qui en sont la représentation.

Suivant quelques historiens, les juifs sont les inventeurs des lettres de change. On prétend que, s'étant réfugiés en Lombardie, après avoir été chassés de France sous le règne de Philippe-Auguste, en 1181, et de Philippe-le-long, en 1316, ils donnèrent à des voyageurs des lettres portant ordre aux dépositaires des fonds qu'ils n'avaient pu emporter, de les remettre à ces voyageurs, qui leur en avaient compté la

valeur. D'autres disent que les Florentins, chassés d'Italie par les Gibelins, se réfugièrent en France, et y introduisirent l'usage des lettres de change, que les négociants de Lyon paraissent avoir adoptées les premiers.

Pour nous former une idée exacte de la nature du change, de son objet et de ses effets, il est utile d'entrer dans quelques détails relatifs à son origine. Le premier commerce entre les hommes se fit par échange, et il ne consistait encore entre les nations qu'en un échange de productions de la nature et de l'art. Son premier effet fut d'augmenter les denrées de chaque pays en augmentant dans tous les besoins de se procurer des objets d'échange. Bientôt une nation se trouva moins de marchandises à échanger que de besoins, ou celles qu'elle pouvait donner ne convenait pas à la nation de qui elle en recevait, ou enfin, à mesure que les objets servant aux étrangers, se multiplièrent, leur appréciation réciproque, devenue plus difficile, fit sentir la nécessité d'adopter des signes propres à fixer et à représenter leur valeur. Afin que ces signes fussent durables, susceptibles de beaucoup de divisions sans se détruire, d'une même nature ainsi que d'une même valeur dans tous les climats, on choisit les

métaux , et surtout ceux qui sont de moindre volume , relativement à leur poids. L'or, l'argent devinrent la mesure commune de la valeur des denrées dans tous les pays commerçants , parce que la valeur intrinsèque des portions de ces métaux , introduites dans le commerce, est nécessairement la même en tous lieux , et garantie par l'empreinte des gouvernements , lesquels en avaient fixé le poids et le titre ; telle est l'origine des *monnaies* (*Voyez ce mot et celui commerce*).

Mais à mesure que le commerce s'étendit, le transport des monnaies devint pénible : les négociants de différents pays contractèrent des dettes entre eux ; bientôt un pays se trouva tout-à-la-fois débiteur et créancier d'un autre pays , parce que chacun achète des marchandises ainsi qu'il en vend. Ne pouvant dès lors échanger ces dettes en donnant celles qu'on avait à recevoir dans un pays , en donnant celles qu'on y devait. Cependant ces dettes se sont multipliées , et ont marqué long temps les derniers termes des progrès du commerce , parce que les particuliers qui les avaient contractées étaient étrangers les uns aux autres , ne voyaient pas comment cet échange pouvait avoir lieu , et ne connaissaient d'autres moyens de se libérer

qu'en faisant transporter des fonds chez leurs créanciers. On inventa les lettres de change ; depuis, les négociants qui ont des dettes à payer dans un pays éloigné achètent ou prennent des lettres de change aux personnes auxquelles il est dû des fonds dans ces mêmes lieux, et y envoient ces lettres en paiement de ce qu'ils y doivent. Par ce moyen, l'argent que les négociants d'un pays quelconque doivent dans l'étranger ne sort pas de ce pays, et sert à payer les dettes qui y ont été contractées par les étrangers, sur lesquels ils prennent des lettres de change, et réciproquement ces derniers, en acquittant les lettres tirées sur eux, acquittent dans leur pays les dettes que les étrangers y avaient contractées.

Ainsi, la multiplicité des dettes réciproques est l'origine du change, et toutes ses opérations ne peuvent s'effectuer que par le moyen de lettres de change. Son objet est d'éviter le transport des monnaies, et ses effets sont, 1^o la création d'un signe représentatif des monnaies, c'est-à-dire des lettres de change, dont la circulation dans le commerce est susceptible du plus grand degré possible de rapidité ; 2^o l'augmentation des richesses nationales en circulation ; 3^o le paiement des dettes réci-

proques des nations, sans exportation du numéraire.

Il résulte de ce qui précède, que le change, considéré dans toutes les opérations auxquelles il donne lieu entre les particuliers, n'est autre chose que le commerce des lettres de change, ou en d'autres termes, que le commerce de l'argent qui doit être reçu dans différents lieux, par le moyen de lettres de change. En compensant les dettes réciproques des nations, le change leur épargne les frais et les risques du transport des fonds qu'elles se doivent mutuellement. Mais une nation qui doit dans l'étranger plus qu'il ne lui est dû ne peut y payer ses dettes qu'en y faisant transporter des fonds. Lorsque les dettes entre deux nations sont inégales, rien ne peut empêcher la sortie des espèces de chez l'une, et leur importation chez l'autre.

L'unique moyen d'assurer l'avantage du change à une nation et d'empêcher la sortie de ses espèces, est d'augmenter et de perfectionner les produits de son territoire et de son industrie, ou, en d'autres termes, de la mettre en état de vendre aux nations voisines plus de marchandises qu'elle ne leur en achète. Ainsi, les accroissements de l'agriculture, des manufactures et du com-

merce peuvent seuls influencer avantageusement sur le change.

Tirer ou négocier des lettres sur l'étranger, c'est vendre des monnaies étrangères; remettre dans l'étranger, c'est acheter des monnaies étrangères. Dans tous les problèmes relatifs à ces opérations, il ne s'agit donc que de changer des monnaies étrangères que l'on achète ou que l'on vend en monnaies de cours du pays où l'on fait l'achat ou la vente. — Le *change menu* consiste à prendre des monnaies défectueuses étrangères ou hors de cours, pour des monnaies de cours, moyennant un léger bénéfice. Le *change réel*, que l'on appelle plus simplement le *change*, consiste, pour les négociants ou les banquiers, à vendre l'argent qui leur est dû dans différentes villes; ils en reçoivent la valeur de ceux qui l'achètent, et leur donnent en retour une *lettre* adressée à leurs débiteurs ou correspondants, prescrivant de payer à l'ordre de ces acquéreurs les sommes qui leur ont été vendues.

Dans la recherche du *pair du change* de deux nations, il ne s'agit que de chercher la valeur de la monnaie de change de celle des deux places, valeur qui donne le *certain*. Dans les arbitrages de banque, il ne s'agit

encore que de chercher les voies les plus avantageuses pour tirer des lettres de change sur l'étranger, ou pour y faire des remises, c'est-à-dire pour vendre ou acheter des monnaies étrangères. Sous tous les rapports, l'idée générale des *opérations* du change est donc renfermée dans celle de l'achat ou de la vente des monnaies étrangères, dont les lettres de change sur l'étranger, que l'on prend ou négocie, sont le signe représentatif.

DES OPÉRATIONS DU CHANGE.

On divise les opérations de change en deux sortes; celles qui se font à l'intérieur, et celles qui se font avec l'étranger. Les premières consistent à vendre ou à céder des lettres, dont la valeur doit être reçue dans l'une des villes de l'intérieur du pays, et les secondes à vendre ou à céder des lettres dont la valeur doit être reçue dans une ville étrangère. Le prix auquel on vend dans un lieu l'argent qui doit être reçu dans un autre est ce que l'on appelle *le prix du change*.

Du prix du change à l'intérieur. Si aucune circonstance n'influe sur la valeur des lettres de change tirées sur des villes de l'intérieur, ces lettres ne perdent ou ne gagnent rien à être échangées pour l'argent

qu'elles représentent : on en donne la même somme de monnaie que l'on doit en recevoir, par leur moyen, au lieu du paiement. Ainsi, lorsque le change est au pair entre Paris et Marseille, par exemple, une lettre de change de 1,000 francs, qu'on voudrait acheter à Paris sur Marseille, coûterait 1,000 francs en espèces. Mais quand il y a perte ou bénéfice, le prix du change se fixe à raison de $1/8$, $1/4$, $1/2$, 1 ou 2 pour cent plus ou moins. Ces cours varient suivant la rareté ou l'abondance du papier, la difficulté ou frais de transport du numéraire et autres circonstances ; aussi la plus part du temps, les lettres de change gagnent ou perdent à être échangées contre de l'argent. Si le cours du change intérieur à Paris est

Bordeaux $1/2$ perte.

Lyon $3/4$ bénéfice.

Marseille au pair.

cela veut dire, 1° que le papier sur Bordeaux perd à Paris $1/2$ pour cent ; 2° que celui de Lyon gagne, au contraire, à Paris, $3/4$ pour cent ; 3° et que celui sur Marseille ne perd ni ne gagne rien à être échangé contre de l'argent.

Du prix des changes étrangers. Quand deux nations changent ensemble, l'une

donne toujours à l'autre une de ses monnaies, ou une quantité fixe de sa monnaie, pour laquelle cette autre lui donne en retour, en la sienne, un prix plus ou moins grand, selon les circonstances. Ainsi, le prix des changes étrangers est toujours exprimé par deux termes, dont le lieu fixe et invariable est appelé le *certain*, l'autre l'*incertain*, parce qu'il est sujet à de fréquentes variations; c'est l'incertain qui exprime le prix du change, exemple: Londres change avec Paris en lui donnant une livre sterling (qui est le certain) pour en recevoir 25 francs ou 25 francs 50 centimes, plus ou moins, qui est l'incertain.

Les négociants des différentes places de l'Europe envoient par des courriers le cours des changes de chacune à leurs correspondants, et on imprime même ces cours dans les journaux, afin que les négociants puissent juger de l'avantage ou du désavantage des changes de chaque pays; mais la note du cours des changes de chaque place de commerce ne contient que le prix variable ou l'incertain que cette place reçoit ou donne, et on n'y fait aucune mention de la quantité fixe de monnaie ou du certain que cette place donne ou reçoit en retour, parce qu'on suppose qu'étant constamment le même, le certain est assez connu de toutes les personnes pour l'usage

desquelles on publie le cours des changes.

Nous allons donner le cours du change de Paris tel qu'il est donné par un journal quelconque. Nous le ferons suivre de quelques explications.

	UN MOIS.		TROIS MOIS.	
	Papier.	Argent.	Papier.	Argent.
Amsterdam . . .				
. . . banco . . .		54		54 1/2
. . . courant . . .		56 3/8		56 7/8
Hambourg . . .	188		187	
Berlin	571			
Londres	24	24	25 80	25 80
Madrid , Cadix ou Bilbao . . .				
. . . effectif . . .			15 90	
Lisbonne ou Por- to . . . effectif . . .	500		517	
Gènes . . . effec- tif	475	475	472	472
Livourne	482		480	
Milan	99 1/2		98 1/2	
Naples	421	421	418	418
Venise		2 1/2 p.		3 1/2 p.
Vienne ou Au- guste . . . effectif . . .	269	260	258	258
Anvers		1/2 p.		1 1/2
Saint - Péters- bourg			114	115
Bâle	1/2 p.		1 1/4 p.	
Francfort	1/2 p.		1 1/2 p.	
Genève	165		163	
Lyon	1/2 p.	1/2 p.	1 1/2 p.	
Bordeaux	1/2 p.	1/2 p.	1 1/2 p.	
Marseille		1/2 p.	1 1/2 p.	1 1/2 p.
Montpellier	1/2 p.			

Explications du tableau. — UN MOIS ET TROIS MOIS. Les deux titres indiquent qu'il faut prendre dans la première grande colonne les prix du papier à *un mois*, et dans la seconde, ceux du papier à *trois*. Ces deux grandes colonnes se subdivisent chacune en deux petites intitulées, l'une, papier, et l'autre, argent; la première contient les prix auxquels le papier est offert; la seconde contient ceux auxquels le papier est demandé.

Par exemple, Amsterdam 54, placé dans la colonne intitulée *argent un mois*, indique que le papier d'Amsterdam à un mois, est demandé à ce prix, et 54 1/2 dans la colonne *argent trois mois*, que celui de trois mois l'est à 54 1/2. L'absence des prix dans les colonnes intitulées papier, c'est-à-dire que le papier sur Amsterdam n'est pas offert. — Londres 24 et 23,80, placé dans les quatre colonnes, veut dire que le papier sur Londres est également offert et demandé, c'est-à-dire qu'on trouve également à négocier ou à prendre ce papier.

On remarquera que les prix cotés dans la seconde grande colonne intitulée *trois mois* sont tantôt plus haut, tantôt plus bas que ceux cotés dans la première intitulée *un mois*; cela provient de ce que le pre-



neur de papier exige pour le plus long terme de trois mois un prix plus avantageux que pour celui d'un mois, et que le prix est plus avantageux avec de certaines places, quand il est plus bas, qu'avec d'autres, quand il est plus haut. Les *p.* qui sont à côté des $1/2$, $3/8$ p. cent, etc., expriment que le papier *perd*; s'il y avait un *b*, cela voudrait dire que le papier gagne, qu'il y a *bénéfice*.

DU PAIR DU CHANGE. Lorsque le prix que l'une des deux places donne de la quantité fixe de monnaie qu'elle reçoit toujours de l'autre est composé d'un poids d'or ou d'argent pur égal à celui dont cette quantité fixe de monnaie est composée; cette parfaite égalité de poids en matière pure, constitue ce qu'on appelle le *pair du change*. On dit que le prix du change entre deux places est haut, lorsque le prix incertain que l'une reçoit de l'autre ou lui donne, est au-dessus du *pair*; il est bas, au contraire, lorsque le prix incertain est au-dessous du *pair*. D'où il résulte, 1^o que le prix du change le plus haut est le plus avantageux pour prendre des lettres de change sur les places qui donnent l'incertain; car en retour du prix certain que l'on donne, on reçoit plus que le *pair*; 2^o que le prix du change le plus bas est le plus

avantageux pour fournir des lettres de change sur les places qui donnent l'incertain ; car en retour du prix certain que l'on reçoit, on donne moins que le pair ; 3° que le prix du change le plus *bas* est le plus avantageux pour prendre des lettres de change sur les places qui donnent le certain ; car on donne moins que le pair en retour du certain que l'on reçoit ; enfin, 4° que le prix du change le plus haut est le plus avantageux pour fournir des lettres de change sur les places qui donnent le certain ; car on reçoit plus que le pair en retour du certain que l'on donne.

Pour opérer sans difficulté le change des monnaies d'une nation quelconque en monnaie d'une autre nation, il faut connaître, 1° les monnaies de ces deux nations, ainsi que les subdivisions de ces mêmes monnaies ; 2° le prix du change et la manière dont elles le règlent ; 3° la règle conjointe.
Exemple :

Un négociant de Paris, sachant, 1° que le prix du change entre la France et l'Espagne est à 17 francs 44 centimes pour 1 pistole d'Espagne ; 2° que 1 pistole vaut 4 piastres ; 3° que 1 piastre vaut 8 réaux ; 4° que 1 réal vaut 34 maravédís ; 5° que 375 maravédís valent 1 ducat d'Espagne, demande combien 12,640 francs valent en

ducats d'Espagne? Il pose ainsi la règle conjointe :

17 fr. 44 c.	:	1 piastre d'Espagne
1 pistole	:	4 piastres
1 piastre	:	8 réaux
1 réal	:	34 marvédís
375 marvédís	:	1 ducat
	:	12,640 : x .

Après les opérations faites, on a $x = 2,102 \frac{62}{327}$ ducats.

C'est là ce qu'on appelle *changes directes*; mais on ne peut pas toujours changer directement sans désavantage, les monnaies d'un pays en monnaies d'un autre, et même il arrive quelquefois que deux nations n'ont pas de change ouvert entre elles, ou que l'une ne fait pas d'opérations de banque avec l'autre. En pareil cas, on peut néanmoins changer les monnaies de l'une en celles de l'autre, si on connaît le prix du change de chacune de ces deux places avec une troisième; il ne s'agit que de réduire d'abord les monnaies de la première en celles de la troisième au cours du change existant entre elles, et ensuite les monnaies de la troisième en celles de la seconde, au cours du change existant entre ces deux dernières places. C'est ce qu'on appelle les *changes indirects*, que l'on effectue en

une seule opération par le moyen de la règle conjointe. Exemple :

Un négociant de Paris, sachant, 1° que le change d'Amsterdam avec Cadix est à 90 deniers de gros pour 1 ducat; 2° qu'un florin vaut 40 deniers de gros; 3° qu'un ducat vaut 375 maravédís; 4° que 34 maravédís valent 1 réal; 5° que 8 réaux valent 1 piastre; 6° que 4 piastres valent 1 pistole; 7° que le prix du change entre la France et l'Espagne est à 15 francs pour 1 pistole, demande combien 1,088 florins de Hollande valent en argent de France. Il posera les proportions ainsi :

1 florin	:	40 deniers gros
90 deniers gros	:	1 ducat
1 ducat	:	375 maravédís
34 maravédís	:	1 réal
8 réaux	:	1 piastre
4 piastres	:	1 pistole
1 pistole	:	15 francs
	:	1,088 : x.

Il aura pour réponse $x = 2,500$ francs.

Les opérations que les cambistes sous les noms de *pair politique*, *d'égalités*, ou de *parités de change* ont pour objet de déterminer le prix du change de deux nations proportionnellement à celui de chacune de ces deux nations avec une troisième ou un

plus grand nombres de places intermédiaires. Pour arriver à la connaissance de *l'égalité de change* de deux nations, c'est-à-dire de combien doit ressortir le prix du change entre elles proportionnellement au prix de changes connus, il faut changer la monnaie de compte qui constitue le certain en monnaie de l'incertain par la voie indirecte intermédiaire.

Les *arbitrages de banque* ont pour objet de découvrir les voies les plus avantageuses pour tirer des lettres sur une ou plusieurs places étrangères ou pour y faire des remises. (*Voy.* le mot BANQUE). J. F.

CHANGEURS. C'est le nom que l'on donne à ceux qui font le commerce du change proprement dit, tel qu'il existait dans l'origine avant qu'il fut tombé dans la main des banquiers. Le contrat de change en ce qui concerne les changeurs, diffère entièrement du contrat de change en ce qui concerne les banquiers qui font commerce d'argent de place en place. Ce dernier contrat doit être bien postérieur à l'autre, car il n'est pas fondé sur une nécessité commerciale, mais sur une simple commodité. Celui qui dans une ville avait une somme d'argent qu'il voulait transporter dans une autre, craignant les dangers du transport matériel, cherchait quel

négociant de cette dernière ville qui avait besoin de faire transporter la même somme dans celle où il se trouvait lui-même ; et chacun d'eux passait vente à l'autre par contrat de la somme d'argent qui lui appartenait et rendait tout transport inutile. A cet échange matériel de somme d'argent de même monnaie a succédé le transport d'argent de place en place par des billets ou lettres de change ; puis enfin ce commerce fondé trop souvent sur un crédit abusif, qui consiste à mettre des billets dont la valeur ne'existe pas et que l'on a nommé le *change sec*, le *change feint*, le *change supposé* ; mais quelque'importance que ce commerce ait acquit, il n'a jamais été qu'un commerce d'intérêt privé, tandis que l'échange d'une monnaie étrangère contre la monnaie nationale n'a jamais pu s'opérer que sous l'autorisation directe de l'administration publique. Il y avait donc dans l'origine cette grande différence entre les banquiers et les changeurs, que les premiers n'étaient que des négociants, tandis que les changeurs étaient des officiers publics, exerçant une charge publique.

En France, des places particulières étaient assignées aux changeurs pour exercer leur office et c'est ainsi qu'à Paris

leurs bureaux occupaient les diverses constructions élevées sur le pont le plus ancien de la capitale établi entre le palais et le Châtelet, pont appelé autrefois *Pont aux Changeurs*, aujourd'hui *Pont au Change*. Divers règlements anciens, dont l'autorité subsiste encore, mais dont l'autorité aurait cependant besoin d'être renouvelée, parce que plusieurs de leurs dispositions sont tombées en désuétude, déterminaient quels étaient les droits et les obligations des changeurs. Ils devaient notamment avoir leur bureau en un lieu apparent sur la rue, posséder des balances justes, et se tenir toujours prêts à donner la valeur telle qu'elle était déterminée par les tarifs de toutes les espèces et matières d'or et d'argent; ils étaient tenus de cisailer toutes les espèces décriées, défectueuses et fausses qui leur étaient présentées, et de déformer à l'instant tous les ouvrages d'or ou d'argent qui n'avaient pas le titre légal.

Le verbe *changer*, dérivé du latin *ambiare* ou *cambire*, a donné naissance à une foule d'expressions dans notre langue; nous ne les rapporterons pas ici, parce que nous les croyons mieux placées dans un dictionnaire que dans une *encyclopédie*.

ALPH. ROBERT.

CHANOINE, CHANOINESSE. Primi-

tivement l'on désignait par ces mots, les personnes qui s'étaient astreintes à vivre selon la règle particulière d'un corps ou chapitre dont elles étaient devenues membres. Pour les premiers chanoines établis, cette règle fut, au septième siècle, donnée ou renouvelée avec modification, par un évêque de Metz, nommé Saint-Chrodegant. Depuis on a aussi appelé *chanoine*, non seulement tout ecclésiastique, pourvu d'une prébende ou canonicat, dépendant d'une église Cathédrale ou Collégiale; mais aussi, par extension abusive, tout homme d'église, et même tout célibataire, vivant, sans soucis, grassement, paisiblement et mollement. Les chanoines de cette espèce étaient de vrais pourçaux d'Épicure. Ils étaient fort communs avant la révolution. Nous avons bien encore quelques *sinécuristes* qui pourraient leur être assimilés. Le mot chanoine vient d'un mot latin, *canonicus*, qui signifie règle, *a canone*. Le mot français canon, qui en est la traduction littérale a plusieurs autres significations qui dérivent du mot règle, ou qui n'en sont que l'extension comme, *droit, statut, prébende, redevance régulière*. Les chanoines soumis à des statuts, vivant en communauté, passant leur temps à prier, à jeuner, à se promener, ou à ne

rien faire , se conformant enfin plus ou moins à la *règle* , étaient appelés *réguliers*. Ceux qui n'étaient point cloîtrés , et qui dans leur vie libre et privée , n'avaient autre chose à faire qu'à consommer sans peines d'esprit et de corps , le canonicat , la *redevance régulière* ou *prestation annuelle* dont la faveur les avait gratifiés , étaient désignés sous le nom de chanoines séculiers ou non réguliers (sans règle) . Les premiers étaient obligés par leur statut , de se loger dans un cloître exactement fermé ; de ne point y recevoir de femmes ; de se rendre chaque soir à l'église pour y chanter complies , de se lever à deux heures du matin , pour chanter les matines ; de garder après l'office du soir le silence jusqu'au lendemain à prime ; de vivre dans la chasteté et la pauvreté , etc. Cette règle , comme toutes celles qui violent les lois de notre nature , en voulant nous contraindre à ne point donner satisfaction à nos besoins les plus impérieux , fut , comme on le pense bien souvent enfreinte , surtout quand les temps de ferveur furent passés et particulièrement aux époques les plus rapprochées de nous. Déjà même , au temps de Charlemagne , l'on voit ce souverain , par l'un de ses capitulaires , ordonner à tous les chanoines de ne plus violer leur règle.

Depuis, leur manière de vivre, particulièrement celle des chanoines de la seconde espèce (les non réguliers) s'est tellement relâchée, qu'on a dit alors des hommes du monde qui passaient leur vie dans un doux repos et dans les plaisirs de la table, *qu'ils vivaient en chanoines; s'engraisser comme un chanoine*, était devenu un proverbe vulgaire. (*) L'on conçoit que des hommes qui se conviennent, se réunissent pour employer en commun leurs forces physiques et morales, dans le but de faire mieux, ou de produire d'avantage, et pour s'entraider et se protéger mutuellement; mais se placer en communauté religieuse, chrétienne, pour violer les principales maximes des plus célèbres chrétiens, tels que Saint-Paul, qui a dit, *qui travaille prie; qui vit dans l'oisiveté péche; il n'est pas bon que l'homme soit seul, il faut qu'il se marie; quiconque s'isole de ses sembla-*

(*) Voyez le Lutrin de Boileau, où la vie de chanoine est si bien dépeinte :

Là, parmi les douceurs d'un tranquille silence,
Règne sur le duvet une heureuse indolence.

La jeunesse en sa fleur brille sur son visage :
Son menton sur son sein descend à triple étage..

bles, est mauvais chrétien, car il leur doit aide et assistance, etc. C'est ce qu'on a peine à comprendre aujourd'hui. Au reste, chaque siècle a son esprit et ses tendances. Après les désastres, et les crimes sans nombre qui ont accompagné et suivi la chute de l'empire romain, chacun sous l'influence de la nouvelle religion du christ, s'attendait à la fin du monde, et l'on s'associait alors, pour faire son salut, comme on s'associe aujourd'hui pour faire fortune. Lequel de ces deux partis, est le plus raisonnable? Ce qui vient d'être dit, relativement aux chanoines, s'applique en partie aux *chanoinesses*. On les distinguaient comme eux en chanoinesses régulières, et non régulières. Les premières suivaient la règle de Saint-Augustin; elles faisaient des vœux: elles étaient cloîtrées, etc. Les autres ne s'engageaient par aucun vœu solennel; elles vivaient en femmes du monde, elles étaient même libres de se marier, en résignant au préalable leur prébende. La place de chanoinesse libre, était une vraie *sinecure*, un véritable privilège établi en faveur des races féodales; car pour l'obtenir, il fallait faire preuve de plusieurs quartiers de noblesse. S'il était permis dans un ouvrage grave d'amuser le lecteur, par des anecdotes scandaleuses, l'histoire

nous en fournirait de passablement piquantes, sur la vie joyeuse d'un grand nombre de chanoinesses ; mais par respect pour les oreilles chastes, et aussi pour ne pas dépasser les bornes qui nous sont imposées, nous nous abstenons de les citer.

THOUVENEL, D^r. M. *ancien député.*

CHANSON. Anacréon et Horace ont été les créateurs de ce genre de poésie légère et gracieuse ; après eux, nul peuple ne l'a porté à un plus haut point que le Français : nous devons en être considérés comme les restaurateurs et même les maîtres. Tour à tour, Voltaire, Laharpe et J.-J. Rousseau ont dit avec raison qu'il n'existait aucune nation qui pût montrer un aussi grand nombre de jolies chansons que la nation française. « Tous les étrangers (a dit J.-J. Rousseau) sont convenus de notre supériorité dans l'art de la chanson. De tous les peuples de l'Europe, le français est celui dont le naturel est le plus porté à la chanson ; la galanterie, le goût de la table, la vivacité et la causticité de son humeur, tout semble lui en inspirer le sentiment. La chanson est son égide contre l'ennui, son arme offensive contre le ridicule ; heureux ou malheureux, battant ou battu, dans l'abondance ou dans la di-

sette, triste ou gai, il chante toujours, la chanson est l'expression naturelle de tout ce qu'il éprouve.

En effet, la chanson est la peinture fidèle de notre caractère national, qui est resté toujours le même au milieu des changements et des révolutions, et, comme l'a observé M. De Jouy, on chantait quand les Anglais démembraient le royaume; on chantait pendant les guerres civiles des Bourguignons et des Armagnacs, pendant la ligue, pendant la Fronde, sous la régence, et c'est au bruit des chansons que la monarchie s'est écroulée à la fin du XVIII^e siècle.

Sous la régence et le règne de Louis XV, époques de scandale et de mauvaises mœurs, la chanson prit une grande et honteuse licence; mais lors de notre première et immortelle révolution, rien ne put égaler son enthousiasme, sa franchise et son sentiment national.

Les Panard, les Collé, les Piron, les Favart et les Laujeon ont été, dans le dernier siècle, les soutiens de la chanson; après eux sont venus les Piis, les Armand-Gouffé, les Brazier, les Désaugier leurs dignes successeurs. Mais déjà la chanson abdiquait son joyeux et riant caractère,

une tendance politique se faisait sentir dans quelques couplets ; elle descendait au rôle de la satire.

C'était sous les dernières années de l'empire , alors Béranger préludait à sa réputation par le *Roi d'Yvetot* et les *Conseils à Lise*. A l'époque de la restauration ; la chanson jeta ses derniers éclairs , la stupidité et la mauvaise foi des gouvernants d'alors prêtaient si facilement à la malice et à la satire, le peuple avait si grand besoin d'oublier dans de gais refains le joug qu'on tentait de faire peser sur lui ! Aujourd'hui la chanson est morte en France ; pourquoi ? personne ne saurait ou n'oserait le dire ; il nous suffit de blâmer cette abnégation de l'ancien caractère national. Maintenant plus de chansonniers , plus de chansons parmi nous , leur règne est passé !... notre époque n'a que des hommes étroits et stationnaires qui se cramponnent aux petits intérêts de leur existence ; le plaisir , la gaiété , les grandes pensées , les grandes passions , même les grandes commotions publiques , rien ne les touche , rien ne les émeut. Pauvre chanson ! elle cherche inutilement à s'affranchir de l'obscurité dans laquelle on l'abandonne ; plus d'égards , plus de tendresse pour elle , tyran absurde , notre siècle positif la tue de son indiffé-

rence ; en vain la victime s'efforcera de le dérider ; en vain elle chercherait pour lui plaire ses plus gais , ses plus touchants , ses plus illustres refains , hélas ! ce n'est point un **amant** , c'est un père qu'il lui faudrait ; mais Désaugiers n'est plus ,... Béranger se tait ,... la chanson reste pauvre et orpheline.

JOANNY AUGIER.

CHANT. Espèce de modification de la voix humaine , par laquelle on forme des sons variés. En musique , on appelle *chant* , la mélodie , c'est-à-dire le résultat de la durée et de l'expression du chant. Les chants légers et agréables sont l'écueil des compositeurs ; en effet , pour enchaîner des accords , il ne faut que du savoir ; mais pour trouver des chants gracieux , originaux , expressifs , il faut de l'imagination et du talent.

Dans sa signification réelle , *chant* se dit seulement de la musique vocale ; l'art du chant a pour objet son exécution : tous les hommes chantent bien ou mal ; on chante plus ou moins agréablement , à proportion qu'on a la voix plus ou moins agréable , l'ouïe plus ou moins juste , l'organe plus ou moins flexible , le goût plus ou moins formé ; l'art du chant n'a pas deux cents ans d'existence , on chantait autrefois sans aucune préparation ou exercice ; aujourd'hui il est prouvé que ce n'est pas notre école

de chant qui a fourni et qui fournit les meilleurs chanteurs : beaucoup de ces derniers, Rubini, Tamburini entre autres, ont acquis leur immense talent sans étudier dans les conservatoires.

Il y a encore le *plain-chant* en usage dans les églises, composé de quatre parties, que les musiciens chantent sur une seule. L'église se servait autrefois du *chant ambroisien*, sorte de plain-chant inventé, dit-on, par saint Ambroise ; mais elle lui a substitué le chant grégorien, *plain-chant* attribué à saint Grégoire. Ces deux chants diffèrent en ce que saint Ambroise avait donné au chant un rythme que saint Grégoire lui enleva. Cependant le *chant ambroisien* est encore en usage dans les églises de Milan, ville d'Italie, dont saint Ambroise fut l'archevêque. JY. AUGIER.

CHANTS POPULAIRES. Il faut bien se garder de confondre les chants populaires avec les chants patriotiques. Le chant patriotique, enfanté par une passion de circonstance, a pour objet de crier aux armes, d'encourager, de propager l'enthousiasme, et de célébrer la victoire : c'est la voix du sang, de la fureur ; c'est la voix du drame. Le chant populaire, au contraire, est gai, touchant, lyrique ; il n'a aucune relation avec le chant fils du patriotisme : mais com-

me lui, c'est l'enfant de la patrie, son enfant le plus dévoué, le plus fidèle; car il en revêt les mœurs, les coutumes, les caractères. Il recueille avec amour ses plus glorieux, ses plus gais et ses plus touchants souvenirs. En France, c'est au temps de la féodalité que les chants et les romances populaires ont commencé à naître. Depuis le douzième siècle, ils s'étaient emparés de l'idiôme vulgaire. Sous le règne de Philippe-Auguste ils se montraient en grande quantité. Les aventures d'amour, les jeux, les danses, en fournissaient le sujet ordinaire. Aussi voulez-vous en retrouver les souvenirs? mêlez-vous aux rondes de nos jeunes filles; écoutez leurs chansonnettes et leurs refrains : *J'irai dans ton champ. — La tour, prends garde. — Nous n'irons plus au bois, etc., etc.* Plusieurs de ces rondes rappellent l'antique chevalerie, les mœurs du moyen-âge, ses tournois, ses cours d'amour, ses castels, et la vie heureuse de ses châtelaines.

Chacune de nos provinces a sa part de chants populaires et de chansons qui, de temps immémorial, réjouissent les vieillards et font danser les garçons et les jeunes filles. Dans la Picardie, les chansonnettes ont presque toutes une teinte de gaieté licencieuse. En Normandie, en Bretagne, la

chanson est conteuse, traditionnelle. En Alsace, le sujet des chants populaires ne roule que sur le vin et la bonne chère. Dans le Béarn, les chants sont doux, mélancoliques, empreints des naïvetés et des mœurs pastorales. En général, le chant et la musique ne sont pas trop cultivés dans les pays de labourage. Mais, si, quittant les plaines, on monte aux sommets du Jura, des Alpes et des Pyrénées, le chant populaire change totalement. Là, il est pur, animé, poétique; il est à la hauteur de son sol natal; c'est du grandiose. Au résumé, notre France est pauvre en chants populaires: des rondes villageoises, des restes de romances espagnoles, quelques couplets grivois ou satiriques légués par les anciens troubadours, voilà toute sa richesse. C'est en Suisse, c'est dans ce pays si original, si pittoresque, qu'il faut chercher et les chants populaires et les mélodies d'un caractère réellement primitif. Dans les chants de la Suisse, tout porte le cachet d'une nature simple, grande et belle. On ne saurait moduler les airs de ses pâtres, de ses chèvres, de ses chasseurs de chamois; on les présente d'avance. Ce ne sont pas les notes douces et énervées des canzonettes napolitaines murmurées par un lazzarone fainéant, sous un ciel bleu qui le chauffe et l'endort; ce

sont des notes hautes, fortes, pleines, des notes qui peuvent dominer le vent qui siffle, le torrent qui mugit, et qui peuvent s'entendre comme un cri d'appel de cimes en cimes et de rochers en rochers. Le *ranz des vaches* est à lui seul tout leur pays, leurs montagnes, leurs mœurs, leur poésie. Le *ranz des vaches* a été intronisé vainement dans nos concerts, c'est une fleur transplantée, qui, colorée et brillante sur le sol qui l'a vue naître, dépérit et meurt à l'étranger : c'est dans les Alpes seules qu'il faut l'entendre. La Russie, l'Allemagne et la Pologne possèdent aussi leurs chants populaires fort beaux, et dont plusieurs sont très intéressants. Il y a en Russie des poésies nationales qui remontent aux invasions des Barbares. Dans toutes ces poésies règne un caractère de vivacité, de chaleur et de passion. En Allemagne, l'instinct musical, qui est porté à un si haut degré, y perpétue sans cesse les chants et les mélodies populaires. La Pologne a le goût inné de la musique et du chant plaintif. Il est vrai que c'est la seule consolation des malheureux ; et la Pologne a été si souvent malheureuse ! La chanson polonaise est simple, pure, quelquefois brillante et décidée. En Écosse, en Angleterre, les chants populaires sont assez bien conservés. Au midi, l'I-

talie et l'Espagne font revivre les chants populaires. C'est dans ces deux contrées qu'il faut les voir empreints d'une mélodie suave et amoureuse, molle et parfumée : il suffit de rappeler les chants siciliens et calabrais, *la cantarezze, la scillitana*. Près de Naples leur ton change beaucoup : ce n'est plus du doux et du langoureux, c'est du vif et du gai. En Italie généralement, la chanson est galante sans être licencieuse. En Espagne ce n'est pas la même chose : leurs *cachucha, pilla-caapa, la damnas de Cuba* et autres boléros populaires, ne sont composés que de refrains fort libres et érotiques. En finissant, répétons encore qu'il ne faut pas considérer comme chants populaires : la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, en France ; le *God save the King*, le *Rule Britannia* des Anglais, chants guerriers et politiques nés au milieu des camps ou enfantés par les revolutions. Les chants populaires ont pris naissance à un festin de noces et autour d'un berceau de nouveau-né.

JOANNY AUGIER.

CHANTE-PLEURE. Ce mot, suivant les étymologistes, est formé des deux autres : *chante* et *pleure*, à cause de l'imitation du bruit que fait l'eau en sortant de l'instrument qui porte ce nom, et de ce qu'elle se répand en forme de pleurs. Cet instrument

est une espèce de ventouse qu'on fait aux murs de clôtures construits près de quelque eau courante , afin que pendant son débordement, elle puisse entrer dans le clos et en sortir librement sans endommager les murs. C'est aussi , pour les tonneliers , un entonnoir qui sert à remplir les tonneaux, et dont l'orifice supérieur de la douille est recouvert d'une plaque de fer-blanc , percée de plusieurs trous par lesquels passe le vin. — Pour les jardiniers , c'est un arrosoir à queue longue et étroite. HENRION.

CHANTERELLE. *Voyez* CORDES DE MUSIQUE.

CHANTEUR , CHANTEUSE. Homme ou femme qui chante dans un théâtre ou dans un concert. Quoique de tout temps cette classe d'artistes ait été fort nombreuse, on a rarement vu des hommes ou des femmes réunissant toutes les qualités indispensables au bon chanteur : la douceur à la puissance, l'étendue au morceau, l'expression à la flexibilité, le timbre de voix sonore et agréable , l'oreille parfaitement juste , l'organe pur et flexible , et de plus, une éducation musicale dirigée par d'habiles professeurs.

La différence des accents et des climats influe beaucoup sur la voix. Plus une langue est accentuée et mélodieuse , plus les

habitants du pays ont de facilité et de goût pour le chant. La France est , après l'Angleterre, le pays où l'on chante le plus mal, tandis que les Italiens, les Espagnols et les Allemands ont l'oreille musicale, et savent quelquefois tirer parti d'une voix de mauvaise qualité. Cependant en France on a vu se distinguer à l'Opéra dans les ouvrages de Gluck, Piccini et Sacchini, Larrivée, Legros, madame Saiut-Huberty, Chéron et sa femme, Rousseau, Chardini, Lais; et de nos jours, dans les chefs d'œuvres de Rossini, Mayerbeer et Halévy, on a vu Nourrit, Levasseur, mesdames Damoreau et Falcon, émouvoir tour à tour le nombreux auditoire de l'Opéra.

Le chanteur français fait beaucoup moins de fioritures et a peut-être moins de brillant que l'italien; aussi a-t-il beaucoup plus de force et de dramatique. Ainsi dans l'admirable morceau de la Juive, *Rachel, quand du Seigneur*, etc., Nourrit arrache des larmes à tous les auditeurs par l'expression mélancolique de sa voix.

Chez les anciens Grecs, la musique était en grande faveur, et le chant, langage des Dieux, selon eux, avait fait des progrès surprenants. La flûte de Pan charmaient les nymphes des bois; la voix d'Apollon, mêlée aux accords de sa lyre, calmait les dou-

leurs les plus aiguës ; et Orphée , par les accents de sa voix , rendait les lions doux comme des agneaux , faisait marcher les arbres et les rochers , et autres objets aussi sensibles ; et puisque sa voix opérait de si grands prodiges , il n'était pas étonnant qu'elle endormît Cerbère et charmât Proserpine. Le chant perdit dans la suite beaucoup de ce pouvoir magique : il ne fit plus mouvoir les êtres inanimés , mais il obtint encore des cures prodigieuses. Et c'est ainsi que Farinelli guérit le roi d'Espagne d'un accès d'humeur noire. De nos jours , les chanteurs ont cédé les malades aux médecins , et ce n'est qu'à l'Opéra qu'ils font mouvoir les arbres et les rochers.

Les mots de *chanteur*, *chanteuse*, sont proscrits du langage du bon ton , lorsqu'il s'agit des *virtuoses* ou des premiers sujets. On désigne les femmes par le nom de *cantatrices*, emprunté à l'italien et traduit du latin *cantatrix*; c'est une excellente *cantatrice*. Quant aux hommes , on les désigne par le genre de voix qui leur est particulier. On dit *soprano*, premier *tenor*, première basse ou basse-taille.

Il ne faut pas confondre chanteur et chante : celui-ci ne chante que dans les églises.

JULLIEN.

OISEAUX CHANTEURS. *Voyez* OISEAUX.

CHANTIER (du latin *cantherius* , perche, chevron , magasin à bois). Ce mot a plusieurs significations. Les marchands de bois appellent de ce nom les lieux couverts ou découverts , dans lesquels ils déposent, classent, empilent le bois à brûler , les pièces de charpente, etc., dont ils font le commerce.

Par extension , les entrepreneurs de bâtiment appellent chantier l'espace sur lequel ils déposent la pierre, le bois, la chaux, le sable, qui doivent entrer dans la construction de l'édifice.

Les charpentiers et les tailleurs de pierre appellent de ce nom les bouts de bois , les gros moëllons au moyen desquels ils mettent et maintiennent dans une certaine position une poutre ou un bloc de pierre, afin de pouvoir le tailler avec régularité et plus commodément.

On appelle aussi chantiers les poutres sur lesquelles on range, dans une cave, les pièces de vin , de cidre , etc.

Sur les ports on dit qu'un vaisseau est sur le chantier, pour faire entendre qu'il est en construction.

TEYSSÈDRE.

CHANTRE. Cette fonction était , dans les premiers temps de l'Église , considérée comme très honorable , et n'était confiée seulement qu'aux Prêtres et aux Diacres.

Cette coutume, qui empêchait ces derniers de se livrer à la prédication et à la distribution d'aumônes, occupations en effet plus essentielles, et plus agréables à Dieu, fut vivement critiquée par saint Grégoire. La direction du chant ecclésiastique fut donc ensuite remise aux sous-diacres et à d'autres simples clercs. Dans plusieurs églises et cathédrales, les chantres avaient un chef nommé *Præcentor*, dont les pouvoirs étaient fort étendus. Dans l'église de Paris, le *Præcentor* avait le titre de *Monseigneur* et jouissait de plusieurs hautes prérogatives. Les chantres de la chapelle des rois de France, étaient de même honorés et privilégiés, et possédaient des bénéfices considérables. De nos jours, parmi tant de pertes faites par la religion, tant de privilèges enlevés aux églises, il faut compter par-dessus tous l'ancienne splendeur de leurs cérémonies sacrées, dont le corps des chantres a bien déchu. Tous les assistants et fidèles concourent maintenant, sans distinction, à l'exécution des hymnes et cantiques religieux. Entrez dans une église de village, il vous sera difficile de comprimer vos rires, en entendant les accents lourds et criards des chantres rustiques, accompagnés des grimaces et des contorsions de bouche les plus hideusement comiques.

J. AUGIER.

CHANVRE (BOTAN.) *Cannabis* : genre de la famille des Urticées, Juss. et de la Diœcie pentandrie, Linn. Fleurs mâles, composées d'un périanthe de cinq pièces oblongues, de cinq étamines plus courtes et à anthères tétragones ; fleurs femelles, à périanthe d'une seule pièce, s'ouvrant latéralement dans toute sa longueur ; ovaire supérieur ; deux styles subulés, velus ; capsule subglobuleuse, bivalve, monosperme, recouverte par le calice. On ne connaît que deux espèces de chanvre.

Le **CHANVRE CULTIVÉ**, *C. sativa*, L., a la tige droite, simple haute de quatre à six pieds ; les feuilles opposées, pétiolées, partagées en cinq folioles lancéolées, dentées en scie. Le chanvre des Indes, *C. indica*, Lamarck. D'ailleurs peu différent du nôtre, s'en distinguant, par des proportions beaucoup plus grandes, et surtout ses par feuilles alternes, etc.

Originnaire de l'Asie, le chanvre usuel, est cultivé en Europe de temps immémorial, et regardé comme indigène dans les contrées du midi. Toute la plante a une odeur forte, énivrante et narcotique ; elle passe pour exhilarante dans les pays chauds. En Egypte, dans la Perse, l'Inde, etc., les feuilles séchées et pulvérisées, se prennent en infusion à peu près eomme celles

du thé ; cette préparation connue dans tout l'Orient ; sous le nom de *Hadschisch*, procure une sorte d'ivresse, et jette dans une extase semblable à celle que produit l'opium ; avec ces mêmes feuilles on confectionne des trochisques ou pastilles qu'on dit propres à exciter une gaîte factice. Dans l'Inde, ultra-gangétique, l'Annam, etc., on mâche, ou l'on fume les feuilles sèches de chanvre mêlées avec celles du tabac ; le suc des feuilles vertes aromatisé avec la muscade, le gérofie, le camphre, etc., est la base d'une boisson enivrante, nommée *majuh*, dont l'usage trop fréquent finit, comme celui du hadschisch, et des préparations d'opium, par amener la stupeur, l'hébêtement, la consommation et la mort.

En Europe, ce n'est point pour les feuilles qu'on cultive le chanvre, mais pour la graine et surtout pour la tige. Le chenevis est excellent pour engraisser la volaille ; c'est la nourriture ordinaire des oiseaux de volière, et un stimulant puissant pour les poules, les pigeons, etc., Il donne par expression une huile bonne à brûler, et qui s'emploie aussi dans la peinture ; les tourteaux formés par le marc, sont recherchés par plusieurs animaux domestiques, ou servent d'engrais comme ceux des autres plantes oléagineuses. Le

chenevis ne paraît pas dépourvu de propriétés narcotiques ou calmantes ; il est rarement usité en médecine. Les filaments qu'on retire de l'écorce de la tige, sont connus sous le nom de filasse, et servent à faire des cordes, des cables, des filets de chasse et de pêche, des voiles de navire, des toiles plus ou moins fortes, quelquefois aussi fines que celles du lin et de plus longue durée, etc.

La terre où l'on se propose d'établir une chenevière, doit être profonde et substantielle. Les semailles ont lieu à la fin de l'hiver, quand les gelées ne sont plus à craindre ; on sème clair quand on veut avoir des tiges plus espacées, mieux nourries, dont la filasse plus forte et en longs brins convienne à la fabrication des cordages ; on sème épais, si l'on veut au contraire obtenir des tiges plus faibles, dont l'écorce mince et fine donne une filasse plus douce, plus facile à blanchir, et plus propre au tissage des toiles : la quantité de graine nécessaire pour ensemençer un hectare, est de deux-cent-cinquante litres, environ, dans le premier cas, et de trois cents litres dans le second. Les pieds mâles, jaunissent les premiers ; on les arrache peu de temps après que la fécondation est achevée ; le pieds femelles ne sont arrachés qu'à l'é-

poque de la maturité, cinq ou six semaines après. La graine recueillie, on porte les tiges au rouissage; cette opération a pour but de décomposer le gluten qui unit les fibres de l'écorce entre elles, et à la tige, et d'obtenir ainsi de la filasse. L'eau dans laquelle on fait rouir le chanvre, prend une saveur désagréable et contracte une odeur infecte; les émanations putrides qui s'échappent des *routoirs* peuvent occasioner des maladies graves dans les localités voisines; aussi est-il presque partout défendu de pratiquer le rouissage dans l'enceinte des villes, dans le voisinage des habitations, et dans les rivières et les eaux courantes, qui servent à la boisson des hommes et des bestiaux. On fait aussi rouir le chanvre dans des fosses ou à l'air libre; ici encore c'est l'eau qui est l'agent principal: on profite de la rosée ou des pluies, on arrose, etc. Aucun de ces procédés n'est totalement exempt des inconvénients dont nous venons de parler. D'un autre côté, les moyens indiqués par la routine, pour tiller et peigner le chanvre, c'est-à-dire pour détacher les chenevottes, et amener la filasse à un degré déterminé de douceur et de finesse, ne sont pas moins dangereux à la santé des ouvriers. Des sociétés philanthropiques ont proposé des prix considéra-

bles, aux inventeurs de machines dont l'action puisse suppléer au rouissage, et remplacer la mâche et le seran ordinaires; espérons que les perfectionnements qui tendent à s'introduire dans toutes les branches d'industrie, rendront plus salubre et plus profitable à la fois le travail du chanvre, et ouvriront aux cultivateurs, et aux fabricants une nouvelle source de richesses agricoles et manufacturières. J. DOUYS.

CHAOS. (*Mythologie et Philosophie*). Dans la théogonie payenne, c'était le plus ancien des dieux, père de l'Erèbe et de la Nuit. D'après les anciens philosophes, c'était le mélange confus de toutes les parties de la matière; l'état primitif de la nature avant son organisation. Aucune idée n'a été plus générale, et dans l'immense variété des cosmogonies qu'enfantèrent tant de sectes philosophiques, le point de départ fut toujours le même, le chaos; seulement les uns lui attribuant le mouvement propre, faisaient sortir l'univers de ses mille combinaisons successives: c'était le système d'Epicure, d'Anaxagore, des stoïciens; les autres le supposaient inerte, infécond, et n'expliquaient la naissance de l'univers que par l'intervention d'une intelligence; Ovide parait balancer entre deux opinions, lorsqu'après la description du chaos au

commencement de ses métamorphoses , il dit :

Hanc Deus , melior litens natura direxit.

Un accord si universel à admettre un état de choses qui n'a pu avoir de témoin , étonne au premier coup-d'œil ; et cependant comme la création absolue répugne à la pensée humaine, si on ne l'appuye sur des idées de toute puissance divine inconnues aux payens ; comme ils posaient en principe : *e nihilo nihil* ; rien de rien ; il leur fallait ou admettre le chaos , ou supposer l'organisation de l'univers éternelle, et que tout a toujours été comme il est ; c'est ce qu'a fait Aristote ; mais cette opinion dont les connaissances géologiques actuelles montrent si clairement la fausseté , a eu si peu de crédit chez les anciens , qu'aucun autre chef de secte connue ne l'a embrassée : et il ne faut en effet jeter qu'un coup-d'œil sur ce globe pour reconnaître qu'il a passé par bien des phases diverses, et que celle où nous le voyons ne sera pas la dernière.

Les philosophes chrétiens furent les premiers qui voulurent supprimer le chaos ; dans les idées qu'il se firent de la nature de Dieu, il leur sembla qu'admettre quelque chose qui avait toujours existé avec lui, ne fut ce même qu'une matière inerte et

insensible, c'était rabaisser sa puissance et sa grandeur, et pour lui éviter cette co-éternité du chaos, ils supposèrent qu'il avait tiré l'univers du néant. Ils s'appuyaient sur la gènèse, qui semble établir que Dieu n'a pas organisé, mais créé : *que la lumière soit et la lumière fut*. Mais Moïse lui-même a dit d'abord que les ténèbres étaient sur la face de l'abîme, et que l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. Ce qui prouve que le mot hébreux que nous traduisons *créer*, signifie seulement *constituer, mettre en ordre* ; et nous-même ne disons-nous pas dans ce sens *créer une armée, créer une industrie* et mille autres phrases pareilles, où il ne s'agit pas de tirer une chose du néant, mais de rassembler les éléments qui doivent la composer. Les développements de cette idée trouveront plus naturellement leur place dans l'article *création* sur lequel nous ne devons pas anticiper, mais il nous semble assez prouvé que dans toutes les cosmogonies, même dans celle de Moïse, on retrouve l'idée du chaos ; de l'époque où cet univers aujourd'hui si brillant, si animé, sommeillait dans la nuit avant d'éclorre, comme l'embrion au sein de sa mère.

Etrange progrès de l'esprit humain ! Cette idée qui jusqu'à nos jours n'avait

reposé que sur des présomptions plus ou moins probables, de nouvelles découvertes l'ont changée en un fait positif et manifeste ; et ont permis d'en calculer pour ainsi dire les phases et la durée. Dans les flancs du globe, la chaleur croissant avec la profondeur, nous a révélé une époque où les feux couvraient sa surface, où nulle vie, nulle organisation ne pouvait s'y produire et s'y maintenir : et parmi ses points lumineux dont la robe étincèle, l'œil armé du verre, voit des mondes naître et d'autres mourir. Ces nébulosités qui blanchissent çà et là le sombre aspect du dôme céleste, ne sont pas toutes des amas d'étoiles que leur éloignement confond pour nos faibles yeux ; plusieurs sont des soleils en germe dont la masse disseminée encore et sans cohésion, gravite lentement vers le centre déjà plus compacte et plus brillant. Encore quelques millions d'années, et un soleil de plus sera entré dans ces chœurs célestes, suivi de ces phalanges de mondes qu'il inondera de lumière et de vie. C'est là le premier chaos plein d'attente et d'avenir, élaboration de la vie, prélude d'un monde. Mais d'autres régions du ciel nous montrent des astres qui pâlissent et s'éteignent ; on a suivi toutes les phases de leur dépérissement, et

l'œil effrayé les a perdu dans l'espace. Que de globes précipités dans la nuit et dans la mort ! Que de cris de douleur ont poussé ces myriades d'êtres dont le flambeau défaillant était la vie ! Et rien ne nous avertissait de ce grand drame, qu'une étincelle de moins dans les cieux ! C'est le second chaos, chaos de désespoir et de terreur qui se sent lui-même, qui frissonne de sa destruction croissante ; agonie d'un univers, tableau que l'œil le plus ferme ne peut apercevoir.

Ainsi le chaos et la création durent toujours ; ils ont fini dans quelques portions de l'espace, ils commencent dans d'autres. De même que ce globe, si l'œil pouvait en saisir à-la-fois toutes les parties, lui montrerait ensemble toutes les heures du jour, toutes les saisons de l'année et les mille phénomènes qu'elles font naître. De même à chaque instant du système planétaire tout entier, arrivant à toutes les périodes de la vie des mondes. Sans doute, après ce second chaos qui fait leur décrépitude, le même esprit qui les anime y sème encore des germes de vie, et c'est à renouveler sans cesse toutes les parties de cet immense spectacle qu'il emploie son éternité.

DUMAS.

CHAPE. Vêtement que les ecclésiasti-

ques portent à l'église au moment de l'office. La forme des chapes varie suivant la dignité de celui qui en est revêtu. Les pontifes romains ont une chape pourpre, celle des clercs est noire ou blanche. Les évêques ont un *pallium* ou manteau d'étoffe de soie et d'or; et les néophytes, en recevant le baptême, sont couverts d'une *chape blanche*.

En droit féodal, certaines redevances payées par le suffragant à une époque fixe, étaient attachées à la chape de quelques évêques : cette charge est désignée sous le nom de *cappa pluvialis*.

La chape de Saint Martin fut pendant longtemps la bannière des rois de France. C'était l'extrême vénération que nos rois portaient à Saint Martin, qui avait donné la préférence à cette relique, dont la garde était confiée aux comtes d'Anjou.

En termes d'architecture et de construction, on appelle *chape* une espèce d'enduit de ciment mis sur l'extrà-dos d'une voûte pour la conserver. — En termes de pharmacie, on donne ce nom au couvercle d'un alambic; en terme de chimie, à la pièce qui termine par en haut la pièce de fusion; en terme de fonderie, à une composition qui prend en creux la forme des cires, et qui la donne en relief au mé-

tal fondu; en terme de fonderie de cloches, à un moule composé de terre, de fiente de cheval et de bourre, dont on couvre les cires des moules de modèles de cloches. Y.

CHAPEAU. Ce mot, qui vient du latin *caput*, tête, sert à désigner les coiffures de feutre ou de paille tressée et cousue, soit pour hommes, soit pour femmes. Les chapeaux de feutre, qui eurent d'abord la forme d'une simple calotte, ne remontent pas au-delà du règne de Charles VI. Ils étaient ornés d'une plume, et ne couvraient qu'une partie de la tête. On fit ensuite les chapeaux avec des ailes horizontales, dont un côté, relevé et retenu par une gance et orné d'un panache, dominait sur le front: tels étaient les chapeaux à la Henri IV. Sous Louis XIV, les chapeaux étaient à ailes horizontales, et les plumes étaient fixées autour de la coiffe. Les tricornes (chapeaux à trois cornes), furent de mode sous le règne de Louis XV. Les soldats de Louis XVI furent coiffés de chapeaux à quatre cornes, par l'ordre du ministre de la guerre, M. de Saint-Germain; mais cette mode fut de courte durée; et le chapeau à trois cornes, qui lui succéda, fut modifié long temps avant la révolution. Une aile plus grande que les deux autres était placée en arrière, de façon que l'angle formé par les petites

ailes s'élevait directement sur le milieu du front. C'est ainsi qu'était fait le chapeau de Bonaparte. Les chapeaux ronds, dont l'usage est fort ancien, prirent faveur sur la fin du dix-huitième siècle, et sont devenus maintenant la coiffure favorite de la bourgeoisie européenne. Leur forme, quoique très simple, reçoit de fréquentes mutations: elle est tantôt conique, cylindrique, basse, haute, à grandes ou petites ailes. Les chapeaux de feutre ont fait place à ceux de soie, dont la carcasse est faite de feutre gommé imperméable à l'eau, sur laquelle on colle une enveloppe de peluche de soie.

CHAPEAUX (les). Nom d'une faction politique qui troubla la Suède, de 1738 à 1772, par son opposition au parti des *Bonnets*.

C. L. BERNARD.

CHAPELAIN. Prêtre commis à la garde et à l'entretien d'une chapelle. Pourtant plusieurs étymologistes prétendent que *chapelain* vient du mot *chape* (partie des ornements sacerdotaux), et que ce nom lui a été donné à cause de la *chape* de Saint-Martin, qui fut longtemps portée en guise d'étendard au milieu des armées françaises. Depuis Charlemagne, les chapelles royales eurent un officier préposé à leur garde et entretien, qu'on appelait chapelain. A l'époque de la féodalité, les seigneurs avaient

tous un chapelain, espèce de premier valet, puisqu'il leur servait souvent de lecteur et même de secrétaire. Tout le monde sait que les anciens seigneurs et nobles prenaient à tâche de croupir dans l'ignorance la plus complète; plusieurs même s'en glorifiaient, et ils auraient pensé ternir l'éclat de leur blason en apprenant à lire ou écrire.

Avant la révolution de juillet, l'usage des chapelains se conservait dans quelques châteaux de France : nous croyons qu'il n'en existe plus. Cependant, de nos jours encore, le clergé ordinaire des églises et métropoles se compose de chanoines et de chapelains.

J. AUGIER.

CHAPELET. Objet de dévotion, dont l'usage est si généralement connu, que nous n'en parlerons pas. Mais nous dirons quelques mots de son origine, de son étymologie et de sa partie historique. Suivant le Père Ménestrier, l'invention des grains de chapelet est attribuée à Pierre l'ermite; c'est pourquoi les descendants de ce prédicateur portent en leurs armoiries un patenôtre ou dixain de chapelets, mis en chevron. Selon Ménage, cette signification lui vient de sa ressemblance avec un chapel ou couronne de roses, qui l'aurait aussi fait appeler *rosario* (rosaire) par les Italiens. Mais il est probable que de l'usage ordinaire aux pèlerins

d'attacher leur rosaire au chapeau , qu'on appelait alors *chapel* et *chapeline*, ce nom est resté à cet objet de dévotion , qui fut très commun pendant le moyen âge, et que l'on quittait rarement en voyage. — Pendant les troubles de la ligue , l'usage du chapelet si répandu en Espagne, dégénéra en abus. Parmi nos Français, et à Paris surtout, les zélés catholiques en firent un signe de ralliement ; et plusieurs d'entre eux ne manquèrent pas d'en orner la garde de leur épée. Pendant le siège de Paris , il y eut une congrégation dite du *Chapelet*.

En hydraulique , on donne le nom de *chapelet* à des chaînes sans fin auxquelles sont fixés ou accrochés des godets ou petits seaux en bois, terre cuite, plomb, tôle, etc. , qui servent à faire monter de l'eau.

(*Voyez* HYDRAULIQUE.) HENRION.

CHAPELLE, *s. f.*, de l'italien *capella*. On comprend dans la définition de ce mot deux genres d'édifices qui se distinguent par deux significations, savoir : les chapelles isolées ou indépendantes des églises, et les chapelles faisant partie des églises.

Par la première de ces significations, on désigne les édifices religieux dont l'ensemble peut être considéré comme un diminutif d'église ou temple. Dans la seconde, on comprend les diverses *cella* particu-

lières , pratiquées au pourtour des édifices sacrés , ou simplement la portion de l'édifice contre laquelle on adosse l'autre.

§ I. La chapelle moderne répond , du reste , exactement à l'*ædicula* des anciens. On donnait alors ce nom , soit à de petits édifices religieux , placés pour la plupart sur le bord des routes principales , soit aux pièces d'habitations contenant des armoires ou niches dans lesquelles on renfermait précieusement les dieux Lares et Pénates , ou tous autres objets de la vénération païenne.

L'*ædicula* romain est donc le type que les modernes ont reproduit dans ces nombreux exemples de chapelles que l'on rencontre sur le bord des grandes routes , et notamment sur celles d'Italie ; cette reminiscence ne doit entraîner avec elle d'autre pensée ; que les besoins sont de toutes les époques , de toutes les religions ; si l'on considère que les modernes ont eu en outre un motif religieux , le but tout philanthrope de diminuer autant que possible les fatigues du voyageur , tout ce qui , dans cette imitation , semble contraire à l'originalité des usages chrétiens , cessera de paraître étrange. Quel est le voyageur qui n'ait éprouvé ce que la vue de ces petits édifices peut offrir de consolant , sous

les rapports moraux et physiques, si leur position plus ou moins pittoresque, a l'avantage de faire diversion heureuse en portant aux idées religieuses, leur présence n'en est pas moins agréable comme retraite assurée contre les injures de l'air, comme point de repos après de longues fatigues.

Celui donc qui se propose d'élever une semblable chapelle, doit sur toutes choses satisfaire aux deux conditions de morale et d'utilité publique; son style exige de la simplicité dans son ensemble ainsi que dans ses détails, de la naïveté dans les formes, de l'élégance dans les rares ornements que peuvent lui permettre les usages religieux, suffisent pour caractériser ce petit édifice que l'on place autant que possible près d'une eau courante, au milieu d'un ombrage protecteur; son plan se compose ordinairement d'un porche et d'une *cella* ou chapelle proprement dite; dans le porche assez large pour pouvoir abriter quelques voyageurs, il est bon de disposer un seul ou plusieurs bancs, selon que s'en arrangent les convenances particulières du projet; une large baie, pourvue d'une grille dormante, doit séparer le porche de la partie uniquement réservée à contenir l'autel ainsi que l'image du saint patron de

la chapelle. L'artiste pourra dans sa composition s'inspirer heureusement du petit temple de Clithurme, près de Trève (voir l'*Architecture de Palladio*), ainsi que de la petite rotonde construite par Vignole, sur la voie flaminienne (voir la description dans le *Dictionnaire d'Architecture de M. Quatremère-de-Quincy*, à l'article *Barozzio da Vignole*); MM. Debret et Lebas en ont donné le dessin dans leur publication des *OEuvres de Vignole*.

La petite chapelle peut aussi occuper une place de distinction parmi les différents édifices qui ornent les grands parcs de leur forme et de leur destination variée. Sa situation y sera telle, que ses abords préparent au recueillement, aux pensées mystérieux; son caractère se prononcera par une grande simplicité de signes; l'autel seul sera susceptible de quelque décoration, comme point principal, comme le seul but qui ait motivé la construction de l'édifice.

Quant à l'*ædicula* considéré comme dépendance particulière, nous avons déjà dit que les anciens donnaient ce nom à la partie de leur demeure contenant des niches où étaient renfermée leur divinité domestique; par analogie, les modernes ont

donné le nom de *chapelle* aux pièces qui répondent à peu près aux mêmes usages, c'est-à-dire à celles destinées à la célébration des mystères. Dans les maisons ordinaires, où la chapelle se borne à n'être qu'une salle plus ou moins grande comprise dans la distribution générale des appartements, son peu d'importance ne permet pas que sa forme s'annonce au-dehors; mais dans la composition d'une maison royale, d'un palais civil, sa dimension nécessitera des constructions particulières, ou exigera d'en prononcer la forme à l'extérieur; on ne saurait approuver, lorsque les chapelles comportent une certaine étendue, que leur forme se cache sous l'ordonnance générale des appartements, ainsi que cela se voit dans quelques châteaux où toute une partie de l'édifice est occupée par la chapelle, sans qu'on en soupçonne extérieurement l'existence.

Parmi les chapelles que le temps a respecté, bien que les constructions dont elles étaient la dépendance ont disparu à plusieurs reprises, nous citerons la chapelle de l'ancien château de Vincennes, et celle qui s'élève à côté des constructions du Palais de Justice de la ville de Paris, sous le nom de *Sainte-Chapelle-du-Palais*.

Cette dernière se nomma dès son origine

Chapelle Saint-Nicolas. Louis VII la fit réparer en 1194, et lui donna le nom de *Vierge-Marie*; ensuite elle fut rebâtie par saint Louis, qui y déposa les reliques venues de la Palestine et de Venise. Sauf le clocher, si hardi et si léger, qui menaçait ruine, et qui fut démoli peu d'années avant la révolution de 89, la Sainte-Chapelle était ce qu'elle est de nos jours. Elle est à deux étages. La chapelle inférieure, dédiée à la Vierge, était destinée aux habitants de la Cour du Palais; la chapelle supérieure, destinée au roi et à ses officiers, portait le nom de *Sainte-Couronne* et de *Sainte-Croix*. Cet édifice est long de 40 pieds dans œuvre, large de 27, et sa hauteur égale sa longueur. La Sainte-Chapelle est un des plus beaux monuments qui nous reste de l'architecture vulgairement appelée *gothique*; elle n'est soutenue que par des contreforts ou piliers carrés; les voûtes en arête d'ogive sont fort élevées, mais d'une construction parfaite sous le rapport d'exécution et de solidité; cette dernière qualité la fit résister au furieux incendie de 1630. Le premier clocher fut entièrement consumé ainsi que la toiture. Les vitraux en étaient admirables par la variété et la beauté de leurs couleurs.

Après la chapelle que nous venons de

décrire et celle du château de Vincennes, dont la construction remonte à la même époque, la chapelle du château de Versailles se recommande, sans contredit, par son importance et l'originalité de son architecture.

Cette chapelle, de forme parallélogrammique, terminée à l'une de ses extrémités, par un rond point, est d'une longueur de vingt-deux toises un pied hors œuvre sur une largeur de onze toises quatre pieds, et d'une hauteur de treize toises, prise sous clef; son plan général consiste dans une nef, précédée d'un péristyle extérieur, d'un porche intérieur, placé sous la tribune du roi, et de deux bas côtés qui règnent au pourtour de la nef; le rez-de-chaussée comprend la hauteur d'un sous-bassement en arcade piedroit, qui sert de stylobate continue à l'ordre corinthien qui décore la tribune au premier étage. Par ce double étage, l'architecte a su faire fort adroitement un monument à deux usages; car il est public dans sa partie inférieure, et ce n'est, pour ainsi dire, que par sa partie supérieure qu'il fait partie du château, et devient la chapelle du palais avec lequel il est de plein pied; c'est aussi peut-être la raison qui a fait employer toute sa magnificence pour cette partie supérieure, où l'ordre

corinthien est employé dans toute sa richesse. L'extérieur du monument présente une corrélation d'ordonnance avec l'intérieur, qui n'est pas fort ordinaire dans les édifices modernes ; un soubassement qui soutient un ordre de pilastre corinthien, surmonté d'un attique, compose la décoration extérieure de cette chapelle. Le soubassement est percé de croisées entourées de chambranle, et ornées d'un claveau en console d'où pendent des festons. Cet ordre supporte un attique qui porte aussi sur les colonnes des tribunes, et forme autant d'arcs boutants pour soutenir la voûte intérieure de la chapelle ; entre chacun des arcs boutants sont des croisées plein cintre avec chambranle, et dont les axes correspondent à ceux des arcades au-dessous. Tout ce monument est couvert d'un comble à double égoût, revêtu d'ardoise, et terminé par une lanterne, revêtue de plomb doré, ainsi que le faitage, les arêtiers, les noues et les lucarnes. Cette prodigalité d'imitation d'or a valu à cette couverture le reproche, que nous croyons mérité, de former un disparate frappant avec la décoration générale du palais.

Indépendamment de ces constructions toutes particulières, on citerait peu de palais qui n'aient renfermé dans leur en-

ceinte un local spacieux, consacré sous le nom de chapelle ; ainsi le pavillon, appelé de l'Horloge, cour du Louvre, était, il y a encore peu d'années, la chapelle de ce palais ; tel aussi le pavillon du milieu du palais du Luxembourg, sur le jardin, formait autrefois la chapelle à l'usage de Marie de Médicis.

Il n'est point d'édifices, auxquels on puisse donner le nom de chapelle, plus grands et plus originaux que ceux qui viennent d'être cités. Nous ne nous permettrons donc point d'autres descriptions dans ce genre, et nous passerons à la seconde signification du mot chapelle.

§ II. D'après l'examen des églises primitives construites en France, on est en droit de penser que les premières chapelles qu'elles renfermaient, furent autant de petites constructions successivement ajoutées aux édifices. En effet, ces sortes de chapelles sont, pour la plupart, disposées sans régularité ; d'ailleurs les anachronismes qui existent entre leurs formes respectives, prouvent d'une manière évidente leur addition partielle à l'édifice principal ; la validité de cette opinion une fois admise, on ne s'étonnera plus du peu d'unité qui règne entre les diverses chapelles qui entrent dans la composition de plus d'une de nos an-

ciennes églises; plus tard, cette variété, ou plutôt cette bizarrerie, fut imitée par plusieurs architectes, bien qu'ils fussent libres d'en agir autrement; de telle sorte que les partisans de l'unité tant matérielle que morale, écrivirent contre ces dispositions, qui d'abord leur semblaient contradictoires au principe fondamental des institutions chrétiennes; ils exprimèrent dans leurs divers écrits que leurs désirs étaient: « qu'il n'y eût dans une église qu'un autel, ou du moins que toutes les chapelles qui pourraient ajouter à l'embellissement général, fussent disposées et décorées de manière qu'elles ne formassent point de petites églises séparées, dont le défaut de rapport avec l'ensemble ne produisait qu'une bigarrure choquante. » Sans examiner ce que cette opinion avait de judicieux, sous son point de vue philosophique, nous conviendrons qu'il n'est rien de plus contraire aux théories de l'art que ces contrastes qui existent dans la plupart de nos églises entre l'ordonnance générale des nefs et celle de leurs chapelles; dans un édifice revêtu d'un caractère de gravité tel que celui que comportent nos temples, toutes les parties doivent concourir à l'unité du tout. Une seule pensée doit donc présider à leur composition, et les accidents de la nature sur les-

quels s'appuient les contradicteurs, ne peuvent et ne doivent raisonnablement être reproduits que dans les constructions dont le but est une imitation plus ou moins fidèle du pittoresque que présentent ces bizarreries nées du hasard.

Les chapelles ne comportent donc point une décoration différente de celle des églises, dont elles font partie intégrante; l'harmonie générale ne doit point souffrir d'un ridicule disparate que le vulgaire confond trop souvent avec la fécondité d'invention. Qu'une sage diversion de forme particulière soit le but que se propose leur auteur. J'entends par diversion de forme particulière, un mélange raisonné d'une même décoration qui, sans s'écarter de l'unité du motif, sache sauver l'ennui d'une redite continuelle dans une succession de partie nécessairement conforme; par exemple : si l'on admet les colonnes, qu'elles soient de l'ordre dominant dans l'intérieur; si l'architecture de l'édifice principal est du genre de celles appelées byzantines et gothiques, que les chapelles soient conçues dans le style marqué par l'époque. Le reproche d'unir les différentes formes des architectures primitives ou de la renaissance avec celles de l'architecture grecque ou romaine, n'est malheureusement que

trop mérité ; et n'est-il rien de plus choquant que ce mélange de formes antipathiques, où la plate copie, plutôt que l'invention d'un grand nombre de nos architectes modernes, s'est exercée en dépit du savoir que paraît leur supposer le titre dont ils s'honorent?

Comme modèles du goût à suivre dans cette classe de chapelles, nous trouverons dans l'Italie plusieurs exemples où la richesse et toute la magnificence ont été épuisées, sans nuire pour cela. Telles sont les chapelles de la Madona del Popolo, dont on attribue l'architecture à Raphaël, celle de Corsini, à Saint Jean-de-Latran dont le dessin fut donné par Galileï, architecte florentin. Telles sont aussi les chapelles de l'église de Saint-Pierre, formées par autant de coupoles, dont la dimension pourrait appartenir à de grandes églises ; mais l'harmonie générale qui règne dans cette reine des églises chrétiennes ne reçoit aucune atteinte de cette proportion gigantesque. Un dessus uniforme, quoique varié dans ses détails, unit toutes les chapelles par un motif de forme et de décoration générales ; on y trouve unité et variété.

Il nous reste à parler de la situation des chapelles. Si l'édifice qui doit les recevoir est supporté par contrefort ou piedroit,

elles trouveront naturellement leur place dans les renfoncements produits par cette construction. Dans les églises soutenues par des colonnes, ces renfoncements n'existant point, on les placera contre les murs des bas côtés, et toujours à la partie des murs correspondant au milieu des entrecolonnements, ainsi qu'elles sont dans la basilique de Sainte-Marie majeure à Rome.

Nous avons déjà dit qu'il suffisait d'adosser un autel contre les murs d'un édifice religieux pour que cette portion de l'édifice prît le nom de chapelle; leur décoration la plus convenable consiste dans la statue du saint, s'élevant au-dessus de l'autel, soit dans une niche renfoncée, soit dans une niche formée par des colonnes presque attenantes au mur. C'est dans ce dernier genre que sont les chapelles du Panthéon de Rome, chapelles dont la réputation universelle n'est qu'une faible justice rendue à leur mérite de proportion et d'originalité.

Les chapelles que l'on place dans les cimetières publics et dans les calvaires sont du genre de celles dont nous venons de parler. Leur destination doit seule les faire distinguer dans leur ornement.

Dans le principe, les chapelles qui furent adjointes aux églises, durent leur première

cause aux dons que faisaient de hauts personnages, comme marque ostensible de leur sentiment religieux, ou aux vœux qu'ils formèrent dans une situation périlleuse; nous avons eu maintes occasions d'acquérir la certitude de cette origine par la transformation successive que subirent les plans de quelques églises du midi de la France. Par la suite, certains corps d'état se cotisèrent pour élever, soit par leurs moyens industriels, soit par leur fortune, des chapelles aux différents saints sous la protection desquels d'anciens usages avaient placé leur profession. La pensée que cette abnégation de temps et de pécune était une œuvre méritoire, qui devait attirer sur eux la bienveillance des saints patrons, leur fit déployer à chacun, selon son savoir, toutes les ressources de leur spécialité. En conséquence, ils exécutèrent dans une partie de leurs travaux ce que les ouvriers appellent encore de nos jours leur *chef-d'œuvre*. Il est probable que la chapelle de la vierge, qui forme le rond point de l'église Saint-Gervais, à Paris, doit sa construction à de semblables motifs. Cette chapelle est éclairée par cinq croisées, dont trois sont enrichies *de superbes vitraux*. De plus, sa voûte, en arête d'ogive, est ornée d'une couronne de pierre qui a six

pieds de diamètre et trois pieds six pouces de saillie, *toute suspendue en l'air* avec une hardiesse qui tient du prodige. Ce seul exemple, d'une autorité incontestable, répondra aux objections qui pourraient être faites sur l'antique usage que nous venons de rappeler. Une foule de chefs-d'œuvre semblables fourmillent dans nos anciennes cathédrales, et notamment dans celles de la Normandie. Le lecteur intéressé pourra satisfaire son désir curieux en parcourant le bel ouvrage que messieurs Charles Nodier et Taylor ont publié sur les monuments de l'ancienne France (*Voir, dans cet ouvrage, les deux volumes qui forment la partie de la Normandie*).

Comme on a donné le nom de *chapelle* à la musique, aux musiciens et au lieu où l'on mêle de la musique aux offices divins, cette partie historique sera traitée à l'article MUSIQUE SACRÉE.

FRÉDÉRIC GINIEZ.

CHAPERON. Ce mot, autrefois, servait à désigner une espèce de capuchon qui tenait au manteau des anciens. Cette coiffure était en grand usage sous le règne de Charles V ; et ce n'est que dans le quinzième siècle que commença, dit Pasquier, petit à petit à s'abolir cette usance, premièrement entre ceux du menu peuple, et suc

cessivement entre les plus grands, lesquels, par une forme de mieux séance, commencèrent de charger petits bonnets ronds, et portaient lors leur chaperon sur les épaules, pour reprendre toutes et tant de fois que bon leur semblerait.... Comme toutes choses, par traict et succession de temps, tombent en non chaloir (désuétude), ainsi s'est du tout laissée la coustume de ce chaperon, et est senlement demeurée par devant les gens du palais et maîtres ès-arts qui encore portent leur chaperon sur les épaules et leur bonnet rond sur leur teste.» Les femmes gardèrent cette coiffure plus longtemps que les hommes; elles l'abandonnèrent tout-à-fait dans le seizième siècle, et le chaperon fut alors un insigne caractéristique des gens de loi. La couleur, l'étoffe et les ornements du chaperon variaient suivant les classes. Les princes, les nobles et leurs dames portaient des chaperons en tissu fin de soie ou de velours, chargés de broderies et même de pierreries. Ceux des femmes des magistrats étaient en velours, et ceux des simples bourgeoises en drap.

En 1789, dans notre réforme judiciaire, le costume des magistrats ayant été changé, on abandonna le chaperon, qui fut repris sous l'empire. Il s'est conservé jusqu'à nos jours, et maintenant les magistrats des cours d'ap-

pel portent le chaperon noir ou rouge, selon les circonstances; rouge avec la robe de la même couleur, dans les audiences solennelles; noir, comme la robe affectée au service ordinaire. Les avocats le portent sans bordure fourrée, aux audiences quotidiennes; avec la bordure fourrée, aux autres cas. Le chaperon est interdit aux avoués, aux huissiers-audienciers.

On ôtait le chaperon en signe de respect. Les rois et les dames ne l'ôtaient pas, et tous l'ôtaient devant eux. Au palais, les magistrats le mettaient en arrière sans l'ôter tout-à-fait. A. PERRET.

CHAPITEAU, *s. m.*, de l'italien *capitella* (tête). On appelle ainsi la partie saillante qui couronne le fût de la colonne, de manière à lui former comme une espèce de tête. De cette fonction même dérive son étymologie.

Deux principaux motifs d'utilité déterminent l'emploi du *chapiteau*. L'un a pour but de préserver la colonne des fractures qu'occasionerait son contact avec l'entablement, l'autre, d'offrir à l'architecture un emplacement plus commode et plus en rapport avec sa forme quadrangulaire.

Le *chapiteau* joue un rôle important dans l'histoire de l'architecture. Les Égyptiens, qui doivent à l'absence de preuves contrai-

res l'honneur d'être cités comme inventeurs d'une multitude de choses dans les arts, choisirent cette partie de la colonne pour y appliquer des allégories de toute espèce; les hiéroglyphes, les feuilles de lotos, de palmier, furent les ornements dont ils firent le plus d'usage, quelquefois gravés en creux ou sculptés en relief. Sur les faces de quelques-uns on remarque des têtes que l'on dit être celle d'Isis. Les Grecs modifièrent la forme de leurs *chapiteaux*, selon le plus ou moins de richesse ou de caractère des édifices qu'ils devaient orner. Les différentes classifications que nous avons établies de leurs ordres d'architecture, se distinguent principalement par le *chapiteau*. A cause du bon goût qui les caractérise chacun dans leur genre, les Romains s'emparèrent de leurs formes, auxquelles ils n'ajoutèrent ou ne retranchèrent pas assez pour leur faire perdre de leur physionomie primitive. Après la décadence des arts chez les Romains, et lors de l'époque appelée par nos archéologues, du Bas-Empire, les *chapiteaux* dont nous venons de parler firent place à l'innombrable variété de ceux qui décorèrent les colonnes des premières églises chrétiennes. Les règles précises jusqu'alors scrupuleusement observées sur l'unité de leurs formes, tombèrent en désuétude,

et furent transformées en d'autres d'une intention diamétralement opposée. Non-seulement le même chapiteau ne fut pas répété pour chaque colonne d'un même portique, d'une même façade ; mais ceux qui ornèrent les accouplements et faisceaux de colonnes, varièrent dans leurs ornements principaux, selon le nombre de ces mêmes colonnes. Ici, des sculptures grotesques et souvent indécentes en dessinèrent les contours ; là, des feuilles bizarres, imaginaires ou de fantaisie, servirent comme motifs de décoration ; partout une variété de méthode, une dissemblance religieusement suivie. On ne peut nier, en les examinant, que la diversité qui règne entre chacun d'eux, n'ait été le but que se proposaient leurs auteurs. Les limites de cet article, ainsi que son sujet, ne nous permettent aucunes remarques sur cette intention des architectes du moyen-âge. Nous renvoyons pour de plus amples détails aux divers ouvrages archéologiques qui ont applaudi ou critiqué ce mode de décoration. Les changements que les diverses époques ont fait subir aux *chapiteaux*, doivent seuls fournir matière à notre examen.

Dans les édifices qui succédèrent à ceux dont nous venons de parler, cette variation dans les formes principales des chapiteaux

fut imitée avec plus ou moins de caprices. Enfin, la première renaissance des arts, qui eut lieu en Italie, vers la fin du quatorzième siècle, sous les pontificats d'Alexandre VI et de Jules II, ramena le goût aux *chapiteaux* grecs. A son exemple, la renaissance française modifia peu à peu l'arbitraire qui seul avait dirigé les architectes précédents, et peu de temps après, réduisit aux seuls *chapiteaux* grecs le nombre de ceux qui furent en usage depuis cette époque. Les formes particulières qui en distinguent les différentes espèces, dont une convention générale a consacré l'emploi, nous conduisent à les décrire dans ce qui les caractérise singulièrement.

Ces différents *chapiteaux* qui sont au nombre de quatre, ont un nom distinctif que quelques auteurs ont cru devoir être une conséquence de leur origine, bien qu'elle soit entourée de doutes justifiés par le manque même de tradition autre que celle fabuleuse.

On les appelle *toscan*, *dorique*, *ionique* et *corinthien*. Je ne placerai pas dans cette catégorie un cinquième chapiteau appelé *composite* parce qu'il n'est guère autre que le corinthien avec lequel il ne diffère que par quelques détails.

Je n'ai de même parlé du *chapiteau tos-*

can que pour me conformer à cette subdivision que l'on a faite du dorique; des raisons qu'il nous sera plus convenable d'établir en traitant des ordres d'architectures démontreront l'inconséquence de cette opinion qui fait un ordre distinct de celui appelé toscan; elles seront du reste applicable à chacune des parties qui constituent l'ordre entier et partant au *chapiteau*.

Le *chapiteau dorique* se compose d'un dé à face quadrangulaire dit *tailloir* qui surmonte une moulure circulaire que l'on nomme *échnis* laquelle est taillée en biseau légèrement renflé et arrondi vers sa partie supérieure; la partie inférieure du talus vient racheter la circonférence du fût après avoir traversé trois et quelquefois quatre filets; au-dessous de ces filets, il existe une face qui n'est séparée du fût que par plusieurs petites moulures taillées en manière d'angle concave, lorsque le fût est cannelé (les exemples du contraire sont rares), cette face reçoit et termine les cannelures. Les détails du chapiteau dorique romain sont disposés dans la main; la partie lisse du tailloir y est atténuée par de petites moulures, de plus les trois filets sous l'échnis sont réunis; dans ce cas l'échnis est formé par une portion de terre (surface annulaire) et s'appelle *quart de rond*.

Nous citerons comme modèle en ce genre les chapiteaux de l'ordre qui forme le rez-de-chaussée du théâtre de Marcellius à Rome. Le chapiteau toscan n'est, avons-nous déjà dit, qu'un cas particulier du dorique romain; en effet la suppression de quelque moulure dans celui que nous venons de décrire, suffit pour déterminer cette différence entre leur dénomination.

Le *chapiteau ionique* est surtout remarquable par ses *volute*s ou ornements formés par plusieurs filets disposés en spirale qui se réunissent au même centre appelé *œil de la volute*; la partie qui se trouve entre le tailloir et l'échelis leur donne naissance, elle se nomme *écorce* et se compose de trois filets; deux de ces filets ont une courbure très prononcée, les trois filets se manifestent dans la volute et augmentent considérablement le nombre de ses révolutions, ce qui donne au chapiteau plus de variété ou de richesse, qualités auxquelles ajoute encore l'addition d'un large *collardin* ou *gorgerin* placé au-dessous de l'échelis et qui descend plus bas que les volutes; cette dernière moulure est ordinairement ornée de palmettes; le tailloir et l'échelis sont découpés en oves.

Les chapiteaux ioniques du temple de Minerve-Poliade et d'Erechthée nous offrent

un exemple de toute la beauté qui comportent ceux de ce nom. Les romains, dans leurs chapiteaux ioniques, ont généralement supprimé le gorgerin ainsi que deux des filets qui composent l'écorcé.

Nous renvoyons pour la construction graphique de la volute aux traités ordinaires des ordres d'architecture.

Le *chapiteau corinthien* se compose d'un corps ou *tambour* fait en forme de vase avec un tailloir ou plateau échancré dans chacune de ses faces. Le corps du chapiteau est orné de trois rangs de feuilles dont sa sommité se recourbe et penche en avant. Les quatre angles du tailloir sont supportés par des volutes qui naissent et sortent du second rang de feuilles qu'on appelle *caulioles* qui prennent elles-mêmes naissance d'une espèce de tige appelée pour cela *tigette*; de petites volutes partant du même point, se réunissent dans le milieu de la partie échanrée du tailloir et semblent porter ce que l'on appelle la rosace du *chapiteau*.

Toutes les parties du *chapiteau corinthien* sont susceptibles d'une grande variété; on peut sans crainte d'erreur affirmer qu'il n'est pas deux monuments offrant un exemple de *chapiteau corinthien* identique.

Le *chapiteau composite* ne doit être considéré que comme une transfusion des principaux ornements qui caractérisent ceux des ordres dorique, ionique et corinthien. Pour le former on emprunte au corinthien ses feuilles et son tambour sur lequel on place le soc du dorique ; les volutes ioniques en complètent l'arrangement.

Nous bornerons aux genres dorique, ionique et corinthien, la description des chapiteaux, comme les seuls qui ont servi de type à la multitude de ceux parmi lesquels on doit ranger en premier ordre, le toscan et le composite.

Quant aux chapiteaux du moyen âge et ceux de l'architecture qui lui succéda, ils ne nous offrent aucunes formes particulières desquelles on puisse déduire une dénomination quelconque, autre que celle généralement adoptée de l'architecture qui en fit usage.

Nous aurons occasion de revenir sur les *chapiteaux* grecs et sur leur prétendues origines, en parlant des ordres complets ; cette partie étant une des plus intéressantes qui les constituent dans leurs caractères respectifs.

FRÉDÉRIC GINIEZ.

CHAPITRE. Ce mot, dérivé du latin *caput*, tête, signifie dans son acception

propre , l'indice d'une division destinée à soulager l'esprit dans l'appréciation d'un ouvrage. Ces divisions , en tête desquelles , pour opérer la séparation , les anciens mettaient le mot *caput* avec un numéro d'ordre pour exprimer que ce qui suivait était la première , la seconde , ou la troisième tête de l'œuvre , ont pris chez nous la dénomination de *chapitres* ou *articles*. Les mots chapitre ou article s'appliquent indifféremment à des sentences morales et à des dispositions de lois qui devaient être gravées dans l'esprit de chacun ; c'était le chapitre ou l'article de la loi ou de la foi qui devait servir à tous de règle de conduite. Enfin la même dénomination s'est étendue à ceux-là même qui avaient le pouvoir de faire le chapitre de la loi , et l'on disait alors que la maxime de foi avait été arrêtée en *chapitre*. De là , l'emploi de ce mot pour exprimer la réunion d'un corps délibérant , et spécialement d'un corps ECCLÉSIASTIQUE (*Voyez* ce dernier article et le mot PRÊTRE).

CHAPON. *Voyez* au mot FAISAN ce qui est relatif aux Coqs.

CHAR, CHARIOT. *Voyez* VOITURES.

CHARANSON. *Voyez* SCARABÉE.

CHARBON (du latin *carbo* , venant du grec *karpho*). Cette substance , que tout le

monde connaît, est du *carbone* (*V.* ce mot) combiné avec d'autres matières. Le charbon le plus commun est celui qu'on retire du bois. On obtient ce résultat au moyen d'un procédé fort ancien et très simple; on le pratique ordinairement dans les forêts. Le voici :

Après avoir réuni une quantité suffisante de menu bois et l'avoir coupé en tronçons, on déblaie et l'on aplanit une certaine étendue de terrain situé dans un lieu sec. Sur le milieu de cette aire, on fixe un pieu vertical; tout autour de son pied, on dispose des rondins de bois rangés comme les rayons d'une roue de voiture autour du moyeu; cette première assise se nomme *plancher*, et tout autour du pieu, on place d'autres morceaux de bois dans une situation un peu inclinée, l'on fait en sorte que le tas ou monceau prenne la forme d'un cône tronqué, sur lequel on en forme, de la même manière, un second, quelquefois un troisième, etc. Les cônes forment le *fourneau*.

Cela fait, on enlève le pieu qui sert d'axe à tous ces cônes; on couvre le fourneau de menu bois, d'herbe et d'une couche de terre; puis on jette du bois sec et des tisons allumés dans le vide qu'a laissé le pieu; lorsqu'on juge que le feu est bien

allumé, on bouche toutes les ouvertures. Le charbonnier, armé d'une pelle de bois, a soin de boucher, avec de la terre, celles qui se forment sur un point quelconque de la surface du tas.

Au bout de trente heures, plus ou moins, tous les morceaux de bois sont en ignition; alors, on couvre le fourneau d'une épaisse couche de terre; le feu ainsi étouffé, s'éteint, et l'opération est terminée.

On a appris, par expérience, qu'en procédant ainsi, on ne retire que 17 à 18 parties de charbon sur 100 de bois; les 82 parties de déchet se composent de carbone, d'acide acétique, d'huile-goudron, de gaz hydrogène carboné, etc., qui ont passé à l'état de vapeurs dans l'atmosphère.

D'où il suit que si l'on carbonisait le bois dans des vases clos, il serait facile de recueillir tous les produits. M. Mollerat paraît avoir mis le premier cette théorie en pratique. Il forma, près de Nuits, en Bourgogne, un établissement dans lequel il retirait du bois, du charbon, un vinaigre très fort, du goudron; un établissement semblable se trouve à Choisy-le-Roi, près de Paris.

Comme ce sont les courants d'air qui contribuent, pour une bonne part, au dé-

chet qui s'opère dans la carbonisation du bois, M. Foucault a eu, dans ces derniers temps, l'heureuse idée d'entourer ses fourneaux à charbon d'une cloison circulaire; elle a la forme d'un cône tronqué ouvert par le haut; il règne entre elle et le fourneau un corridor dans lequel le charbonnier entre par une petite porte, qu'il ferme derrière lui.

Au moyen de cette disposition, M. Foucault obtient 22 à 23 parties de charbon sur 100 de bois.

CHARBON ANIMAL. Toutes les matières végétales qui ont éprouvé un certain degré de feu donnent du charbon; on en tire aussi des matières animales, telles que le sang desséché, les poils, les cornes, les sabots, les os, etc. On carbonise ces matières dans des fours.

Propriétés du Charbon. Le charbon est plus léger que l'eau; ce qui doit être, le feu ayant chassé une grande partie des matières qui étaient contenues dans les pores du bois, le charbon est nécessairement criblé d'un grand nombre de cavités. On a pu remarquer que lorsqu'on retire du charbon allumé d'un fourneau, un pétilllement se fait entendre pendant quelque temps. Ce petit phénomène est dû à l'air qui se précipitant dans les vides du charbon, s'y di-

late et brise quelques-unes des minces cloisons qui le contiennent.

Le poids du charbon varie suivant la nature du bois dont il provient : celui de hêtre est plus lourd que celui de sapin , de peuplier, etc.

Le bon charbon est sonore, dur, sa cassure a un certain éclat. Le charbon animal est noir, friable, léger ; il se réduit difficilement en cendres.

Le charbon, en général, est mauvais conducteur du calorique, conduit assez bien le fluide électrique, et absorbe l'humidité ainsi que les gaz. Lorsqu'il brûle à l'air libre, il se forme au-dessus du brâsier de l'oxyde de carbone et du gaz acide carbonique. Ces matières qu'on trouve au fond des puits abandonnés et de certaines cavernes, sont mortelles : aussi les malheureux qui veulent se détruire emploient-ils le charbon allumé dans un lieu clos, pour accomplir leur funeste résolution.

Le charbon placé dans un vase hermétiquement fermé, et qu'il remplit entièrement, peut subir tel degré de chaleur que l'on voudra, sans se décomposer, ni rien perdre de son poids. Enfoui dans la terre, il s'y conserve pendant un temps indéfini.

Usages. — Tout le monde sait que le charbon est utilisé depuis un temps immé-

morial, comme combustible. On s'en sert pour fondre, amollir les métaux, liquéfier le verre, cuire les aliments, etc. On en met dans les endroits humides pour les assainir. Comme il jouit à un très haut degré de la propriété d'absorber les gaz, on l'emploie pour désinfecter les liquides qui en contiennent en dissolution. De l'eau puisée dans une marre infecte, que l'on fait passer à travers une couche de charbon réduit en poudre, en sort limpide et potable; de la chair gâtée perd sa mauvaise odeur, si on la fait bouillir dans un pot contenant de la poussière de charbon; de la viande enveloppée d'une couche épaisse de cette matière se conserve longtemps sans répandre de mauvaise odeur. Nous avons appris d'une personne digne de foi, que les eaux d'un étang s'étant corrompues par l'effet de la sécheresse, les carpes qu'il contenait étaient sur le point de périr, on eut l'idée de jeter du charbon pilé dans cette marre, et les poissons recouvrèrent leur santé à l'instant. Enfin, les médecins font usage, avec succès, de la poussière de charbon pour désinfecter les plaies, les chairs qui se décomposent. Administré en pilules, il atténue les inconvénients de la mauvaise haleine. On s'en sert avec avantage pour nettoyer les dents.

Dans certaines professions le charbon est utilisé comme polissoir. Les ouvriers en planches de cuivre pour la gravure, laissent les morceaux entiers, dont ils frottent la pièce comme avec une lime; dans d'autres professions on le réduit en poudre.

Le charbon étant mauvais conducteur du calorique, on peut en tirer parti pour retarder le refroidissement, en revêtant d'une couche de sa poussière les vases qui contiennent les matières chaudes.

Le charbon pur (le carbone) combiné avec le fer, produit de l'acier. (V.)

Combiné avec du salpêtre et du soufre, il produit la poudre à canon. (V.)

Le charbon animal, plus actif que celui de bois, jouit de la propriété de décolorer les liquides, sans altérer leur nature: on l'emploie à cet usage dans plusieurs établissements, tels que les raffineries de sucre.

CHARBON DE TERRE. (Voyez HOUILLE.)

CHARBON (Maladie des grains). Cette maladie, connue vulgairement sous le nom de *nielle*, attaque un grand nombre de grains, principalement l'orge, l'avoine, le millet, le maïs, etc.; le froment y est moins sujet.

Un épi de blé charbonné est, en sortant du fourneau, noir comme s'il avait passé par le feu. Des grains qui acquièrent

tout leur développement, sont remplis d'une poussière fine, légère, que le vent enlève et disperse tellement, qu'au bout de quelque temps il ne reste plus que le squelette de l'épi.

Si parmi les graines qu'on sème il s'en trouve qui aient appartenu à un épi charbonné, non seulement elles ne germent pas, mais encore elles peuvent infecter tout le champ et lui faire produire une moisson entièrement charbonnée.

Le pain de graines charbonnées est mal-faisant; il est donc indispensable de nettoyer le blé qui en contient: en le lavant à plusieurs eaux les graines charbonnées surnagent, ce qui permet de les enlever facilement.

On a fait l'observation que dans les années où les mois de février et de mars ont été humides et pluvieux, les graines sont plus sujettes à être attaquées du charbon que quand le printemps a été froid et sec.

La cause du charbon est maintenant attribuée à une sorte de petit champignon qui se développe sur les graines, et qui se propage par la dispersion de sa semence, qui n'est autre chose que cette poussière qu'on appelle *nielle* ou *charbon*.

Le charbon diffère de la carie en ce qu'il

est sans odeur ; la carie en a une assez forte. On remédie aux ravages du charbon par le *chaulage*. TESSEYDRE.

CHARBON (Médecine). On nomme aussi *charbon* une maladie gangréneuse, dans laquelle les phénomènes inflammatoires sont très prononcés, et que plusieurs auteurs avait rangée parmi les phlegmasies cutanées. Elle consiste en une tumeur dure, douloureuse, rouge à sa circonférence, offrant une escarre très noire à son centre. Le charbon est contagieux ; on l'observe assez fréquemment en Languedoc et en Provence.

La cause la plus ordinaire de cette maladie chez l'homme, est l'usage qu'il fait, comme aliment, de la chair d'animaux morts charbonneux ou seulement très fatigués ; c'est encore parce qu'il respire l'air infecté par eux, ou parce qu'il se met en contact immédiat avec leurs dépouilles. D'ailleurs, il paraît qu'un séjour plus ou moins prolongé dans des lieux bas et humides, au milieu des miasmes provenant de la décomposition putride de matières animales ou végétales, pendant les fortes chaleur de l'été, ou dans les climats chauds, et que les couchers sur un terrain marécageux, par des nuits froides succédant à des

jours très chaudes, ont quelquefois suffi pour développer cette maladie chez l'homme.

Le charbon affecte deux formes principales. La première, qui se montre ordinairement aux joues ou aux paupières, présente les symptômes suivants : au centre d'un boursoufflement œdémateux qui paraît subitement, il se forme une escarre noire qui s'étend rapidement en largeur et en profondeur ; elle est accompagnée d'une douleur brûlante, de pâleur générale, de petitesse du pouls. Les malades sont emportés en vingt-quatre ou trente-six heures, ou bien la gangrène ayant continué à s'étendre, mais lentement, ils ne succombent qu'au bout de quelques jours. Souvent, après vingt-quatre ou quarante-huit heures, le pouls se relève, la gangrène se borne, l'escarre s'entoure d'un cercle d'abord rose pâle, puis d'un rouge plus vif ; elle se détache et tombe ; il ne reste plus qu'à traiter la perte de substance comme une plaie ordinaire.

L'autre espèce s'offre sous forme d'une tumeur volumineuse, qui, d'abord circonscrite, d'un rouge livide, passe à la gangrène très promptement et s'étend rapidement. Elle est accompagnée d'une chaleur brûlante, d'un prurit insupportable, de

petitesse et de concentration du pouls, de nausées, de vomissement, de pâleur générale, de sueurs froides et de tous les signes d'une violente gastro-entérite. On lui voit affecter surtout les aines, les aisselles et les parties du corps abondamment pourvues de tissu cellulaire. Cette maladie réclame les secours de l'art les plus énergiques, et, malgré eux, elle détermine souvent la mort en vingt-quatre ou quarante-huit heures. La décomposition putride du cadavre se fait en peu de temps.

Le danger que courent les malades est en rapport avec l'intensité des symptômes généraux. Il arrive assez fréquemment que la violence de l'inflammation des organes intérieurs, et principalement des voies digestives, diminue à mesure que le charbon se développe; c'est pourquoi l'apparition de cette affection est souvent d'un heureux augure lorsqu'il règne une maladie grave, telle que le typhus, la peste, etc.

Les auteurs sont d'accord sur l'efficacité du traitement antiphlogistique pour guérir le charbon; mais ils sont aussi d'accord pour dire que souvent il échoue, et qu'il est même quelquefois nuisible. Il résulte de leurs observations, que l'on doit avoir recours aux saignées générales et locales, aux délayants et aux acidules lorsque les

symptômes inflammatoires sont très appa-
rents , et qu'il faut au contraire employer
les stimulants lorsque la gangrène s'accom-
pagne de peu de réaction , comme la pre-
mière espèce que nous avons décrite.
Néanmoins ces moyens ne sont pas suffi-
sants ; il leur faut un puissant auxiliaire
qui consiste dans l'incision , l'extirpation
ou la cautérisation de la tumeur. L'incision
doit être cruciale ; elle laisse se dégorger la
masse charbonneuse , écouler les fluides
putrides qui la pénètre , et dégager des
gaz ; elle rend aussi plus efficace l'action
des topiques. L'extirpation se pratique en
circonscrivant toute la masse entre deux
incisions circulaires ou elliptiques ; ses effets
sont les mêmes que ceux de l'incision.
Quant à la cautérisation , elle détruit im-
médiatement toutes les parties frappées de
gangrène ; elle doit être pratiquée de pré-
férence à l'aide d'un cautère rougi à blanc.

S. D. , *docteur en médecine.*

CHARBONNIER. Celui qui fabrique
du charbon. — A Paris , le commission-
naire qui va le chercher pour le compte des
particuliers. — Coffre dans lequel les mé-
uagères serrent le charbon.

CHARCUTIER (qui fait cuire de la
chair). On dit aussi *Chairecutier*. Ces mots
viennent de *caro* (chair).

Absolument parlant , tout restaurateur , tout traiteur , est un charcutier ; mais l'usage a voulu que ce nom désignât spécialement les boutiquiers qui apprêtent et vendent de la chair de cochon.

Le porc , le plus sale des quadrupèdes , est peut-être le plus utile des êtres organisés pour la nourriture de l'homme ; aussi , par un bienfait de la Providence multiplie-t-il sous toutes les latitudes , à peu d'exceptions près. Sa chair , plus nourrissante que celle du bœuf , du mouton , etc. , est d'une grande ressource pour les habitants de la campagne , le menu peuple des grandes villes , etc. , comme jambon , saucisson , etc. Elle figure encore avec honneur sur la table des riches. Comme elle prend bien le sel , sans que son goût soit altéré sensiblement , on peut la conserver longtemps.

La manière de saler , de préparer la chair de porc est très variée. Généralement elle est connue de tout le monde ; et , chose remarquable , tout au contraire de la plupart des professions , l'art du charcutier est exercé avec plus de succès dans les campagnes ou en province , que dans la capitale. Que VERO étale les produits de son art dans une boutique resplendissante de marbre , de glaces , de cuivre poli ; qu'il pèse avec faste du fromage d'Italie dans des balances

d'argent : eh bien ! il y a dans quelque ville obscure de la Gascogne ou de l'Alsace, des ménagères qui font du boudin, des saucissons, préparent du lard, fument des jambons, qui pour le goût, etc., l'emportent de tout point sur tout ce qui sort de son officine.

Il serait donc impertinent à nous d'exposer ici des préceptes de charcuterie : nous dirons seulement un mot sur la manière de saler le porc, et de reconnaître la qualité de sa chair. — On sale le porc de deux manières :

1°. Après avoir dépecé l'animal, on jette au fond d'un tonneau placé debout et défoncé d'un côté, un lit de sel bien sec et bien égrugé. Sur ce lit on en forme un autre de pièces de chair. Celui-ci est recouvert d'un autre lit de sel, et ainsi de suite. Les pieds, les jambons forment le lit supérieur, qu'on recouvre d'une couche épaisse de sel. Après quoi on ferme le saloir hermétiquement.

Le fond du tonneau est percé d'un trou par lequel le sel fondu (la saumure) se rend dans un vase disposé convenablement pour le recevoir. De temps en temps on verse la saumure sur le haut du saloir que l'on referme ensuite.

Au bout de dix ou douze jours, l'opéra-

tion est faite. On vide le saloir et l'on suspend au plancher les pièces de viande, afin qu'elles perdent leur humidité.

2°. Dans certains pays, après avoir égorgé l'animal et grillé ses soies, on enlève la tête, l'épine du dos et les quatre jambes : on le vide et on l'ouvre, comme on ferait d'un livre en écartant ses feuillets. Le porc ainsi privé de sa tête, etc., s'appelle *balon*.

On étale le balon sur une table, la couenne en dessous ; on relève ses bords, puis on le couvre d'une couche de sel. Les jambes, la tête, l'épine du dos, se placent sur le balon : on les couvre aussi de sel, et de temps en temps on répand avec une cuillère la saumure sur les parties élevées.

Le balon ayant pris tout le sel nécessaire se place à cheval sur une barre, la couenne en dessus ; de petits bâtons le tiennent entr'ouvert, afin que l'air puisse se renouveler facilement tout autour de ses surfaces. Le balon étant sec, on le coupe en morceaux.

La chair de porc sera de bonne qualité, si l'animal engraisé au degré convenable, a été tué jeune ; ce que l'on reconnaît au peu d'épaisseur de la couenne, à la fermeté du lard qui doit casser comme du suif. Si la couenne est épaisse, si le lard cède facilement à la pression du doigt, il faut en

conclure que l'animal a été tué dans un âge trop avancé. Il va sans dire que la chair du vieux porc est dure et indigeste, toutefois elle n'est pas malsaine.

Les cochons sont sujets à des maladies qui exercent une influence funeste sur la qualité de leur chair. La plus commune s'appelle *ladrerie*. On reconnaît que l'animal en est atteint aux pustules blanches que l'on observe sur sa langue et autour de ses yeux : cet indice toutefois n'est pas toujours certain.

Mais on peut assurer que le cochon était ladre , si l'on observe des taches blanches et pourprées dans l'intérieur du lard et de la chair qui en proviennent.

La chair de porc ladre est malsaine et indigeste. Les charcutiers l'emploient divisée en petits morceaux, dans les hachis, dont ils font des cervelas, des saucissons, des boudins : ainsi mêlée à d'autres viandes, ses mauvais effets sont peu à craindre.

Les charcutiers des grandes villes ont ordinairement des comptoirs fort propres; leurs balances, leurs poids sont luisants : néanmoins l'on prétend, et nous en avons la preuve, que leurs chaudrons, leurs casseroles, etc., sont d'un sale repoussant. Dans les temps chauds surtout la marchandise

qu'ils débitent a souvent acquis un commencement de décomposition.

Dans l'été de 1834, la police de Paris fit saisir un jour dans les caves des charcutiers pour soixante mille francs de viandes gâtées.

Outre les préparations de porc, les charcutiers vendent des langues de mouton, des pieds de veau, des saucissons faits avec de la chair d'âne ou de mulet. Ils préparent du veau, des volailles truffées, farcies, etc. (*Voyez COCHON.*)

TEYSSÈDRE.

CHARDON (BOTAN.). *Carduus*; genre de la famille des Cinarocéphales, Juss. (Synanthérées) et de la Syngénésie polygamie égale, Linn. Ses caractères principaux sont un calice à écailles imbriquées, terminées par un appendice spinescent; un réceptacle chargé de poils; des semences à aigrette simple. Les espèces à aigrette plumeuse que Linné avait réunies aux vrais chardons, forment maintenant un genre particulier sous le nom de *Cirsium*. Les chardons sont des plantes herbacées, à feuilles plus ou moins découpées et hérissées d'épines, cotonneuses ou glabres, à fleurs purpurines ou blanches. Sous le rapport économique, leur utilité est nulle; dans certaines localités ce sont de véritables fléaux par la dif-

ficulté qu'on éprouve à extirper leurs racines profondément implantées dans le sol où ils vivent aux dépens des végétaux utiles. Les quinze espèces que présente la Flore française n'offrent qu'un intérêt purement botanique ; les plus communes aux environs de Paris, sont les chardons à fleurs penchées, *Card. nutans*, L. — à feuilles crépues, *C. crispus*, L. — à petites fleurs, *C. tenuiflorus*, Smith. Aucune ne mérite d'être cultivée, ne fût-ce que pour la singularité du port, ou la bizarrerie des formes. Une espèce médicinale, le chardon Marie ou Notre-Dame, était la seule que ses tiges hautes de quatre à cinq pieds, et ses grandes feuilles d'un vert luisant marbrées de blanc, eussent fait admettre dans les jardins pittoresques ; le *C. marianus*, Linn. est devenu le type du genre *Silybe*, *Silybum*, Gaertn., caractérisé principalement par une aigrette plumeuse ; par un calice à écailles intérieures droites, spatulées, et à écailles extérieures écartées par le haut, terminées par un appendice en cœur denté dans son contour, et épineux à la pointe. Lamarck avait fait de cette plante son *Carthamus maculatus* ; cependant elle diffère du Carthame par son aigrette plumeuse, comme elle diffère du Cirse, *Cirsium*, par ses écailles calicinales appendiculées. J. D.

CHARDONNERET. Espèce du genre **MOINEAU** (*Voyez ce mot*).

CHARENTE. Ce département, qui tire son nom de la principale de ses rivières, est formé de l'ancien Angoumois et de quelques parties de la Saintonge, du Poitou, du Limousin et du Périgord.

Limites. Il est borné au nord par les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, à l'est par celui de la Haute-Vienne, au sud par le département de la Dordogne, et à l'ouest par celui de la Charente-Inférieure.

Superficie, division, population, impôts. Sa plus grande longueur du nord-est au sud-ouest est de 26 lieues $\frac{3}{4}$, et sa plus grande largeur de l'est à l'ouest est de 19 lieues. On évalue sa superficie à 564,476 arpents métriques, et sa population à 353,653 habitants. Il se divise en cinq arrondissements communaux : Angoulême, préfecture ; Barbezieux, Cognac, Confolens et Ruffec ; en vingt-neuf cantons et quatre cent cinquante-quatre communes. Il fait partie de la vingtième division militaire et du vingt-septième arrondissement forestier, ressortit de la cour royale et de l'académie de Bordeaux, forme le diocèse d'Angoulême, paie 2,149,039 fr. de principal des trois contributions foncières sur

un revenu territorial de 17,906,000 fr., et envoie cinq députés à la législature.

Disposition et aspect du sol. Le sol du département de la Charente est inégal, entrecoupé au nord de collines élevées, et au sud de hauteurs et de plateaux peu considérables. Les eaux de la mer ont dû séjourner longtemps dans ces contrées; c'est ce qui est démontré par la direction de ses montagnes, les couches horizontales de coquillages et les débris de corps marins dont elles sont composées. Le terrain calcaire y domine presque partout; on y rencontre cependant quelques bancs d'argile et de silice, et la portion de l'arrondissement de Confolens, qui faisait autrefois partie du Limousin, est recouverte d'une terre végétale assez épaisse, très mélangée d'argile, et qui repose sur un tuf de pierres d'une nature granitique, dans lesquelles le feldspath est beaucoup plus abondant que le quartz et le mica. La différence entre la nature calcaire du terrain des autres arrondissements et celle de l'arrondissement de Confolens, en produit une très grande dans la température: ce dernier est aussi froid et humide que les autres sont chauds et secs; les terres épaisses et compactes retiennent les eaux de pluie et les conservent dans de vastes et nombreux étangs.

Rivières. Outre la Charente, neuf fleuves arrosent ce département. Quelques-uns sont très remarquables par les accidents qu'ils éprouvent dans leur cours. Le lit de la Tourdère renferme un si grand nombre de gouffres, qu'elle y perd la moitié de ses eaux, et qu'elle ne peut se réunir à la Baudiat que pendant la saison des pluies. Le cours de cette dernière offre les mêmes phénomènes; elle est bordée de collines minées par d'immenses cavités, et tapissées de stalactites du plus bel effet. Le Taponat, après un cours de quelques lieues, se perd dans des gouffres et ne reparait plus. La Touvre, presque aussi considérable que la Sorgue à Vaucluse, et, dès sa naissance, capable de porter bateau, sort des cavités d'une roche escarpée, ainsi que la Péruse, le Né, le Tude, la Nizonne et la Vienne; elle arrose des vallons riches en pâturages, et n'attend que l'industrie de l'homme pour devenir navigable.

Productions naturelles et agriculture. Le département de la Charente fournit de l'antimoine, du cuivre, du mica, du quartz, du gypse, de l'argile; mais on ne tire guère parti que de ses mines de fer et de plomb argentifère. Dans une mine de cette dernière espèce, récemment ouverte aux environs de Confolens, on a signalé du minerai contenant

du sulfure de zinc et du cadmium. On y trouve aussi du plâtre, des pierres de taille, des meules à aiguiser et des pierres lithographiques d'un grain très fin. Les forêts sont assez nombreuses dans ce département. Il y a aussi, près de Barbezieux, quelques plantations de sapins. Dans ces forêts existent beaucoup de loups, de renards et de blaireaux; le gibier y est rare; on trouve peu de sangliers, encore moins de cerfs et de chevreuils. Le nombre des lapins et des lièvres diminue chaque jour. Le gibier à plumes y est commun, peut-être parce qu'il y a peu d'oiseaux de proie. Les rivières offrent une grande variété d'oiseaux aquatiques et beaucoup de poissons, ainsi que de bonnes écrevisses. Les reptiles y sont en général assez communs.

La principale richesse agricole du département de la Charente consiste dans les vignes, dont les produits sont pour la plupart convertis en eau-de-vie et vendus à l'étranger; c'est, du reste, un pays de petite culture; on y recueille un peu de froment, du maïs, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du colza, de la navette, du pavot, du lin et du chanvre. Il y a peu d'arbres fruitiers; mais les truffes en sont une production importante. Le pastel, la gaude et la garance y viennent naturelle-

ment, mais on n'en tire aucun parti. On y récoltait autrefois beaucoup de safran. Le sol, généralement pierreux, est peu favorable aux prairies artificielles; le trèfle et la luzerne y viennent mal; on y supplée par le sainfoin. Le labourage se fait avec des bœufs; on y élève peu de chevaux, mais beaucoup de mulets et d'ânes. On y trouve aussi un assez grand nombre de bêtes à laine, d'une espèce chétive; les porcs y sont un objet de commerce important; on y élève beaucoup de volaille et quelques abeilles; le ver à soie y est presque totalement négligé aujourd'hui, quoiqu'il y ait été introduit en 1750, et qu'il y ait été élevé avec succès pendant quelques années.

Commerce et industrie. Le département de la Charente renferme des distilleries, des papeteries, des forges et des fabriques d'acier, des tanneries, des mégisseries, des filatures de chanvre et de lin, des fabriques de cordages, des manufactures de draps, de chapeaux, de poteries à sucre pour les Colonies, etc. Après la distillerie des eaux-de-vie, dont les exportations s'élèvent chaque année à plus de 35,000 barriques, et les établissements métallurgiques dont le principal est la fonderie de canons de Ruelle-sur-Touvre, les fabriques

de papiers occupent le premier rang parmi les établissements industriels. Leurs produits s'élèvent à une perfection telle, qu'ils peuvent soutenir la concurrence avec tout ce que produisent les nouvelles machines et les nouveaux procédés. Les papiers dits d'*Angoulême*, depuis longtemps renommés, sont propres à tous les usages, et remarquables par leur blancheur et leur transparence. Les papeteries de l'ancien Angoumois, ruinées par l'édit de Nantes, se relevèrent pendant la révolution; en 1791, on comptait déjà dans le département de la Charente vingt-sept papeteries qui fabriquaient annuellement 80,000 rames de papier; ce nombre est bien augmenté aujourd'hui. Outre le produit de son territoire et de ses manufactures, le département de la Charente fait encore un commerce assez important en bois de merrain, en bois propre à la tonnellerie, en bouchons de liège, et surtout en sel. Le transfert de tous les produits se fait avec autant d'aisance que de commodité par la Charente, le canal du Poitou et sept grandes routes, trois royales et quatre départementales, toutes très bien entretenues, et parmi lesquelles se trouve la belle route de Paris à Bordeaux.

Villes remarquables. — *Angoulême,*

chef-lieu du département, souffrit beaucoup dans les guerres de religion. 15,000 ames. Elle a des fabriques de serge, de faïence, de draps, de bougie, des papiers, des distilleries d'eau-de-vie, des raffineries de sucre, des manufactures d'armes, des fonderies de canons, des forges; mais son principal commerce consiste en grains, vins, eau-de-vie, chanvre et lin. — *Cognac*, si renommée pour l'excellence de ses eaux-de-vie, est située sur une éminence, au milieu d'une riante et fertile vallée arrosée par la Charente, dont le cours facilite singulièrement son commerce. 3,107 habitants. — *Confolens*, sur la rive droite de la Vienne, 2,687 habitants. — *Barbezieux* se déploie en amphithéâtre sur une haute colline, à l'extrémité d'une plaine assez étendue et d'une fertilité remarquable. — *Ruffec*, *Laroche-foucauld*, *Jarnac*, etc.

Célébrités. — Isabelle Taillefer, femme de Jean-sans-Terre, mère de Henri III, roi d'Angleterre; François I^{er}; Marguerite de Valois; le maréchal Sanzac; les poètes Octavien et Mellin-de-Saint-Gelais; le voyageur et géographe André Thenet Balzac; le duc de Laroche-foucauld; le financier Gourville; la marquise de Montespan; l'ingénieur Montalembert; le

chirurgien Moraud ; l'archevêque Resmond ; Chataubrun , auteur tragique ; les deux conventionnels Lechelle et Maulde ; Dussieux , littérateur distingué ; le sénateur Garnier-Laboissière ; le général Rivaud.

Industrie, mœurs et caractère. — La population de l'ancien Angoumois n'a plus cette pétulance qu'on lui attribuait autrefois ; elle est sobre et portée au travail ; elle jouit d'une bonne constitution physique. On y parle presque partout le français. Les habitants , enclins à la superstition , mettent cependant beaucoup de tiédeur dans leurs sentiments religieux. G. LEFEVRE.

CHARENTE-INFÉRIEURE (Département de la). De même que le précédent , ce département prend son nom de la rivière de Charente , sur la partie inférieure de laquelle il est placé. Il réunit une partie de la Saintonge , le pays d'Aunis presque entier , les îles de Ré , d'Oléron , d'Aix et de Madame.

Limites. Il est borné au nord par les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres , à l'est par celui de la Charente , au sud par le département de la Gironde , et à l'ouest par l'Océan.

Superficie, division, etc. Sa longueur du sud-est au nord-ouest , est de 35 lieues ; et sa largeur de l'est à l'ouest , sans y com-

prendre les îles, est de 19 lieues. On évalue sa superficie à 608,850 arpents métriques, et sa population à 424,147 habitants. Il se divise en six arrondissements communaux : La Rochelle, préfecture; Jonzac, Marennes, Rochefort, Saintes et Saint-Jean-d'Angély, 39 cantons et 490 communes. Il fait partie de la 12^{me} division militaire et de la 27^{me} conservation forestière; ressortit de la cour royale et de l'académie de Poitiers; forme le diocèse de La Rochelle; paie 2,931,323 f. de principal des trois contributions directes, sur un revenu territorial de 22,637,000 f.; et envoie sept députés à la législature.

Aspect et disposition du sol. C'est un pays généralement plat, et dont les plus hautes collines ne sont pas élevées de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer; et les endroits bas désignés sous le nom de *marais* sont fréquemment au-dessous de ce niveau. La qualité du sol varie à l'infini. Les marais sont formés par le dépôt de la mer, les alluvions des rivières et la décomposition des plantes aquatiques et tourbeuses. Ceux que l'industrie de l'homme a défendu des inondations, offrent des terrains productifs. Dans les vallées, sur le bord des rivières, on trouve des prairies de bonne qualité. Dans quelques parties les terres hautes

offrent un fond riche, mais elles sont plus communément trop sèches et propres seulement à la vigne et aux bois. Les dunes de sable situées sur les côtes de la mer, sont tourmentées par des vents impétueux qui y empêchent toute végétation. Le pays montueux qui se trouve au sud-est de Jonzac ne présente que des collines couvertes d'un gravier quartzeux où le pin seul peut croître. Quant à l'aspect du pays, les bords de la côte sont plats ou terminés par des falaises calcaires, dont la cime grisâtre et les formes unies n'offrent rien d'intéressant. Le niveau parfait des marais est monotone; les terres hautes sont dépourvues de grands arbres; les bords riants de la Charente sont encaissés dans des coteaux magnifiques et de belles prairies.

Rivières. Outre la Charente, ce département renferme encore quatre rivières et bon nombre de ruisseaux. Ces quatre rivières sont : la Seugne, la Seudre, la Boutonne et la Sèvre qui, entre Coulon et Magné, reçoit plusieurs petites rivières et des canaux navigables.

Côtes, îles. Les côtes, formées de rochers à pic ou de plages assez étendues, se développent sur un espace d'environ quarante lieues, et présentent les quatre îles que nous avons déjà nommées. La plus sep-

tentrionale , l'île de Ré, est séparée du continent par un bras de mer d'environ 400 mètres de largeur. Au dixième siècle le territoire de cette île était entièrement couvert de bois; aujourd'hui il en est dépourvu et se divise en terres labourables de peu d'étendue, en marais salants et en vignobles; elle présente un plateau généralement si bas, que sans les dunes de sable qui l'entourent, chaque marée forte de vives eaux, y occasionerait des inondations considérables. L'île de Ré est fortifiée sur tous les points; la ville et le port de Saint-Martin l'ont été sur les plans de Vauban. Le commerce d'exportation de l'île consiste en sel, vin, eau-de-vie et vinaigre, dont elle possède plusieurs fabriques. Il y a un tribunal de commerce dont le ressort s'étend dans toute l'île.

L'île d'Oléron est au sud de Ré, et en est séparée par le pertuis d'Antioche; elle fait face au pays d'Aunis et n'en est séparée que de deux lieues, vis-à-vis l'embouchure de la Charente. Cette île, qui compte cinq lieues de long sur deux de large et douze de circonférence, renferme environ 16,000 habitants qui passent pour d'excellents marins. Elle est d'une grande fertilité : on y fait des récoltes considérables en vin et en céréales; elle possède des salines impor-

tantes et plusieurs distilleries d'eau-de-vie. Pendant les guerres de religion, les Rochellois s'emparèrent d'Oléron et la possédèrent jusqu'en 1626 que Louis XIII la soumit avec l'île de Ré. C'est entre le continent et Oléron que sont les deux petites îles d'Aix et de Madame, qui n'offrent rien de remarquable.

Productions naturelles et agriculture.

Le sol, en général crayeux et sablonneux, est néanmoins très fertile en céréales, légumes, fruits, chanvre, lin, safran, moutarde, trèfle, etc. Ce département donne, chaque année, des vins pour la valeur de 19 millions de francs. Les vins rouges sont moins estimés que les blancs, dont on fait une eau-de-vie aussi renommée que celle de Cognac. Il y a 38,440 hectares de forêts qui fournissent du merrain et du beau bois à la marine. Les pâturages sont excellents, et nourrissent un grand nombre de bœufs, de chevaux très estimés, et de moutons de race croisée avec des mérinos. On y élève des abeilles; le gibier y est commun. On trouve aussi dans ce département des pierres de taille, du plâtre, de la marne très fine, employée dans les verreries et les fabriques de savon; beaucoup de tourbe, surtout dans les environs de Rochefort; un grand nombre de marais salants d'où l'on

tire une énorme quantité de sel très recherché, et une source minérale.

Industrie et Commerce. Six ports de mer, cinq rivières navigables, le canal de Niort à la Rochelle, et dix-neuf grandes routes royales et départementales, favorisent beaucoup l'industrie et l'activité de la population, qui semble s'occuper principalement de la culture des terres, de la fabrication des eaux-de-vie et de l'exploitation des marais salants. Mais on trouve aussi dans ce département des fabriques d'étoffes communes en laine, de savon, de faïence fine, de creusets, ainsi que des verreries, des tanneries, des mégisseries et des raffineries de sucre. La pêche des sardines et des huîtres vertes est un objet d'un grand commerce. On fait dans les ports des armements pour la pêche de la morue, des expéditions pour les colonies, et des exportations très importantes principalement en sel et en eaux-de-vie. C'est, en résumé, un des départements les plus intéressants par sa position, la fertilité de son sol et d'industrielle activité de ses habitants.

Villes. — *La Rochelle*, chef-lieu du département, est située au fond d'une anse de 300 mètres de longueur, qui lui sert de rade, et dont l'ouverture est défendue par deux forts. On y entre par sept portes.

Elle renferme 17,000 habitants. Ce n'était d'abord qu'une bourgade avec fort que Guillaume, comte de Poitou, prit sur les seigneurs de Moléon. — *Jonzac* ayant 2,500 habitants qui se livrent à un commerce assez important. — *Marennés* sur la Seudre, à une demi-lieue de la mer, assez bien bâtie, ayant 4,000 habitants, mais placée sous l'influence des exhalaisons funestes de ses marais salants. — *Saintes*, ancienne capitale de la Saintonge, fournit les meilleures eaux-de-vie de Cognac. On y voit les restes d'un amphithéâtre. La sous-préfecture, la salle de spectacle, le collège et l'ancienne cathédrale, n'offrent rien d'intéressant dans leur construction ; mais on y voit une bibliothèque de 24,000 volumes. C'est la patrie de Bernard de Paluzy, qui de simple potier, s'éleva par son génie au rang des plus célèbres physiciens du seizième siècle. — *Saint-Jean-d'Angély* qui soutint plusieurs sièges formidables. — *Rochefort*, qui de simple château qu'elle était encore à la fin du dix-septième siècle, est devenue une place importante par ses chantiers de marine, ses magasins d'armements, ses bassins de carénage, une belle corderie, etc. G. LEFEBVRE.

CHARGE. Dans les arts cette expression est presque synonyme de caricature : pour-

tant il y a une différence dans leur acception. La *caricature* est un dessin comique, satirique, et une *charge* est la mystification par laquelle on cherche à ridiculiser une personne. La charge est racontée à tout le monde; la caricature est mise sous les yeux du public.

CHARGE (Art militaire). La charge est une marche vive et brusque, par laquelle des assaillants se jettent sur l'ennemi pour le culbuter. La charge est une manœuvre plus usitée par la cavalerie que par l'infanterie. Anciennement, la gendarmerie et la chevalerie chargeaient au pas et rarement au trot, à cause de la pesanteur de leurs armes. Le coup de lance était moins puissant à raison de cette allure, mais il était plus sûrement dirigé. Dans les tournois, les cavaliers vêtus légèrement, chargeaient au galop. Dans les siècles derniers, il y avait des gendarmeries et des cavaleries légères qui exécutaient les charges dans la forme des coups de lance; telle était la marche des escarades des Espagnols lançant l'arzegaie à l'imitation des Maures. Les Français ne chargeaient que sur un rang. Les cavaliers d'Henri IV entamaient le combat, et se réunissaient ensuite comme réserve, pendant qu'un rang de grosse cavalerie s'avanceit au pas et en ligne pour exé-

cuter la charge. Mais les charges deviennent plus sérieuses à mesure que l'art de la guerre se perfectionne , et l'on voit alors des corps de cavaliers commencer à s'assailir à toute carrière , ou à s'abandonner , mais partiellement et rarement , contre l'infanterie rangée en plaine rase.

Sous Turenne la cavalerie ne chargeait encore qu'au pas , et quelquefois elle suspendait une charge entamée , s'arrêtait à dix pas de l'ennemi , faisait feu , et ressaisissait l'épée pour fournir la charge à fond : les cavaliers ne prenaient le trot que lorsqu'ils étaient près du but. Aux batailles de Ensheim , de Fleurus , de Hocstedt , les troupes françaises chargèrent sans tirer. A la bataille de Sintzeim , Turenne ne fit charger les troupes qu'après leur avoir fait essuyer le feu de l'ennemi. Frédéric II sentit le premier et corrigea le vice de la loi d'alignement des deux armes : il apprit à la grosse cavalerie à charger au galop.

Les charges sont ou silencieuses ou animées par le retentissement des instruments et les conclamations des houras ; la cavalerie de Frédéric II , quand elle exécutait une charge , poussait le houra à cinquante pas du but ; au contraire , la cavalerie autrichienne chargeait silencieusement. Les charges s'exécutent ou réciproquement ou par un

seul parti. Les charges mutuelles sont rares ; ce sont celles qui produisent les mêlées. Les autres sont plus communes ; elles décident de la prompte déroute d'un des deux partis. Les officiers espagnols , dans les beaux temps de leur milice , ne commandaient la charge que par ces mots dédaigneux : *à ojo* (à eux). Mettre à profit les circonstances qui permettent de charger l'ennemi avec succès , c'est se montrer général consommé. Ces circonstances consistent à approprier les opérations au terrain , à se donner la liberté des abords en les nettoyant par l'artillerie ; à juger les manœuvres hasardeuses des colonnes, ou l'indécision d'un ennemi qui mollit ; à communiquer la confiance aux troupes ; à tirer parti de leur impulsion morale ou de leur impétuosité naturelle. Le sang froid, le silence, l'immobilité, le mépris des houras, sont la principale résistance contre les charges de cavalerie. Les serrefiles de l'infanterie doivent serrer comme pour former un quatrième rang , s'opposer aux tiraileries non ordonnées ; veiller à l'exécution des feux de rang ; empêcher qu'ils ne commencent avant trente pas ; enjoindre aux soldats de tirer à la hauteur du poitrail et de n'agir qu'aux signaux de caisse et aux commandements des officiers à cheval qui occupent le centre du carré et

qui peuvent seuls juger , du haut de leur monture , si les charges de cavalerie dont on est menacé , sont simulées ou sérieuses.

Quelques écrivains sont d'avis que les charges de cavalerie peuvent sans désunion franchir au galop 200 mètres, et arriver au but en trente secondes: c'est un peu plus de six mètres par seconde. Les ordonnances évaluent le galop à 300 mètres par minute: cette vitesse répond à quatre lieues à l'heure.

Les charges d'infanterie se sont d'abord données l'épée à la main. Le mousquetaire à pied prenait en ce cas son mousquet et la fourchette de la main gauche, car on ignorait l'usage de la courroie , qu'on nomme à présent bretelle de fusil. Quant à la mèche du mousquetaire, on ne voit pas ce qu'il en faisait. Ainsi se donnèrent les charges de Stoffarde en 1690. A Steinkerque, en 1692, la brigade des gardes exécute une pareille charge. A Cassel, en 1677, deux compagnies de mousquetaires de la maison du roi, chargent à coups d'épée deux bataillons des gardes du prince d'Orange. Enfin à Hochtedt, en 1704, un régiment franco-irlandais détruisit entièrement, l'épée à la main, un régiment anglais.

La première charge en colonne, à la baïonnette, dont fasse mention l'histoire de France, est celle que Tallard fit exécuter

par les régiments du Roi de Navarre , à la bataille de Spire , en 1703. Cette nouvelle manière de charger eut du retentissement ; et Montesquiou , à la journée de Denain , conduisit à la charge quarante bataillons en colonnes. Depuis la guerre de 1701 , les charges d'infanterie étaient moins des attaques de front que des menaces d'attaques. L'infanterie ne pratiquait la charge que rarement , partiellement , seulement en bataille , et après avoir longtemps combattu par le feu ; et ce qu'on appelle charge d'infanterie se bornait le plus souvent à des feux de charge ; mais Frédéric II rendit plus sérieuses les charges en ordre de bataille , et prescrivit à celui qui attaque de ne tirer qu'à bout portant. A présent , les charges sont brusques et presque toujours à la baïonnette.

Les charges doivent , en plaine , être le but de la tactique et le résultat de ses efforts , à moins que la guerre ne soit expectante , ou que l'habileté des manœuvres ne fasse vaincre sans combattre , ce qui arrive rarement. Mais les charges ne peuvent être que partielles ; la cavalerie surtout doit y être employée , parce qu'une mêlée d'infanterie soustrait l'armée à la puissance de son général. En toute attaque qui a lieu en rase campagne , les charges ont , sur les actions

de feu, l'avantage d'entraîner les assaillants loin des morts et des blessés, dont le sang et les cris ébranlent la fermeté des meilleures troupes ; mais leur inconvénient est de livrer à eux-mêmes les soldats sur qui la discipline perd momentanément son action. DN.

CHARGES (Fonctions judiciaires et administratives). Ce mot s'applique aux magistratures électives et aux fonctions, emplois, ou commissions octroyés par l'autorité royale.

Les anciens Romains appelaient ces fonctions, *munus*, *munera*, récompense ; ainsi la promotion d'un magistrat à une fonction plus élevée que celle qu'il avait exercée jusqu'alors, était une récompense des services rendus à la république : c'était intéresser l'ambition au bien être général des citoyens. Sous la république le peuple élisait ses magistrats ; mais les empereurs s'étant emparés de ce droit, les charges publiques ne furent plus que des offices accordés par la faveur spéciale du monarque pour un temps fixe ou indéterminé. Souvent les empereurs déléguaient les nominations à faire, soit sur une liste de candidature, ou directement, aux principaux fonctionnaires de l'empire, sauf leur approbation toujours obligée. Sous la domi-

nation romaine, et dans la partie des Gaules qui, depuis l'invasion des Francs, a passé sous le sceptre de Clovis, plus de cent cinquante villes municipales, avaient le droit de se gouverner elles-mêmes. En France, même avant l'affranchissement des communes, les rois nommaient eux-mêmes les grands officiers de la couronne, et, sur l'avis de leur conseil, les chefs des juridictions supérieures. Les ducs et les comtes nommaient les fonctionnaires de leur ressort. A la fin de chaque campagne, Clovis envoyait dans les nouveaux pays conquis des commissaires qui, sous le titre de ducs ou de comtes, se rendaient dans les cités pour y statuer, au nom et dans l'intérêt du monarque, sur ce qui était relatif à l'administration générale du royaume. Sous la seconde race, ces commissaires se rendirent indépendants, et leurs charges devinrent héréditaires; ils s'arrogèrent entièrement la disposition des charges publiques. Depuis la seconde race jusqu'à Louis XIV, la magistrature municipale et judiciaire se résume en ces mots : il n'y avait plus de nation; l'autorité royale n'était qu'un nom sans pouvoir réel.

A la fin du neuvième siècle, l'affranchissement des communes eut pour premier résultat l'élection des charges, mais la

féodalité dominait encore, et les communes abandonnées par l'autorité royale elle-même, perdirent bientôt leurs droits un à un. Restriction du droit d'élection, liste de candidature substituée à l'élection directe, nouvelles catégories d'électeurs et d'éligibles, voilà tout ce que firent les ordonnances depuis Louis VI jusqu'à Charles IX. François I^{er} avait introduit la vénalité des places, et Louis XIV, pour augmenter les recettes du fisc royal, créa par plusieurs édits successifs, de nouvelles charges ou plutôt de nouvelles sinécures. Des emplois, considérés d'abord comme des brevets de commis, furent érigés en charges publiques et vénales. La finance de chaque charge avait été réglée par un tarif proportionnel, suivant l'importance des localités; mais cette finance n'avait été exigée que pour les offices créés par les nouveaux édits. En 1733 le fisc royal manquant d'argent, Louis XV remit tous les offices en vente; mais en 1753 le gouvernement éprouva, pour la première fois, l'opposition des parlements qui engagea une lutte contre les usurpations de l'autorité royale. Les questions de droit, d'abord discutées à huis clos et manifestées avec une timide circonspection, furent bientôt répandues par les différents livres publiés sous l'auspice des parlements et ré-

pandus par toute la France. Alors le gouvernement, pour balancer l'influence du parlement et se concilier l'opinion publique, rétablit les communes dans leurs droits, et toutes les places administratives furent électives et temporaires. La joie que causa cette nouvelle ne fut pas de longue durée ; la concession n'était pas sincère, et un édit de 1771 érigea de nouveau les charges publiques en titres d'office et les déclara vénales. Le nouveau tarif de finance *payable dans les trois mois* en bons royaux et après ce délai en argent. Le gouvernement, par une maladresse, offrit aux villes la faculté de racheter leur droit d'élection ; et le motif de l'édit devint alors une dérision. Plusieurs villes s'empressèrent de racheter leur droit, et Amiens, moyennant une somme d'argent convenue et payée, se fit rétrocéder son libre droit d'élection. Voici l'arrêt du conseil sur cette rétrocession. « Le corps de la ville d'Amiens, y est-il dit, sera et demeurera composé d'un maire, d'un lieutenant de maire, de six échevins, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'un trésorier-receveur. Le maire, le lieutenant de maire, les six échevins seront élus par voie de scrutin et par billets, dans une assemblée des députés des corps et communautés, qui se tiendra le 20 juin de chaque

année, le procureur du roi, le secrétaire-greffier, le trésorier-receveur, seront élus aussi par billets et par voie de scrutin dans le conseil de ville. » Dans les cahiers des bailliages, la France manifesta ses intentions, et il y eut unanimité pour l'abolition des offices et pour l'établissement des charges que l'Assemblée constituante maintint telles qu'elles avaient été avant leur amortissement. Elles sont restées électives, collectives et temporaires, seulement la venalité n'a pas été rétablie, et la Charte de 1830 a maintenu le gouvernement dans le privilège de nommer à toutes les charges et fonctions.

CHARGES PUBLIQUES. On appelle ainsi toutes les prestations personnelles ou pécuniaires imposées aux citoyens pour subvenir aux frais du gouvernement et aux nécessités locales : les contributions, le service de la garde nationale, les fonctions de juré, le balayage, les élections.

CHARGES (Jurisprudence criminelle). Elles se composent des indices, des preuves, des dépositions des témoins, des pièces de conviction, de tous les documents qui peuvent servir à constater le corps du délit et la culpabilité de l'accusé. On appelle témoins à *charge* ceux qui sont assignés à la requête du ministère public ou de la partie civile,

dans l'instruction d'un procès criminel, et témoins à *décharge* ceux que fait entendre l'accusé pour établir ses moyens de justification. DN.

CHARITÉ. Amour de l'homme pour ses semblables, sentiment sublime qui a donné à l'humanité un appui ferme et durable, et a formé entre tous les hommes des rapports de bienveillance et d'amitié. C'est le christianisme qui fit naître ce sentiment sur la terre, ou du moins qui l'y propagea et l'y développa. De toutes les obligations que nous imposent les lois morales, la plus essentielle, la plus utile, la plus sainte, est, sans aucun doute, la charité.

Le sentiment de charité est le plus rude combattant contre l'égoïsme, cet autre sentiment honteux, ce puissant génie du mal, cette source de vices et de crimes; mais pour le bonheur et la conservation de la société, il sort bien souvent victorieux de la lutte. Oh! que la charité a fait de bien! qu'elle a rempli dignement sa mission sur la terre! que de haines elle a éteintes! que de fers elle a brisés! que de sang elle a étanché! que de larmes elle a tariées! C'est elle qui a rapproché les distances sociales, qui a uni le maître au serviteur; c'est elle qui a fait passer le besoin de don-

ner dans le cœur du riche , et qui a fait jeter sur le pauvre des regards d'attention et de sollicitude. C'est la charité qui a inspiré tous les sacrifices et les dévouements ; elle a fondé des asiles pour l'indigence ; elle a assuré l'avenir du soldat mutilé dans les combats ; elle a recueilli dans un berceau l'enfant abandonné sur la borne , et a donné au vieillard un lit pour y mourir doucement. La charité résume en elle toutes les affections et toutes les vertus. L'amour, l'amitié, la générosité, la sympathie, la bienveillance, le respect filial, la tendresse maternelle, tous ces sentiments se réunissent à elle et se fondent en elle. Non seulement elle guérit les souffrances physiques, mais encore elle prévient les douleurs morales ; d'une main, elle panse une blessure, de l'autre, elle essuie les larmes ; elle a des aumônes pour l'indigent, de même qu'elle a des consolations pour l'affligé ! Citons, en finissant, les admirables et consolantes paroles de l'apôtre Saint-Paul : « La charité est patiente, elle est douce ; la charité n'est point envieuse ; elle n'est point téméraire et précipitée ; elle ne s'enfle point d'orgueil ; elle n'est point ambitieuse ; elle ne cherche point ses propres intérêts ; elle ne s'irrite point ; elle n'a pas de mauvais soupçons ; elle ne se ré-

» jouit pas de l'injustice, mais elle se ré-
 » jouit de la vérité. Elle tolère tout, elle
 » croit tout, elle espère tout, elle souffre
 » tout. Mes frères, je vous conjure de vous
 » conduire d'une manière qui soit digne
 » de l'état où vous êtes appelés. Pratiquez
 » en toutes choses l'humilité, la douceur,
 » la patience; supportez-vous les uns les
 » autres avec *charité*, et travaillez avec
 » soin à conserver l'unité d'un même es-
 » prit par les liens de paix. Vous n'êtes
 » qu'un corps et qu'un esprit, comme vous
 » avez tous été appelés à une même espé-
 » rance. Il n'y a qu'un dieu, père de tous,
 » qui étend sa providence sur tous, et qui
 » réside en nous tous. »

Autrefois on donnait le nom de *charité*
 à toute société, à tout acte qui avait pour
 but de secourir et de consoler. Ce fut donc
 l'origine des *sœurs et frères de charité*, des
maisons de charité, des *bureaux de charité*,
 des *écoles de charité* et des *dames de cha-
 rité*. Nous allons passer en revue ces di-
 verses institutions.

LES SOEURS DE CHARITÉ furent instituées
 dans la Bresse, en 1617, par Saint-Vincent
 de Paul, comme servantes des malades.
 Elles s'établirent dans la ville de Mâcon,
 en 1623, puis elles vinrent à Paris, où leur
 première maison fut fondée sur la paroisse

de Saint-Nicolas du Chardonnet. Cette institution fut approuvée en 1651, par de Gondy, archevêque de Paris, et autorisée par Louis XIV, en 1657. Vincent de Paul rédigea lui-même les statuts et les réglemens des sœurs de charité. Ce fut lui qui nomma leurs premières officières. La maison principale de cet ordre était alors dans le faubourg Saint-Denis; elle est aujourd'hui rue du Bac. L'ancien costume des sœurs était gris, d'où leur était venu le nom de *sœurs grises*. Elles ont pris depuis le costume noir. La conduite et le désintéressement de ces saintes filles sont admirables ! Non seulement elles soignent et veillent les malades, mais encore elles instruisent les jeunes filles de la classe pauvre. Des institutions comme celle-ci font aimer la religion, et croire à une récompense céleste.

LES FRÈRES DE CHARITÉ furent établis à Grenade, en Espagne, l'an 1540, par le portugais *Saint-Jean de Dieu*, qui loua dans cette ville une maison où il attirait et soignait les malades. Quoique autorisés par l'archevêque de Grenade, les frères de charité n'eurent d'abord ni règle, ni costume. En 1550, seulement après la mort de *Jean de Dieu*, leur institution fut approuvée par le pape Pie V. Ils prirent, en

1572, l'habit et la règle de Saint-Augustin. En 1601, Marie de Médicis les fit venir en France ; Henri IV leur accorda des lettres-patentes ; et ils eurent bientôt à Paris plusieurs maisons, dont les principales furent l'hospice de la Pitié et celui de Charenton. Les frères de charité ont cessé d'exister en 1792, et n'ont été rétablis depuis que dans un très petit nombre de localités. Nous croyons que depuis 1830, il n'en existe même plus du tout.

MAISONS DE CHARITÉ. C'est le nom qu'on donne à celles habitées par les sœurs de charité, et aux autres lieux où l'on soigne les malades, où l'on distribue des secours aux classes pauvres, et où les enfants et les ouvriers reçoivent les uns du travail, les autres de l'instruction.

BUREAUX DE CHARITÉ. En 1790, époque à laquelle le nom de *comité* était fort à la mode, on institua des *comités de bienfaisance*, et on leur assigna pour revenus des droits sur les spectacles, les bals, et autres divertissements publics. Il y en eut quarante-huit dans Paris, et un nombre proportionnel dans les autres villes de France. En 1814, on les appela *bureaux de charité*, et on restreignit leur nombre à douze, un par arrondissement. Depuis 1830, on leur a donné le nom moins humiliant de *bu-*

reaux de bienfaisance. Dans ces bureaux, on distribue de l'argent, du pain, du vin, de la soupe, du bois, du linge et des remèdes; on y fournit même des cercueils. Dans chaque bureau, il y a une cuisine et un laboratoire de pharmacie qui sont confiés aux sœurs de charité, douze médecins et quatre chirurgiens y sont attachés.

ÉCOLES DE CHARITÉ. Elles sont établies pour l'instruction élémentaire des enfants. La lecture, l'écriture, l'arithmétique et les principes religieux y sont enseignés. Les écoles de filles sont dirigées par les sœurs de charité; celles de garçons par les frères *ignorantins*, autrement dits de la *doctrine chrétienne*. Près de deux cent mille enfants reçoivent l'instruction dans les écoles de charité.

Dames de charité. Nous en parlons en dernier lieu, et seulement pour mémoire; car c'est l'institution la moins utile, et peut-être la plus inutile qu'on ait fondée. Les dames dites de charité, sont ordinairement des personnes riches et nobles qui, les unes par bienfaisance, les autres par vanité ou hypocrisie, veulent ou prétendent avoir à connaître les besoins et le soulagement des pauvres. Elles sont attachées dans Paris aux bureaux de bienfaisance. A diverses époques de l'année, ces dames, en grande pa-

rure, viennent dans les maisons particulières recueillir les aumônes. Peu d'indigents et de malades conservent de l'affection ou de la reconnaissance pour nos dames de charité; car elles remplissent pour la plupart leurs fonctions inutiles avec une morgue, une sécheresse, quelquefois même avec une dureté qui montre bien leur peu de vocation. JOANNY AUGIER.

CHARIVARI. Tapage et bruit discordant, que l'on fait presque toujours de nuit avec des chaudrons, des pelles, des pincettes, des poëles, des tambours, des trompettes et clarinettes faussées, et autres instruments et ustensiles, de fer ou de cuivre, pour donner d'humiliantes sérénades à des personnes qui se marient pour la deuxième ou troisième fois, à des vieillards qui épousent de jeunes filles, ou à des vieilles femmes qui prennent pour maris des jeunes gens. Les exécutants de cette musique peu mélodieuse sont ordinairement des gens vindicatifs, des désœuvrés, ou de mauvais plaisants. Le charivari, en somme, est assez stupide, et n'est guère plus en usage maintenant. Il est considéré d'ailleurs avec justice, comme portant atteinte à la tranquillité publique, et est passible de peines correctionnelles. Cependant les charivaris, qui depuis longtemps

étaient passés de mode, et qui s'étaient réfugiés dans quelques localités de la campagne, se réveillèrent avec force dans les dernières années de la restauration. Eux toujours si ennuyeux, et si injustes parfois, prirent alors une espèce de manifestation comico-sérieuse, juste et raisonnable. A cette époque, les députés ministériels ainsi que ceux de l'opposition reçurent une preuve éclatante de l'intérêt différent que chacun inspirait. Au député consciencieux, au député dévoué de cœur et d'ame au bonheur du peuple, sérénades et vivats mérités ! Au député ministériel, à l'imbécille, ou l'ambitieux votant servilement et obséquieusement, pour tout projet ou budget, charivaris redoublés ! De nos jours le peuple n'a pas voulu, ou n'a pas eu à montrer ses récompenses, ou ses châtimens, espérons, qu'il saura se servir encore du charivari, pour châtier et couvrir de ridicule les hommes, qui peuvent ou osent manquer à leur mandat. Le charivari, comme punition, vaut bien la croix d'honneur comme récompense !

On donne également ce nom de charivari, à tout désordre et vacarme produit par des cris, des injures, des querelles entre hommes et femmes du peuple. Lorsque dans une assemblée, tout le monde parle

à la fois, on s'écrie! quel charivari! Charivari se dit aussi d'une mauvaise musique, d'un mauvais concert, d'un opéra mal exécuté. Les charivaris politiques, ont probablement donné naissance, il y a quelques années, à un petit journal d'opposition qui s'est intitulé : le *Charivari*, et qui est dirigé avec beaucoup d'esprit et de talent, par M. Philipon.

JOANNY AUGIER.

CHARME et CHARMILLE (bot.). Le nom de charme, *carpinus*, a été donné à un genre de végétaux, appartenant à la famille des Amentacées de Jussieu, et dont voici les principaux caractères : fleurs monoïques, disposées en chatons; chatons mâles cylindroïdes, formés d'écailles imbriquées, concaves, ciliées à leur base, et contenant huit à quatorze étamines, dont les anthères sont velues supérieurement. Chatons femelles composés de grandes écailles foliacées, lancéolées, à trois lobes velus, renfermant un ovaire dentelé au sommet, surmonté de deux styles, et d'autant de stygmates; c'est-à-dire, à deux loges, mais l'une avorte pendant la maturation, et le fruit est une noix uniloculaire, contenant une seule graine et enveloppée par l'écaille, qui a pris un grand accroissement. Ce genre se compose d'un petit

nombre d'espèces arborescentes, dont une seule est indigène en l'Europe. C'est le

CHARME COMMUN (*c. betulus*), L. Très répandu dans nos forêts, où il atteint jusqu'à quarante et cinquante pieds de hauteur ; quoique son tronc acquiert rarement plus d'un pied de diamètre. Ce tronc revêtu d'une écorce assez unie, blanchâtre, avec des taches grisâtres, se divise en un grand nombre de branches ; les feuilles sont ovales, un peu pointues, pétiolées, inégalement dentelées sur leur bord, glâbres, relevées en dessous de fortes nervures. Les chatons mâles, solitaires, longs d'un à deux pouces, paraissent au printemps, un peu avant les feuilles. Les chatons femelles sont lâches, composés de grandes écailles planes, coriaces, à trois lobes dont celui du milieu est plus grand que les autres ; ces écailles persistent, prennent de l'accroissement après la floraison et finissent par enchâsser chacune une petite noix osseuse couronnée par une petite dent.

Le bois de charme est blanc, d'un grain très fin, très serré et devient très dur par la dessiccation ; aussi est-il très bon pour les ouvrages de charonnage ; on en fait aussi des poulies, des dents de roue, de moulin

des vices de pressoir, etc. C'est aussi un excellent bois de chauffage, qui fait un feu vif, et brillant, et produit beaucoup de chaleur. Il convient très bien à la confection du charbon. Comme cet arbre porte des branches très nombreuses et touffues, il est facile de le façonner par la taille de manière à lui faire prendre toutes sortes de formes; c'est pourquoi, il sert à former dans les jardins, des haies, et des dômes de verdure auxquels on donne le nom de *charmille* ou *charmoie*.

V. P.

CHARPENTE et CHARPENTIER.

On donne le nom de charpente à tous les gros ouvrages en bois, tels que toits, planchers, ponts, échafaudages, moulins, grues, etc. Un charpentier doit connaître la géométrie élémentaire et descriptive par théorie ou du moins par pratique; il faut aussi qu'il soit instruit des principes de la mécanique, soit pour évaluer approximativement la force des bois, les charges qu'ils auront à supporter, soit encore parce qu'il peut se trouver dans la nécessité de composer un engrenage, et de savoir d'avance quels seront les effets produits par la force appliquée. Les principaux travaux de charpentier trouveront dans cet ouvrage une

description particulière ; aussi ne croyons-nous pas nécessaire de nous arrêter plus longtemps sur ce sujet. P. LACROIX.

CHARPIE, *s. f.*, *carbassus, filamentum*. Fils de toile usée, employés dans le pansement des plaies. De même que nous, les Grecs, les Romains, puis, plus tard, les Arabes la choisissaient avec beaucoup de soin, et la configuraient suivant les indications qu'ils croyaient avoir à remplir. Comme nous, ils en faisaient des plumaceaux, des bourdonnets, des pinceaux, des tampons plus ou moins gros ; ils savaient aussi, en la râpant, la réduire en un état lanugineux. Le lin façonné, le chanvre préparé, servirent d'abord de charpie ; il y avait chez les anciens, comme il y a de nos jours, des marchands bandagistes qui préparaient également la charpie.

La consommation de charpie est énorme dans les hôpitaux et aux armées en temps de guerre ; et comme de nos jours on use une grande quantité de papier, on craint que la charpie, qui se fait également de chiffons, ne deviennent rare, et conséquemment chère ; ce qui occasionerait de grandes dépenses au gouvernement et aux administrations des hôpitaux, et rendrait plus difficile le soulagement des malades ; car il est aussi très urgent que la charpie que l'on

emploie soit de bonne nature. Celle qu'on se procure chez les Israélites, entrepreneurs assez ordinaires de cet article, est suspecte, on la croit sujette à inoculer la gale ; celle qu'on tire des maisons de réclusion, des dépôts de mendicité, des hospices d'enfants trouvés, n'est guère plus propre ; elle peut aussi donner la gale ; il faut se défier de celle qu'on a coutume de faire faire aux malades, vu la malpropreté de leurs mains et de leurs lits sur lesquels elle repose pendant sa confection. Le mauvais linge donne de la mauvaise charpie. Celui des prisons et des vieux magasins, le linge hors d'usage, de rebut et de réforme des hôpitaux et des casernes, risque de produire une charpie imprégnée de miasmes malfaisants. Il faut donc la préparer avec du vieux linge bien lessivé, et la conserver loin de l'humidité, sans en faire trop à l'avance, et la séparer de tout ce qui pourrait l'imprégner de mauvaise odeur, tel que du linge sale, des restes d'aliments.

Le coton est mauvais, et nuit presque toujours aux plaies ; les brins dont il est formé ont trop de raideur et d'élasticité, et trop de pointes, ils irritent et enflamment ; d'ailleurs il absorbe mal le pus, et ne se plie pas aux formes qu'on a besoin quelquefois de donner à la charpie. La

laine est pire encore ; chaque poil a comme des aiguillons et des écailles qui sont disposés de la racine à l'extrémité, de sorte que, si on le prend par l'une ou par l'autre, et qu'on le tourne entre deux doigts, il marche seul dans la direction de la base au sommet, à peu près comme un épi de seigle vert. La soie, l'étoupe, l'éponge ne peuvent non plus remplacer la toile.

Lorsque la charpie est employée telle qu'elle sort des balles dans lesquelles on l'entasse pour l'envoyer en divers lieux, on la nomme *charpie brute*. Dans cet état elle est peu propre aux pansements, parce qu'elle forme des agglomérations dures et susceptibles d'irriter les plaies. Lorsque les filaments de la charpie brute, préalablement choisis, ont été jetés çà et là, et forment une agglomération à intervalle fort grand, elle prend alors le nom de *charpie molette* ou *charpie ouverte*. D'autres fois ces filaments sont rapprochés, presque parallèlement convertis en petits matelas auxquels on donne le nom de *plumaceau*. La charpie ordinaire est encore susceptible de recevoir les formes : 1° de *boulettes*, lorsqu'on la roule en globes légers ; 2° de *bourdonnets* ou *corps ovoïdes* liés au milieu avec un fil ciré double ; dont on se sert dans le tamponnement dans le cas d'hé-

morragie ; 3° de *mèches* qui sont composées de filaments très longs et parallèles , et disposées en couches minces aplaties et qu'on introduit dans une plaie , seules enduites de substances médicamenteuses. Lorsqu'on râcle avec un couteau une pièce de linge bien tendue , on obtient par ce procédé une sorte de duvet fin , qu'on nomme *charpie râpée*.

La *charpie préparée* est faite avec du lin ou du chanvre très soigneusement arrangés par couches ou grands plumaceaux , du poids d'un demi-kilogramme chacun , qui sont très portatifs et très commodes pour le service chirurgical des armées.

Les usages de la charpie sont des plus importants. Immédiatement appliquée sur les parties , elle les préserve de tout contact qui pourrait les offenser , y entretient une température égale , les excite légèrement et en absorbe les liquides et les miasmes. La charpie râpée jouit surtout de cette propriété , mais elle adhère quelquefois trop fortement à la circonférence des plaies. (*Voyez le mot PANSEMENTS.*)

J.-L. NUMA.

CHARRETTE. Espèce de VOITURE
(*Voyez ce mot*).

CHARRON et CHARRONNAGE ,
mots faits du latin *carrus*, chariot. Les

charrons font non seulement des char-
rues, mais aussi des charrettes, et d'autres
instruments et machines aratoires. C'est
pour cette raison que nous ne donnerons
pas dans un seul article tout ce qui est re-
latif à l'art du charronnage; il nous serait
impossible de réunir ici tout ce qu'il y a à
dire sur ce sujet; nous renvoyons le lecteur
au mot *voiture*, pour ce qui regarde les ins-
truments de transport avec attelage, et aux
mots *charrue*, *roues*, etc. L'art du charron
est très répandu; car on trouve des ateliers
de charronnage jusque dans les plus petits
villages: c'est assez dire son importance.

P. LACROIX.

CHARRUE (agriculture), *aratrum*;
machine dont on se sert pour labourer les
terres.

Dans les labours, on ne se propose pas
seulement d'ouvrir et de fouiller la terre
pour l'ameublir et faciliter l'enfouissement
du grain qu'on lui confie; on veut encore
la rendre plus accessible aux influences at-
mosphériques: à l'air, cet agent indispen-
sable de toute végétation, et à l'eau qui
s'interpose plus vite entre les molécules
terreuses, en même temps que l'évapora-
tion devient plus difficile. On conçoit dès
lors l'importance des plus légers labours en
agriculture. On a présenté comme le meil-

leur, le travail long et coûteux du remue-
ment des terres par les mains de l'homme
seul, armé de la bêche ou de la houe; mais
ce travail sera presque toujours aussi par-
fait avec la charrue tirée par les animaux,
dès qu'on voudra se donner la peine de le
faire avec l'attention exigée, et sous le
rapport de la célérité et de l'économie, on
y trouvera un immense avantage. En effet,
au moyen de la bêche, supposée entrer à
quatre pouces de profondeur, on ne peut
labourer que cinq à six perches carrées par
jour; au moyen de la houe à large fer et à
court manche, que douze à quinze perches:
et une charrue bien attelée, dans une terre
de médiocre consistance, laboure jusqu'à
cent perches, ou un arpent par jour. C'est
ce qui a fait dire que, sans la charrue, les
hommes ne pourraient exister en grands
corps de nations; il n'y aurait que des peu-
plades pauvres, comme on en voit dans l'A-
frique et dans quelques parties de l'Asie.

Un passage de Caton ferait croire que les
Romains employaient seulement deux sor-
tes de charrues, une légère, qui est notre
araire, et une pesante, dont la forme est
assez difficile à déterminer; il est probable
néanmoins qu'ils en connaissaient un bien
plus grand nombre, et qu'autrefois comme
aujourd'hui, dans les diverses parties de la

Gaule, de l'Italie et de l'Espagne, on avait des charrues de formes et de dimensions différentes ; et sans doute aussi, au dire des cultivateurs, chacune d'elles était, dans chaque canton, la mieux appropriée à la nature du sol qu'elle devait retourner. Pour juger si cette immense variété de formes est réellement nécessaire, il suffit de considérer que la nature des terrains varie infiniment moins que les charrues, et qu'à peine, dans chaque contrée de l'Europe, en cite-t-on maintenant une ou deux qui satisfassent à peu de chose près, à cette condition de rigueur : « produire le meilleur et le plus grand effet avec le moins de force possible. » Si nous ne pouvons indiquer la meilleure charrue, nous poserons du moins les principes généraux d'après lesquels elle doit être construite, en prenant pour guide M. Bosc, l'un de nos professeurs d'agriculture le plus justement célèbre.

Toute charrue est composée de quatre parties au moins : *le sep, le soc, l'âge*, qu'on appelle aussi *la flèche* ou *la perche*, et *le manche* ; très souvent on y joint *l'oreille* ou *le versoir, le contre* et *l'avant-train*.

La première qualité qu'on exige dans une charrue, c'est qu'elle puisse entrer

dans la terre à la profondeur jugée convenable, selon les cas ; *l'entrure* dépend de l'ouverture variable de l'angle que forme l'âge ou la flèche avec le sep ; on diminue cet angle quand on veut avoir un sillon profond, et on l'augmente pour que le sillon soit superficiel. C'est par le moyen d'un ou de plusieurs coins qui se placent dans une mortaise pratiquée à l'âge au point de jonction avec le sep, qu'on augmente ou diminue l'entrure des charrues sans avant-train ; et c'est en avançant ou reculant l'âge sur la *sellette* qu'on produit le même effet dans les charrues à avant-train. Quelquefois l'entrure est invariable, et alors les manches sont mobiles pour qu'on puisse les allonger ou les raccourcir à volonté ; le conducteur pèse plus ou moins sur ces leviers pour obtenir l'effet désiré ; mais il fatigue beaucoup plus sans travailler aussi bien.

D'après la théorie, le point de tirage des charrues doit être aussi voisin que possible de celui de la résistance. C'est pour avoir négligé cette considération que tant de charrues bien construites d'ailleurs, n'ont pas répondu à l'attente des inventeurs. Ce point est donc le second en importance.

Relativement au sep, il faut considérer

que sa résistance dans le travail est moins à sa pointe que dans ses côtés , et qu'elle est moins due à la pesanteur qu'à l'adhérence de la terre qu'il retourne. Il devrait donc être de bois dur, susceptible de poli, tel que poirier, prunier, sorbier, quoiqu'on le fasse d'ordinaire en hêtre, frêne ou chêne. Les versoirs ou oreilles, ayant les mêmes frottements à essuyer que le sep, devraient être construits avec les mêmes matières ; en Angleterre , on les fait même en fer fondu. La forme du versoir, recourbée ou semi-cycloïde, paraît, d'après l'expérience, être la meilleure pour renverser la terre avec le moins de frottement possible ; malheureusement les charrons, presque partout, taillent au hasard les oreilles de leurs charrues. Cette forme a été jugée si importante par l'illustre Jefferson, président des États-Unis, qu'il en a fait l'objet d'un mémoire particulier, inséré dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle de Paris*.

Dans la plupart des charrues, la flèche est droite ; néanmoins en certains cas , par exemple, quand il y a plusieurs coutres, elle gagnerait à être droite à sa base et courbe dans le reste de sa longueur, afin que ces coutres pussent être de longueur égale, ce qui assure leur force.

Le bois le plus dur est le meilleur pour

le manche de la charrue, parce qu'il doit pouvoir contrebalancer la pesanteur du sep, du soc et des coutres, et résister aux efforts que le conducteur fera sur lui; presque partout il est en chêne. Dans les charrues destinées aux terres légères, le manche est quelquefois simple et un peu recourbé; dans les terres fortes, il faut qu'il soit fourchu, afin que le conducteur puisse, au besoin, peser sur lui de tout son poids.

Encore aujourd'hui, dans quelques cantons, on laboure avec un sep pointu: on peut le faire dans les terrains légers; mais dans les terres fortes, il faut le garnir d'un fer appelé *soc*, autrement le bois serait bientôt usé.

La forme du soc varie: il est tantôt en triangle isocèle, dont l'angle de la pointe est très aigu, et les deux autres repliés autour du sep; tantôt en triangle presque équilatéral avec les angles postérieurs arrondis et évasés en forme d'ailes; tantôt enfin il est comme coupé en deux, c'est-à-dire que le côté gauche est sans largeur, et le côté droit pourvu d'une aile: ces charrues à *demi-soc* qui coupent net le terrain, font un labour plus régulier, mais ameublissent moins la terre. Les charrues à soc étroit la divisent très facilement; mais il

faut qu'elles soient conduites par un laboureur habile, parce qu'elles exigent qu'on fasse les raies moins larges, et que par suite de la résistance du terrain non labouré, la terre est sujette à retomber dans le sillon avant d'être retournée. L'extrémité du soc semblerait toujours devoir être très pointue; quelquefois cependant elle est arrondie et aplatie, ou terminée par un croissant, comme en Biscaye, ou bifurquée, comme en Picardie: ces deux dernières formes, tout-à-fait bizarres, sont en contradiction complète avec les principes. Dans les terres compactes et non pierreuses, un soc aigu et à ailes tranchantes est préférable, parce qu'il faut couper; il s'userait inutilement dans les terres légères et pierreuses, où il n'a besoin que de soulever la terre. Le soc doit être en fer qui ne soit ni trop tendre, ni trop dur, pour qu'il ne puisse ni céder, ni se casser; les ailes et la pointe sont souvent armées d'acier. En Angleterre et en Hollande, on emploie assez fréquemment des charrues à deux socs placés en arrière l'un de l'autre, et non sur la même ligne, à la distance de trois pouces; quelquefois ils sont sur le même niveau, quelquefois le premier est plus élevé que le second, etc.

Le coutre est une espèce de couteau fixé dans la flèche au moyen d'une mortaise et

d'un coin, et dont la pointe descend vis-à-vis et un peu au-dessus de celle du soc; son objet est de couper la terre devant le soc, et d'en rendre le renversement plus facile. Son emploi est utile surtout dans les terrains gazonnés, et qui contiennent beaucoup de racines; quelquefois il y a deux ou trois coutres à différentes élévations sur la même ligne. Les Anglais font usage d'un *tranche-gazon* tournant, qui produit le même effet avec moins d'effort. Les charries sans soc, et à plusieurs coutres (depuis deux jusqu'à douze) placés en arrière les uns des autres et sur des lignes différentes, sont rarement employées en France; on s'en sert principalement en Angleterre pour faciliter les défrichements des terres où se trouvent beaucoup de racines et peu de pierres: chez nous, on les nomme *sca-rificateurs*.

Une charrue pourvue de toutes les parties dont nous venons de parler, s'appelle *araire* ou *areau*; c'est celle dont Virgile a parlé, et que Pline a décrite; c'est elle qu'on emploie encore le plus généralement dans le midi de la France, où sa simplicité la rend préférable pour les terres sèches et légères. Pour labourer profondément avec l'araire, il faut soulever le manche, et appuyer dessus pour labourer superficielle-

ment ; on ne peut la maintenir droite et à une profondeur égale que par une attention continuelle, ce qui en rend la conduite très pénible : elle exige donc un laboureur adroit, intelligent, et de plus, des animaux très dociles pour que le travail soit fait régulièrement. Les dimensions et les formes des araires varient comme celles de toutes les charrues ; l'araire de Marseille n'est pas la même que celle d'Auch ; celle de Castres n'est pas celle dont on se sert près d'Angoulême, etc. Nous n'entrerons pas dans le détail des modifications sans nombre que cet instrument a subies ; nous dirons seulement qu'au jugement de plusieurs agronomes expérimentés, l'araire américaine, perfectionnée par Rosé, est celle qui approche le plus du but désiré.

L'araire, excellente pour les terrains secs et légers, serait insuffisante dans les terrains froids et argileux, ou dans ceux qu'on défriche ; aussi, dans le nord, n'emploie-t-on que des charrues à *avant-train*. On appelle avant-train deux petites roues dont l'essieu porte deux montants, soutenant deux traverses échancrées dans leur milieu, l'inférieure fixe, et la supérieure mobile ; la première traverse supporte la flèche, la seconde l'empêche de vaciller ; souvent il n'y a qu'une traverse, qui alors

est percée dans son milieu pour recevoir la flèche : c'est par leur moyen que l'avant-train se lie à l'arrière-train. Les roues sont tantôt en fer, tantôt en bois, égales ou inégales, etc. Les charrues à avant-train sont, comme nous l'avons dit, bien supérieures aux autres dans les terres fortes. Elles diminuent, en effet, la fatigue de l'homme et des animaux destinés à les faire agir, et exécutent un labour beaucoup plus régulier que celui des araires ; à peine est-il besoin d'en tenir le manche dans les terres meubles : aussi les a-t-on substituées, dans quelques cantons, aux charrues sans avant-train. Quand une charrue à avant-train rencontre une pierre ou une grosse racine, son entrure remonte, et le conducteur ne s'en aperçoit pas toujours, parce qu'il ne fait que diriger le soc, tandis qu'avec une araire, il sent d'abord, à la résistance moindre du sol, que le labour est moins profond : c'est un inconvénient qu'on peut diminuer ou même rendre nul avec une attention soutenue. Dans les lieux où le labour se fait avec des bœufs, on supprime quelquefois l'avant-train, et on fait passer la flèche dans un trou pratiqué au milieu du joug ; cette méthode donne à la *charrue* les inconvénients de l'*araire*, sans lui donner ses avantages. D'après un rapport fait

à la société d'agriculture, voici les qualités qu'on exigeait d'une charrue à avant-train pour qu'elle fût d'un bon usage :

1° Que le laboureur n'ait pas besoin d'aide, c'est-à-dire qu'il conduise en même temps le soc et l'attelage.

2° Que la charrue soit simple, c'est-à-dire composée des seules pièces nécessaires.

3° Que l'attelage qui la tire ne soit pas de plus de deux bêtes.

4° Que le soc soit plat et tranchant, toute autre figure donnant lieu à des résistances.

5° Que la charrue n'ait qu'une seule oreille, et disposée de manière qu'elle nettoie facilement le fond de la raie, et range la terre sur le côté.

6° Que le labour soit d'une profondeur convenable, et le plus étroit possible.

Le développement des articles de ce programme, ou des modifications dont certains articles seraient susceptibles, nous entraînerait trop loin : bornons-nous à remarquer que l'orgueil du laboureur s'opposera longtemps à ce qu'on simplifie les moyens de travail avec les animaux ; il se croirait déshonoré de n'avoir qu'un cheval ou qu'un mulet à son araire, ou s'il ne pouvait plus atteler quatre ou six bœufs ou chevaux à sa lourde et grossière charrue ; c'est aux cultivateurs intelligents à donner

l'exemple. Dans ces derniers temps, on a beaucoup travaillé à perfectionner la charrue sans avant-train; mais il reste beaucoup à faire pour fixer d'une manière simple, solide, économique et avantageuse, les animaux à la flèche: le bœuf devrait tirer de la poitrine et non de la tête, et le cheval, le mulet et l'âne également de la poitrine et non du col, ainsi qu'on le voit dans une grande partie du midi de la France.

Parmi les charrues les plus estimées dans les pays où l'on en fait usage, nous citerons celles à double versoir, employées aux environs d'Angers pour labourer en billon; elles expédient bien l'ouvrage, mais seulement dans les terres très meubles: elles conviennent surtout pour les derniers labours. Les charrues à oreilles mobiles, qu'on nomme *tourne-oreilles*, ne labourent pas généralement aussi bien dans les terres fortes que dans les terres légères, parce que leur oreille est trop petite pour soulever la terre à une hauteur suffisante, et la renverser successivement sens dessus dessous; mais elles évitent la perte de temps qui résulte de la nécessité d'aller à chaque tour recommencer le sillon de l'autre côté du champ. Elles n'ont ordinairement qu'un seul coutre, dont on change la direction chaque fois qu'on change l'oreille de côté.

Une des meilleures charrues de France est encore, au jugement de tous les agronomes éclairés, la charrue à chaîne ou charrue de Brie, usitée dans une partie de l'ancienne province de Champagne, et aux environs de Paris; elle fait beaucoup d'ouvrage et fonctionne très régulièrement; mais elle fatigue beaucoup le conducteur et les chevaux; c'est dans les terres fortes qu'elle est le plus avantageuse. Elle a un avant-train de deux roues de grandeur inégale; une pièce de fer nommée *gendarme* arrête les broussailles qui s'embarrassent d'ordinaire dans les jambettes qui soutiennent la flèche sur le sep, etc. Lors du concours proposé en l'an IX, par M. François de Neufchâteau, c'est de la charrue de Brie que les juges commissaires se sont servi, comme point de comparaison, pour décider du mérite des charrues envoyées au concours. On trouvera dans le rapport du célèbre M. Chaptal (inséré dans le tome III des *Mémoires de la Société d'agriculture de Paris*), une histoire complète de la charrue jusqu'à cette époque. On cite encore la charrue de Clèves, à roues inégales, comme celle de Brie; celle du Piémont, appelée *sleria*, et regardée comme une des meilleures, par M. Pictet, de Genève; celle

d'Arthur Young, employée longtems à la ferme de Liancourt; celle de Rotheram, qui a joui d'une réputation méritée en Angleterre; celle de Suède, nommée *stiersund*, et que M. de Lasteyrie regardait comme une des meilleures connues; celle à écobuer du Devonshire; et dans ces derniers temps, la charrue Grangé, dont l'avantage est incontestable dans les terres fortes, et une foule d'autres qu'il nous serait impossible d'énumérer, et auxquelles l'expérience fait apporter tous les jours quelques modifications nouvelles. Pour les nombreux perfectionnements introduits dans la construction des charrues, grâce aux encouragements prodigués à l'habileté des cultivateurs dans les comices agricoles, nous devons, faute d'espace, renvoyer aux Mémoires des sociétés d'agriculture, et surtout aux *Annales agricoles* de Roville, par M. Mathieu de Dombasle, etc. Il y a des charrues auxquelles est adaptée une mécanique propre à verser la semence et à la recouvrir à mesure qu'elles labourent; on les appelle *Semoirs* (*Voyez ce mot*).

Il existe aussi des charrues à avant-train qui n'ont qu'une seule roue; on leur a donné le nom de *cultivateur*, parce qu'elles sont principalement destinées à biner les

récoltes. Les avantages qu'elles présentent font désirer que leur usage soit plus répandu en France.

CHARRUE DE JARDIN, espèce de ratissoire traînée par un cheval et conduite par un homme, qui sert à ratisser les allées des grands jardins. Elle est composée de trois morceaux de bois enchâssés l'un dans l'autre, et d'un fer plat, tranchant, d'environ trois pieds de longueur, qui fait le quatrième côté du carré par en bas; le tranchant est légèrement incliné pour entamer la terre à près d'un pouce de profondeur; cette machine, bien manœuvrée, fait beaucoup d'ouvrage en peu de temps. On en construit aussi de petites, portées en avant sur une roue ou roulette, et qu'un homme seul fait agir en la poussant devant lui, au moyen de deux manches placés par derrière.

J. DONYS.

CHARTE. Ce mot vient du latin *carta* ou *charta*, qui signifie, dans le sens littéral, *papier* ou *parchemin*; et par extension, on a donné ce nom à ce qui était écrit sur ce papier, ou parchemin. En jurisprudence, et en histoire, ce mot se prenait pour *lettres*, *titre ancien*, *monument*, *enseignement*. Jusqu'au milieu du xvi^e siècle, on nommait *chartes* la plupart des titres et généralement tous les actes; la

concession , ou confirmation d'un bénéfice militaire ou d'un fief , s'appelait *charte bénéficiaire* ; on nommait *charte de fidélité*, *d'obéissance*, *d'hommage*, l'acte de foi et hommage ; les chartes de *tradition*, *de vente*, *de garantie*, *de citation*, signifiaient les actes ayant rapport à toutes ces choses. Les encyclopédistes, prétendent qu'à partir du règne du roi Jean, le terme de charte, n'a plus été employé que pour désigner les titres antérieurs au milieu du xvi^e siècle, époque à laquelle s'est établi l'usage, par corruption, d'écrire *chartre* au lieu de *charte* ; cependant les auteurs du dernier siècle qui ont donné la signification du mot, ont tous ajouté : « c'est un vieux titre, ou enseignement, expédié sous le scel d'un prince, d'un seigneur, d'une église, d'un chapitre, d'une communauté, qu'on garde soigneusement, pour la conservation et la défense des droits d'un état, d'une communauté, etc., »

On nommait *charte-partie* ; dans les ports de l'Océan, l'acte de location d'un navire destiné au transport des marchandises. C'est ce qu'on appelle *affrètement*.

En style de chancellerie, on appelait *charte de commune*, *charta communis*, *communio* ou *communitatis*, les lettres que les rois ou les seigneurs délivraient

pour l'érection des habitants d'une ville, ou d'un bourg en corps, ou communauté. Les habitants, à qui ces *chartes de commune* étaient accordées, se trouvaient liés par un serment, et aussi par certaines lois spéciales, qui combinaient l'exercice du droit acquis avec des obligations envers le roi, et le seigneur. L'usage de ces chartes remonte à Louis VII, mort en 1180; elles sont presque toutes des XII^e et XIII^e siècles.

Il y avait aussi des *lettres de charte*, ou *lettres expédiées en chartes*, qui attribuaient un *droit perpétuel*, telles que les ordonnances et écrits, les lettres de rémission ou abolition qui procédaient de la pleine grâce du roi.

Les lettres accordées aux israélites, et qui se délivraient dans leur chancellerie particulière, se nommaient d'abord, *chartes des juifs* ou *marans*; dans la suite on donna le nom de *chartes des juifs*, aux permissions délivrées à des juifs de s'établir en France.

Les chartes venant à se multiplier, même pour des objets d'un intérêt tout-à-fait secondaire, Louis XIV jugea à propos, par un édit de 1655, de créer huit offices de secrétaires du roi *intendant des chartes*, et quatre *greffiers des chartes*, et ex-

péditions de la chancellerie ; cette création dura moins de cinq ans.

Afin d'éviter les répétitions, on indiquera à l'article *diplomatique*, les actes auxquels on appliquera le nom de *charte* ; mais il est indispensable de rapporter ici trois significations différentes de ce mot, qu'on retrouve dans les historiens français.

Philippe II, dit Auguste, étant à Melun, en 1222, signa des lettres en forme de transaction entre lui, l'évêque et le chapitre de Paris, pour régler la compétence des officiers royaux, de ceux de l'évêque et du chapitre, dans l'étendue de la ville de Paris : on donna à ces lettres le nom de *charte de paix*.

Fort anciennement, le mot *charte* était synonyme de *prison*, et l'on se servait indistinctement de ces deux expressions. On appelle encore *charte-privée*, l'action par laquelle on retient une personne, sans l'autorité de la justice et par force, dans un lieu autre que la prison publique.

La *charte à deux visages*, était celle que le roi accordait à ceux qui se prétendaient anciens nobles, et qui prétendaient ne pouvoir prouver leur noblesse à cause de la perte de leurs anciens titres.

L'article *constitution*, comprendra la

charte du roi Jean, les deux chartes normandes et la grande charte anglaise. Voyez. CONSTITUTIONS, DIPLOMATIQUE.

TRÉSOR DES CHARTES DU ROI. On donnait ce nom en France, autrefois, au dépôt des titres de la couronne, et au lieu où ce dépôt était conservé. Il n'y a eu de dépôt fixe qu'à partir de Philippe II.

ÉCOLE ROYALE DES CHARTES. Une ordonnance royale du 22 février 1821, créa cette école dans le but d'attacher à l'étude spéciale des monuments de notre histoire pendant les xvii^e et xviii^e siècles, douze élèves au traitement de 800 fr. Il faut remarquer que leurs travaux se bornaient à apprendre à lire les vieux titres, et que les leçons n'embrassaient ni la *diplomatique*, ni la *paléographie*. En 1823, l'école cessa ses cours. Une nouvelle ordonnance royale, du 11 novembre 1829, raviva cette institution, et divisa les cours en *élémentaires* et en *diplomatique et paléographie française*. Pour y être reçu, tout candidat doit avoir dix huit ans, et posséder le diplôme de bachelier-en-lettres. Après un an des premiers cours, et deux ans du second, les élèves sont examinés; si le rapport des juges est satisfaisant, ils reçoivent un brevet *d'archiviste paléographe*, et ont droit, de préférence à tous

autres candidats, aux emplois dans les bibliothèques publiques, dans les archives du royaume, et dans les divers dépôts littéraires et scientifiques dépendant du gouvernement.

L'abbé Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique* (liv. 35), rapporte qu'un officier de l'église romaine, portait le nom de *cartulaire*, qui était, originellement, un secrétaire ou gardien des chartes. Au temps de Saint-Grégoire-le-Grand, cet officier avait une juridiction dans les provinces où il était envoyé. On ne conserva ni ce titre, ni cette juridiction; mais on attacha ce mot de *cartulaire*, aux papiers terriers des églises et des monastères où étaient écrits les contrats d'achat, de vente, d'échange; les privilèges, immunités, exemptions, et autres actes nommés chartes. Lorsqu'on consulte un *cartulaire*, il est utile de se souvenir qu'un assez grand nombre de ces recueils ont été copiés par des copistes infidèles, que la plupart des pièces qu'on y a comprises sont manifestement fausses ou corrompues : ce qui peut provenir de ce que des monastères ont fait confirmer par les princes, leurs titres ainsi renouvelés, prétendant que les titres primitifs étaient si vieux, qu'il y avait à peine la possibilité de les lire. Pour faire avec

fruit des recherches dans ces recueils, il y a nécessité de les comparer aux titres eux-mêmes. SAINT-EDME.

CHARTREUX, CHARTREUSES. — Couvent de religieux institué par Saint-Bruno, sur les montagnes qui avoisinent Grenoble.

A la mort de Saint-Bruno, il n'y avait encore que deux couvents habités par ses disciples : la chartreuse de Grenoble, et celle de Saint-Étienne en Calabre. La coutume de la grande chartreuse avait pour principales règles de discipline : la récitation de l'office en commun, aux heures déterminées par l'église ; le silence, qu'il n'était permis de rompre que dans des circonstances assez rares. Ils prenaient leurs repas en particulier, sauf dans les cas déterminés, observant des jeûnes fréquents et une sévère abstinence. Ils avaient la singulière coutume de se faire saigner, les chartreux cinq fois par an, et les frères convers quatre fois. L'abstinence complète de viande, dont ils ne mangeaient pas, même après les plus grandes maladies, ne fut établie qu'en 1254.

On comptait au commencement du dernier siècle, cent soixante-douze chartreuses, dont cinq de filles. Les plus considérables étaient la grande Chartreuse, près

de Grenoble, celle de Florence, de Maubac en Autriche, de Bologne, de Fribourg, de Pise, de Milan. Cet ordre a produit plusieurs saints, quelques prélats, et un assez grand nombre d'écrivains distingués. Don Martin, onzième général, lui donna pour symbole, une croix posée sur un monde avec la devise, *stat crux, dum volvitur orbis*.

Les religieuses chartreuses suivaient les règles des chartreux, excepté qu'elles mangeaient toujours en commun; elles portaient un manteau blanc.

La révolution de 89 dispersa l'ordre des chartreux, qui se reforma en partie au rétablissement du culte, et se rallia sur la montagne qui avait été son berceau. La beauté du site où est le couvent des chartreux, leur attire chaque année de fréquentes visites.

CHASSE, poursuite. Ce mot qui emporte avec lui l'idée de destruction, sert à désigner les poursuites dirigés dans le but de se rendre maître de l'objet de nos désirs. Tous les êtres, sont dans un état continuel de guerre, et font presque tous de la chasse une occupation constante; avant tout il faut vivre, et c'est dans la chasse que tous les animaux trouvent leur subsistance. Dès l'origine, on voit que

l'homme n'a pu subvenir à ses premiers besoins qu'à l'aide de la chasse ; aussi presque tous les peuples naissants sont des peuples de chasseurs, et de nos jours, les peuplades nouvelles qu'on découvre, ne connaissent presque d'autre occupation que la chasse et la pêche ; il a suffi à l'homme pressé par la faim, de voir le loup, le renard, se tapir à l'affût, pour imiter leur exemple, et attendre qu'une proie vivante, vint à passer à la portée du bâton ou de la pierre dont il était armée ; s'étant aperçu ensuite que les animaux destructeurs formaient des sociétés dont les uns se mettaient à l'affût, pendant que les autres se mettaient en quête du gibier pour le faire lever, l'effrayer, et ne l'abandonner qu'après l'avoir fait tomber dans le piège. L'homme connut la chasse en *battue*, et ces réunions passagères formées pour une curée commune, développa en lui l'esprit de sociabilité. Les hommes rassemblés en corps de société, se furent bientôt rendus maîtres du chien, du cheval, à l'aide desquels ils poursuivirent et s'emparèrent du lion, du tigre, de l'éléphant, et de tous les animaux les plus redoutables. Mais bientôt les sociétés naissantes, ennuyées des fatigues, des dangers et de l'incertitude du succès de la chasse, cher-

chèrent des moyens de subsistance moins hasardeux, et sentirent le besoin de donner des soins tout particuliers à l'élève des troupeaux; et dès lors, la chasse, ne fut pour l'homme qu'un plaisir d'émotions, de fatigues et de dangers.

Anciennement la grande chasse, à force de chiens, paraît avoir été en grand usage; et l'on voyait rarement un chasseur seul. Sous l'empire, les empereurs étaient armés d'une pique légère nommée *venobulum*, ou pique de chasse; c'était un petit javelot qui pouvait se lancer de la main, à quelque distance. On faisait beaucoup alors la chasse au lion de Numidie ou au tigre d'Hyrkanie, et le désir de présenter aux peuples dans les cirques, le spectacle de ces animaux redoutables, portait à chercher de les saisir vivants; on peut se faire une idée de ce que devaient être ces chasses antiques, par le récit que les historiens nous ont laissé de ces chasses amphithéâtrales de Rome, qui n'en étaient que le résultat. Ce spectacle appelé *venatio ludaria*, consistait à réunir sous les yeux du peuple, dans les cirques, le plus grand nombre possible de léopards, de tigres, d'éléphants, que des gladiateurs, nommés *bestiarii* venaient attaquer corps à corps. La popularité du patricien qui

faisait les frais du spectacle se mesurait au nombre de victimes, et c'était à qui surpasserait son prédécesseur. Sylla fit paraître dans un seul spectacle, cent lions; Pompée en donna trois cent quinze, et César en produisit quatre cents. Dès lors le nombre n'eut plus de bornes, et l'on ne compta plus que par milliers le nombre de bêtes données en spectacle. Auguste en fit paraître en un jour trois mille cinq cents, et deux spectacles donnés par l'empereur Probus sont surtout célèbres: dans l'un parurent mille autruches, mille cerfs, mille sangliers, mille daims, mille biches et mille béliers; dans l'autre, cent lions de Libye, cent léopards, cent lions de Syrie, cent lionnes et trois cents ours.

Dans le moyen âge, la chasse prit le cachet empreint sur tout ce qui appartient à cette époque; jusque là, on n'avait fait que la chasse à force de chiens, on fit alors la chasse à force d'oiseaux, et l'art de la *fauconnerie* prit naissance.

Cette chasse qui était l'attribut de la haute féodalité a péri, comme la féodalité elle-même; e aujourd'hui le chasseur, armé de son fusil et accompagné d'un bon chien, n'a pas besoin d'autre aide. Cette facilité à satisfaire ce plaisir, a contribué à faire abandonner ce qu'on ap-

pelait autrefois la *chasse grande et haute*, pour s'en tenir à la *chasse basse et petite*. En France, les possessions territoriales étant très divisées; cette chasse haute et grande, qui constitue la *chasse à courre*, n'est plus d'un usage facile, à part quelques grandes forêts ou quelques grands domaines, où peuvent être lancées les meutes, force est bien de s'en tenir à la chasse ordinaire, aux chiens courants, ou aux chiens couchants; la chasse au vol d'oiseaux, est absolument abandonnée, en sorte qu'il ne se fait plus aujourd'hui d'autre chasse qu'*aux chiens et aux pièges*. le cadre de cet article étant très restreint, nous renverrons nos lecteurs pour de plus longs détails sur les diverses chasses aux articles *Fauconnerie, Venerie*, etc.

Anciennement la chasse était exclusivement réservée pour la noblesse; aujourd'hui tout citoyen avec un port d'arme peut se procurer ce plaisir, exercice aussi salutaire pris avec modération, que nuisible lorsqu'on en abuse. Le droit de chasse tient au droit naturel, mais il a fallu que la loi civile intervint pour régler ce droit, qui se trouvait perpétuellement en conflit avec le droit de propriété. HENRION.

CHASSEUR (art militaire). Les soldats de la légion Fischer, qui existait en 1740,

et fut reconstituée en 1757, furent les premiers en France qui eurent le titre de chasseurs. En 1776, un escadron de chasseurs fut attaché à chaque régiment de dragons. En 1786, les régiments de chasseurs prirent un grand accroissement par le doublement des légions; on en comptait alors 22, formant un total de 20,724 hommes. Le sabre demi-courbe, les pistolets, le mousqueton, ont été les seules armes des chasseurs jusqu'à l'époque où les lances ont été distribuées à un certain nombre d'entre eux par régiment. En 1831, six régiments de chasseurs devinrent lanciers. Quant aux *chasseurs à pied*, on croit que l'usage en est originaire de Prusse, parce que Frédéric II avait coutume de conscrire en des compagnies d'élite les fils des garde-chasse, quand ils étaient bons tireurs; aujourd'hui cependant, ce sont simplement des soldats un peu différemment habillés que les autres, et réunis en bataillons d'infanterie légère.

D. N., *colonel en retraite.*

CHASSIE. Humeur grasse, octueuse, jaunâtre, désignée sous ce nom vulgaire lorsqu'elle coule plus ou moins abondamment du bord des paupières et de l'angle interne de l'œil, quand ces parties sont le siège d'une irritation inflammatoire, qui a

souvent un caractère chronique, l'écoulement abondant de la chassie force les malades de recourir aux soins de propreté, à des lotions émollientes souvent répétées, sans quoi cette humeur s'accumule autour des cils, sur les bords des paupières et au coin de l'œil, et ne tarde pas à se condenser et forme, en se durcissant, une bordure croûteuse qui augmente l'irritation. Alors il faut avoir recours à des pommades cathérétiques connues des praticiens qui les ont mises en vogue ; telles sont, la pommade antiphlogistique de Desault, celle de Regnat, de Janin, etc., etc.

L'épaississement de la chassie pendant le sommeil agglutine les paupières, et ne permet de les ouvrir qu'après qu'elle a été enlevée. Dans l'état de santé, une humeur sébacée, miscible aux larmes, est secrétée par les follicules de Meibonius, en quantité suffisante pour former un enduit sur les bords des paupières et donner aux cils la souplesse convenable. Alors elle favorise le mouvement des paupières ; ce n'est que dans l'état maladif qu'elle prend le nom de *chassie*, et l'on donne l'épithète de *chassieux* aux individus atteints de cette maladie. J.-L. NUMA.

CHASSIS. On nomme ainsi un assemblage de tringles en bois ou en fer, ordinai-

rement dans la forme d'un quadrilatère , et ayant quelquefois une ou plusieurs traverses pour le consolider ou le diviser soit par son milieu , soit dans les angles ou en diagonale. Les plus ordinaires en menuiserie , sont ceux qui , dans les fenêtres , reçoivent les vitres ; il y en a de *mobiles* et d'autres *dormants*. Les châssis à *tabatière* sont placés suivant la pente des toits , et se lèvent à charnière par le haut. Ceux à *coulisse* ne sont plus que rarement usités.

Les *châssis de théâtre* sont de forts assemblages élevés perpendiculairement , et sur lesquels on fixe les décorations. Les paravents sont aussi composés d'un certain nombre de châssis auxquels on donne le nom de *feuilles*. En peinture , un châssis est l'assemblage sur lequel est étendue la toile qui doit servir pour un tableau ; il est ordinairement en bois blanc ; quelquefois les tringles dont il se compose sont taillées à mi-épaisseur du bois , et fixées avec un ou deux clous ; d'autres fois les assemblages sont faits à tenons et mortaises : un coin de bois étant placé à l'entrée de chacune d'elles , on peut l'enfoncer de plus en plus pour tendre la toile ; c'est ce qu'on nomme *châssis à clé*.

Les graveurs ont un châssis sur lequel ils tendent un taffetas , une mousseline , ou

simplement du papier pour diminuer l'intensité de la lumière, dont le reflet sur le cuivre pourrait fatiguer les yeux. Les fondeurs en sable donnent le nom de *châssis* à l'assemblage mobile dans lequel est retenu le sable qui sert de moule aux objets qu'ils doivent couler, soit en cuivre, soit en fer. Les imprimeurs se servent de châssis en fer pour entourer et contenir leurs compositions; ils sont formés de tringles carrées, assez fortes pour soutenir l'impulsion des coins que l'on place intérieurement pour serrer les caractères et les empêcher de glisser. DUVERGIER.

CHASTETÉ, *s. f.* Vertu qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, avec la continence et la pudeur. La continence n'est que l'abstinence des plaisirs physiques de l'amour; la pudeur embrasse les actes et les discours; la chasteté s'étend aux actions, aux paroles, aux regards, aux désirs, aux pensées. Un vieux libertin est continent par impuissance; il n'est ni chaste ni pudique. Une femme a de la pudeur quand elle n'expose aux regards que les parties de son corps dont la mode permet l'exhibition. Sous ce rapport, la pudeur se confond avec la décence, et se montre parfois on ne peut plus accommodante (*Voyez PUDEUR*). Une jeune fille

est chaste , tant qu'elle ignore ce que c'est que la chasteté ; aussitôt qu'elle la connaît, il est difficile qu'elle l'observe bien exactement. La chasteté n'est pas , à beaucoup près , aussi pointilleuse pour les femmes qui vivent dans l'état de mariage : cet heureux état sanctifie bien des choses , et en excuse davantage encore, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas erreur dans le but ni dans la personne. Au reste , ces questions sont fort délicates , et il n'est guère possible de les approfondir sans offenser la vertu qui en fait l'objet.

CHASTÉTÉ (Vœu de). Voyez CONTINENCE.

CHAMBEYRON.

CHASUBLE, de *casula*, diminutif de *casa*. Habillement sacerdotal que porte le prêtre pour la célébration de la messe. C'est l'insigne caractéristique de la prêtrise. Dans l'origine, la chasuble enveloppait le prêtre de la tête aux pieds ; c'est pour cela qu'on l'a appelée *casula* (petite maison) ; sa robe était ronde , et fort semblable à la robe fermée et écussonnée que portaient encore les principaux seigneurs des premiers rois de la troisième race.

D.

CHAT (*Felis*, Linn.). Genre de mammifères carnassiers que l'on a classé à côté des hiènes, dans la tribu des digiti-

grades. Il est très remarquable par l'air de famille des espèces qui le composent, et dont notre chat domestique peut donner une idée parfaite, en ajoutant seulement aux traits qui le caractérisent la force supérieure qui accompagne nécessairement une taille beaucoup plus grande. Cette force, jointe à leur souplesse et à la puissance de leurs armes, a rendu les animaux de ce genre les plus terribles des carnassiers. Le *lion*, le *tigre*, le *jaguar*, la *panthère*, le *léopard*, le *guépard*, le *couguard*, le *lynx* ou *loup-cervier*, sont autant d'espèces de chats ; mais comme il serait trop long de donner, dans un seul article, l'histoire de tous ces animaux fameux, nous renvoyons le lecteur à tous ces noms. Nous ne donnerons ici que les caractères classiques du genre et la description des espèces qui reçoivent plus particulièrement le nom de chat.

Tous ont la tête ronde, garnie de fortes moustaches. Les mâchoires, mues par des muscles prodigieusement forts, sont pourvues d'une bonne denture, établie sur le type le plus carnassier que l'on connaisse ; leurs dents, au nombre de trente, sont disposées ainsi : douze incisives, six à chaque mâchoire ; quatre canines, coniques, très grandes et peu crochues ; quatorze mâche-

lières, dont deux fausses molaires en haut, et en bas de chaque côté, quatre carnassières. Il y a en outre deux très petites tuberculeuses à la mâchoire supérieure, sans que rien leur corresponde en bas.

Le cou est épais, le corps étroit, allongé et terminé, dans la plupart, par une queue assez longue et très mobile, tantôt nue ou floconneuse à son extrémité, et tantôt recouverte de longs poils dans toute sa longueur. Les pattes sont fortes, peu élevées, surtout celles de devant; elles sont terminées par des pieds dont la plante est garnie de pelottes molles et élastiques, et dont les ongles rétractiles, et se cachant entre les doigts à l'état de repos par l'effet de ligaments élastiques, ne perdent jamais leur pointe ni leur tranchant, et font, des grandes espèces, des animaux très redoutables. Les femelles sont d'une taille moins grande; leur tête est aussi moins ronde et moins large.

Sous le rapport des organes des sens, les chats sont assez bien partagés; leur ouïe est excessivement fine; leur vue ne paraît pas avoir une portée fort longue, mais ils voient bien la nuit et le jour, car leurs pupilles rondes ou verticales, suivant les espèces, ont la propriété de se contracter fortement quand elles sont traversées par une

trop grande quantité de lumière, et de se dilater largement lorsque l'animal est dans l'obscurité; la brièveté du museau paraît donner peu d'étendue à l'organe de l'odorat, mais les narines s'ouvrent sur les côtés d'un muffle assez élargi, et les chats font un grand usage de ce sens: ils le consultent avant de manger et s'ils sont inquiétés par une cause quelconque. La langue des chats est mince et couverte à sa face supérieure de papilles cornées dont la pointe est dirigée en arrière, ce qui fait que ces animaux écorchent quand ils lèchent, et rend un peu obtus le sens du goût. Enfin, leur pelage est en général doux et fin, d'une coloration tantôt uniforme, tantôt variée de bandes ou de taches plus ou moins grandes; toute la surface de leur corps est très sensible au toucher, qui paraît aussi se transmettre par leurs moustaches, car on a remarqué dans leurs mouvements un embarras singulier lorsqu'ils en sont accidentellement privés.

Les chats se reploient aisément sur eux-mêmes; ils marchent sans bruit et avec lenteur et précaution, en fléchissant les jambes de derrière; mais quand ils le veulent, ils courent très vite; cependant les chiens les surpassent, quoiqu'ils soient de tous les animaux ceux qui progressent par bonds avec le plus de célérité. Ces animaux, chez

lesquels la force et la férocité réunies ont atteint leur dernière limite, sont presque tous nuisibles à l'homme par les dégâts qu'ils occasionent dans ses troupeaux; quelques-uns sont assez hardis pour l'attaquer lui-même; cependant, en prévenant leurs besoins, en les flattant par des caresses, en les punissant par la privation d'aliments, on est parvenu à les apprivoiser et il en est que l'on tient en domesticité.

C'est au sein des forêts touffues que se cachent les grandes espèces; les petites s'établissent sous des arbres ou dans des terriers quand elles en trouvent de tout faits; mais elles vivent solitaires, leur voracité n'admettant point de partage. L'amour seul rapproche les mâles des femelles: ils s'appellent par des cris aigus, s'abordent avec défiance, assouvissent leur ardeur en se menaçant, et se séparent avec effroi. Les mères seules éprouvent de la tendresse pour leur progéniture, que le mâle dévore souvent. Leur prudence est extrême; aussi quoiqu'ils soient doués d'une vigueur prodigieuse, les chats n'attaquent jamais à force ouverte; ils se tiennent en embuscade, cachés derrière quelque tas de feuillage, ou bien ils marchent sans bruit vers le lieu où ils espèrent trouver une proie; ils s'approchent en rampant de leur victime, puis

saisissant l'instant favorable , ils fondent sur elle en bondissant, la déchirent de leurs ongles , et assouvissent leur soif sanguinaire.

Les chats recouvrent soigneusement leurs excréments, soit par une recherche de propreté , soit pour que leur odeur n'écarte pas les animaux qui leur servent de proie.

Le CHAT ORDINAIRE (*Felis catus*, Lin.), originaire des forêts d'Europe , dans lesquelles on le trouve encore à l'état sauvage, a été transporté en Amérique où il n'existait pas. Il vit une quinzaine d'années. En domesticité, le chat varie , comme chacun sait, en couleur, finesse et longueur de poil; mais à l'état sauvage, il est gris-brun avec des ondes transverses plus foncées , le dessous pâle, le dedans des cuisses et des quatre pattes jaunâtres , trois bandes sur la queue et son tiers inférieur noirâtres. C'est surtout au mélange des femelles domestiques avec les mâles sauvages , qu'il faut attribuer la ressemblance que conservent en général les chats de campagne avec le type primitif de l'espèce. Son utilité est de nous débarrasser des souris, des rats et de quelques autres animaux destructeurs.

Les principales variétés du chat domestique sont les suivantes :

Le *chat domestique tigré*, la variété la

plus défiante et la moins familière, a le pelage très analogue à celui du chat sauvage; les lèvres et les plantes des pieds en sont constamment noires.

Le *chat des Chartreux* est, après le chat tigré, le plus rapproché du chat sauvage par son naturel. Son poil est d'une belle couleur grise ardoisée.

Le *chat d'Espagne* a le poil assez court et brillant; les pieds et les lèvres couleur de chair, la robe tachée par plaques irrégulières de blanc pur, de roux vif et noir dans les femelles, et dans les mâles presque toujours de deux de ces couleurs seulement.

Le *chat cervier* des fourreurs est un peu plus petit que le *lynx ordinaire* (*Voy.*) Il est de couleur fauve roussâtre ou grisâtre, moucheté de couleur brunâtre, avec des ondes brunes sur les cuisses; sa queue est annelée de brun ou de noir. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale. On le recherche pour sa fourrure; mais on ne connaît pas bien ses mœurs.

Le *chat d'Angora*, que le peuple appelle *angola*, est originaire de la Turquie d'Asie, de la province Angora. Son poil est doux, soyeux, très long, surtout autour du cou, sous le ventre et à la queue, celui de la tête et des pattes est court. Sa couleur est blanche, grisée pâle, jaune pâle, ou mélan-

gée de ces teintes par plaques irrégulières. Cette race est la plus éloignée du type primitif. Elle a moins de vivacité que toutes les autres.

Le *chat sauvage* vit isolé ou par paires dans les bois. Il grimpe avec facilité sur les arbres pour y saisir les oiseaux, ou se blottit dans les buissons épais pour se jeter à l'improviste sur les jeunes lapereaux, les rats des bois, les perdrix, les faisans, etc. Il est observateur et ne s'établit ou ne séjourne jamais dans un endroit nouveau, sans en faire une visite exacte. Il aime la chaleur en hiver, et en été recherche les lieux frais pour y dormir. Son sommeil est très léger; il s'éveille au moindre bruit. Le mouvement balancé de la queue est chez lui, comme chez les grands animaux du même genre, un signe de colère et d'impatience.

Les chats domestiques se rapprochent d'autant plus de la race sauvage par leur naturel défiant et farouche, qu'ils en sont lus près par leurs traits extérieurs. Les mâles et les femelles, hors le temps des amours, n'ont que peu de rapports entre eux. Ces dernières sont plus sédentaires; elles font trois portées par an, après une gestation de cinquante à cinquante-six jours, et ces portées sont chacune de cinq à six

petits que la mère allaite pendant quelque^s semaines, et qu'elle soigne avec une tendresse particulière ; elle leur apporte des souris, des oiseaux, et les dresse à la chasse. Les jeunes chats sont très joueurs, guettent le moindre objet comme si c'était une proie et sautent brusquement dessus. Ils croissent jusqu'au quinzième mois. Alors les mâles se battent entre eux pour la possession des femelles, et dans ce même temps ils répandent une odeur de choux gâtés ou de mauvais musc. Ils font entendre des sons rauques ou plaintifs et de faux sifflements très désagréables qui ne ressemblent en rien à leur miaulement ordinaire. Assez souvent il leur arrive de ne pas rester avec leurs maîtres quand ceux-ci changent de domicile ; ils attendent la nuit pour s'échapper et retourner à leur première demeure , en fussent-ils éloignés de plus d'une lieue.

N. CLERMONT.

Historique. Les Égyptiens révéraient le chat comme un dieu et l'adoraient sous sa forme naturelle ou sous la figure d'un homme à tête de chat. Il était regardé comme le symbole d'Isis ou de la lune, et dans le nombre des rapports qu'on lui trouvait avec cette planète , on supposait qu'il faisait autant de petits qu'il y a de jours dans le mois lunaire, commençant par un à la pre-

mière portée et par vingt-huit à la dernière. Diodore de Sicile raconte que le roi Ptolémée ne put empêcher le peuple de mettre à mort un soldat romain qui avait tué un chat par mégarde. Cependant ce roi faisait tous ses efforts pour conserver l'amitié des Romains. — S'il mourait un chat de sa belle mort, toute la maison portait le deuil; on se rasait les sourcils, et l'animal était embaumé, enseveli et porté à Bubaste, dans une maison sacrée, où on l'inhumait avec tous les honneurs de l'apothéose.

Le chat figure aussi dans le blason. On l'appelle *effarouché* lorsqu'il est rampant, *hérissonné* lorsqu'il lève le train de derrière plus haut que la tête. Les Alains, les Vandales portaient d'argent au chat de *sable*, symbole de liberté.

Le Tasse, réduit à une extrême pauvreté, pria sa chatte, dans un joli sonnet, de lui prêter, durant la nuit, la lumière de ses yeux, afin de suppléer à la chandelle qui lui manquait pour écrire ses vers. Dans un de ses brillants paradoxes, Rousseau établit la prédominance du chat sur le chien, après avoir mis ces deux animaux en parallèle. Les chats cependant ne plaisent pas à toutes les personnes, et causent même à quelques-unes la plus grande aversion; tel était Henri III, roi de France, qui changeait de

couleur et tombait en syncope lorsqu'il voyait un de ces animaux.

Quelques dérivés du mot chat. — Le peuple appelle *chatée* une portée de chats; *chater*, l'action de mettre bas chez ces animaux. *Chateries* sont des pâtisseries légères, des sucreries et plusieurs sortes de friandises. *Chatière* est une ouverture pratiquée aux portes des caves, des greniers et de tous les endroits d'une maison où l'on tient en réserve des provisions qui peuvent être attaquées par les souris, et où il faut donner accès aux chats. C'est aussi, en terme d'hydraulique, une espèce de conduit en pierre qui sert à faire écouler l'eau superflue d'un bassin ou d'une très petite source. — *Chaton*, qui veut dire *petit chat*, est employé dans plusieurs circonstances : en termes de bijoutier, on nomme ainsi la partie d'une monture de pierreries, d'une bague ou d'un autre bijou qui contient le diamant. Il se dit aussi, en botanique, d'une espèce d'assemblage de fleurs disposées en épi sur un axe commun. — Les mots *chatouillement*, *chatouiller*, *chatoyant*, etc., ont aussi la même origine. — Enfin le mot *chate-mitte*, c'est-à-dire douce chate, sert à caractériser certains individus faux qui affectent un air de douceur afin de mieux duper. Y.

CHATAIGNIER (*castanea*). Grand et

bel arbre de l'Europe tempérée, de la famille des cupuliférées, suivant M. Richard, ou des amentacées, suivant MM. Lamarck et de Candolle. On réunissait autrefois le châtaignier et le hêtre dans un même genre; aujourd'hui ces deux arbres forment deux genres à part, séparés par de nombreux caractères auxquels il faut ajouter que la substance des graines est farineuse dans le châtaignier, tandis qu'elle est huileuse dans le hêtre. On le cultive comme arbre fruitier, dans plusieurs pays, où il n'existe pas naturellement dans les forêts; et l'on commence à le répandre beaucoup, par des semis et par des plantations, en sorte qu'il semble destiné à remplacer un jour quelques-uns de nos arbres forestiers, soit pour le chauffage, soit pour les constructions et les arts. Voici les principaux caractères de ce genre :

« Les fleurs sont monoïques; les mâles en longs chatons se composent d'un involucre calicinal campanulé, à six divisions, contenant douze à quinze étamines; les femelles, réunies au nombre de trois à cinq dans un involucre écailleux et épineux, qui les cache jusqu'à leur sommet, sont situées à la base des chatons mâles ou à l'aisselle des feuilles supérieures: l'ovaire est rétréci à son sommet, couronné par les

cinq petites dents du limbe calicinal ; il offre de trois à sept loges qui contiennent chacune deux ovules , et se terminent par autant de stigmates subulés , raides , qu'il offre de loges. Les glands sont renfermés dans l'involucre épineux , qui les recouvre en totalité et semble former le péricarpe ». L'espèce unique est :

Le CHATAIGNIER COMMUN , *castanea vulgaris*. C'est un grand arbre dont les rameaux sont longs et très étalés , dont l'écorce est unie et grisâtre , et dont le tronc acquiert un diamètre considérable , et se creuse ordinairement à l'intérieur dans sa vieillesse. Ses feuilles sont oblongues , pointues , fermes , glabres , bordées de dentelures en scie , écartées et assez saillantes ; les chatons mâles ont une odeur pénétrante. L'involucre ou cupule épineuse , qui enveloppe les fruits , se rompt irrégulièrement lors de la maturité. Cet arbre croît sur le penchant des coteaux et des montagnes dans les terrains légers ; il fleurit en juin et juillet ; ses fruits sont murs en octobre ; dépouillés de leur cupule épineuse , ces fruits sont désignés sous les noms de châtaigne ou marrons ; ils sont très farineux , quand ils sont cuits ; leur saveur est légèrement sucrée et agréable. Ils se composent d'une très grande quantité de fécule , de

gluten qui a la plus grande analogie avec celui qu'on retire de la farine des graminées et d'un principe sucré. C'est un aliment sain dont on fait usage dans plusieurs provinces de la France, telles que le Limousin, les Cévennes, le Périgord, l'île de Corse, et dans le nord de l'Italie, la Savoie et la Suisse. C'est à Lyon que se débitent les meilleures châtaignes ; elles y sont envoyées par les montagnards qui habitent les pays circonvoisins, par les paysans des Alpes et même du nord de l'Italie.

Dans les lieux où les châtaignes sont une partie considérable de la nourriture journalière, on prolonge leur durée par des moyens variés, selon l'état dans lequel on veut les conserver. La dessiccation par une chaleur modérée, obtenue en grande partie par la combustion des *hérissons* ou *brous*, est la préparation la plus sûre et la plus adoptée. Les châtaignes, ainsi dépouillées de leur enveloppe intérieure, peuvent être réduites en farine, mais elles ne sont pas susceptibles de *panification*, et s'opposent même à la fabrication du pain, lorsqu'on essaie de les mêler avec les céréales. Les citadins se contentent de les faire rôtir ou cuire sous la cendre, usage qui remonte à une haute antiquité, si l'on en croît Ra-

belais, ou bien ils les font bouillir dans l'eau. Les Limousins commencent par blanchir les châtaignes avant de les faire cuire, et la cuisson des fruits n'est terminée que lorsqu'ils ont été dépouillés de leur double enveloppe. Ils sont alors débarrassés de l'amertume que conserve la châtaigne, lorsqu'elle n'a pas été dépouillée de son enveloppe avant la cuisson. Quelques médecins ont pensé que les châtaignes sont une nourriture peu propre à développer les facultés intellectuelles; car on a cru remarquer que le génie domine et produit ses œuvres les plus admirables dans les contrées où les habitants ne manquent point de nourriture animale; mais c'est là une de ces questions qui demandent encore un grand nombre d'observations avant de pouvoir être rationnellement jugées.

On connaît plusieurs variétés de châtaigniers plus ou moins recommandables par la grosseur ou la bonté de leurs fruits, ou par les qualités de leur bois. Celle qui reçoit le nom impropre de *maronnier* se distingue par la grosseur et la douceur de ses fruits, qui deviennent plus gros, parce que dans la même enveloppe, il en avorte ordinairement une ou deux, et celle qui reste profite de la nourriture qui était destinée

aux trois graines qui doivent ordinairement exister dans chaque coque. L'espèce appelée châtaigne *verte* est assez grosse, de bon goût, et durable. L'arbre qui la porte conserve plus longtemps que les autres son beau feuillage; il se plaît sur les montagnes du Limousin. L'*exalade* vient du même pays, et passe pour la plus savoureuse de toutes; mais l'arbre est petit et dur moins longtemps que les autres châtaigniers. Ces défauts sont rachetés, au jugement des cultivateurs, par une fécondité qui comble annuellement et excède quelquefois leurs vœux.

A la longue, le châtaignier devient plus gros que le chêne, mais il ne s'élève pas aussi haut. On en cite quelques-uns qui sont devenus fameux par leur développement gigantesque; tel est, par exemple, celui du mont Etna, connu sous le nom de châtaignier des cents chevaux, parce que son ombrage peut couvrir, dit-on, cent cavaliers et leurs montures; cependant quelques voyageurs disent qu'il paraît composé de plusieurs arbres greffés ensemble par approche. Près de Sancerre, on voit un de ces arbres qui a près de dix mètres de tour, et qui produit des fruits en très grande abondance, quoiqu'il soit connu, depuis

six cents ans, sous le nom de *gros châtaignier*, ce qui lui suppose un âge d'au moins dix siècles.

Peut-être moins bon que le bois du chêne pour les constructions civiles et navales, celui du châtaignier est son égal pour les travaux du tonnelier, du charron, du treillageur; il brûle aussi un peu plus lentement, mais donne autant de chaleur.

J. L. N. CLERMONT.

CHATEAU et CHATELET. Ces deux mots viennent du latin *castrum* ou *castellum*, d'où on a fait aussi le mot *castel*, qui s'est dit dans le même sens, et qui n'est plus guère usité aujourd'hui que dans les noms composés d'hommes ou de lieux. C'est au règne de la féodalité, dit M. Quatremère-Quincy, que l'on doit le nom de château, qui emporte toujours avec lui l'idée de fortification, idée que la plupart de nos châteaux modernes ne nous retracent plus depuis longtemps, et que l'abolition du régime qui les avait produits a fait totalement disparaître.

Au moyen âge, les châteaux étaient la demeure des chevaliers ou la résidence des princes. Il n'était permis qu'à celui qui exerçait une certaine autorité dans l'état, de se bâtir un château pour servir de refuge et d'abri, en temps de guerre, à lui et aux

siens. Le château dominait le pays environnant ; un mur d'enceinte, haut et solide, garni de meurtrières et de bastions, entourait un espace dont l'étendue variait selon les localités et la fortune du propriétaire. Lorsque la nature du terrain ne rendait pas les approches assez difficiles, on avait coutume d'établir, le long de la muraille, un fossé qu'on passait sur des ponts-levis. Des tours pratiquées çà et là dans la muraille, ou bâties un peu en avant, augmentaient les moyens de défense. Il y avait dans ces châteaux de grandes salles de réception, d'habitation, et de nombreuses chambres à coucher, pour la famille du propriétaire, pour sa suite, souvent très nombreuse, et pour les amis, voisins ou voyageurs qu'il recevait selon les lois de l'hospitalité. Toutes les chambres et les salles de parade étaient ordinairement voûtées; les fenêtres étaient rares, les escaliers nombreux. La garde se tenait près des ponts-levis. La salle d'armes était décorée des portraits et des lourdes armures des ancêtres de la famille. Les caves et les greniers, fort spacieux, étaient toujours remplis de provisions de toute espèce et en grande quantité, dans la prévision d'un long siège. Il y avait un ou plusieurs cachots pour garder les prisonniers, et des écuries spacieuses pour les che-

vaux, les chiens et les bestiaux. Enfin une chapelle avec des caveaux destinés à la sépulture de la famille. En temps de guerre, les vassaux venaient souvent se réfugier dans le château, emportant tout ce qu'ils possédaient, ou du moins ce qu'ils pouvaient sauver.

Selon les chroniques des pieux chapelains, les fidèles compagnons des nobles pour la prière, les seigneurs passaient leur temps à table, à la chasse ou en délibération. Après la prière et la chasse, on festinait joyeusement. Les soirées se passaient à jouer aux quilles, à la balle, aux dés, aux échecs. Il n'y avait que l'âge qui pût dispenser un chevalier de se trouver à ces réunions aux jours de grandes fêtes, pour servir le seigneur dont il était le vassal. C'est là que les vieux chevaliers se rappelaient et se racontaient leurs anciennes prouesses ; là seulement que les jeunes gens et les jeunes filles pouvaient se voir et causer, que les seigneurs, les confesseurs et les prélats préparaient les mariages entre les principales familles (V. FÉODAL (Système) et CHEVALERIE).

Le mot *château*, que l'on peut considérer comme ayant été le synonyme de ce que l'on appelle aujourd'hui *château-fort* ou *forteresse*, reçoit encore d'autres significa-

tions dans notre langue. En terme de marine, par exemple, on appelle ainsi, ou plus communément du nom de *gaillard*, l'élevation qui est au-dessus du pont, soit à l'avant, soit à l'arrière du vaisseau. En terme d'architecture ou de décoration de jardin, on nomme *château d'eau* un bâtiment destiné à recevoir les eaux qui sont apportées par des aqueducs, et à les diviser en différents canaux, d'où elles se répandent et se distribuent pour les divers usages des villes et des campagnes. Rome moderne en possède de fort beaux, et Paris en renferme deux magnifiques : celui de la place des Innocents et celui du boulevard Bondi.

Nous ne parlerons pas des expressions *château de cartes*, *château branlant*, *châteaux en Espagne*, car chacun sait bien dans quels sens on les emploie.

CHATELET, diminutif de *castellum*, petit château fortifié. C'était le fort avancé qui protégeait, soit une ville, soit une propriété seigneuriale. C'était là que résidait le châtelain, et qu'entouré des signes de sa puissance, il rendait la justice à ses vassaux. On désignait aussi sous la dénomination de *châtelets* les prisons royales servant plus particulièrement aux prisonniers d'état. Les deux châtelets de Paris (le grand et le petit) sont à peu près les seuls dont

l'histoire ait conservé la mention. Ils formaient deux châteaux-forts qui, des deux côtés de la Seine, fermaient les abords de la ville quand elle était renfermée dans la cité (V. Département de la SEINE, ce qui concerne l'histoire de Paris). HENRION.

CHAT-HUANT, espèce d'oiseaux de proie, appartenant au genre CHOUETTE (Voyez ce mot).

CHATIMENT, dernier terme de pouvoir qu'un homme peut exercer sur un autre qui est placé sous sa dépendance. Comme c'est à la moralité des hommes que le châtiment doit s'adresser, les plus abjects sont les châtimens physiques qui tourmentent le corps au lieu de réformer l'ame; aussi l'éducation qui ne procède que par châtiment est mal entendue, et il y a toujours plus de profit à développer chez les enfans la raison, que la crainte. Anciennement les pères de famille avait le droit de châtiment sur tout ce qui leur appartenait, et ce droit était parfois abusé. Aujourd'hui, encore en France il est reconnu que, dans certaines classes, le mari a droit de correction sur sa femme et ses enfans; le délit ne commence que s'il y a défaut de mesure dans l'application du châtiment; ainsi l'a déclaré la jurisprudence. Jadis tout ce qui était chef, distribuait à

son gré des châtimens physiques, qui ne s'arrêtaient devant aucunes limites; il y avait des supplices, du *bon plaisir*, pour le moine comme pour le soldat, et des excès, des abus de tout genre se glissaient dans cette immense distribution de justice individuelle. Les mœurs depuis longtemps ayant créé un utile contre-poids, adoucissaient en attendant de réformer. Mais aujourd'hui, à ces genres de souffrances ont succédé, par suite des troubles politiques, les vengeances dont le nombre est infini, et plus redoutable que le châtiment des temps anciens.

CHATIMENTS MILITAIRES. Il n'y a pas longtemps encore que les châtimens militaires s'infligeaient à des femmes aussi bien qu'aux hommes de troupes; celles qu'on surprenait avec des soldats étaient fustigées en public; on leur barbouillait le visage avec des caustiques ou du noir à l'huile, et la batterie de caisse qui couvrait les gémissemens de ces malheureuses, était appelée *marionnettes*. Les châtimens ont été quelquefois infligés par la justice, quelquefois par la police; mais c'était une législation si confuse, la gradation des fautes si mal déterminée, que cette partie de l'histoire se refuse à être approfondie. Sous les Valois, les *châtiments* étaient

d'atroces supplices qui s'étendaient surtout sur l'infanterie. La cavalerie était traitée avec plus de ménagements, mais la *piétaille* encourait l'*estrapade* ou *piquet*, l'*amputation d'un poignet*, la *transformation de la langue*, l'*ésoreillade* ou extirpation des oreilles. Depuis Henri IV, les châtimens cessent d'être mutilans, et jusqu'à Louis XIV, ne consistent plus que dans le *piquet* ou la suspension par un bras, un seul pied pouvant s'appuyer, dans la bastonnade avec le manche de la hallebarde, et dans l'application des coups de plats d'épée. Depuis Louis XIV, les châtimens étaient, surtout dans l'infanterie, les *baguettes*, les *bretelles*, le *cheval de bois*, tant pour homme que pour femme, les *coups de plats de sabre* et le *piquet*. Ces exécutions avaient lieu avant la parade, à l'ombre du corps de garde de la grande place.

AD. SERRE.

CHATOUILLEMENT, s. m. Sensation produite par le frottement d'un corps promené plus ou moins légèrement à la surface de la peau, ou des membranes muqueuses. Cette sensation est plus vive lorsqu'elle est inattendue, et que la volonté n'a pas le temps de se raidir contre ses effets. Bien qu'elle soit plus voisine du plaisir que de la douleur, et que même, dans un cas

qu'il est inutile de rappeler à quiconque s'y est trouvée, elle constitue la jouissance physique la plus vive qu'il soit donné à l'homme de sentir, elle ne peut néanmoins être continuée sans produire des spasmes, des mouvements involontaires, et un rire douloureux, irrésistible, qui est le résultat des contractions convulsives du diaphragme. Le chatouillement prolongé produit dans la partie qui y a été soumise une démangeaison plus incommode que la douleur, puisqu'on cherche à la détruire en pinçant, en grattant la peau jusqu'à l'excorier. Exercé sur la membrane qui tapisse le nez à l'intérieur (pituitaire), il provoque l'éternûment, et sur la lnette, le vomissement. Ses effets généraux, surtout chez les personnes nerveuses, les femmes et les enfans, sont beaucoup plus graves; ils peuvent amener des maladies convulsives et même la mort. Témoin cet homme, dont nous ne prétendons pas toutefois raconter l'histoire, qui tua successivement ses trois femmes, en les chatouillant après les avoir attachées sur un lit. Les parties du corps qui y sont le plus sensible sont en général le pourtour des lèvres, les narines, la lnette, le ventre, les flancs, les parties générales, la paume des mains, et la plante des pieds. On a conseillé le cha-

ouillage comme agent thérapeutique, dans la syncope, dans l'asphyxie; on peut le tenter, mais sans y compter assez pour négliger les autres moyens de ranimer l'action du cœur, du poumon et du système nerveux. CHAMBEYRON.

CHAUDIÈRE (*V.* CHAUDRON). Vase ordinairement de métal fondu ou battu. La chaudière diffère du chaudron, en ce que celle-ci n'a pas d'anse pour la suspendre; elle pose sur le foyer destiné à la chauffer; quelquefois même elle est bâtie dans sa masse. Souvent aussi on lui donne de grandes dimensions.

On fait les petites chaudières d'une seule pièce de cuivre ou de fer battu, ou bien on les coule en fonte.

Si les proportions de la chaudière doivent dépasser une certaine limite, on les compose alors de plusieurs pièces qu'on assemble avec des clous fortement rivés à froid. La confection de vases ainsi composés n'offre rien de bien difficile: ce sont ordinairement les chaudronniers qui s'en chargent.

Le plus souvent les chaudières n'ont pas de couvercle.

Depuis l'invention des machines à feu, on s'est vu dans la nécessité de faire des chaudières, ou plutôt des bouilloires fer-

mées; de sorte que la vapeur qui se dégage de l'eau que contient l'appareil, ne puisse se répandre au dehors qu'autant qu'on lui livre passage par une ouverture qu'on ouvre et qu'on ferme à volonté.

La forme de ces sortes de chaudières a beaucoup varié. Celles qui sont le plus en usage maintenant, approchent plus ou moins de celle d'un cylindre.

On fait ces chaudières en fer battu ou en cuivre, dont l'épaisseur varie suivant le degré de tension de la vapeur qu'elles doivent éprouver. Rarement on fait en fonte des chaudières destinées à contenir la vapeur : cette matière étant peu ductile, le vase se briserait; à moins de donner à ses parois une épaisseur extraordinaire.

Les chaudronniers et les mécaniciens fabriquent les chaudières qui font partie des machines à feu. Elles sont toujours composées de plusieurs pièces assemblées avec des clous rivés.

TEYSSÈDRE.

CHAUDRON (de *caldarium*). Vase très connu, en cuivre rouge, laiton ou en fer battu, ordinairement plus large que profond, muni d'une anse mobile qui sert à le porter ou à le suspendre.

CHAUDRONNIER. L'art de confectonner des chaudrons se perd dans l'obscurité des siècles. Le premier chaudron-

nier fut celui qui, au moyen de l'enclume et du marteau, fit prendre à une lame plane de métal la forme d'un vase plus ou moins creux. Encore aujourd'hui on n'opère pas autrement.

Le chaudronnier veut-il faire une casserole? il taille dans une feuille de cuivre une plaque ronde, de la grandeur que son expérience lui indique.

Après quoi, muni de marteaux et d'enclumes particuliers, il forme d'abord un creux en frappant sur le milieu de la plaque, de sorte qu'elle prend la forme d'un champignon. Il continue à battre ce vase informe, tantôt sur le fond, tantôt sur les côtés, et l'oblige ainsi à prendre la forme qu'il désire.

Cette opération que l'on recommence successivement plusieurs fois, s'appelle *retréindre* (*restringere*, resserrer). Pour la bien concevoir, il faudrait la voir exécuter au moins une fois. Néanmoins il serait possible d'y parvenir soi-même, en s'exerçant sur une lame de plomb : on ferait usage d'étaux et de marteaux en bois dur.

L'art du chaudronnier a beaucoup de rapports avec celui de l'orfèvre : une timballe d'argent se façonne comme au moyen du *retréint*, comme une casserole. Si l'or-

fèvre décore ses ouvrages d'ornemens dont le relief est relevé à froid et au marteau, le chaudronnier fabrique des vases, tels que moules à pâtés, qui souvent reçoivent de semblables ornemens. Il s'est vu des chaudronniers qui se sont amusés à confectionner au marteau, des fleurs, des bustes ressemblants de certains personnages, etc.

Quelquefois les chaudronniers forment des vases de plusieurs pièces assemblées avec des clous rivés, ou bien avec de la soudure. Ces opérations ne présentent aucune difficulté qui leur soit particulière.

Les chaudronniers font aussi des vases en fer battu, souvent de plusieurs pièces, dont ils fixent ensemble les bords avec des clous rivés ou de la soudure de cuivre.

Parmi les ouvrages de chaudronnerie, les plus intéressants sont les appareils qui servent à la distillation et à certaines opérations de chimie. Dans l'exécution de ces divers appareils, le chaudronnier s'élève au-dessus de son état, qui, aux yeux du vulgaire, est au moins fort médiocre : il faut alors qu'il fasse preuve d'intelligence et de sagacité ; car on peut lui commander des systèmes de vases fort compliqués, et qui n'ont jamais été exécutés. Souvent leurs inventeurs ne sachant pas dessiner, ont de

la peine à faire concevoir leurs idées, il faut alors que le chaudronnier aide à leurs démonstrations.

Enfin un habile chaudronnier doit connaître la ductilité, la ténacité des métaux sur lesquels il opère, les changements de volume, de forme, les altérations qu'ils doivent éprouver par tel ou tel degré de température.

CHAUDRONNIERS EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE. Il n'est pas douteux que les trompettes, aussi anciennes que le monde, n'aient été fabriquées d'abord par des chaudronniers. Aujourd'hui ces instruments, ainsi que les cors de chasse, les cornets, etc., sont confectionnés par des ouvriers qui s'occupent exclusivement de ce genre d'industrie : ce sont des chaudronniers-artistes, car il faut qu'ils aient quelques connaissances en musique.

Les ouvriers en trompettes n'emploient guère que le cuivre jaune, qu'ils rendent le plus mince possible afin que les instruments qu'ils exécutent aient une grande légèreté sous un volume donné.

L'opération qui, dans la confection d'un cor de chasse, par exemple, semble, au premier abord, offrir de grandes difficultés est celle qui consiste à contourner en spirale la tige de l'instrument sans la bosseler.

On obtient ce résultat par un moyen très simple. On fait d'abord la tige toute droite; on lui donne les dimensions convenables; après quoi on la remplit de plomb, de sorte qu'on a un barreau massif composé de plomb et de cuivre, que l'on peut courber et contourner comme si c'était une verge de fer doux.

Le cor ayant reçu la forme qu'on voulait lui donner, on l'expose au feu. Le plomb fond, s'écoule au dehors: l'intérieur de l'instrument est parfaitement net et sans bosses.

Aujourd'hui les chaudronniers proprement dits ont remplacé le plomb par un mastic dont le fond est du bitume. Ils s'en servent pour courber les anses des arrosoirs, contourner des serpentins, etc., etc. Cette matière étant plus légère que le plomb, les pièces qui en sont remplies sont moins pesantes et plus faciles à manier que si elles contenaient de ce dernier métal. Au reste, ce mastic fond bien, est peu coûteux, et rend, à peu de chose près, les mêmes services que le plomb.

TEYSSÈDRE.

CHAUFFAGE (économie domestique). Tout emploi de combustible dans le but d'élever la température dans un milieu quelconque peut être appelé *chauffage*. Au mot *Calorifères* (*Voyez*), on a parlé

des moyens d'élever la température par l'air, par l'eau liquide; reste ceux plus usités et qui consistent à élever la température au moyen de la *vapeur d'eau*. Au mot *vapeur* (*Voyez*) nous en traiterons avec tous les détails nécessaires.

CHAUFFERETTE. Petit meuble pour tenir les pieds chauds, et trop connu pour exiger une description.

CHAUFFEURS. Nom que l'on a donné à des brigands, qui pendant les dernières années du XVIII^e siècle, exercèrent d'affreux ravages dans plusieurs départements de la France, et principalement dans ceux de l'Est et du Midi. Ceux de nos lecteurs, qui seraient curieux de connaître leur histoire, peuvent consulter la vie de *Schinderhannes et autres chefs de brigands dit chauffeurs et garotteurs*. Ce fut en effet ce Schinderhannes ou Jean l'Écorcheur, le plus fameux, le plus actif et le plus redoutable des chauffeurs qui prolongea leur existence dans les départements en deçà du Rhin.

CHAULAGE. Terme d'agriculture par lequel on indique l'opération qui consiste à passer dans une lessive alcaline, les grains que l'on veut semer, afin de les préserver de la carie. Le procédé indiqué par M. Cadet de Vaux, pour cette opération, se fait

sur un setier de blé du poids de deux cent quarante livres à la fois, en vidant le grain dans un cuvier, on met sur le feu trente six à quarante pintes d'eau; quand elle est chaude au point de pouvoir y tenir difficilement la main, on y éteint le quart d'un boisseau de chaux vive; on verse ensuite sur le blé cette eau de chaux qui doit s'élever au dessus du grain, de deux ou trois travers de doigt. On couvre le cuvier, et on le laisse pendant vingt-quatre heures dans un endroit chaud; on remue avec une pelle, et on repasse deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures, l'eau sur le grain, en la soutirant par la bonde; puis on lache la bonde, et on fait écouler l'eau, que le grain n'a pas absorbée, après quoi on le retire du cuvier, et on l'étend sur une aire. On peut faire usage le même jour de ce grain, mais il vaut mieux attendre un peu plus avant de le semer. Le grain ainsi chaulé est exempt de la CARIE (*Voyez ce mot*).

CHAUMIÈRE, petite maison couverte de *chaume*, et qui, dans certains pays, en France surtout, est l'habitation ordinaire des villageois. — On introduit cette espèce de fabrique, dit M. Quatremère de Quincy, dans les jardins dont le genre et l'aspect comportent la présence des bâtiments

rustiques ; mais ce rapport de rusticité n'est, le plus souvent, qu'extérieur ; car, sous les dehors d'une pauvreté apparente, les chaumières dont on parle, recèlent toutes les richesses de la matière, et toutes les recherches du goût (*Voyez le mot général Habitation*). E.

CHAUSSEE. Levée de terrain plus ou moins étendue, et exhaussée, servant à contenir les eaux, ou aux communications dans l'intérieur d'un pays. Lorsqu'elle sert à contenir les eaux, on l'appelle *Digue*. Lorsqu'elle sert aux communications territoriales, on l'appelle *chaussée, grande route*.

Décrivons d'abord la construction de la *chaussée digue*. Du côté opposé aux eaux les terres sont abandonnées à leur talu naturel, et du côté des eaux, la pente est beaucoup plus raide ; ensuite on a coutume de la revêtir de pierres propres à empêcher l'invasion de l'eau dans les terres. Les *chaussées digues*, font souvent partie d'une grande route, par exemple, celles qui bordent quelques rives de la Loire, et qui servent à garantir les campagnes des sables charriés par ce fleuve. Lorsque les digues ne sont pas assez élevées, les eaux passent quelquefois au-dessus, et causent de grands ravages. On peut en donner

pour exemple les digues qui bordent le Pô et qui laissent les champs près de ce fleuve exposés à des dégâts considérables. — *Chaussée, grande route.* — Le tracé de ces voies publiques se rapporte à des problèmes assez compliqués, et à des recherches qui ne peuvent être soumises à un rigoureux calcul. Il faut étudier le terrain, régler la pente qu'on lui donnera, sa largeur, et le maximum de raideur que le roulage peut supporter. Pour rendre les chaussées aussi viables qu'elles peuvent l'être, il faut rendre leur surface unie, et très peu compressible; le meilleur procédé pour obtenir ce résultat est celui de l'ingénieur anglais M. Mac Adam. Le fond de la chaussée doit être maintenu sec, élevé au-dessus des inondations, et d'une résistance uniforme; au lieu des blocs de pierre dont on les charge ordinairement, il ne faut y déposer que des fragments d'autant plus petits que la pierre sera plus dure, etc., etc. M. Mac Adam n'approuve pas non plus le système des pavés, c'est dit-il, une construction trop dispendieuse, d'un entretien trop cher et trop incommode, et qui ne favorise en rien la marche des voitures. En général les grandes routes de France, sont plus larges qu'en aucun autre lieu, mais les voyageurs éclairés qui visitent no-

tre pays, ainsi que les ingénieurs de toutes les nations, nous donnent chaque jour d'utiles avis dont il serait temps que nous profitassions. Tous blâment cette largeur de nos chaussées, le bombement de nos pavés qui menace à chaque instant de faire verser les diligences ou autres voitures surchargées en hauteur. Nos chaussées ont donc besoin au plus tôt de corrections et d'amélioration. En ce qui concerne les voies de communication et de transport, nous ne devrions pas nous laisser devancer par *nos voisins*.

CHAUSSURE. Voyez CORDONNIER (Art du).

CHAUVE-SOURIS, *vespertilio*. L. Grand genre de mammifères carnassiers, qui compose, avec celui des *galéopithèques*, la famille des CHÉIROPTÈRES (*V.*). Les chauve-souris ont les bras, les avant-bras et les doigts excessivement allongés, et formant, avec la membrane qui en remplit les intervalles, de véritables ailes, autant et plus étendues en surface que celles des oiseaux; aussi leur vol est-il très haut et très rapide. Leurs muscles pectoraux ont une épaisseur proportionnée aux mouvements qu'ils doivent exécuter, et le sternum a, dans son milieu, une arête pour leur donner attache, comme celui des oiseaux. Leurs pieds de derrière sont faibles,

divisés en cinq doigts presque toujours égaux, et armés d'ongles tranchants et aigus. Leurs yeux sont excessivement petits; mais leurs oreilles sont souvent très grandes, et forment, avec leurs aîles, une énorme surface membraneuse, presque nue et tellement sensible, que les chauves-souris se dirigent dans tous les recoins de leur labyrinthe, même après qu'on leur a arraché les yeux, probablement par la seule diversité des impressions de l'air. Ce sont des animaux nocturnes qui, dans nos climats, passent l'hiver en léthargie. Ils se suspendent, pendant le jour, dans des lieux obscurs. Leur portée ordinaire est de deux petits qu'ils tiennent cramponnés à leurs mamelles, et dont la grosseur est considérable, à proportion de celle de la mère. Spalanzani parle des excellents pâtés de chauves-souris qu'on mange en Sicile; il est encore d'autres pays où on les regarde comme un met délicat. Ce genre présente des subdivisions très nombreuses; mais vu que le cadre dans lequel nous devons nous restreindre est très étroit, nous allons seulement énumérer ces divisions principales, et donner quelques détails sur les espèces qui s'y rattachent.

LES ROUSSETTES, *pteropus*, ont des incisives tranchantes à chaque mâchoire, et

des mâchelières à couronne plate ; aussi vivent-elles surtout de fruits , dont elles font un grand dégât ; elles savent cependant fort bien poursuivre les oiseaux et de petits quadrupèdes ; ce sont les plus grandes des chauves-souris ; elles paraissent se plaire beaucoup aux Indes-Orientales. Leur membrane est échancrée profondément entre leurs jambes ; elles n'ont point ou presque point de queue. Leur doigt index, de moitié plus court que le médius , porte une troisième phalange et une ongle qui manque dans les autres chauves-souris ; mais les doigts suivants n'ont chacun que deux phalanges. Leur museau est simple , leurs narines sont écartées , leurs oreilles médiocres , sans oreillons , et leur langue hérissée de piquants recourbés en arrière ; leur estomac est un sac très allongé et inégalement renflé. — Les trois espèces suivantes n'ont pas de queue.

La roussette noire , pterulus edulis , Geoffroy , d'un brun noirâtre , plus foncé en dessous. Des îles de la Sonde , des Moluques et de l'île Bourbon où elle se tient , le jour , suspendue en grand nombre aux arbres. On est obligé de garnir les fruits de filets pour les préserver de ses dévastations ; son cri est fort , et ressemble à celui de l'oie ; elle se prend au moyen d'un sac

qu'on lui tend au bout d'une perche. Les indigènes trouvent sa chair délicate ; mais elle déplaît aux Européens à cause de son odeur de musc.

La roussette ordinaire brune, ayant la face et les côtes du dos fauves, appartient aux îles de France et de Bourbon, où elle habite sur les arbres dans les forêts. On a comparé sa chair à celle du lièvre et de la perdrix.

La roussette à collier, d'un gris-brun, avec le cou rouge ; elle est des mêmes îles, où elle vit dans les arbres creux et les trous de rochers.

Les autres roussettes ont une petite queue ; ce sont : la *roussette d'Égypte*, laineuse et grise, vivant dans les souterrains ; une autre à *longue queue*, parce que cet organe est un peu plus long, et à demi engagé dans la membrane, habite l'archipel des Indes.

LES CÉPHALOTES diffèrent surtout des précédentes en ce que les membranes de leurs aîles, au lieu de se joindre aux flancs, se réunissent l'une à l'autre sur le milieu du dos, auquel elles adhèrent par une cloison verticale et longitudinale.

Toutes les autres espèces sont insectivores, et ont trois machelières de chaque côté, aux deux mâchoires. Ces machelières sont

hérissées de pointes coniques et pourvues d'un nombre variable de fausses molaires. Leur membrane s'étend toujours entre leurs deux jambes. Ce sont : LES MOLOSSES, à museau simple, à oreilles larges et courbes, naissant près de l'angle des lèvres, et s'unissant l'une à l'autre sur le museau, à oreillon court et non enveloppé par la conque. Leur queue occupe toute la longueur de leur membrane interfémorale, et s'étend le plus souvent au-delà.

LES NOCTILIONS, à museau court, renflé, fendu comme un double bec de lièvre, garni de verrues et de sillons bizarres, à oreilles séparées. Ils ont quatre incisives en haut et deux en bas; leur queue est courte et libre au-dessus de leur membrane interfémorale. L'espèce la plus connue est d'Amérique, de couleur fauve, uniforme; c'est le *vespertilio leporinus*.

LES PHYLLOSTOMES, dont le nombre régulier des incisives est de quatre à chaque mâchoire, et qui se distinguent, en outre, par la membrane en forme de feuille relevée en travers sur le bout de leur nez. Leur langue, qui peut s'allonger beaucoup, se termine par des papilles qui paraissent disposées pour former une organe de succion, et leurs lèvres ont aussi des tubercules arrangés symétriquement. Ce sont des ani-

maux d'Amérique, qui courent à terre mieux que les autres chauves-souris, et qui ont l'habitude de sucer le sang des animaux.

Le vampire, sans queue, à feuille ovale, creusée en entonnoir; brun-roux, grand comme une pie; de l'Amérique méridionale. On l'a accusé de faire périr les hommes et les animaux en les suçant; mais il se borne à faire de très petites plaies, qui peuvent quelquefois être envenimées par l'influence du climat.

Le fer de lance, ayant la feuille du nez en forme de lance, à bords entiers.

Le fer crénelé, ayant la feuille du nez en forme de fer de lance, dentelé au bord.

LES MÉGADERMES, qui ont sur le nez une feuille plus compliquée que les espèces précédentes, l'oreillon grand, le plus souvent fourchu, les conques des oreilles très amples, et se soudant l'une à l'autre sur le sommet de la tête, la langue et les lèvres lisses, la membrane interfémorale entière et sans queue : ils ont quatre incisives en bas; mais ils en manquent en haut, et leur os intermaxillaire reste cartilagineux. Tous appartiennent à l'ancien continent. Nous citerons : la *feuille* du Sénégal, à feuille du nez presque aussi grande que la tête. Le

sponce de tarnate, de l'archipel des Indes, enfin le *trèfle* de Java.

LES RHINOLOPHES, vulgairement nommés *fers à cheval*, qui ont le nez garni de membranes et de crêtes fort compliquées, couchées sur le chanfrein, et présentant en gros la figure d'un fer à cheval; leur queue est longue et placée dans la membrane interfémorale. Il y a deux espèces très communes en France, et découvertes par Daubenton : *le grand et le petit fer à cheval*, qui habitent les carrières, s'y tenant isolés, suspendus par les pieds, s'enveloppant de leurs aîles, de manière à ne laisser voir aucune autre partie de leur corps.

LES NYCTÈRES, dont le chanfrein est creusé d'une fosse longitudinale marquée même sur le crâne et bordée d'un repli de la peau qui la recouvre en partie. Leurs narines sont simples. Ils ont quatre incisives en haut, sans intervalles, et six en bas; leurs oreilles sont grandes, non réunies, et leur queue est comprise dans la membrane interfémorale. Ce sont des espèces d'Afrique. Daubenton en a décrit une sous le nom de *campagnol volant*.

LES RHINOPOMES ont sur le chanfrein une fosse moins marquée, les narines au bout du museau, et une petite lame au-dessus, présentant une espèce de boudoir; leurs

oreilles sont réunies, et leur queue dépasse de beaucoup la membrane. On en connaît un d'Égypte, où il se tient surtout dans les pyramides.

LES TAPHIENS ont au chanfrein une fossette arrondie; mais leurs narines n'ont point de lames relevées, leur tête est pyramidale, et on ne leur compte que deux incisives en haut, ils en manquent même souvent. Les mâles ont sous la gorge une cavité transversale. Un petit prolongement de la membrane de leurs ailes forme une espèce de poche près du carpe. M. Geoffroy en a découvert une espèce dans les catacombes d'Égypte.

LES MORMOPS ont quatre incisives à chaque mâchoire, les supérieures assez grandes, les inférieures trilobées; leur crâne est singulièrement élevé, comme une pyramide au-dessus du museau, et de chaque côté du nez est une lame triangulaire qui va rejoindre l'oreille.

Les CHAUVES-SOURIS COMMUNES ou *vespertilions* ont le museau sans feuille ni autre marque distinctive, les oreilles séparées, quatre incisives en haut et six en bas. Leur queue est comprise dans la membrane; c'est le sous-genre le plus nombreux de tous; on en trouve des espèces dans toutes les parties du monde. Nous en comptons

six ou sept en France, parmi lesquelles on remarque :

La *chauve-souris ordinaire*, à oreilles oblongues, de la longueur de la tête, à poil brun, marron dessous; les jeunes, gris cendré.

La *sérotine*, à ailes et oreilles noirâtres; couleur marron foncé, la femelle plus pâle. On la trouve sur le toit des églises et des édifices peu fréquentés.

La *noctule fauve*, à oreilles triangulaires, plus courtes que la tête, l'oreillon arrondi; un peu plus grande que la sérotine. Dans les creux des vieux arbres.

La *pipistrelle*, la plus petite de ce pays-ci, brune noirâtre, à oreilles triangulaires.

LES OREILLARDS, dont les oreilles, plus grandes que la tête, sont unies l'une à l'autre sur le crâne, comme dans les mégadermes. L'espèce vulgaire est ici encore plus commune que la chauve-souris; ses oreilles égalent presque son corps, aussi lui a-t-on donné le surnom d'*auritus*; elle habite les maisons, les cuisines, etc.

Enfin les naturalistes reconnaissent encore une division d'espèces appartenant à l'Amérique septentrionale; elles ont les oreilles médiocres et le museau simple des vespertilions; deux incisives seulement à

la mâchoire supérieure ; ce sont les NYCTI-
CÉES. J. L. NUMA.

CHAUX. La chaux (*calx*) est l'oxyde de calcium des chimistes ; elle est connue de toute antiquité ; c'est une des substances les plus répandues dans la nature, où on ne la trouve jamais pure, mais toujours à l'état de combinaison avec des acides, surtout l'acide carbonique. Elle est la base de toutes les montagnes calcaires, et forme le marbre, la craie, le spath calcaire, la pierre à chaux, les coquilles des mollusques, l'albâtre, le cristal d'Islande, le plâtre. Elle constitue également la base solide des os des animaux.

On prétend cependant qu'on l'a trouvée pure dans quelques volcans, dans une source à Savonnière, près de Tours, et dans le fond de la mer, sur les côtes de Marocco. Falconer rapporte en avoir trouvé dans les environs de Bath. On peut croire que ce sont probablement des feux souterrains qui ont chassé l'acide carbonique avec lequel ces chaux devaient être combinées ; car la chaux absorbe avec tant de rapidité cet acide, qu'il lui est impossible de rester pure au contact de l'air.

Pour obtenir la chaux pure, les chimistes calcinent le carbonate de chaux, ou

mieux du marbre, que les statuaires détachent de leurs blocs, des coquilles d'huîtres et de colimaçon, ou de la craie; les coquilles donnent aussi du sulfure de calcium, provenant du soufre des matières animales.

C'est ordinairement avec les pierres calcaires, formées de carbonate de chaux, qu'on fabrique la chaux en grand; c'est l'art des chauffourniers. Voici comment ils opèrent: on prend des fragments de pierres calcaires, qui ne soient ni trop petits, ni trop gros; on en remplit un grand fourneau vertical et cylindrique, que les chauffourniers désignent sous le nom de four à chaux. A la partie inférieure de ce fourneau, existe un dôme où l'on fait du feu avec du bois, des bruyères ou de la houille, suivant les localités. On entretient ce feu pendant plusieurs jours, en l'augmentant graduellement, jusqu'à faire rougir toute la masse; on laisse refroidir, et quand elle est assez froide pour être retirée sans qu'elle puisse brûler les ouvriers, on la renferme dans des tonneaux pour la priver du contact de l'air. On doit éviter de donner un trop haut degré de chaleur, parce que la pierre, contenant toujours un peu de silice ou d'autres terres, éprouverait une vitrification qui en changerait les propriétés; on dit alors vulgairement qu'elle est brûlée;

on reconnaît qu'elle est calcinée convenablement, quand elle ne fait plus effervescence avec les acides. On fait quelquefois, et dans quelques localités, des modifications, soit dans la construction du fourneau, soit dans le grillage de la pierre calcaire ; ainsi un grand nombre de chauffourniers construisent leur four avec les pierres calcaires elles-mêmes, et mêlent le combustible avec la substance qu'ils veulent calciner, en les arrangeant lits par lits alternativement. Il y a encore d'autres sortes de fours pour la cuisson de la pierre à chaux ; je veux parler des fours intermittents et des fours coulants.

La Société d'encouragement avait provoqué, il y a plusieurs années, des recherches sur les moyens de cuire la chaux avec économie et rapidité, en proposant un prix considérable. Son but a été atteint par MM. Deblinne et Donop, ingénieurs. La forme du four qui leur a paru la plus convenable, pour l'emploi de la tourbe comme combustible, est la même qu'on emploie en Prusse pour la calcination par le charbon de terre.

Fours intermittents. Le plus souvent, les chauffourniers creusent un trou circulaire irrégulier dans les flancs d'une butte, et en tapissent les parois avec une maçon-

nerie en pierres , posées à sec , recouvertes d'un mortier de terre , ou , ce qui vaut beaucoup mieux , d'un mur en briques réfractaires. Cette ouverture a une forme ovoïdale ; ils y amoncèlent la pierre en forme de voûte au-dessus du foyer , en laissant des interstices ; mais ce moyen est mauvais sous le rapport de l'économie du combustible , de la quantité et de la qualité des produits.

La forme des fours actuellement employés comme les plus économiques , est celle d'un ovoïde , muni d'un conduit pour l'air , d'une porte pour retirer la chaux cuite , d'une grille en fer , servant de support au combustible , et d'une porte pour l'introduire. Quand on a rempli convenablement le four , en ayant soin de laisser des intervalles pour donner passage à la flamme , on entretient sur la grille un feu étouffé , pour enfermer la pierre , qui , si on poussait trop rapidement l'opération , se fendillerait , pourrait s'affaisser , et empêcher le passage de la flamme ; on augmente graduellement le feu , et l'on continue la calcination jusqu'à ce que l'affaissement soit à un sixième de la masse totale , et que la flamme passe au-dessus des pierres calcaires presque sans fumée ; on diminue alors le feu graduellement. Il faut évi-

ter avec soin qu'un courant d'air froid vienne noircir les pierres déjà rougie, car toute la fournée pourrait être perdue; et pour l'éviter, il faut entretenir toujours un feu égal.

Il faut, dans ces fours, deux volumes de tourbe pour un de chaux. Ils ne sont pas sans inconvénients.

On se sert près de Paris, en Belgique, dans le pays de Liège, en Angleterre, de fours continus ou coulants, dont les parois intérieures ont la forme d'un cône tronqué renversé, que l'on charge par lits alternatifs de quatre parties de pierre à chaux en volume, et d'une de charbon de terre. On commence le feu avec quelques fagots que l'on jette dans le four. Une grande diminution dans la fumée indique la fin de la calcination; on extrait environ les deux tiers de la fournée, puis l'on ajoute sur la partie supérieure et par lits, une quantité correspondante de pierre et de charbon, et l'on continue ainsi indéfiniment. La dimension du four règle la quantité de produits que l'on obtient, plus ils sont hauts et mieux ils marchent. Il faut toujours que leur hauteur soit double du diamètre du gueulard.

Les fours belges donnent une plus grande quantité de chaux, parce qu'on en retire la

chaux par huit ouvertures que l'on a pratiquées à la partie inférieure ; de plus , ces fours sont d'une dimension très vaste , et sont chargés continuellement. Quand la demande cesse , on ferme les ouvreaux ; on recouvre le haut avec des pierres et de l'argile , et la masse reste incandescente pendant plus de huit jours. Il suffit d'ouvrir les ouvertures pour remettre l'opération en train.

Ce dernier genre de fourneau est loin d'être aussi bon que le précédent , parce qu'il ne donne pas un produit exactement cuit dans toutes ses parties ; il a cependant sur les fours intermittents l'avantage de ne faire perdre que très peu de combustible , puisque le four à chaux est constamment rempli de pierres calcaires qui sont continuellement attaquées par le feu.

La meilleure pierre à chaux est d'un gris bleuâtre , sonore et dure , conservant sa forme et sa dureté après sa calcination.

La chaux qui se divise le plus promptement dans l'eau , qui produit le plus de chaleur , qui , arrosée d'un peu d'eau , tombe en poudre fine , et qui se dissout entièrement , sans effervescence , dans un acide , doit être regardée comme bonne à la construction , à la fabrication du mortier.

La chaux pure est blanche, caustique, cristallisable, en hexaèdre, douée d'une réaction alcaline très puissante. Sa pesanteur spécifique est de 2,3. Elle est facile à pulvériser. Sa saveur est caustique et urineuse; elle détruit promptement les matières molles animales; c'est pour cela qu'on l'emploie dans certaines inhumations pour désorganiser rapidement les cadavres. Elle est infusible au feu le plus violent; mais si elle est mélangée avec de la silice ou de l'alumine, elle se vitrifie.

La chaux n'a pas d'odeur; mais elle en développe une particulière pendant son extinction. On éteint la chaux en versant dessus peu à peu la moitié environ de son poids d'eau; on entend un sifflement; la chaux se fendille, augmente de volume, et dégage une grande quantité de chaleur: une partie de l'eau reste absorbée, l'autre s'évapore.

Dans cette opération, la chaleur est si forte que l'on peut quelquefois allumer des corps combustibles, en les mettant en contact avec la chaux. Dans l'obscurité, il y a quelquefois dégagement de lumière. J'ai été témoin de ce phénomène une seule fois. La chaux s'éteint à l'air plus lentement, et en absorbant l'acide carbonique, la calcination peut lui redonner ses propriétés

primitives. Quand on emploie beaucoup d'eau pour éteindre la chaux, elle se délaie et forme ce qu'on nomme un lait de chaux, qu'on emploie dans les arts, à badigeonner les bâtiments et à fabriquer des mortiers et ciments; il sert aussi dans quelques préparations chimiques. On l'emploie avec succès pour la conservation des œufs; pour cela, on les choisit bien frais, et on les met dans un lait de chaux; on les conserve ainsi jusqu'à six mois.

La chaux est un peu soluble dans l'eau. Kirwan a trouvé qu'il faut 680 parties d'eau à 15 degrés pour dissoudre 1 partie de chaux.

On prétend que l'excellence de la chaux des anciens Romains ne consistait que dans l'emploi de cette chaux, longtemps éteinte par de l'eau très pure, avant qu'on en fit usage; mais aussi un tel ciment ne peut convenir pour les édifices que l'on construit dans l'eau; il ya même des cas où il ne faut éteindre la chaux qu'au moment de s'en servir; il serait cependant à désirer que quelqu'un fit des essais sur de la chaux éteinte depuis trois ans au moins.

Dans plusieurs contrées des Indes, on fait de la chaux avec des coquilles ou des madrépores; il en est de même dans les

lieux où l'on peut en faire de grands amas. Quand la pêche des huîtres cesse, dans les chaleurs, on la continue dans certains pays, pour les écailles, dont on fait de la chaux, qu'on emploie à blanchir le fil et les toiles. Cette chaux peut être très bonne à cet usage et aux gros ouvrages de maçonnerie; mais l'expérience prouve qu'elle ne vaut rien pour badigeonner les murs et qu'elle s'écaille.

La chaux que l'on obtient par la calcination en grand n'est pas identiquement la même; elle varie suivant les substances que contiennent les pierres à chaux naturelles; elles renferment souvent du carbonate de magnésie, de manganèse, de fer ou de l'argile, et la présence de ces corps altère les propriétés de la chaux d'une manière quelquefois très utile. Quelquefois, la chaux a la propriété de se durcir dans l'eau; d'autres fois, elle conserve son état primitif d'agrégation, et ne se durcit pas. Ces dernières sont les chaux aériennes, et les premières, les chaux hydrauliques.

Parmi les chaux aériennes, il y a la chaux grasse et la chaux maigre, qui contient beaucoup de magnésie. Il y a deux sortes de chaux hydrauliques, l'une supérieure, nommée ciment romain, et l'autre infé-

rieure. La chaux supérieure acquiert dans l'eau ou hors de l'eau, au bout de très peu de temps, une dureté considérable.

Nous allons indiquer quelles sont les variétés de calcaires principaux qui donnent ces diverses chaux :

1° Calcaire d'eau douce de Château-Landon, près de Nemours, donne de la chaux très grasse ;

2° Calcaire de Saint-Jacques, chaux très grasse ;

3° Calcaire grossier de Paris, chaux très grasse ;

4° Calcaire de Lagueux (Ain), chaux grasse employée à Lyon ;

5° Calcaire d'eau douce de Vichy (Allier), chaux bonne, peu grasse ;

6° Calcaire des environs de Paris, chaux maigre, non hydraulique ;

7° Calcaire de Villefranche (Aveyron), chaux maigre, non hydraulique.

En général, les chaux maigres s'échauffent moins, augmentent moins de volume, et donnent une pâte courte et peu liante, quand on les délite avec l'eau.

Calcaires donnant des chaux moyennement hydrauliques.

1° Calcaire de Vougy (Loire), entre Roanne et Chaulieu.

- 2° Calcaire de Saint-Germain (Ain);
- 3° Calcaire de Chaunay, près de Mâcon;
- 4° Calcaire de Digne (Jura).

Calcaires donnant des chaux très hydrauliques.

- 1° Calcaire secondaire de Nismes (Gard);
- 2° Chaux de Lezoux (Puy-de-Dôme);
- 3° Calcaire secondaire de Metz (Moselle);
- 4° Calcaire marneux de Sénonches, près de Dreux (Eure et Loire).

Ce dernier calcaire est très renommé.

La chaux est employée à faire des mortiers et ciments. Nous nous étendrons davantage sur les chaux grasses, maigres et hydrauliques aux mots *mortier*, *ciment* (Voyez). C. FAVROT.

CHEF, *s. m.* Ce mot dérivé du latin *caput*, tête, ou plutôt, suivant Nicot, du grec *κεφ*, radical de *κεφαλη*, tête, a perdu, comme une foule d'autres mots, quelques-unes de ses anciennes acceptions, en même temps qu'il en a acquis de nouvelles. Autrefois il signifiait tête; mais on ne dit plus guère, dans ce sens, que : *le chef de saint Jean Baptiste*; *agir de son chef*; à moins toutefois que ce ne soit dans le style familier :

Son chef branlant, pelé jusqu'à la nuque.

Las ! tout poète a le *chef* à l'envers.

On appelait aussi *chef* la pièce qui surmontait l'*écu* dans les armoiries, et qui représentait ordinairement un casque ou heaume, et quelquefois une coiffure plus pacifique et plus sainte. Le mot *chef* ne tarda pas à s'appliquer à tout homme qui exerce une autorité, une surveillance, une prééminence quelconque. On eut alors des *chefs-de-ville*, magistrats, quelquefois civils, plus souvent militaires, dont les attributions sont un peu oubliées, et dont le titre, remplacé par ceux de capitaine, de lieutenant de police, etc., est devenu un nom patronymique (Chedeville). Nous avons maintenant le *chef* de l'état, les *chefs* de l'armée, de la magistrature, des *chefs* de voleurs, de complot, de parti, de secte, d'école, d'institution, de bureau, de file, de peloton, d'emploi (théâtre), de musique, d'orchestre, de cuisine, c'est à ce dernier que le nom semble appartenir par excellence : quand on dit simplement *le chef*, c'est de lui qu'il est question.

Chef signifie aussi *point capital* : l'accusation roule sur plusieurs *chefs* ; criminel de lèse-majesté au premier *chef*. On l'emploie en chirurgie pour désigner l'ex-

trémité libre d'une bande, dont le corps se nomme *globe*, quand il est roulé sur lui-même *bandage à dix-huit chefs*, à *chefs séparés*, etc.

Combiné avec d'autres mots, comme dans *chef-lieu*, *chef-d'œuvre*, il indique toujours une idée de supériorité. Ses principaux dérivés sont *chevet* (de lit et d'église), *cheveitre* (bandage ou lien de tête), *enchevêtrer*, etc. C.... N.

CHEIROMYS (mamm.) *Voyez* ÉCU-REUIL.

CHÉIROPTÈRES (zoologie). Ce mot, composé de deux mots grecs qui signifient *main*, *ailes*, sert à désigner la première famille des animaux carnassiers. Les chéiroptères, en effet, se rapprochent des quadrumanes, et offrent pour caractère distinctif, un repli de la peau qui prend aux côtés du cou, s'étend entre leurs quatre pieds et leurs doigts, les soutient dans l'air, et permet même de voler à ceux qui ont les mains assez développées pour cela. On les a réunis en deux genres : les CHAUVESOURIS et les GALÉOPITHÈQUES (*Voyez* ces deux mots). J. H. NUMA.

CHÉLIDOINE (botan.), *chelidonium majus*; *éclaire*, *grande éclaire*, *herbe de l'hirondelle*. C'est une plante vivace, de la famille des papavéracées, qui croît dans

toute l'Europe, au milieu des décombres, le long des vieux murs, etc.

Caractères botaniques. Tige cylindrique, rameuse, haute de deux pieds; feuilles pinnatifides, lobées et dentées; suc de la plante, d'un jaune orangé; fleurs jaunes, calice disépale; corolle tétrapétale; étamines indéterminées; fruit siliquiforme, uniloculaire, bivalve, surmonté d'un stigmate bilobé, sessile; graines couronnées d'une arille.

Propriétés et usages. Administré à haute dose, le suc de chélidoine est un poison irritant très énergique, qui produit les mêmes symptômes, et réclame les mêmes soins que les poisons irritants (*Voyez l'article Poisons*).

Administrée à petites doses, la chélidoine s'est fait connaître, par ses succès, dès la plus haute antiquité. Les grecs la nommaient *χελιδονιον*, de *κελιδων*, hirondelle, soit parce que cette plante porte des fleurs durant tout le séjour des hirondelles dans nos climats, soit parce qu'on croyait que ces oiseaux rendaient la vue à leurs petits avec le suc de cette plante. Toutes les classes du peuple grecs'en servaient avec avantage contre les maladies des yeux, contre les dartres et les vieux ulcères.

Les Romains la nommaient *chelidonium*,

et s'en servaient dans les mêmes cas. Après la conquête de la Germanie, des Gaules et de l'Hispanie, ils ont fait connaître aux habitants de ces contrées, les propriétés de leur *chelidonium*, qui paraît y avoir obtenu des résultats si surprenants qu'on l'a nommée *éclaire*, *grande éclaire*, c'est-à-dire qui rend la clarté de la vue.

Outre les maladies des yeux, son application extérieure a combattu avec succès les vieux ulcères, les dartres rebelles, les verrues, les cors, les durillons, etc. Les tiges et les feuilles de chélidoine, appliquées sous la plante des pieds d'une femme, atteinte d'aménorrhée, rappellent les règles en vingt-quatre heures, pendant qu'elle peut se livrer à ses occupations journalières.

Prise à l'intérieur, cette plante est regardée comme un stimulant énergique. Elle agit à la manière des éméto-cathartiques. Elle paraît avoir réussi dans les cas d'ictère, d'obstruction du foie, d'ascites, de fièvres intermittentes invétérées, etc. (Boërhaave). Ses propriétés anti-scrofuleuses et anti-syphilitiques sont mises hors de doute par les expériences des docteurs Wendt et Schallern.

Mode d'administration. — *Suc de chélidoine* : une cuillerée à café dans un verre

d'eau sucrée, une ou deux fois par jour. *Décoction* : deux gros à demi-once de sa racine dans vingt onces d'eau. *Collyre* : suc de chélidoine, demi-once, eau distillée de mélisse et de mellilot, six onces, contre les ophthalmies chroniques.

Propriétés vétérinaires. Les feuilles et les tiges de la chélidoine, hachées et appliquées sur les plaies des chevaux, les guérissent très promptement.

La toux, la pousse, les tranchées, les embarras intestinaux, les constipations opiniâtres des animaux domestiques, ont été avantageusement combattues, par demi-once de poudre de racine de chélidoine, mélangée avec du son, ou par une once de racine de chélidoine, infusée dans huit onces de vinaigre étendu de son poids d'eau. Le docteur REY.

CHÉLONIENS, du grec *χελωνη*, tortue. On désigne sous ce nom le premier ordre de la classe des reptiles. Comme le nom de chélonien est moins répandu que celui de TORTUE (*V.*), nous renvoyons à ce dernier mot la description des animaux qui composent cet ordre, et qui, par leur conformation générale, sont placés entre les oiseaux les plus aquatiques et les crocodilles.

N.

CHEMIN, en latin *via*; portion de ter-

rain servant aux communications, dans l'intérieur d'un pays, entre des villes et des contrées, et consacré au passage des hommes, des chevaux et des voitures. Les chemins forment une des branches les plus importantes de l'administration d'un pays, et l'on peut juger de son degré de civilisation par l'état de ses chemins. Les Romains considéraient les moyens de communication comme les éléments de la force et du bonheur publics; il suffit de se rappeler les *voies romaines*. — Dans les premiers temps de la monarchie française, les chemins étaient laissés à eux-mêmes, et n'étaient soumis à aucun soin ni entretien; on voit même, au quinzième et au seizième siècle, que, vu l'état des chemins, un voyage de quelques lieux était une entreprise de la plus haute importance, et offrait souvent les plus grands dangers. Sous le règne de Philippe-Auguste, Paris eut, pour la première fois, des rues et des chemins praticables. Henri IV, en 1599, créa un *grand voyer*, officier chargé exclusivement de la police des chemins. Louis XIII établit à son tour un grand nombre d'ingénieurs et d'inspecteurs des chemins. Depuis cette époque, le soin apporté à l'entretien des chemins et routes n'a fait qu'augmenter et se perfectionner, et cependant, de nos

jours encore, il n'y a guère en France que les grandes routes ou chemins de première classe qui soient réparés et entretenus avec quelque attention, les autres sont entièrement abandonnés à eux-mêmes ; la plupart des communes et villages manque absolument de moyens de communication ; car quelques heures de pluie suffisent pour rendre impraticables les chemins nommés *communaux*. Sans doute la cause de ce mal provient de ce qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de rendre un chemin bon, sans trop de frais ; il n'y a que le pavage qui est très coûteux et très difficile à entretenir. On divise les chemins en grandes routes, ou chemins de première classe, en chemins vicinaux, servant à la communication des villages, et en chemins d'exploitation ou d'utilité particulière. On peut donc les diviser naturellement en chemins d'utilité publique, et en chemins d'utilité privée. Le vice qui est dans notre législation actuelle, c'est qu'ordinairement on ne sait comment distinguer si un chemin est public ou s'il ne l'est pas. Ces contestations, portées devant les tribunaux, étaient toujours très difficiles à résoudre, et mettaient les juges dans le plus grand embarras. On a voulu, depuis quelques années, mettre un terme à toutes les discussions qui s'élevaient à ce sujet dans les campagnes, et

l'on a posé en principe que l'autorité administrative avait seule le droit de déclarer qu'un chemin est public ou qu'il ne l'est pas. Ainsi lorsqu'une fois le caractère d'un chemin est bien tracé, et que l'on sait s'il est chemin public ou chemin privé, l'application des principes devient facile. Pour les chemins privés, c'est au propriétaire de les disposer comme il le jugera convenable pour sa commodité. Les grandes routes, ou routes royales, se divisent en trois classes. Dans la première, elles doivent avoir trente-six pieds, dans la deuxième, vingt-quatre, et dans la troisième, dix-huit. La largeur des autres chemins est de six à douze pieds. Les dépenses relatives au soin et à l'entretien des chemins sont réparties entre l'état, les départements et les communes, quelquefois aussi entre les particuliers. Parmi les chemins dont nous devons faire mention, n'oublions pas les *chemins de halage*, pour le service des fleuves et rivières navigables. Il n'y a aucune disposition légale faite en faveur des chemins de halage, il n'existe, à leur sujet, que d'anciennes ordonnances, remontant à l'année 1669, et qui ne sont plus observées. — Le mot chemin a donné naissance à un assez grand nombre de locutions. On dit le chemin de la vertu, du vice; le chemin des dignités, des honneurs. Il y avait

autrefois le verbe *cheminer*, qui voulait dire *poursuivre son chemin*. La Fontaine dit, dans une de ses fables :

Deux mulets cheminaient , etc.

De même, lorsqu'un homme est devenu riche, a réussi dans ses entreprises, on dit : *Il a bien fait son chemin*.

CHEMINÉE (en grec *καμινος*). Il est probable que les nations de l'antiquité ignoraient l'usage des cheminées; elles faisaient du feu et cuisaient leurs aliments dans des espaces surmontés d'un toit au milieu duquel ils ménageaient un trou par où sortait la fumée, comme font encore les peuples de l'Amérique méridionale. Quand un riche romain voulait tempérer le froid de son appartement, il y faisait porter des réchauds; Julien, depuis empereur, dit que pendant un hiver rigoureux qu'il passait à Paris, il fut asphyxié par les vapeurs d'un brasier qu'on avait placé dans sa chambre à coucher. En Orient, à Constantinople, par exemple, on se chauffe de la même manière : au-dessous d'une table ronde, couverte d'un tapis pendant tout autour, on place un brasier qui chauffe toute la société assise à la table : ce chauffoir s'appelle *tandour*.

Tout porte à croire que les cheminées

sont d'invention moderne, et que la première idée en est venue aux peuples du nord, qui, obligés de se tenir pendant une bonne partie de l'année dans des habitations fermées, ont été forcés, par l'incommodité de la fumée, de lui livrer une issue disposée de façon que la pluie put tomber dans le foyer sans incommoder les personnes assises autour. La construction de toute cheminée est basée sur le principe que deux colonnes d'air de même hauteur ne se font plus équilibre, quand l'une d'elles devient plus chaude que l'autre, d'où il suit que la plus froide doit soulever la plus chaude. Au mot *maison* (Voyez) nous donnerons quelques notions sur les principales règles qui doivent présider à la construction des cheminées en général.

Chacun sait que beaucoup de cheminées, surmontées d'un tuyau, ne sont pas exemptes des inconvénients de la fumée, aussi et même avant Cardan a-t-on imaginé, une foule de moyens pour empêcher les cheminées de fumer; peu de ces procédés sont dignes de quelque éloge. Nous citerons le tuyau fumivore de Dâlème, inventé dans le XVII^e siècle. Dans cet appareil, la fumée se brûle en traversant le combustible, pour gagner le tuyau ascendant. Les fumistes ont dirigé toutes

les forces de leur génie, vers l'orifice supérieur des tuyaux de cheminées; ils l'ont modifié de tant de façons qu'un volume accompagné de figures suffirait à peine pour en donner une idée. HENRION.

CHÊNE (Agriculture.) *quercus*. Ce genre qui fait partie de la *Monœcie polyandrie* de Linné, de la famille des *Amentacées* de Jussieu, ou de celles des *Cupulifères* de Richard, a pour caractères principaux : des fleurs monoïques incomplètes et sans pétales; un fruit appelé *gland*, espèce de capsule ou de coque enchâssée à sa base dans une coupe ou *cupule* hémisphérique; cette coque est indéhiscente, monosperme, c'est-à-dire, contenant une seule amande partagée en deux lobes. Les fleurs mâles, en chatons axillaires, ont un calice monophylle, quatre ou cinq fides; quatre à dix étamines à filaments très courts; des anthères larges et jumelles. Les fleurs femelles ont un calice très petit à six dents aiguës, appliqué à la base du style. Ovaire à trois loges confuses; un style court; trois, quatre, ou cinq stigmates sillonnés ou réfléchis. Ce genre a quelques rapports avec le châtaignier et le noisetier; il comprend de grands arbres et des arbrisseaux indigènes, ou exotiques; à feuilles simples et alternes, ordinairement découpées.

On distingue aujourd'hui plus de cent espèces de chênes, presque toutes d'une grande importance pour les pays où elles croissent, par la variété et l'abondance de leurs produits. Le tan, le liège, le quercitron, la noix de galle, le kermès, les glands doux, sont d'un emploi journalier dans les arts et l'économie domestique; on connaît l'excellente qualité du bois de chêne, pour les constructions civiles et navales, pour la menuiserie, la tonnellerie, le chauffage, etc, Partout la culture du chêne est regardée comme une source de richesses agricoles, et presque partout malheureusement elle est mal dirigée, ou abandonnée à la routine et au hasard. — On a établi dans ce grand genre, des coupes plus ou moins naturelles, fondées sur la forme des feuilles, sur leur persistance ou leur caducité, etc. Néanmoins la détermination des espèces n'est pas toujours facile, à cause de la disposition des feuilles à varier de forme, non seulement selon les terrains et les expositions, mais encore sur le même arbre et dans la même année. La distinction des chênes à feuilles caduques et à feuilles persistantes n'est pas rigoureusement exacte, puisque certaines espèces rangées dans la première division ne se dépouillent de leurs feuilles qu'a-

près l'hiver, ou même les conservent deux ans, tandis que des *chênes verts* perdent les leurs au printemps. Dans la nomenclature succincte des principales espèces, nous suivrons l'ordre généralement adopté : nous indiquerons d'abord celles qui croissent en France, et parmi les espèces exotiques, celles qui se recommandent davantage par leurs produits, ou que la beauté de leur port et l'élégance de leur feuillage font rechercher pour l'ornement des jardins paysagés, des parcs, des avenues, etc.

CHENE COMMUN, blanc, à grappe, *Quercus pedunculata*, Linn., dont les fruits sont suspendus à de longs pédoncules. C'est l'espèce la plus répandue ; on la trouve principalement dans les bois, et dans les bons fonds humides, où elle parvient à la hauteur de quatre-vingt à cent pieds sur trois ou quatre de diamètre. Son bois a beaucoup d'aubier ; c'est le plus droit et celui qui se fend le mieux ; il est très recherché des constructeurs de vaisseaux, des charpentiers, des menuisiers, des fabricants de merrein, d'essentes, de lattes, etc. ; sec, il pèse cinquante livres par pied cube. C'est le *quercus* des anciens.

CHÊNE ROUVRE, rouvre à glands sessiles, *Q. robur*, L., croît le plus souvent dans les fonds arides, sablonneux ou grave-

leux ; il est commun au bois de Boulogne près de Paris. Ses rameaux s'étendent plus que ceux du précédent ; son tronc s'élève moins , quoiqu'il acquierre quelquefois un diamètre plus considérable. Son bois a peu d'aubier , est très dur et presque incorruptible ; il se fend difficilement , et pèse sec , soixante dix livres par pied cube. C'est le *robur* des anciens ; il a beaucoup de variétés.

CHÊNE TAUZIN, *Q. toza*, Bosc, dont certaines variétés se rapprochent du précédent ; il a la propriété de pousser des rejetons de sa racine et de se multiplier par cette voie. Son bois , très noueux , se tourmente beaucoup et n'est pas employé pour la fente ; il pèse sec , soixante livres par pied cube ; l'écorce est très estimée des tanneurs.

CHÊNE PYRAMIDAL, chêne-cyprès , ou de Pyrénées, *Q. fastigiata*, Wild., est très remarquable par la disposition de ses rameaux , qui le fait rechercher pour l'ornement des jardins ; on tire ses graines de Dax , où , dit-on , il a été apporté de la Basse-Navarre. — CHÊNE-OSIER, *Q. viminalis*, Bosc, se distingue par la disposition traînante de ses rameaux ; il s'élève peu. Ses pousses de deux ou trois ans s'emploient , dans les départements de l'est , aux gros ouvrages de vannerie. Ces cinq

premières espèces de chênes se rapprochent par un si grand nombre de variétés intermédiaires, qu'on les a longtemps regardées comme ne formant qu'une seule espèce. — Nous citerons encore le Chêne de l'Apennin, *Q. apennina*, Lamarck, souvent confondu avec une variété de la seconde espèce sous le nom de *chêne à trochet* : il ne perd ses feuilles qu'au printemps, ce qui l'a fait nommer *chêne hivernal*, aux environs de Lyon. Son bois est presque aussi dur que celui de l'yeuse, mais il n'a pas été suffisamment étudié. — On trouve encore dans les forêts de l'est de la France, le Chêne de Bourgogne, *Q. crinita*, Lam., dont le bois paraît de très bonne qualité, mais n'est pas encore bien connu ; le Chêne d'Autriche, *Q. cerris*, L., qui diffère très peu du précédent, etc. Dans la division des chênes verts, nous devons mentionner :

CHÊNE-VERT, yeuse, *Q. Ilex*, L., dont il existe une foule de variétés à feuilles très grandes ou très petites, entières ou dentées, velues ou glabres en dessous ; à fruits très gros, ou très petits, etc. On trouve le chêne vert presque toujours isolé au milieu des buissons, sur les côteaux ou dans les plaines arides ; rarement en futaie. Il croît très lentement, ce n'est qu'après plusieurs siècles qu'on en tire des grumes de sept à

huit pouces de diamètre ; une fois coupé, il ne repousse qu'en buissons, et ne peut être assujetti à une exploitation régulière. La persistance de ses feuilles d'un vert sombre et la forme de sa tête, le font rechercher comme arbre d'ornement ; il ne s'élève qu'à quarante pieds. Son bois est très dur, et pèse, sec, soixante dix livres par pied cube ; le

CHÊNE LIÈGE, *Q. suber*, L., croît isolé, comme le précédent et s'élève à la même hauteur ; on a remarqué qu'il devient de plus en plus rare en France depuis un siècle. Son bois est très dur ; sa croissance très lente ; à cent ans, il est à peine de la grosseur du bras. Son écorce, qui doit son épaisseur à l'accroissement du tissu cellulaire, tombe naturellement tous les sept à huit ans ; ce n'est qu'après cet intervalle qu'on fend l'écorce en long sans entamer le *liber*. Communément on commence cette opération quand l'arbre a vingt ou vingt-cinq ans ; mais alors l'écorce n'est bonne qu'à tanner ou à brûler, il faut attendre la deuxième ou troisième récolte, pour pouvoir en faire des bouchons, et ce n'est guère qu'à cent ans qu'elle a toute l'épaisseur et l'homogénéité requise. Quand l'écorce est enlevée, on l'expose par le côté interne à l'action du feu, qui l'assouplit et

permet de l'étendre sur le sol , où on la charge de pierres pour la redresser , et en former des planches. Les qualités du bon liège , sont d'être épais au moins de quinze lignes , rougeâtre , souple , élastique , ni ligneux , ni poreux ; le jaune , et le blanc ne sont pas estimés. — Les glands du liège sont doux et excellents pour les porcs. Il est encore plus sensible aux froids que l'yeuse ; aux environs de Paris , où il croît difficilement en pleine terre , il faut l'empailler l'hiver.

Parmi les chênes d'Europe , cultivés en France avec plus ou moins de succès , nous mentionnerons ; le Chêne au Kermès , *Q. coccifera*, L. , qui croît en touffe , et ne s'élève guère à plus de quatre pieds. Sur lui vit le Kermès , espèce de cochenille , *coccus* , qui avant la découverte de l'Amérique , fournissait la couleur écarlate , qu'on retire aujourd'hui à moins de frais et en plus grande quantité de la cochenille du nopal. Le Chêne faux kermès , *Q. pseudo-coccifera*, Desf. , originaire de Barbarie , se trouve , comme le précédent avec lequel il a du rapport , dans les jardins botaniques , où on les tient en pots , pour rentrer l'hiver en orangerie. — On cultive encore les Chênes de Gibtaltar ou faux-liège , *Q. hispanica*, Lamarck. — à feuilles d'égy-

lops, *Q. ægylopiifolia*, Lamarck, des îles Baléares. — les *Quercus exoniana*, Bosc, *faginea* et *Turneri*, Lamarck, tous d'Espagne. *Q. Ballota*, Desfont., très rapproché de l'yeuse, mais à glands doux, très comestibles, comme ceux du *Q. esculus*, Linn., du *Q. rotundifolia*, Lamarck, etc.

Parmi les chênes du Levant, nous ne devons point passer sous silence : le Vélanède, *Q. ægylops*, Lamarck. L'importance de ses cupules dans la teinture, doit faire désirer qu'on le multiplie dans le midi de la France. — le Chêne à la galle, *Q. infectoria*, Oliv., sur lequel on recueille la noix de galle du commerce; peut-être pourrait-on le naturaliser, ainsi que l'insecte (*diplolepis*, Oliv.) qui forme sa galle, dans nos départements méridionaux.

On cultive dans les écoles de botanique, ou dans les pépinières marchandes, la plupart des espèces des Etats-unis; les principales sont : — Le Chêne blanc, *Q. alba*, L., qui s'élève à quatre-vingt pieds, et a le bois moins pesant, mais plus tenace et plus élastique que celui de notre chêne commun. Il ne craint pas les gelées du climat de Paris. — le Chêne des marais, *Q. palustris*, Mich. (*Q. Prinus*, Linn.), ou à feuilles de châtaignier; arbre superbe, qui croît très rapidement, et devient aussi grand

que le précédent ; il a le bois trop poreux, pour qu'on en puisse faire des douves. Il supporte bien les hivers de Paris, ainsi que les suivants : Chêne noir, quercitron, *Q. tinctoria*, Mich., très belle espèce de quatre-vingt-dix pieds de hauteur ; son écorce, très amère, donne une couleur jaune qui s'applique solidement sur la laine, la soie, le papier ; cette écorce n'est pas moins recherché pour le tannage des cuirs ; le quercitron peut devenir une acquisition importante pour nos teintures.

Chêne acuminé, *Q. acuminata*, Mich., a ses feuilles encore plus semblables à celles du châtaignier que le *palustris* : il s'élève à soixante pieds. — Ch. de montagne, *Q. monticola*, Mich., fournit de bon bois de chauffage. — Chincapin, *Q. pumila*, Mich., n'a pas plus de deux à trois pieds de hauteur, mais fournit une immense quantité de glands. — Chêne rouge, *Q. rubra*, Linn., de quatre-vingt pieds : recherché pour les plantations d'ornement, les parcs, les avenues ; bois très médiocre, et trop poreux pour retenir les liquides. — Ch. écarlate, *Q. coccinea*, Lam., ne se distingue guère du précédent, tant que ses feuilles sont vertes ; mais quand elles sont devenues rouges, on les reconnaît à leur teinte plus vive, et d'un effet magnifique en automne.

— Ch. toujours vert, *Q. virens*, Mich., développe, à quinze pieds de terre, de trois à six grosses branches qui se recourbent jusqu'à terre à leur extrémité, et forment ainsi un demi-globe, quelquefois de cent pieds de diamètre. Cette belle espèce, dont les glands sont fort doux, et le bois très estimé pour la marine, ne résiste pas aux froids du climat de Paris, mais pourrait s'acclimater dans les landes de Bordeaux. Nous ne ferons que nommer les chênes à feuilles de saule. *Q. phellos*, Linn., de soixante pieds; — de Catesby, *Q. Catesbæi*, Mich., petit, mais très élégant; — de Banister, *Q. Banisteri*, Mich., arbrisseau propre à des remises pour le gibier, etc.

Culture. — Les fruits du chêne, ou glands, varient comme les autres parties de l'arbre : dans la même forêt, on en voit de très gros et de très petits, de très courts et de très allongés, de pâles et de colorés, d'isolés et de réunis sur le même point d'attache, de doux et d'acéres, etc. Quelques-uns mûrissent dans le cours d'un été; d'autres ont besoin de rester deux ans sur l'arbre, comme dans les espèces qui conservent leurs feuilles l'hiver. Ceux des *Q. pedunculata* et *robur* ne sont mangeables qu'après avoir été bouillis dans une

lessive alcaline ; il est probable que les anciens habitants de la Grèce mangeaient les glands doux du *Q. esculus*, comme les Espagnols mangent ceux des *Querc. rotundifolia*, *Turneri hispanica*, *ægylopiifolia*, *faginea*, etc., soit crus, soit cuits sous la cendre ou dans l'eau, et néanmoins toujours inférieurs en bonté à la châtaigne.

On a calculé que dans les années favorables la quantité de glands existant sur un arbre adulte, suffirait pour planter un arpent ; et que cinquante arpents pourraient être plantés avec les fruits d'un seul chêne de six cents ans. Mais, de ces milliers de glands, les uns périssent par les attaques des insectes, les autres servent de nourriture à divers quadrupèdes, aux bestiaux, aux oiseaux, etc. Beaucoup pourrissent par les pluies, ou perdent leur faculté germinative, par l'effet des sécheresses ; un plus grand nombre encore reste à la surface du sol sans pouvoir se développer complètement, faute de circonstances favorables. Dans certains cantons, les cultivateurs utilisent une grande partie des glands qui seraient ainsi perdus, en les employant à la nourriture des porcs, des oies, des dindons, dont ils améliorent beaucoup la chair. On appelle *glandée* l'opération de ramasser les glands, ou de conduire dans

les bois des animaux qui mangent ces fruits sur place. Pour conserver les glands pendant quelques mois, on les met en tas dans un lieu frais, et on les couvre de paille, de feuilles sèches, etc.; une méthode plus sûre, c'est de les mettre à stratifier dans de la terre qui ne soit ni trop sèche; ni trop humide, jusqu'en avril, époque où on les retire pour les semer, qu'ils soient germés ou non.

On sème le gland à la volée sur une terre entièrement labourée, et on l'enterre ensuite avec la charrue ou la herse; ou bien on jette le gland dans le sillon que forme la charrue, pour le recouvrir en ouvrant le sillon suivant, ou bien enfin l'on se contente de labourer des bandes de deux à trois pieds de large, dans lesquelles on fait à la houe un rang d'augelots ou potelots, à la distance de six pieds, où l'on met trois ou quatre glands qu'on recouvre légèrement de terre. Quel que soit le mode employé, on doit opérer au mois d'avril, quand il n'y a plus de gelée à craindre et que le temps est à la pluie. Quand on sème à la volée, il faut semer épais, faire la part des lapins et des mulots, laisser des chemins dans le semis, et ne pas trop enterrer le gland; à six pouces, il pourrit; à cinq, il jaunit; à trois ou quatre, il lève bien.

Le chêne reprend difficilement lorsqu'il est transplanté ; la longueur de son pivot en est la principale cause. On a imaginé plusieurs moyens de parer à cet inconvénient. — Le premier est de casser le bout de la plantule dans les glands germés ; alors il se forme à sa base plusieurs racines qui poussent plus lentement : dans ce cas ; il est nécessaire de semer à la main pour que les restes du pivot soient placés dans une situation convenable. Le deuxième moyen est de semer les glands non germés en pots, caisses, etc., qui n'ont que quelques pouces de profondeur, et qui arrêtent le pivot à cette longueur ; c'est la méthode suivie pour les chênes d'ornement, ou pour ceux qu'on veut acclimater et rentrer l'hiver en orangerie. Le troisième moyen qui rentre dans le précédent, est de choisir un terrain ou une argile infertile, et même la roche, soit à une petite distance de la surface. Quelques pépinières veulent qu'on sème en lignes écartées d'un pied, et qu'au mois d'avril de la seconde année, au moment où la végétation va se développer, on coupe les racines du plant entre deux terres à six ou huit pouces de la surface, et plus bas, s'il est possible ; cette opération est quelquefois suivie de succès, c'est-à-dire, que la plus grande partie des *chêneaux*

continuent à végéter, mais quelquefois aussi tous périssent. Du reste, le semis en pépinière ne diffère pas du semis en plein champ.

On peut transplanter les chênes de deux ans jusqu'à cinq ans, lorsqu'ils sont devenus *défensables*, c'est-à-dire d'un à deux pouces de diamètre, et de huit à dix pieds de haut. Si l'on essayait de transplanter des chênes de semis avec leur pivot, on en perdrait peut-être deux sur trois après l'âge de trois ans, et six sur sept à l'âge de cinq ans : la transplantation ne peut donc avoir lieu, avec quelque certitude de réussite, que pour des chênes cultivés d'abord en pépinière avec les précautions indiquées plus haut. Il ne faut jamais déraciner les jeunes chênes lorsqu'il gèle, ou que le vent du nord souffle avec violence; car si ce vent saisit les racines, surtout à la fin de l'hiver, quand la sève commence à circuler, elles sont, pour ainsi dire, desséchées à l'instant; toute circulation est interceptée, et les arbres périssent. Il est plus prudent de les arracher dans un temps chaud et de les planter de suite. Quand on a ménagé la racine des chêneaux en les replantant, il est inutile de les recéper; quand on les a écourtées, le recépage est avantageux.

La croissance de la plupart des chênes

n'est ni rapide, ni lente. Bridel l'a évaluée, dans les bons terrains, à un pied de hauteur sur un demi-pouce de circonférence, par année, jusqu'à environ quatre-vingts ans; à partir de cette époque, elle se ralentit progressivement. Ils grossissent encore, pendant un siècle peut-être, après avoir cessé de croître en hauteur. Plot, dans son *Histoire naturelle d'Oxford*, parle d'un chêne, dont les branches, de cinquante-quatre pieds de longueur, mesurées depuis le tronc, pouvaient ombrager trois cents cavaliers ou quatre mille piétons. Ray, dans son *Histoire générale des plantes*, rapporte que, de son temps, on voyait, en Westphalie, plusieurs chênes monstrueux, dont un servait de citadelle, et dont un autre avait trente pieds de diamètre et cent trente pieds de hauteur. On peut juger de l'énorme grosseur de ces arbres par celui d'où furent tirées les poutres transversales du vaisseau le *Royal Doverling*, construit sous Charles I^{er}, roi d'Angleterre; ce chêne fournit quatre poutres, chacune de quarante-quatre pieds de longueur sur quatre pieds neuf pouces de diamètre.

Lorsque le bois de chêne est coupé dans une saison convenable, et employé bien sec, il dure très longtemps, pourvu qu'il

soit à l'abri des injures de l'air. Pour le préserver de la pourriture, des crevasses et des vers, il faut 1^o n'abattre le chêne que dans le temps où il a le moins d'humidité, pendant la suspension de la sève, c'est-à-dire l'hiver; 2^o équarrir l'arbre aussitôt qu'il est abattu; 3^o en plonger les pièces pendant quelque temps dans de l'eau salée; 4^o les mettre ensuite à couvert de manière que l'air (mais non le soleil) puisse les frapper librement. Le bois de chêne rougit quand il est dans la vieillesse; il est alors très recherché pour les ouvrages de force et pour les meubles.

Nous avons déjà fait connaître, au commencement et dans le cours de cet article, les propriétés et les usages principaux du chêne, nous n'avons plus que peu de chose à en dire. Ses feuilles nourrissent les animaux, pourrissent lentement, et quand elles sont entassées, donnent une chaleur plus durable que celle du fumier. Il en est de même de l'écorce pilée, ou du tan, qui, après avoir servi à la préparation des cuirs, s'emploie à faire des couches dans les serres chaudes et des mottes à brûler. Presque toutes les parties de l'arbre peuvent être employées comme astringentes; pourtant on ne fait guère usage que de la noix de galle; le kermès figure aussi dans les traités de ma-

tière médicale, mais nous doutons qu'on en fasse souvent usage' aujourd'hui (*Voy. BOIS, DOUVE, EXPLOITATION, FORÊT, GALLE, LATTE, TAN*). J. D.

CHENET, que l'on croit venir de ce que, dans l'origine, on aura donné à l'ustensile (ainsi nommé) la figure de chiens. On le place ordinairement par paires dans les cheminées, et il sert à soutenir et à élever le bois, afin de le faire brûler plus facilement. On ne trouve dans Homère aucune trace de cet ustensile. On peut croire, avec assez de vraisemblance, dit M. l'abbé Morellet, qu'on a commencé d'abord à soutenir les bûches par leurs extrémités sur d'autres bûches qui tenaient les premières élevées, en laissant sous leur milieu un passage à l'air.

Il est difficile de fixer l'époque où un homme inquiet, et amateur de nouveautés, aura voulu soutenir les bûches par les extrémités, sur quelque matière dure et solide; il se sera servi d'abord, sans doute, de pierres; puis, voyant qu'elles se calcinaient au feu, un autre y aura substitué des briques; l'art n'en est pas demeuré là: après s'être longtemps servi de chenets de fer, un artiste a imaginé d'ornez la partie antérieure du chenet de figures diverses d'hommes et d'animaux, de vases, de

fruits, etc. Alors on y a employé le cuivre et l'or ; on a fait des lions et des tigres, se chauffant paisiblement avec nous, les pattes croisées, des bergers jouant de la flûte, et des bergères dansant au coin de notre feu, des fleurs croissant dans les cendres, des chasseurs forçant le cerf sous la cheminée, des pommes de pin végétant sur des socles, etc. Enfin, nos artistes modernes ont déployé dans les formes des chenets toute la fécondité de leur génie et toute la richesse de leur goût, si l'on peut dire toutefois que la plupart des ornements dont nous venons de parler soient d'un goût bien sévère, et d'une appropriation bien exacte et bien entendue. HENRION.

CHENILLE. Ce mot désigne vulgairement un insecte à plusieurs pieds, qui ronge les parties tendres des végétaux, et qui se change en papillon ; en entomologie, on nomme ainsi les *larves* ; mais ces deux mots seront traités au mot **INSECTE** (*Voy.*), quand nous parlerons des métamorphoses de ces animaux, et au mot **LARVE** (*Voy.*), nous considérerons les chenilles relativement aux dommages qu'elles causent dans nos campagnes, et aux soins que l'agriculteur doit avoir pour s'en préserver.

N.

CHENOPODÉES (Botan.) *Atriplices*,

Jussieu. Famille de plantes ordinairement herbacées, quelquefois frutescentes; à racines fibreuses, et en général tortueuses et longues. Tige presque toujours droite, rarement grimpante ou voluble; feuilles le plus souvent alternes; fleurs communément hermaphrodites, et affectant différentes dispositions. Calice monophylle, souvent divisé profondément; étamines en nombre déterminé, insérées à la base du calice. Ovaire simple, libre. Style ordinairement multiplié en nombre déterminé, quelquefois simple ou nul, un stigmate pour chaque style, rarement deux. Une seule semence nue, ou recouverte par le calice, ou renfermée dans un péricarpe à périsperme farineux, central, entouré par l'embryon, qui est circulaire ou roulé en spirale: radicule inférieure. Cette famille a été partagée en plusieurs sections: la première, renfermant les genres à baie, se compose des genres: *Phytolacca*, *Rivina*, *Salvadora*, *Bosea*. La deuxième comprend les genres qui ont une capsule: *Petiveria*, *Polycnemonum*, *Camphorosma*. La troisième dont la semence est recouverte par le calice, et qui ont cinq étamines: *Chenopodium*, l'anserine; *Basella*; *Beta*, la bette; *Spinacia*, l'épinard; *Atriplex*, l'arroche;

quelques espèces de ces cinq genres sont employées dans l'économie domestique, comme plantes potagères. La quatrième, ceux dont la semence est recouverte par le calice, et qui n'ont qu'une ou deux étamines : *Blitum*, *Salicornia*. Enfin dans la dernière section, on a rangé un seul genre à semences nues : *Corispermum*. J. D.

CHER (département du) est ainsi nommé de la principale rivière qui l'arrose; il occupe le point central de la France, et se compose de la partie orientale du Berri et d'une portion du Bourbonnais.

Limites, superficie et division. Le Cher est borné au nord, par le département du Loiret, à l'orient, par celui de la Nièvre, au sud, par ceux de l'Allier et de la Creuse, et à l'orient par les départements de l'Indre et de Loir-et-Cher. On évalue sa superficie à 701,661 arpents métriques, et sa population à 248,589 habitants. Il paie chaque année 1,200,639 fr. de contributions directes sur un revenu territorial de 9,988,000 fr. — Cour Royale, Académie, et Archevêché de Bourges. — Quatre députés. — Il fait partie de la quinzième division militaire, et de la neuvième conservation forestière. — Il se divise en trois arrondissements communaux : *Bourges*,

préfecture, *Saint-Amand* et *Sancerre*; en vingt neuf cantons et trois cent deux communes.

Rivières. Toutes les rivières qui arrosent le département de Cher, appartiennent au bassin de la Loire, qui forme avec l'Allier la limite orientale du département du Cher, le traverse dans la partie sud-ouest, et y reçoit à droite l'Évre de l'Auron, et à gauche l'Arnon. Les autres rivières sont la grande et la petite Sandre qui arrose la partie septentrionale. Il y a un grand nombre de ruisseaux et d'étangs, dans la partie méridionale.

Aspect du pays, disposition du sol. Il est peu de département aussi boisé que le département du Cher; l'uniformité de son sol, interrompue seulement au nord près de Sancerre, par quelques collines, et des vallons sans profondeur, offre à l'est, sur les bords de la Loire, qui de ce côté forme sa limite, des terrains de la plus grande richesse, la partie sud et sud-ouest, entrecoupée d'un grand nombre d'étangs, est formée par des terres de médiocre qualité; au nord et nord-ouest sont des marais entourés de landes et de bruyères: au centre le territoire est fertile.

Productions naturelles et agriculture. Ce département donne beaucoup de fer,

de bonne qualité, du marbre, du magnès, de la pierre de taille, des pierres meulières, du silex, du grès, du plâtre, un peu de houille, de la laine, de la terre à porcelaine, et de l'argile à potier. Les forêts occupent une superficie de 150,000 hectares et fournissent des bois propres à la marine, à la bâtisse et à l'ébénisterie; elles sont assez abondantes en gibier comme tout le département dont les rivières et les étangs sont aussi très poissonneux. Cependant ce département est un des plus arriérés de France sous le rapport de l'agriculture. Les habitants attachés à de vieilles routines sont loin de tirer tout le parti possible du sol qu'ils cultivent. Mais grâce à la fertilité du pays, ils ont des céréales en abondance, de bons vins et des vins communs, des fruits, du lin, et du chanvre. Les excellents pâturages du Cher, nourrissent beaucoup de bestiaux, et principalement de nombreux troupeaux de moutons, dont la laine fine et la chair délicate, sont très estimés. Les chevaux y sont en général petits, mais de bonne race; on y élève quantité de volailles et d'abeilles.

Commerce et industrie. Ce département possède des manufactures de draps fins, et d'autres étoffes de laine, de toile de ménage, de papier, de salpêtre, de potasse,

de porcelaine, de faïence, d'huile de noix, des verreries, des tanneries, ainsi qu'un grand nombre d'usines où l'on fabrique l'acier, divers ustensiles de fonte, et des clous. Il fait un commerce considérable surtout en blé, fer, laine, bestiaux et bois. Neuf grandes routes royales, neuf départementales, trois rivières navigables activent la prospérité de son commerce et donnent à ses productions de nombreux débouchés, que viendra bientôt augmenter le canal du Berri, dont la construction est presque achevée.

Villes principales. Le département du Cher, n'a de ville remarquable que Bourges, son chef-lieu.

Au nord-est de cette ville, on trouve Sancerre qui a la prétention d'avoir été bâtie par César. Cette ville est célèbre par le siège que les calvinistes y soutinrent en 1573, contre Charles IX, qui après s'en être emparé, fit abattre le château et démolir toutes les fortifications. La montagne sur laquelle elle est bâtie, est placée presque au milieu du diamètre d'un axe formé par d'autres montagnes renversées les unes sur les autres, et dont la Loire est une corde. Le sommet de la montagne qui couronne la ville de Sancerre, s'élève à 757 toises au-dessus du lit de cette rivière.

Au sud, Saint-Amand, ville peu considérable, bâtie au xv^e siècle sur les ruines du bourg d'Orval, brûlé par les Anglais, est agréablement située dans un vallon, au confluent de la Marne, de l'Aude et du Cher. Au nord-ouest, on distingue Vierzon, petite ville très commerçante par sa situation sur la route de Toulouse à Paris. A trois lieues de là, Mehun-sur-Yèvre, petite ville pauvre, n'est remarquable que par les ruines d'un vieux château où l'infortuné Charles VII se laissa mourir de faim dans la crainte d'être empoisonné par son fils.

Mœurs et caractère. L'habitant du Sancerrois dont les campagnes sont vivifiées par la Loire, est actif, vigilant, laborieux; celui de Vierzon se livre avec ardeur au commerce, enfin l'habitant du centre du département, confiné dans la campagne, et privé de toute émulation et de toute industrie, reste engourdi dans une indifférence apathique. En général il est bon et d'un caractère doux.

CHÉRUSQUES, peuple puissant et belliqueux de la Germanie, sur le *Weser* (*Voyez WESER*).

Ce peuple tirait son origine des Celtes; naturellement guerrier, il avait toujours les armes à la main soit pour combattre, soit

pour chasser ; ses villes n'étaient que des espèces de forts pallissadés au milieu des forêts. Il prit part à toutes les tentatives des Germains contre Rome ; etc., etc. (Voyez GERMAINS , GERMANIE).

Le pays occupé jadis par les Chérusques est aujourd'hui le territoire de *Paderborn* et de *Lunebourg* : le premier arrosé par le *Pader*, le deuxième par l'*Ilmenow* ou *Elmenow* (Voyez *Paderborn* , *Lunebourg* , *Pader* , *Ilmenow*). G. S.

CHERVI (Agriculture.) *Sium Sisarum* ; espèce bisannuelle , appartenant à la *pentandrie digynie* de Linné , à la famille des *ombellifères* de Jussieu ; cultivée assez généralement , comme plante potagère , pour ses racines blanches , sucrées , charnues , et d'une saveur agréable , mais qui déplaît quelquefois par sa trop grande douceur. Les tiges , hautes de deux à trois pieds , portent leurs fleurs en ombelles au sommet des rameaux ; les feuilles ont trois ou quatre rangs de folioles ovales ou lancéolées , dentées sur les bords.

On peut multiplier le chervi au moyen de rejetons , ou de racines éclatées des vieux pieds ; dans ce cas , on plante au printemps , en ayant soin de laisser un œil ou bouton , et à distance de quatre à cinq pouces en tous sens ; mais les racines qu'on

obtient de cette manière n'ont point le degré de perfection et de grosseur de celles qui sont venues de graines ; elles sont plus sujettes à s'amollir, à devenir visqueuses, défaut qu'ont aussi les racines des plantes qui montent en tige dès la première année. On a des produits plus beaux et meilleurs par la voie du semis : on sème au printemps et au commencement de l'automne, en terre fraîche, profonde et bien ameublie, à la volée et mieux en rayons. On a soin de bassiner, biner, sarcler et arroser fréquemment. En novembre et pendant tout l'hiver, on peut enlever au fur et à mesure des besoins, les racines qui se mangent préparées comme les scorzonères.

Les racines de chervi contiennent du sucre ; on les regarde comme pectorales, et on les conseille même dans les premiers symptômes de la phthisie. Leur usage paraît très ancien, puisque, dit-on, l'empereur Tibère les exigeait des Germains en forme de tribut ; mais il n'est pas hors de doute que le *siser* dont parle Pline le naturaliste (*Hist.*, liv. XIX, ch. 28), soit bien réellement notre chervi ; quelques auteurs modernes en font une variété du panais ; quant au *siser* de Columelle, il est probable que c'est notre carotte. Linné prétend

que le chervi est originaire de la Chine.

J. D.

CHÉTODONS (ICHTH.). Les poissons qui composent ce genre sont ainsi nommés de leurs dents semblables à des crins par leur finesse et leur longueur. Ils forment avec plusieurs autres genres, la sixième famille des acanthoptérygiens, celle des **SQUAMMIPENNES** (*Voy.*).

CHEVAL, *equus*, de Linné. Cet animal appartient à la troisième famille des quadrupèdes à sabots non ruminants, et constitue le genre des solipèdes, qui n'ont qu'un doigt apparent, et un seul sabot à chaque pied. Il porte à chaque mâchoire six incisives qui, dans la jeunesse, ont leur couronne creusée d'une fossette. Le mâle a de plus que la femelle, deux petites canines à la mâchoire supérieure, et quelquefois à toutes les deux. C'est entre ces canines et la première molaire que se trouve l'espace vide qui répond à l'angle des lèvres, où l'on place le mors, au moyen duquel l'homme dirige l'animal. Les mamelles sont entre les cuisses; les intestins sont très longs, le cœcum est énorme; mais l'estomac est simple et médiocre.

Le cheval est un des animaux les plus utiles à l'homme; c'est aussi une de ses plus belles conquêtes. L'origine de sa domesti-

citée remonte à une époque très éloignée ; ceux de ces animaux , que l'on trouve aujourd'hui à l'état sauvage , dans le nouveau monde , viennent de chevaux abandonnés par les Espagnols , à l'époque de la conquête du Mexique , et qui s'y sont multipliés. L'on sait que , lors de l'invasion de ces Européens dans l'Amérique , les sauvages de ces contrées furent très effrayés à la vue d'un cavalier qu'ils prenaient pour un dieu ; car ils croyaient que l'homme et le cheval ne faisaient qu'un seul individu , et la tête du premier de ces animaux qui fut tué , fut portée en triomphe à Mexico. Ils vivent en troupes de plusieurs centaines , et évitent l'homme , qu'ils redoutent comme l'ennemi de leur liberté. Les habitants de l'Amérique en prennent au lacet , et les domptent en les privant pendant deux ou trois jours de nourriture ; ils sont alors facilement apprivoisés , et peuvent rendre les mêmes services que ceux qui ont été élevés dans l'état de domesticité.

Le cheval , ami de l'homme , comme le chien , le dispute à ce dernier pour la fidélité et le dévouement ; il reconnaît celui qui prend soin de lui , partage sa joie , ses plaisirs et ses peines. Il est fier sous le conquérant ; il aime les combats ; le bruit des armes le transporte ; il brave le danger ,

affronte le péril ; l'ardeur de son cavalier semble l'animer aussi , et souvent on l'a vu tomber sous la multitude , à côté de son maître , déjà frappé par le plomb meurtrier.

Si le cheval rend des services à l'homme dans le combat , il ne lui est pas moins utile à la chasse ; il poursuit le gibier avec une ardeur incroyable , et lorsque la fatigue vient à suspendre la rapidité de sa course , le moindre signe de son maître le fait repartir avec la rapidité de l'éclair , jusqu'à ce que , les forces venant à lui manquer totalement , il tombe épuisé et mourant ; alors , son dernier regard est encore pour son ami , à qui il semble dire : je t'ai obéi jusqu'à la mort.

Mais ce ne sont point encore là les seules qualités du cheval ; nous venons de le connaître fougueux et ardent dans les combats et à la chasse , nous allons le voir maintenant doux , patient , résigné , aider au laboureur à fouiller la terre avec la charrue , pour arracher de son sein ce qui doit servir à sa subsistance. A la ville comme au village , il est toujours le même , c'est-à-dire toujours bon , généreux et obéissant.

Cependant toutes les espèces (et elles sont nombreuses) ne pourraient servir aux mêmes usages ; ainsi il y a des chevaux

élevés pour la cavalerie, d'autres pour le trait, la chasse ou le labour; mais toutes ces différences tiennent à l'éducation qu'on leur donne, et aux pays qui les ont vu naître et élever. Ainsi les régions du nord, où la végétation est riche, produisent ceux qui sont de la plus grande taille; ceux du midi sont moins développés, mais plus vigoureux.

Tous les chevaux ne sont pas doués des excellentes qualités que nous avons indiquées plus haut; si la plupart sont courageux et intrépides, il en est aussi d'une timidité que tout effraye; s'il en est de remarquables par leur mémoire et leur intelligence, il en est d'une étourderie, d'un entêtement et d'une faiblesse de conception extraordinaire; et si ces animaux avaient été aussi bien étudiés sous le rapport moral que sous le point de vue physique, on aurait pu les classer suivant le plus ou le moins de développement de leur intelligence.

Nous allons maintenant examiner le cheval physiologiquement, indiquer les principales variétés, le choix que l'on doit en faire pour les emplois auxquels on les destine, etc.

Le cheval a un port noble et majestueux, une régularité de proportions remarquable dans toutes les parties de son corps. L'élé-

gance de sa tête, et la manière dont il la porte, lui donnent un air de légèreté bien soutenu par la beauté de son encolure. Ses yeux sont vifs, ses oreilles courtes, sa crinière flottante; tout cela réuni, contribue à augmenter la noblesse de son maintien. La disposition de ses jambes bien proportionnées, lui donne la rapidité du cerf.

Le cheval a un beau pelage, tantôt blanc, tantôt noir, tantôt bai, etc. Sa couleur varie à l'infini. Les poils qui constituent la crinière et la queue sont beaucoup plus longs et plus gros que ceux qui recouvrent tout le corps, et portent le nom de crins. Il y a des chevaux sans poils, on les nomme *ladres*; il en est qui ont des poils longs et frisés: ces dernières variétés sont rares et peu estimées.

Au commencement de l'hiver, le pelage de ces animaux devient souvent long et rude; il est probablement destiné à les préserver du froid, car il tombe au printemps.

Les chevaux sont herbivores non ruminants; leur vue est excellente, et quoiqu'ils ne soient pas des animaux nocturnes, ils distinguent cependant les objets la nuit. Ils ont l'ouïe très délicate, et ils écoutent le moindre bruit avec attention. Leur odorat ne le cède en rien à l'ouïe, et ils s'en ser-

vent fréquemment pour flairer les objets qu'on leur présente; leur langue est douce, et leur lèvre supérieure très mobile; ils boivent en humant. En hiver, ils creusent la neige pour chercher leur nourriture. Ils ont le toucher très sensible, le plus léger attouchement fait mouvoir leur peau.

Jusqu'à présent, l'origine du cheval paraît appartenir à la grande Tartarie; mais comme il n'en existe plus, dans ces contrées, à l'état sauvage, nous ne pouvons le faire connaître qu'après qu'il a subi l'influence de l'homme, et non tel que la nature l'a formé. Ceux mêmes qui sont devenus sauvages n'ont pas repris partout les mêmes caractères, et présentent dans chaque contrée des modifications propres aux climats et aux autres circonstances locales, dont ils ont ressenti l'influence. Une étude plus approfondie de ces animaux pourrait offrir des remarques curieuses pour l'histoire de leur espèce.

Les voyageurs qui parlent des chevaux sauvages, se bornent à dire qu'ils sont plus petits que les chevaux domestiques, que leur couleur est cendrée ou blanche, et que leurs crins sont courts et hérissés.

Ceux dont nous avons parlé en commençant cet article, c'est-à-dire qui sont devenus sauvages, se trouvent décrits avec

plus de soin dans les ouvrages. Ils se rassemblent, comme nous l'avons dit, en troupes, qui ont un chef qui les conduit et les guide. C'est au printemps que les besoins du rût se font sentir, et la gestation est de douze mois. Le poulain naît couvert de poils, les yeux ouverts, et avec assez de force pour se soutenir et marcher; il tette douze mois environ, et son entier développement a lieu vers la cinquième année.

L'âge du cheval est très important à connaître; lorsqu'on fait acquisition de cet animal, il se distingue aux *salières* creuses qu'il porte aux deux côtés de la partie inférieure du front; mais ce moyen est fort douteux, parce que ces *salières* existent quelquefois chez de jeunes chevaux, engendrés par de vieux étalons: c'est par les dents qu'on peut en avoir une connaissance sûre. Quinze jours après la naissance du poulain, elles commencent à pousser; ces dents de lait tombent à diverses époques, et sont successivement remplacées par d'autres. C'est lorsqu'elles sont toutes tombées, ce qui arrive ordinairement à quatre ans et demi, que celles qui les remplacent peuvent indiquer l'âge. Ce sont principalement les incisives qui sont les plus propres à cet usage; elles ont à leur partie

supérieure un creux qui s'efface petit à petit par l'usure, et suivant des règles constantes qui indiquent un espace de temps déterminé. Les incisives supérieures s'usent après les autres ; les cavités des deux moyennes disparaissent vers la huitième année, celles des suivantes vers la dixième, et celles des dernières vers la douzième. Passé cette époque, on ne peut plus avoir recours qu'à des caractères fort incertains. Comme les *salières* dont nous avons parlé, les poils des sourcils qui commencent à devenir blancs, etc. Il y a des maquignons qui, pour faire croire leurs chevaux plus jeunes qu'ils ne sont, creusent avec un burin les dents de ceux qui sont usés, colorent le trou en noir et les vendent comme de jeunes chevaux, dits *contre-marqués* : on les reconnaît à la forme de la dent et de la cavité. Il est des chevaux dont les dents sont si dures qu'elles ne s'usent point ; on les nomme *bégus* ; on les reconnaît au creux de la dent, qui est absolument rempli, et à la longueur des canines ; en général, il y a plus de juments que de chevaux parmi les *bégus*.

Le jeune poulain doit être mis à l'attache et pansé à trois ans, monté à quatre ans ; car alors seulement il peut engendrer sans

se nuire et supporter le poids du cavalier.

La durée de la vie d'un cheval est de vingt-cinq à trente ans.

L'allure ou marche de cet animal est une des choses les plus importantes, surtout pour ceux qui sont destinés à la selle.

Le *pas* est l'allure la plus lente et la plus douce; il doit cependant être assez prompt et assez hardi: quand la jambe retombe, le pied doit être ferme sans que la tête soit ébranlée.

Le *trot* est l'allure la plus dure; il doit être prompt, ferme et soutenu.

Le *galop* est l'allure la plus rapide, mais aussi la plus fatigante pour l'animal; la jambe gauche de derrière est celle qui porte tout le poids. Il doit être prompt, sûr et doux.

L'*amble* est une allure défectueuse et pas naturelle; elle résulte de ce que l'on a forcé des chevaux usés, ou de ce que l'on a fait galopper des poulains trop jeunes. Ceux qui ont ce défaut sont sujets à tomber.

L'*entre-pas* et l'*aubin* sont deux allures mauvaises, venant l'une et l'autre d'excès de fatigue ou de faiblesse de reins. Les chevaux des messageries sont sujets à prendre la première, et ceux de poste la seconde, lorsqu'ils se ruinent.

Nous n'indiquerons pas ici les moyens d'élever les chevaux, les précautions à prendre pour les faire engendrer ; comme cela nous obligerait à des détails beaucoup trop longs, nous renvoyons le lecteur au mot *haras* (*Voy.* ce mot).

Nous allons décrire les principales races connues, en désignant celles qui l'emportent sur les autres.

Les premiers chevaux dont nous parlerons, sont ceux qui se rapprochent le plus de la race primitive, c'est-à-dire les chevaux tartares ; ils sont vilains, petits, sobres et infatigables ; ce sont peut-être les plus rapides ; ils supportent, dit-on, à l'âge de sept ans, des courses de deux à trois jours, sans boire ni manger ou à peu près.

L'Angleterre, si renommée pour ses courses de *New-Market*, a vu, s'il faut en croire les annales de ce lieu célèbre, des chevaux qui ont parcouru un espace de plus de cinquante-quatre pieds dans une seconde ; il y en a même qui ont fait près d'un mille en une minute ; nous ne garantissons pas l'authenticité de pareils faits, qui nous semblent un peu exagérés.

Les chevaux arabes, qui viennent après les précédents, sont les plus sveltes, et passent pour les premiers chevaux du monde : ils ne sont pas beaux de confor-

mation ; mais ils joignent à une tournure élancée, une peau fine, un poil ras, des jambes déliées, un pied excellent et sûr ; ils ne sont pas d'une haute taille ; mais, quoique très sobres, ils font dix-huit à vingt lieues par jour, et quelquefois davantage ; ils suent difficilement ; quand ils courent sous leur cavalier, ils dressent la tête et l'encolure, de manière à le cacher presque en entier ; ils portent la queue en l'air, en forme de trompe, avec une vigueur et une grâce inimitable, et qui les mettent au premier rang. Les Arabes distinguent deux races dans leurs chevaux, l'une parfaitement pure, dont ils conservent la généalogie de temps immémorial, et dont ils prennent un soin extrême ; ainsi lorsqu'ils font couvrir les juments qui appartiennent à cette race, ils leur donnent, pendant vingt jours, un gardien chargé d'empêcher qu'aucun étalon commun ne les déshonore, et qui, lorsque l'animal met bas, a soin de dresser un certificat, attestant la naissance légitime du poulain. Les Arabes sont donc très jaloux, comme on le voit, de conserver des chevaux de race pure ; aussi font-ils peu de cas de celle qu'ils nomment *hatic*, et qui n'est qu'une dégénération ou un croisement de la première ; ils l'emploient à tous les usages domestiques, tandis que

celle de pur sang leur procuré leurs chevaux de parade.

Le cheval arabe amélioire toutes les races avec lesquelles on le croise, et donne même des chevaux plus beaux que lui ; nous verrons des preuves de cette vérité dans l'examen des autres espèces dont nous allons parler.

Les chevaux des Bédouins qui habitent auprès du mont Atlas, sont, par la rapidité de leur course, la cause principale des difficultés que l'on a à soumettre ces tribus à la domination française ; en effet, ces Arabes harcèlent les avant-postes ou l'arrière-garde des corps d'armées, et lorsqu'on vient à les poursuivre, ils fuient avec la rapidité de la flèche, et échappent ainsi à un combat à force ouverte qu'ils redoutent beaucoup.

Les chevaux persans descendent des chevaux arabes. Ils vont moins vite que ces derniers ; mais en revanche, ils ont la tête plus fine et la croupe mieux faite. Les Persans prennent autant de soin de leurs chevaux que les Arabes.

Les chevaux turcs, tartares, etc., possèdent une partie des qualités de ceux de l'Arabie, mais à un degré inférieur.

L'Espagne a longtemps été renommée pour ses bons et beaux chevaux ; mais au-

jourd'hui, l'Andalousie a conservé seule cette réputation ; ils sont surtout remarquables par l'élégance de leur forme, la majesté de leur port, etc.

Mais les plus célèbres sont les chevaux anglais. Ces insulaires étaient obligés, au commencement du siècle dernier, de venir chercher leurs montures en France et dans les autres pays ; aujourd'hui qu'ils ont croisé leurs juments avec des chevaux arabes, ils sont parvenus à avoir des productions supérieures à celles qu'ils se procuraient chez l'étranger. Leurs chevaux sont excellents coureurs, cependant ils laissent encore à désirer pour la selle et le trait.

Les chevaux de course sont, en Angleterre, un objet de luxe et de dépenses énormes pour les particuliers, mais aussi une cause de prospérité bien grande pour le pays, parce qu'ils servent à améliorer les races inférieures. Un riche anglais ne craint pas de mettre dix et vingt mille francs à un cheval qu'il destine uniquement aux courses de *New-Market*, à Londres, ou du champ de Mars, à Paris ; lord Seymour possède un cheval qui a gagné, en trois ans, près de quarante mille francs de prix de courses, à Paris. Cet animal se nomme *miss Annette*, et lui a coûté dix mille francs.

La France, autrefois supérieure à l'Angleterre, est maintenant beaucoup au-dessous de ce royaume pour ses races de chevaux; cela tient, soit à l'ignorance des propriétaires, soit à leur négligence pour tout ce qui avait rapport à l'amélioration de ces utiles animaux. Cette infériorité s'est tellement fait sentir que, depuis quelques années, il s'est formé dans notre patrie, des associations pour améliorer les races; et tout nous fait espérer que, dans peu de temps, nous pourrons reprendre le rang que nous occupions autrefois, et que les produits de nos haras le disputeront, sous tous les rapports, à ceux de nos voisins.

Malgré cette dégénération, la France possède encore de bons et beaux chevaux; et plusieurs de ses anciennes provinces ont conservé leur réputation; la Flandre est renommée pour ses excellents chevaux, propres à l'agriculture, aux charrois, à l'artillerie et aux carrosses. Ils sont surtout remarquables par leur forme et leur taille colossales.

La Normandie fournit de très bons chevaux de selle; on s'en sert pour la *remonte* de l'armée. Leur supériorité tient surtout à l'excellent pâturage que produit cette province; aussi les Bretons, les habitants

du Poitou, de la Saintonge et de l'Anjou y envoient-ils leurs chevaux pour les améliorer.

Le Limousin en produit d'excellents pour la selle ; il en est de même de l'Auvergne, du Forez, de la Bourgogne et du Bourbonnais.

Les chevaux lorrains ont servi, en 1813, à monter les régiments de cavalerie, parce qu'on n'en avait pas d'autres ; et cependant, quoique petits et de peu d'apparence, ils ont supporté les fatigues des rudes campagnes de 1813 et 1814 ; et il a fallu une semblable circonstance pour les mettre en réputation.

On voit, par ce court aperçu, que la France a tout ce qu'il faut pour avoir de bons chevaux, et pour améliorer ses races : de gras pâturages, un climat tempéré, et enfin tout ce qui est nécessaire à l'établissement des haras.

Parmi les principales variétés du genre cheval, on distingue les *dziggetai* ou *dziggtai*, dont la queue n'a de crins qu'à son extrémité. Ils se trouvent, d'après Pallas, dans la Mongolie, en troupeaux, et quelquefois sur les frontières de la Russie.

Cet animal, de couleur isabelle, ressemble au cheval, dont il a la grâce et l'élé-

gance ; il est beaucoup plus rapide que lui, ce qui rend sa chasse difficile, parce qu'il évente le chasseur, et prend la fuite avec la rapidité de l'éclair, à la moindre apparence de danger. Le dziggtai est peu susceptible d'éducation, parce qu'il ne s'apprivoise pas facilement. Il est à regretter qu'on n'ait pu faire un assez grand nombre d'essais ; peut-être aurait-on réussi avec de la persévérance, et nous aurions un animal qui nous rendrait d'importants services par la légèreté de sa course, et sa force, qui n'est pas son moindre mérite.

L'*âne* appartient également à la section des solipèdes, et se rapproche beaucoup du cheval (*Voy.* le mot *âne*).

Il y avait autrefois à la ménagerie du jardin des plantes une espèce de cheval nommé *Conagga*, dont le cri ressemble à une sorte d'aboiement ; il se laisse aisément apprivoiser, se défend très bien contre les hyènes et les autres animaux féroces. Les habitants de l'extrémité méridionale de l'Afrique, d'où il est originaire, l'élèvent au milieu du bétail, pour le protéger, en cas d'attaque de la part des bêtes fauves.

Pour le *zèbre* et le *mulet* (*Voyez* ces mots), on a trouvé dans le Wurtemberg, et en France, dans la Haute-Saône, des débris de chevaux fossiles, qui paraissent

appartenir à la race commune, quoique au milieu d'ossements de tigres, d'éléphants et de lions qui n'habitent point notre pays.

L'utilité du cheval est tellement reconnue que la plupart des gouvernements appuient de tout leur pouvoir, les entreprises pour son amélioration, et nous nous plaisons à croire que, sous une main habile, cet intéressant quadrupède deviendra de plus en plus parfait, et acquerra encore de nouvelles qualités. C. FAVROT.

CHEVALET, en latin *equuleus* ou *caballetus*; c'était autrefois un instrument de torture, dont les anciens se servaient pour provoquer ou tirer les aveux des coupables, et son emploi passa chez les modernes, avec cette différence que ce n'était plus qu'un instrument de correction, usité à l'égard surtout des militaires; tandis que chez les anciens, il fut souvent un instrument de mort. Plusieurs chrétiens de la primitive église paraissent aussi avoir souffert ce genre de martyre, qui consistait à être assis sur un cheval de bois, dont le dos était aussi aigu, dit-on; cruelle la position de celui qu'on plaçait dessus! Ce dos était plus ou moins aigu, selon qu'on voulait faire plus ou moins souffrir la victime qu'on y avait fait asseoir.

Suivant Bernard de Montfaucon, on appelait chevalet une espèce de table, percée sur les côtés de rangées de trous, par lesquels passaient des cordes qui se roulaient ensuite en tourniquet; le patient était appliqué à cette table, où on lui attachait les mains et les jambes avec des cordes; puis, au moyen d'une poulie, on enlevait et on descendait le corps autant que la résistance pouvait le permettre; on le laissait ensuite retomber brusquement, de telle sorte que tous ses os étaient disloqués par la tension et par la secousse; dans cet état, on lui appliquait des plaques de fer rouge, et on lui déchirait les côtés avec des peignes de fer, qu'on nommait unguilé; pour rendre ses plaies plus sensibles, on les frottait quelquefois de sel et de vinaigre, et on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se refermer; les auteurs qui ont traité des tourments des martyrs, sont tous unanimes sur ces faits, qui semblent appartenir plutôt à l'histoire des tigres qu'à celle des hommes. Le chevalet employé dans une foule d'arts et métiers, est une longue pièce de bois, soutenue horizontalement par quatre pieds, dont deux sont assemblés entre eux avec la pièce, à chacun de ses bouts; les ouvriers et les artisans s'en servent habituellement pour soutenir l'ob-

jet qu'ils ont à confectionner. Dans les instruments de musique, le chevalet est une petite pièce de bois plate, et plus ou moins façonnée, que l'on pose à plomb, au bas de la table, pour en soutenir les cordes; en terme de peinture, c'est l'instrument, en forme de petite échelle double, sur lequel un portrait ou un tableau est soutenu, pendant que l'artiste y travaille. On appelle *tableau de chevalet* un tableau de moyenne grandeur, ordinairement travaillé et fini avec grand soin; en astronomie, c'est une constellation de vingt étoiles. HENRION.

CHEVALERIE. L'histoire de la chevalerie serait l'histoire du moyen âge, des guerres de province à province, d'états à états; nous n'avons point à entrer dans d'aussi minutieux détails.... La *chevalerie* doit être divisée en deux grandes catégories.. Nous devons faire connaître la chevalerie, en tant qu'institution, par laquelle les jeunes gens destinés à la profession militaire, recevaient les premières armes qu'ils devaient porter... Puis nous ferons l'historique des divers ordres de chevalerie en France; il nous paraîtrait superflu de faire connaître tous ceux qui ont existé chez les diverses nations.

La chevalerie existait sous la première race de nos rois. Les chevaliers n'étaient

d'abord que des hommes d'arme, *équites*, qui n'avaient d'autre supériorité, dans l'armée, que d'être *montés*, et de n'être pas soumis à la marche régulière des fantassins : les chevaliers *équites* formaient les éclaireurs.

La chevalerie, considérée comme une dignité qui donnait le premier rang dans l'ordre militaire, et qui se conférait par une espèce d'investiture, accompagnée de certaines cérémonies, et d'un serment solennel, ne remonte pas au-delà du onzième siècle : alors, le gouvernement royal sortit du cahos où l'avaient plongé les troubles qui suivirent l'extinction de la deuxième race de nos rois. Le caractère que l'on reconnaît dans les formalités de la chevalerie, doit nous faire conjecturer qu'il faut en chercher l'origine dans les fiefs même et dans la politique des souverains et des hauts barons. Ils resserrèrent les liens de la féodalité, en ajoutant à la cérémonie de l'hommage, celle de donner les armes aux jeunes vassaux, dans les premières expéditions où ils devaient les conduire....

L'honneur d'être armé dans les fêtes, de prendre part aux tournois, et de paraître digne des faveurs des dames, furent pour les jeunes guerriers, de puissants motifs pour voler à la gloire.

Vers le milieu du dixième siècle, quelques nobles *pauvres* prirent en pitié la misère du peuple, en butte aux vexations des nombreux souverains qui se disputaient le droit de les opprimer. — Ces nobles hommes d'armes se touchèrent réciproquement dans la main, et sous l'invocation de *Dieu*, le protecteur de tous, de *Saint-Michel*, le vainqueur des mauvais esprits, et de *Saint-Georges*, le héros martyr, ils firent vœu d'être *preux, hardi, loyal*, et puis, après avoir coiffé le heaume, saisi leur lance, et s'être couvert de leur bouclier, ils se vouèrent à la défense des opprimés, à la gloire de leurs patrons, et au salut des dames : simples et austères de mœurs, stoïques dans l'infortune, valeureux dans le combat, généreux après leur victoire, ils acquirent bientôt une merveilleuse renommée ; ils punirent la lâcheté comme un forfait ; ils flétrirent le mensonge, le manque de foi, la perfidie,..... Leurs statuts était un code complet, supérieur à tout ce que nous ont légué les législateurs les plus célèbres de l'antiquité.

L'esprit de chevalerie se propagea, un grand mouvement politique et religieux s'annonçait ; la chevalerie prit une forme légale ; elle devint une institution. Charle-

magne donna solennellement l'épée et tout l'équipage d'un homme de guerre à son fils Louis-le-Débonnaire, qu'il avait fait venir d'Aquitaine, pour être armé chevalier : dès lors, protégée par nos rois, qui lui servirent et de guide, et de modèle, la chevalerie mit la France dans un état triomphant, « de sorte, dit un auteur » moderne, que si l'on voulait faire l'histoire des triomphes de notre chevalerie, » il faudrait répéter tout ce qu'on lit dans » les fastes de notre histoire. »

Toutefois, cette grande institution, après avoir atteint son apogée, eut sa décroissance et son terme ; si elle avait compté, à son origine, des Renaud et des Roland, elle dut aussi enregistrer le nom de Don Quichotte.

Les derniers exemples que nous trouvons en France d'illustres personnages armés chevaliers, sont celui que donna le vainqueur de Marignan, en ployant le genou sous l'épée de Bayard, et la réception du brave Montluc, par le duc d'Enghien, après la bataille de Cérisolle (1544). Le funeste accident qui fit périr Henri II, sous les yeux de sa cour, acheva d'abolir la chevalerie, qui n'était déjà plus dans l'esprit de la nation (*Voir*, pour plus de dé-

tails , et pour les descriptions de réception, les mots *chevalier* , *varlets* , *écuyers* , *pages*).

Outre les grands ordres de chevalerie qui ont donné naissance aux grandes officialités ou dignités de ducs, comtes, barons, etc., etc., les rois ont créé en tout temps des ordres de chevalerie, dont l'origine remonté, en France, à Clovis, c'est-à-dire aux chevaliers de la sainte ampoule... Les quatre barons de la sainte ampoule et chevaliers de l'ordre, portaient au cou le ruban de soie noire, au bas duquel était suspendue une croix d'or anglée et coupée, émaillée de blanc, chargée d'une colombe, tenant en son bec la sainte ampoule, reçue par une main; de l'autre côté, l'image de Saint-Remi, de Reims : sur leurs manteaux, ils portaient la croix anglée et coupée de satin blanc, ou toile d'argent; au milieu, un rond contenant le sceau ci-dessus; ce rond était couronné de quatre fleurs de lys d'or, le tout en broderies. Ils étaient les grands officiers du sacre.

Trois siècles environ plus tard (726), Charles Martel institua l'ordre de la *Genette*, après qu'il eut vaincu et taillé en pièces, près de Tours, l'armée des infidèles, qui était venu inonder la France (il mourut sur place, disent les historiens,

385,000 Sarrasins) : les chefs des infidèles étaient couverts de magnifiques fourrures, et surtout de peaux de *genettes* (espèce de chat sauvage). Pour conserver le souvenir de cette bataille, Charles Martel institua cet ordre, qui fut composé de seize chevaliers ; ils portaient des colliers d'or à trois chaînes, entrelacées de roses, émaillées de rouge ; au bout de ce collier, pendait une genette d'or, émaillée de noir et de rouge, au collier de France bordé d'or, assise sur une terrasse, émaillée de fleurettes.

Ce fut le premier ordre reconnu en France, par un titre particulier.

En 1002, Charlemagne récompensa ses plus vaillants guerriers, en leur octroyant la broderie d'or de *la couronne royale* sur l'estomac. — Cet ordre eut pour devise *coronabitur legitime certaces*.

Au commencement du onzième siècle, Robert le Fort, après avoir placé la France sous la protection de la vierge, institua l'ordre de *l'étoile* ; il était composé de trente chevaliers, y compris le roi : le collier était d'or, à trois chaînes entrelacées de roses d'or, émaillé alternativement de blanc et de rouge ; au bas pendait une étoile d'or à cinq raies.

Les croisades donnèrent lieu à de nouveaux ordres de chevalerie ; Baudouin,

successeur de Godefroi, fit hommes d'armes les gardiens du saint sépulcre, qui étaient auparavant des chanoines vivant sous la règle de Saint-Augustin : la décoration de cet ordre est une croix potencée et cantonnée de croisettes sans émail, suspendue à un cordon et ruban noir : en 1484, ils furent unis par une bulle d'Innocent VIII, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem... Par une bulle d'Alexandre VI (1496), le pouvoir de conférer cet ordre fut approprié au pape et au gardien du saint sépulcre.

Vers le commencement du douzième siècle (1119), Baudouin II accorda à neuf gentilshommes, conduits par Hugues de Paganis et Geoffroy de Saint-Omer, qui vinrent en Palestine faire vœu de chasteté et de pauvreté, la permission de bâtir *un logis* dans l'enclos et circuit du temple de Salomon.... Telle est l'origine des Templiers, qui suivirent d'abord la règle de Saint-Augustin, et plus tard celle de Saint-Bernard (1128), ils se vouèrent à la défense des pèlerins contre les infidèles. Leur vêtement était blanc, orné d'une croix patriarchale rouge (*Voir* le mot Templiers).

Un siècle plus tard, l'an 1234, Saint-Louis institua l'ordre de la cosse de Geneste, comme emblème de l'humilité. Le

collier de cet ordre était composé de cosses de genestes, émaillées d'or, entrelacées de fleurs de lys d'or, encloses dans des losanges toutes ouvertes à jour, emmaillées de blanc, et enchaînées ensemble, et au bas, une croix florencée d'or, avec quatre fleurs de lys. Les chevaliers portaient la cotte de damas blanc au chaperon violet.

L'ordre de la cosse de Geneste ne fut pas le seul fondé par Saint-Louis : le saint roi, pour laisser la mémoire de son passage en Afrique à la postérité, donna permission aux seigneurs et gentilshommes qui le suivirent en son dernier voyage, de se qualifier chevaliers *du navire*, dit *d'outre mer*, et *du double croissant*, et de porter à l'entour de leurs armes le collier du dit ordre, composé de doubles croissants d'argent, et de doubles coquilles d'or, attachés ensemble par doubles chaînes d'or. Ce collier finissait en ovale, dans lequel était représenté un navire armé et frété d'argent, en champ de gueules, à la pointe ondoyée d'argent et de sinople. Cet ordre étant spécial, ne survécut pas aux compagnons de Saint-Louis.

Nous croyons ne pas devoir placer au rang des ordres de chevalerie la devise de *notre dame du chardon*, qui ne constitua jamais qu'un signe distinct, pour certains

chevaliers , suivant Louis II , troisième duc de Bourbon , qui avait aussi ses étendarts à l'écu d'or , et son ordre de la ceinture bleue.

Vers le commencement du quinzième siècle (10 janvier 1429) , Philippe , duc de Bourgogne , créa l'ordre de la Toison-d'Or , le jour de son mariage avec Isabelle de Portugal ; les chevaliers étaient d'abord au nombre de trente , tous gentilshommes , et hommes d'armes sans reproche . Leur collier était composé de doubles fusils , enlacés de pierres et de cailloux étincelants , de flammes de feu , et au bout de ce collier , pendait sur l'estomac une toison d'or emmaillée : ces fusils étaient joints ensemble de façon à former un B (Bourgogne) . Ces cailloux étaient entourés d'étincelles et de flammes de feu , qui étaient la devise des ducs de Bourgogne , et avaient pour ame *ante ferit quam flamma micet*. — Depuis cet ordre a passé en Espagne , où le roi en est le chef .

Après l'ordre de la Toison-d'Or , l'on connut en France celui de Bretagne , ou *de l'Hermine et de l'Epi* (1450) , institué par François , duc de Bretagne ; cet ordre fut nommé de l'Epi , parce que le saint collier était fait et composé d'épis d'or entrela-

cés en sautoir, et liés haut et en bas par deux cercles d'or : sa devise était *à ma vie* (ce qui signifiait *brave au péril de ma vie*).

Revenons sur nos pas, et retournons en Palestine, où prit naissance, l'an 1104, sous le règne de Baudouin I^{er}, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ou de Malte; les chevaliers faisaient le vœu religieux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté; auquel ils joignaient celui de s'engager à recevoir, traiter ou défendre les pèlerins. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem furent mis sous la règle de Saint-Augustin.

Au nombre des ordres honoraires fondés vers la même époque, nous devons signaler celui du *chien* et du *coq*, dont l'origine n'est point certaine; car d'après quelques auteurs, elle remonterait au neuvième siècle, tandis que, d'après d'autres, elle est attribuée à Bouchard IV de Montmorency, après sa paix avec le roi Philippe I^{er} ou Louis, son fils (l'an 1102).

Vers la fin du quinzième siècle, les distinctions honorifiques se multiplièrent. La maison d'Anjou institua, dans la ville d'Angers (l'an 1464), l'ordre du Croissant, avec cette devise *loz, loz en croissant* : à ce croissant pendaient de petits bâtons d'or

façonnés en colonne , en nombre égal des batailles , mines , ou sièges de villes auxquelles s'étaient trouvés les chevaliers.

Vers la même époque (1469), Louis XI fonda à Amboise l'ordre de Saint-Michel , composé de trente-six chevaliers , gentils-hommes de nom et d'armes : la décoration de cet ordre était un collier d'or , fait à coquilles lacées l'une avec l'autre d'un double lac , assises sur chaînettes ou mailles d'or ; au milieu de ce collier , il y avait une image de Saint-Michel , pendante sur la poitrine. — Cet ordre reçut diverses modifications , tant sous François I^{er} (1516) que sous Henri II (1548).

A la fin du seizième siècle , Henri III , voulant rattacher à sa *personne et état* ses principaux hauts barons , créa cent chevaliers de noble race , de l'ordre du *Benoist Saint-Esprit* (1579). Cet ordre eut un roi d'armes (*Voir* , pour les détails , le mot *Saint-Esprit*).

L'an 1608, Henri IV composa une garde d'élite pour être auprès de sa personne , et créa les cent hommes d'armes qui en firent partie , chevaliers du mont Carmel et de Saint-Lazarre , ordres fondés quelques siècles avant par Philibert de Nérestan.

Vingt-cinq ans plus tard , Louis XIII établit , sous le nom de *commanderie de*

Saint-Louis, pour les soldats estropiés à la guerre, au service de sa majesté, une communauté en forme d'ordre de chevalerie : Louis XIV donna suite à cette idée de son prédécesseur, en faisant bâtir les Invalides, en 1693. Il institua un nouvel ordre de chevalerie honoraire pour les officiers de l'armée, que leur valeur ou leurs vertus rendaient dignes d'une si grande distinction. Il n'y eut que le mérite et les services rendus dans les armées de terre et de mer, qui furent les seuls titres pour y être admis. Plus tard, cet ordre, tout en demeurant spécialement réservé aux militaires, devint la récompense de services de boudoirs ; et la croix de Saint-Louis fut prodiguée aux courtisans, traîneurs de sabres dans les antichambres royaux, encore plus qu'aux braves défenseurs de la patrie.... Nous ne saurions dire si cet ordre existe aujourd'hui. Aboli par une loi de la révolution, il fut remis en honneur en 1814, sans qu'une loi nouvelle soit venu annihiler la loi précédente. Depuis 1830, les militaires en activité ont été invités à ne point se parer de la décoration de Saint-Louis, mais aucune ordonnance ne le leur interdit.

Nous ne parlerons que pour mémoire de l'ordre de Sainte-Magdeleine, dont les

statuts furent dressés par Louis XIII, en 1614, sur la proposition de Jean Chesnel, gentilhomme breton; mais cet ordre ayant éprouvé quelques difficultés pour son institution, Jean Chesnel seul en fut fait chevalier par le roi, et l'ordre finit en sa personne.

Outre les ordres dont nous avons parlé, il y eut aussi celui de la charité chrétienne, institué par Henri III, en faveur des pauvres soldats, blessés à la guerre, auxquels il assigna des rentes et des revenus, et pour les loger, une maison située rue des Cordeliers-Saint-Marcel, à Paris; c'est cette institution qui servit de base à celle de la commanderie de Saint-Louis, fondée par Louis XIII.

Il y eut, en outre, divers ordres princiers, fondés par les chefs de provinces, mais qui n'étaient déferés qu'à leurs officiers personnels; nous en parlerons aux articles destinés aux guerriers illustres qui les créèrent.

Le mouvement révolutionnaire de la fin du dix-huitième siècle détruisit tout ce qu'il restait d'anciens ordres de chevalerie. Mais pour stimuler ou récompenser la bravoure, les gouvernants crurent bientôt devoir instituer des armes d'honneur, auxquelles furent attachées diverses prérogatives (4 ni-

vose, an VIII) : c'était un premier triomphe du principe aristocratique sur le principe démocratique. Peu après, Napoléon, voulant reconstituer une monarchie à la Charlemagne, débuta par la création d'un ordre de chevalerie, celui de la Légion-d'Honneur, qui eut pour devise les mots *honneur et patrie* : cet ordre se composa d'un grand conseil d'administration et de seize cohortes ; il y eut là encore des grands officiers, des commandants, des officiers et de simples légionnaires : les insignes de l'ordre sont accordées indifféremment comme récompense, soit des services civils, soit des services militaires. Napoléon créa en outre six maisons d'éducation pour les orphelins des légionnaires, et un institut des maisons impériales, qui fut établi à Saint-Denis, et une succursale, à Écouen.

Napoléon créa aussi, le 18 octobre 1811, *l'ordre de la réunion*, destiné à récompenser les services rendus dans les fonctions judiciaires et administratives, et divers ordres étrangers, tels que celui de *la couronne de fer et des trois toisons d'or*, etc.

Louis XVIII enfin, à sa rentrée en France, institua l'ordre du lys, qui, dès son origine, fut voué au ridicule.

G. SARRUT.

CHEVALIERS. Nous ayons à l'article

Chevalerie fait l'historique de cette institution , considérée sous le point de vue social, et des divers ordres qui s'y sont rattachés depuis son introduction ou sa fondation en France. Il ne nous reste donc à parler dans cet article que des réceptions des chevaliers et des devoirs qui leur étaient imposés. Le premier entre tous était de se montrer toujours le premier à la charge , et le dernier à la retraite.

(Al encaussar premier ,
Et al fugir dernier) ;

de ne se laisser jamais rien enlever de ses armes et de ses équipages : « Quand vous » ferez votre pointe dans les rangs enne- » mis, disait-on aux jeunes chevaliers, ne » revenez pas sans vous être mesurés avec » quelqu'un d'entre eux : soit un , soit » deux, repoussez-les avec intrépidité ; si » votre lance vous manque , n'oubliez pas » votre épée , et qu'aussitôt vous l'ayez à la » main ; frappez des coups si forts et si ru- » des que le bruit en aille jusqu'à Dieu, et » que le paradis et l'enfer en retentissent » également. »

Les chevaliers se vouaient au service de dieu , de leur dame et de leur roi.

L'amour de dieu et de leur dame, c'est-à-dire la religion et la galanterie, consti-

tuaiement les premières leçons qu'on leur donnait ; pour parvenir à l'honneur d'être armé chevalier, les jeunes gens, au sortir de l'enfance, devaient d'abord remplir les places de *pages*, *varlets* ou *damoiseaux* (*Voir ces divers mots*). Les domestiques d'un rang inférieur étaient distingués par le nom de *gros varlets* (1). Les pages, varlets et damoiseaux étaient instruits et élevés dans les maisons des grands seigneurs, d'où ils étaient ensuite admis à la cour des rois : « C'est un bel usage de notre nation, dit » Montaigne, qu'aux bonnes maisons nos » enfants soient reçus, pour y être nourris » et élevés pages, comme une eschole de » noblesse, et est discourtoisie et injure » d'en refuser un gentilhomme. » Les fonctions des pages consistaient dans les services ordinaires auprès de la personne de leurs maîtres et maîtresses, mais ne constituaient pas la domesticité, quoiqu'ils fissent les messages, servissent à table, versassent à boire (2), etc. etc. L'émulation

(1) Ainsi, nous lisons dans Juvénal des Ursins (*Hist. de Ch. VI*, ch. VI, p. 57, sous l'an 1386) : « Il y eut huit mille chevaliers et escuyers et » *gens de trait et gros varlets* sans nombre ».

(2) Le jeune Bayard, au sortir de l'école, fut placé par ses parents dans la maison de l'évêque

des jeunes varlets était excitée par le désir de passer écuyer (*Voir ce mot*) ; plus tard enfin, celui des écuyers par l'ambition qu'ils avaient d'acquérir la *chevalerie* : c'était le prix le plus insigne que l'on pût proposer dans les occasions importantes ou périlleuses de la guerre ; l'âge de vingt-un ans était celui auquel les jeunes gens pouvaient, après des actions éclatantes et des grands services rendus au roi et à la patrie, être admis à la chevalerie : la naissance (1), cependant, donnait droit de chevale-

de Grenoble, qui le mena avec lui à la cour de Savoie. Le prélat ayant été admis à la table du duc ; « durant icelui dîner, estoit son neveu le bon » chevalier Bayard, qui le servoit de boire très » bien en ordre, et très mignonement se conve- » noit » (*Vie de Bayard*).

(1) Les fils des rois de France sont chevaliers sur les fonts à leur baptême, dit Monstrelet,..... La reine, femme de Charles V, étant accouchée en 1371 d'un second fils qui fut dans la suite duc d'Orléans, le connétable Duguesclin, son second parrain, aussitôt après les cérémonies du baptême, tira son épée, et, la mettant toute nue dans la main de l'enfant qui était nu (*nudo tradidit eusem nudam*), lui dit : « Monseigneur, » je vous donne cette épée ; et la met entre votre » main, et prie Dieu qu'il vous doint autel (tel) et » si bon cœur, que vous soyez encore aussi preux

rie aux princes du sang ; elle fut aussi accordée avant l'âge fixé par les anciennes lois , à de jeunes aspirants « *que leur mérite, ainsi que s'exprime Brantôme, avaient rendus vieux et meurs en cela.*

Lorsque l'écuyer était admis à l'honneur de la chevalerie , il passait en prières , dans une église ou chapelle , la nuit qui précédait le jour de la cérémonie , et , au matin , il entrait au bain , pour se purifier ; puis , revêtu d'un habit blanc , il recevait la communion , après que le prêtre , lui ayant donné l'absolution , lui avait suspendu l'épée en écharpe autour du cou (1). Cette première cérémonie terminée , le postulant à la chevalerie allait , les mains jointes , se mettre à genoux aux pieds de celui ou de celle (2) qui devait l'armer : il était accompagné en grand triomphe , les tambours , trompettes et clairons sonnait devant lui ,

» et aussi bon chevalier comme fut oncques roi de
» France qui portat espée » (Godefroy, *Annotation sur l'Histoire de Charles VI.*)

(1) L'épée était préalablement bénie par le prêtre.

(2) Malgré l'autorité de Partenopex de Blois , nous doutons fort que les dames armassent régulièrement les chevaliers ; les rares exemples , rapportés par Laroque (*Traité de la noblesse*), ne sauraient faire admettre le fait comme positif.

d'autres chevaliers portant sur des carreaux de velours toutes les pièces des armes qu'on lui devait endosser; et puis, lorsqu'il était arrivé à l'église, avant que la messe du saint esprit fut commencée, les chevaliers le revêtissaient de toutes ses armes, excepté de l'écu et de la lance, qu'on ne lui mettait en main qu'après sa réception.

Lorsque l'écuyer prétendant était ainsi armé (1), en présence de celui qui lui devait donner l'accolade, l'on chantait la messe que le prétendant entendait à genoux, et après que la messe était achevée, on lui mettait le collier de l'ordre; on lui faisait prêter le serment sur l'évangile, alors celui qui le recevait lui ceignait l'épée, le faisant chevalier *au nom du père, du fils et du saint-esprit*. Après sa réception venait un chevalier qui portait un écu, sur lequel étaient peintes les armes de la maison du jeune chevalier, et le lui pendait au cou en lui disant: « Sire chevalier, je » vous donne cet écu, pour défendre votre » corps des coups de vos ennemis, et pour » les attaquer plus hardiment, etc. » Ensuite un autre chevalier lui mettait sur la tête, le heaume ou casque en lui tenant un

(1) Voir la Description bien circonstanciée dans *Perceforest* (t. II.)

discours analogue à cette partie de l'armure (1) ; après cela l'on sortait de l'église en cérémonie, le chevalier reçu étant à côté de celui qui lui avait donné l'accolade ; alors un ancien chevalier amenait un beau cheval houssé, et carapaçonné richement aux armes du jeune chevalier et le lui présentait ; après cela le nouveau chevalier sautait en selle, et le plus souvent d'un plein saut, « *il saillait sur de pleine terre, » et des étriers ne se daignait aider (Perceforest)* ; un autre chevalier venait en même temps, qui lui présentait une lance, et un autre sa cotte d'armes ; en cet état, il faisait faire quelques passades à son cheval, et lui donnait carrière en présence de tous les chevaliers, puis mettant pied en terre, donnait son écu à son écuyer, son écu et son casque à ses varlets, ainsi que sa lance. Il se couvrait d'une toque emplumée, et se rendait au palais de son parrain, où les dames le dépouillaient de son armure, et le revêtaient de riches hermines, ou de menu-vair selon sa qualité de prince ou de gentilhomme. Puis acceptant un repas, il prenait le haut-bout de la table ;

(1) Voyez les Prières et les Formules rapportées par André Favin (*Théâtre d'honneur et de chevalerie*).

après le dîner, l'on dressait des tournois pour éprouver les nouveaux chevaliers; et le soir, le bal se tenait où l'on donnait le prix au vainqueur.

Ces cérémonies se faisaient ainsi en temps de paix, mais en temps de guerre, lorsqu'un écuyer demandait à être reçu chevalier, le prince ou le général, leur donnait trois coups de plat d'épée nue sur le cou, en prononçant ces mots : *Au nom du père et du fils, et de monseigneur saint Georges, je te fais chevalier.* Nous renvoyons pour de plus grands développements, aux mots *table ronde, troubadours des dames*, etc, etc., chacun de ces divers ordres de chevalerie, ayant eu ses usages, et ses lois. G. SARRUT.

CHEVAU-LÉGERS, militaires à cheval, qui composaient une classe inférieure de la cavalerie des feudataires, et plus tard une sous-arme attachée à la gendarmerie du moyen-âge, vers les derniers temps de son existence.

Des cheveu - légers furent organisés en compagnies par Louis XII, en 1498. Le mot devint, depuis lors, une expression appropriée au dénombrement des armées, et il donnait l'idée de soldats montés sur des courtants, armés à la légère, pourvus d'avant-bras, et combattant avec l'arbalète en

avant des gendarmes. François I^{er} décide , en 1530, que dans les compagnies d'ordonnance , les archers à cheval seront équipés en cheveau-légers , et porteront la casaque de la compagnie. Ils avaient , au lieu de guidons , une cornette. Sous ce prince , il y avait également des compagnies de cheveau-légers , celles qui portaient aussi le nom de compagnies franches. Brantome nous apprend qu'au siège de Landrecies, en 1543, Desse commandait une compagnie de cette espèce. Un peu plus tard , on voit les cheveau-légers , jusques là attachés aux gendarmes , quitter la lance fournie , se former à part, comme dans la milice espagnole, servir avec les arquebusiers à cheval, et avoir pour escarmoucheurs les carabins. Henri IV, avant d'être roi de France, avait, en 1570, une compagnie de cavalerie légère , qui a été la souche des cheveau-légers de la garde. Ce prince entretenait, en 1593, une compagnie de deux cents cheveau - légers de la garde ; il en était le colonel. C'était l'élite des gendarmes. Il y avait , en 1609, trois compagnies de cheveau-légers , formant en tout quatre cent trente hommes : c'était , avec les carabins , toute la cavalerie légère du temps. En 1610, il y avait douze cents cheveau-légers , en neuf compagnies ; c'étaient , conformément à l'acception mo

derne du mot , des chevau-légers de ligne. Louis XIII enrégimenta cette troupe ; elle devint le noyau de notre cavalerie légère. Le nom de chevau-légers ne se conserva que dans la maison du roi. Il s'y trouvait , en 1630, trois cents gendarmes et chevau-légers. L'ordonnance de 1633 (14 février) défendait à tout chevau-léger d'avoir plus de deux chevaux. Le règlement de 1637 (8 novembre) donnait quarante sous de solde par jour à chaque chevau-léger. Saint-Germain créa comme corps d'élite six régiments de chevau-légers qui furent assimilés au corps de ligne en 1779 et abolis en 1784. La compagnie des chevau-légers de la garde, créée en 1599, est abolie en 1787. Bonaparte , en retablissant l'usage de la lance , a fait revivre pour quelques instants la dénomination baroque de chevau-légers, en l'associant au mot lancier dont jadis il était l'opposé. D—N.

CHEVELURE. On a donné ce nom à l'ensemble du système pileux qui recouvre le crâne , et est destiné à le protéger contre les chocs extérieurs, les brusques changements de température, et surtout contre le froid.

Tel est l'usage de la chevelure, vêtement naturel, utile et disposé de manière à fournir à la tête un magnifique ornement.

Sa couleur et sa texture varient suivant les races humaines, suivant les climats. Longue, épaisse et soyeuse chez la race caucasienne (1), elle est noire et rude chez la race jaune (2) et la race rouge (3); laineuse et disgracieusement frisée chez la race noire (4). Nous ne parlons pas ici de la variété blanche tout-à-fait exceptionnelle chez les Albinos. Chez les individus de la race blanche, elle offre toujours les nuances les plus nombreuses en couleur, depuis le noir le plus foncé jusqu'au blond le plus clair. Les latitudes ont, en général, déterminé le cachet de chaque peuple, sous ce rapport; et il est à remarquer que

(1) Le genre humain est partagé en quatre grandes races, subdivisées elles-mêmes en plusieurs rameaux.

On donne le nom de *race caucasienne* ou blanche à cette portion qui a peuplé l'Europe, une grande partie de l'Asie et le nord de l'Afrique, et dont le type se trouve dans la population géorgienne et circassienne qui habite le pied du mont Caucase.

(2) La race jaune ou mongolique comprend toute la haute Asie, la Tartarie, la Chine, le Japon.

(3) La race américaine.

(4) Habitant l'Afrique et une partie des îles de l'Océanie.

Les nations du nord présentent généralement une chevelure aussi blonde que celles du midi la présentent foncée.

Ornement de la tête, la chevelure devant être un objet de coquetterie chez l'homme, et conséquemment un objet de distinction entre les castes, parmi quelques peuples. Aussi, chez chacun d'eux, varièrent les coutumes de la porter. Dans les temples antiques, Homère nous montre les Locriens, le front rasé, mais laissant en arrière flotter une longue chevelure, preuve qu'ils ne craignent pas d'être saisis par l'ennemi, s'ils tournent le dos; ainsi, l'on voit encore les Indiens de l'Amérique du nord conserver une longue touffe au sommet de la tête pour défier le scalpel ennemi. En thèse générale, on peut dire que la longue chevelure fut de tout temps, le signe distinctif de l'homme libre, et les cheveux ras, celui de l'esclave, ou de l'homme accablé par la douleur. On rasait la tête en signe de deuil. Achille dépose sa chevelure sur la tombe de Patrocle. Un signe instinctif d'une vive douleur morale n'est-il pas de s'arracher les cheveux.

L'histoire nous apprend que l'habitude de porter les cheveux courts, se montra d'abord chez les Grecs, où les déclamations des philosophes firent abandonner la

longue chevelure aux jeunes gens efféminés. Ce fut la mode le plus en honneur des Romains, surtout sous les empereurs, où on les porta généralement à la Titus. A cette époque, au contraire, les barbares tenaient beaucoup à leur longue chevelure, et la grande invasion du quatrième siècle amena sur le monde romain, ces peuplades innombrables, aux joues peintes, aux yeux bleus, à la taille géante, secouant sur les enfants dégénérés de Romulus, leur inculte chevelure, encore humide des frimats du nord.

Parmi tous, les chefs se distinguaient par la longueur et la beauté de leurs cheveux. Aussi nomma-t-on nos premiers rois francs, rois chevelus; et les chroniques de ce temps nous apprennent qu'on se hâtait de raser la tête au roi déposé. Sous la dynastie carlovingienne, les longs cheveux passèrent de mode; et on peut dire que depuis, on les porta à volonté, tantôt courts, tantôt longs, sans qu'aucun usage général eût prévalu.

Aux cheveux ras, communément portés sous la ligue, Louis XIII fit succéder les longs cheveux, et la mode les fit remplacer, sous le règne suivant, par ces immenses perruques, aussi lourdes qu'incommodes, mais qui n'étaient pas sans majesté. A cette même époque, le rigorisme biblique des

puritains proscrivait, en Angleterre, le luxe de la chevelure, et n'était pas un des moindres griefs des *têtes rondes* contre les *cavaliers*. Bientôt les cheveux naturels cédèrent complètement la place aux perruques, et la dernière moitié du dix-huitième siècle vit la poudre et l'ignoble queue battant le dos, au milieu des flots d'une poussière grasseuse. La révolution fit disparaître ce ridicule attirail; on porta ses cheveux, et on les porta courts; et depuis, la mode n'eut plus à s'évertuer que sur leur arrangement plus ou moins gracieux autour du front.

Si la manière de porter les cheveux varia ainsi tant de fois chez l'homme, elle devait être soumise encore à bien plus de caprices de mode et d'usage chez la femme, dont la chevelure plus longue et plus fine naturellement que celle de l'autre sexe, fut toujours, et chez presque tous les peuples, regardée comme le plus riche ornement de sa tête : de plus amples détails fatigueraient; les belles chevelures de femme ont été mille fois chantées par les poètes, comme elles ont toujours fait le charme des amants. Dans la presque universalité des temps et des lieux, elles ont été portées fort longues, en tresses plus ou moins épaisses, et, chose extraordinaire, la nature

y fut contrariée par la mode , moins qu'en toute autre chose ; ce qui toutefois , paraîtra moins étonnant , si l'on réfléchit que cette parure était trop belle pour qu'on osât gratuitement s'en priver.

Quelques réflexions hygiéniques et physiologiques termineront cet article , déjà trop long. Si l'on suivait l'ordre naturel , nous devrions certainement porter la longue chevelure ; elle remplacerait presque toujours ces bonnets , ces coiffures ovales , dont nous chargeons nos têtes ; elle serait épaisse et fournie ; car l'action de l'air la fortifie , tandis que l'habitude d'avoir toujours la tête couverte , la rend huileuse , rare et plus caduque. C'est cette habitude qui , jointe à une malpropreté habituelle , a fait naître en Pologne la *plique* , maladie dégoûtante , qui consiste dans le feutrage inextricable des cheveux , joint au gonflement du bulbe , où s'implantent leurs racines.

Nulle partie de l'organisme ne suit plus exactement sa marche ascendante et décroissante. Fins et longs dans l'enfance et la jeunesse , les cheveux deviennent plus durs , à mesure que l'âge avance , pour changer de couleur , blanchir , et tomber avec la vieillesse. Indépendamment de l'âge , les fatigues , les maladies , les chagrins dégarnissent la tête de son vêtement ;

on a vu de fortes émotions morales les faire changer de couleur en une seule nuit, ce qui ne s'expliquerait que par une altération subite de sécrétion dans l'huile qui les colore. VICTOR MARTIN.

Chevelure de Bérénice. Nom donné à une constellation formée par sept étoiles de la queue du lion, dans l'hémisphère septentrional. Ce nom lui fut donné par Conon, de Samos, astronome d'Alexandrie, en l'honneur de Bérénice, femme de Ptolémée Évergète, qui, en mémoire de l'heureux retour de son mari, avait consacré sa longue chevelure au temple de Vénus. L'offrande y fut dérobée. Pour excuser la négligence des prêtres, et en courtisan habile, Conon répandit le bruit que les dieux, ravis de sa beauté, l'avaient enlevée pour la placer dans le ciel, au rang des constellations.

Le nom de chevelure a encore été donné, en astronomie, à cette traînée lumineuse dont s'accompagnent les comètes, chevelure si redoutée des anciens, et dont la lueur menaçante portait jadis la désolation et l'effroi chez les populations ignorantes et crédules. VICTOR MARTIN.

CHEVEUX. Voyez PILEUX (système).

CHÈVRE (ZOOLOG.), *Capra*. Linn., Cuv., genre de Mammifères de l'ordre des

Ruminans, et de la division comprenant ceux de ces animaux qui ont les cornes creuses et persistantes (famille des *Tubicornes* de Latreille).

Les chèvres ont huit incisives à la mâchoire inférieure, et six molaires de chaque côté tant en haut qu'en bas ; en tout trente-deux dents ; comme la plupart des ruminans, elles manquent d'incisives supérieures et de canines. Les cornes, dont le noyau osseux est occupé en grande partie par des cellules communiquant avec les *sinus* ou cavités des os frontaux, sont dirigées en haut et en arrière, comprimées et ridées transversalement. Le chanfrein est droit, ou même un peu concave, particulièrement dans les races sauvages. Le menton est le plus souvent garni d'une barbe et quelquefois de deux appendices cutanés, en forme de glands, pendant au-dessous du cou. Le pelage est composé de deux sortes de poils ; l'extérieur soyeux, plus ou moins long et rude, l'intérieur laineux, très doux, très fin, plus ou moins abondant : on le nomme vulgairement *capelain*, et dans certaines races d'Asie, il fournit la matière première des étoffes précieuses connues sous le nom de *cachemires*. Le genre des chèvres, tel que nous l'avons circonscrit, est encore si voisin de celui des

moutons, *Ovis*, Linn., que plusieurs auteurs les ont réunis : ont les différencie principalement par la forme du chanfrein qui est plus bombé dans les moutons, et par la direction des cornes qu'ils ont recourbées latéralement en spirale. A l'état sauvage, les chèvres recherchent les lieux élevés, les sommets les plus escarpés des montagnes, où elles vivent en troupes plus ou moins nombreuses sous la conduite d'un vieux mâle. De tous les ruminans, ce sont ceux qui montrent le plus d'intelligence et de vivacité, elles ont la vue excellente, l'odorat et l'ouïe d'une grande finesse. Elles font deux petits par portée; et se nourrissent d'herbes, de bourgeons et de jeunes pousses. Toutes les espèces sont originaires de l'ancien continent; nous citerons les plus remarquables, et les variétés les plus connues.

LE BOUQUETIN, *Capra*, *Ibex*, Linn., a de grandes cornes carrées en avant, avec des côtes saillantes et transversales, le pelage est fauve en dessus, blanchâtre en dessous, avec une ligne dorsale d'un brun noirâtre. La longueur du corps est d'environ quatre pieds et demi du bout du museau à la base de la queue, la hauteur au garrot de deux pieds et demi. La femelle ne diffère du mâle que par ses cornes

plus petites. On distingue deux variétés : le bouquetin de Suisse, et celui de Sibérie. Ces animaux vivent sur les hautes montagnes de l'Europe et de l'Asie, et forment de petites troupes, composées d'un seul mâle et de plusieurs femelles, qui restent réunies jusqu'à l'époque où ces dernières mettent bas un ou deux petits; le rût a lieu vers le milieu de l'automne, et la durée de la gestation est cent-soixante jours environ. Les bouquetins s'apprivoisent facilement quand on les prend jeunes; ils peuvent s'accoupler avec les chèvres domestiques, et produire des individus métis qui d'ordinaire ont les couleurs du père et les cornes de la mère. — Le BOUQUETIN DU CAUCASE, *Capra Caucasica*, Guldens., dont la taille et les proportions sont à peu près les mêmes que celles des précédens, s'en distingue par les cornes triangulaires formant un angle obtus en avant, et par son pelage d'un brun foncé en dessous. — Le Bouquetin d'Ethiopie, Fr. Cuv., et le Bouquetin à crinière d'Afrique, sont peu connus.

CHÈVRE SAUVAGE, ÆGAGRE PASENG, *Capra ægagrus*, Linn. Sa taille est plus forte que celle des autres espèces; ses cornes tranchantes en avant, avec des côtes légèrement marquées, sont arrondies à la face

postérieure. Elle habite sur les montagnes de la Perse , et peut-être sur celles de plusieurs autres pays , même dans les Alpes. Ses mœurs sont peu connues ; on sait seulement qu'elle fait preuve de force et d'agilité , et que , comme le bouquetin , elle tue quelquefois les chasseurs qui cherchent à la prendre , en se jetant sur eux. Les Orientaux attribuent des propriétés médicinales imaginaires aux calculs ou concrétions pierreuses de ses intestins , que l'on connaît sous le nom de *bézoards*. Si la grande chèvre sauvage , ou paseng des Alpes , appartient à la même souche , et n'est pas , comme quelques naturalistes l'ont pensé , le résultat de l'accouplement du bouquetin avec la chèvre domestique , on peut dire que cet animal a du penchant à se rapprocher de la variété commune ; car dans les Alpes et les Pyrénées , il est peu de troupeaux qui n'aient à leurs têtes quelques individus de cette grande race. On avait cru que le paseng d'Asie était l'*hippélaphe* d'Aristote , ou le *tragélaphe* de Pline ; Georges Cuvier a reconnu que les anciens avaient voulu désigner , sous ces deux noms , une espèce de cerf récemment découverte dans l'Inde , et qu'il a nommée *cervus Aristotelis*. Parmi les nombreuses variétés domestiques de

l'espèce, nous citerons : la CHÈVRE COMMUNE, *capra hircus*, qu'on trouve dans toute l'Europe et dans les autres parties du monde, partout où les Européens se sont établis. Les femelles ne diffèrent des boucs que par une table moins grande, des cornes plus petites, moins comprimées, plus régulièrement arquées dans leur longueur ; elles manquent dans quelques individus ; quelquefois elles sont au nombre de trois, de quatre, ou même cinq ; mais alors elles sont irrégulières et très diversement dirigées et contournées. On distingue une variété, originaire d'Espagne, où les cornes manquent constamment, *cap. ægagrus acera*, Fr. Cuv.

CHÈVRE DE CACHEMIRÉ, *capra ægagrus lanigera*, Fr. Cuv. Cette variété célèbre a le chanfrein légèrement moutonné, les cornes droites, très aplaties, tordues en spirale et divergentes ; les poils soyeux, très longs, lisses et fins, non roulés en tire-bourre, comme ceux de la chèvre d'Angora ; le poil laineux est excessivement fin, assez abondant, et d'un gris blanc. C'est avec le duvet de cette race que l'on fabrique les tissus de cachemire. Les chèvres amenées en France par M. Am. Jaubert, en 1819, ont tous les caractères de cette race, sauf les cornes, qui sont plus droites

et presque toujours croisées. Elles diffèrent des vraies chèvres du Thibet par leur taille plus petite, leur poil extérieur plus fin, moins long et ordinairement blanc, par leur poil intérieur blanc, plus fin et plus abondant. M. Ternaux a prétendu néanmoins qu'elles descendaient de ces dernières, et avaient été introduites en Perse, par Thamas Kouli Khan, dans le Caboul, le Candahar, la grande Buckarie. M. Jaubert s'est procuré celles que nous possédons maintenant dans les steppes de l'Oural; mais leur race a été croisée avec celle du bouc de Cachemire, dont nous venons de parler, et qui s'est trouvé fort heureusement en France, pour remplacer les boucs, qui avaient tous péri pendant la traversée de Théodosie, en Crimée, à Marseille, et à Toulon. — La chèvre de Juida, *capr. ægag. reversa*, Gmel., originaire du royaume de ce nom, en Afrique, a de grands rapports avec la chèvre de Cachemire; mais elle est plus petite, et moins haute sur jambes.

CHÈVRE DU THIBET, *capra ægagr. Thibetana*, se distingue par ses poils soyeux, excessivement grands, ayant jusqu'à un pied et demi de longueur, et tombant par grandes mèches, à droite et à gauche de la ligne dorsale; leur couleur générale est

brune; le poil laineux est noirâtre, très fin, mais assez peu abondant. Le chanfrein est droit; les oreilles sont très longues, larges, pendantes et toutes plates, de forme ovale et arquée en avant. Une race croisée en diffère par des oreilles assez longues, comme pincées au bout, horizontales et mobiles. Cette race a été amenée des montagnes du Thibet dans l'Inde, et de là transportée en Angleterre. Elle a été introduite en France, en 1818, par M. Huzard fils, d'après les ordres de M. De Cazes, alors ministre de l'intérieur.

CHÈVRE D'ANGORA, *Capr. ægagrus angorensis*, Gmel., des environs de la ville d'Angora, dans l'Asie-Mineure. Elle a les poils soyeux très longs, très fournis, frisés et contournés en tire-boucre. C'est la matière première des étoffes connues sous le nom de *camelots*. — La *Chèvre Mambrine ou du Levant*, *Capr. ægagrus Mambrica*, Gmel., a reçu son nom de la montagne de Mambre ou Manré, dans la partie méridionale de la Palestine. Elle a les cornes au plus de deux pouces et demi, les oreilles très longues et pendantes, le poil ras et de couleur rougeâtre-bai. On la trouve dans la Basse-Egypte et aussi, dit-on, dans les Indes-Orientales. On ne doit pas la confondre avec une variété de la Haute-Egypte, *Capr.*

ægagr. Thebaica, Fréd. Cuv., qui a les oreilles très longues et plates, les cornes très petites ou nulles, le chanfrein excessivement bombé, et la mâchoire inférieure dépassant de beaucoup la supérieure. Le poil soyeux est long et brun-fauve dans le mâle; plus court et moins foncé dans la femelle. La *Chèvre naine*, *Capr. ægagr. depressa*, Gmel., originaire d'Afrique, a beaucoup de rapports avec la race commune, mais sa taille est plus basse et à proportion plus ramassée. Transportée en Amérique, elle y est devenue encore plus petite, et s'y maintient du reste sans autre altération. Les Chèvres *du Népal*, *cossus et imberbe* de l'Inde, etc., sont trop intéressantes ou trop peu connues pour qu'il soit nécessaire de les décrire avec détail.

A l'état de domesticité, la chèvre a conservé beaucoup de traits caractéristiques des races primitives. Elle aime à paître en liberté, et à vaquer sans contrainte pour satisfaire ses nombreux caprices. Elle marche toujours en tête des troupeaux de moutons dans lesquels on l'introduit, et les dirige par goût vers les lieux escarpés où elle grimpe avec agilité. Dans les troupeaux composés uniquement de chèvres, les vieux boucs marchent les premiers. Ces animaux

sont très ardents en amour, se battent entre eux à coups de tête, et ne s'attachent à aucune femelle en particulier. En tout temps et surtout à l'époque du rût, ils répandent une odeur particulière fort désagréable : on a remarqué que le bouc de cachemire en était exempt. Ils sont en état d'engendrer à un an, et les femelles à sept mois, mais les fruits de cette génération précoce sont faibles et défectueux ; d'ordinaire on ne les laisse s'accoupler qu'à l'âge de dix-huit mois ou de deux ans. L'époque de la chaleur est l'automne : les chèvres portent cinq mois et mettent bas au commencement du sixième, ordinairement un seul petit, quelquefois deux. Un seul bouc peut suffire à cent-cinquante chèvres, pendant deux ou trois mois ; mais cette ardeur ne dure que trois ou quatre ans ; il est énervé et même vieux dès la sixième année. Les petits chevreaux tettent un mois ou cinq semaines ; ils sont d'un naturel très gai ; on les coupe à six mois pour rendre leur chair plus tendre et plus succulente. De l'accouplement du bouc et de la brebis, résultent des mulets dont les formes tiennent du mouton, le poil et l'allure de la chèvre : cette race métisse est, dit-on, féconde en Amérique, où on l'appelle *chabin*. On pré-

tend que la chèvre s'unit au chamois, mais le produit de cet accouplement n'est pas connu.

Les chèvres trouvent autant de nourriture qu'il leur en faut dans les bruyères, les friches, les terrains incultes ou stériles. On doit les éloigner avec soin des endroits cultivés, des blés, des vignes, des bois taillis, etc. Les arbres dont elles broutent avec avidité les jeunes pousses et les écorces tendres, périssent presque tous. « La chèvre, dit le proverbe, apporte chaque jour une pinte de lait et détruit une charretée de bois. » Aussi ne doit-on jamais la laisser vaguer, autrement le dommage l'emporte sur le profit, fût-ce même la chèvre du Thibet. « Si l'économie publique, dit Sonnini, met des obstacles à la trop grande multiplication de ces animaux dans les pays de plaine, où elles dévorent les jeunes pousses et les bourgeons des arbres et des haies, l'humanité, devant laquelle toutes les considérations doivent disparaître, réclame leur conservation partout où le malheur a des victimes. C'est sous la chaumière du pauvre qu'on apprend à connaître le prix d'une chèvre. On la voit, contente d'une nourriture grossière et facile, en prodiguer une de choix à la famille au milieu de laquelle elle vit familièrement,

devenir la nourrice de l'enfant qui vient de naître, et auquel le sein de la mère, flétri par la pénurie, refuse l'aliment de la nature. » La chèvre coûte peu à nourrir, et donne un produit considérable, relativement à sa taille. Son lait est de meilleure qualité, et plus sain que celui de la brebis; on l'ordonne en médecine pour rétablir les estomacs délabrés; dans le midi de la France, on en fait beaucoup de fromages, il n'est pas assez fort pour donner du beurre. On prétend qu'une chèvre bien nourrie peut donner quatre pintes de lait par jour. Le fumier de chèvre est aussi chaud que celui du mouton, et s'emploie de même. Le poil non filé entre dans la composition de ce que les teinturiers appellent *rouge de bourre*: il est aussi employé dans la fabrication des chapeaux. Filé, il sert à faire diverses étoffes, telles que le camelot, le bouracan, etc., des couvertures de boutons, des gances et autres ouvrages de mercerie. Le suif, comme celui du bœuf et du mouton, est employé à faire des chandelles; les corroyeurs s'en servent pour l'apprêt des cuirs. Avec la peau, on fait du maroquin, du parchemin, des outres, des souliers, etc. J. D.

CHÈVREFEUILLE (BOTAN.), *Lonicera*; genre de la famille des Caprifolia-

cées, Juss. et de la Pentandrie monogynie, Linn. Ses caractères principaux sont : un calice très court à cinq dents ; une corolle tubuleuse, en entonnoir ; limbe à cinq divisions presque toujours inégales ; cinq étamines à filaments saillants hors du tube de la corolle ; ovaire inférieur ; un style de la longueur de la corolle, et un stigmate simple, un peu en tête ; une baie à trois loges polyspermes. Les chèvrefeuilles sont des arbrisseaux sarmenteux, grimpants, à feuilles simples et opposées ; à fleurs disposées en têtes ou en verticilles.

CHÈVREFEUILLE DES JARDINS, *Lonicera caprifolium*, Linn., tige à rameaux flexibles, volubiles, s'élevant de dix à quinze pieds et plus ; feuilles ovales, sessiles, glabres et glauques en dessous ; les supérieures connées et perfoliées ; en mai, juin, fleurs grandes, sessiles, terminales, verticillées, rouges en dehors, blanches en dedans, et d'une odeur très suave. Cette espèce est propre à couvrir des berceaux, des treillages, à tapisser les murs, à décorer le tronc des arbres, à former des guirlandes, etc. On peut à volonté en faire un arbrisseau à tige, dont la tête se taille et s'arrondit au ciseau.

CHÈVREFEUILLE DES BOIS, *L. periclymenum*, L., a le port du précédent ; il en

diffère par ses feuilles pointues et non connées ou perfoliées ; ses fleurs, d'un blanc jaunâtre, souvent un peu rougeâtres en dehors, en têtes terminales, et d'une odeur agréable, paraissent en juin et juillet. On en connaît plusieurs variétés, à feuilles panachées, découpées, etc.

CHÈVREFEUILLE DE VIRGINIE, *L. sempervirens*, Linn. Feuilles rarement persistantes, glabres, les supérieures connées et perfoliées ; de mai en août, fleurs d'un rouge orangé, très vif au dehors, mais sans odeur. Le *chèvrefeuille du Japon*, *L. Japonica*, Thunb., a les rameaux et les feuilles velus ; les fleurs axillaires, blanches et passant au jaune doré ; odeur suave. Cette espèce, plus délicate que les premières, doit passer l'hiver en orangerie ; les autres sont peu difficiles sur le terrain et l'exposition ; elles se multiplient de marcottes, drageons ou éclats. On cultive encore les *Lon. symphoricarpos*, *xylosteum*, *lutea*, etc. Ces espèces, réunies aux chèvrefeuilles par Linné, sont devenues les types de genres nouveaux établis sous les noms de *xylosteum*, *symphoricarpos* et *diervilla*.

CHEVREUIL (Voyez CERF).

CHICANE, CHICANEUR (Voy. PROCÈS, PLAIDOYERS).

CHICORÉE (BOTAN.), *Cichorium* : ce

genre, de la famille des Chicoracées, Juss. (Synanthérées), et de la Syngénésie polygamie égale, Linn., ne renferme qu'un très petit nombre d'espèces; deux d'entre elles sont cultivées, et donnent chacune plusieurs variétés.

CHICORÉE SAUVAGE, *C. intybus*, L., vivace; tige de deux pieds, rameuse; feuilles oblongues, lancéolées, roncinées, velues sur les côtes et les nervures; fleurs axillaires, presque sessiles, géminées. Cette espèce est usitée en médecine comme tonique, stomachique et apéritive. Quelques agronomes la considèrent comme un excellent fourrage; ses feuilles, coupées jeunes, sont recherchées pour les salades. Les maraîchers la sèment successivement tous les quinze jours, sur couche ou en pleine terre, suivant la saison: en novembre et décembre, ils préparent en cave des couches de terre sablonneuse ou de fumier très consommé, sur lesquelles ils plantent en petites bottes, ou rangent horizontalement, par lits et la tête en dehors, les racines de chicorée provenant des semis du printemps, et à l'aide de la chaleur, de l'obscurité et de mouillures bien ménagées, ils se procurent pendant tout l'hiver, ces longues feuilles étiolées, d'un blanc jaunâtre et

d'une amertume agréable, connues sous le nom de *barbe de capucin*. Dans nos départements septentrionaux, on cultive en grand une variété de cette espèce, à feuilles panachées, et à racines longues et charnues; ces racines, torréfiées et moulues, donnent le *café-chicorée*.

CHICORÉE ENDIVE, *C. endivia*, L., originaire des Indes-Orientales, annuelle; tige plus haute; feuilles glabres, entières ou dentées; fleurs sessiles ou pédonculées, etc. On sème et on repique sur couche et sous châssis, en janvier et février, pour primeurs; plus tard, on sème en pleine terre, et on repique en quinconce, à un pied de distance, sur des planches paillées d'avance; on arrose au besoin; quand le plant est dans toute sa force, on lie les têtes pour faire blanchir le cœur, etc. Les deux variétés principales sont la *Chicorée frisée*, qu'on partage en sous-variétés, dites *toujours blanche*, *de Meaux*, *d'été* ou *d'Italie*; et la *Scarole*, qui elle-même est dite *ronde*, *blonde*, *grande* ou *de Hollande*. On laisse monter les chicorées du printemps pour en obtenir la graine, qui se conserve 6 ou 7 ans. J. D.

CHIEN. Le chien (*canis*, de Linnée), appartient à la classe des mammifères, à

l'ordre des carnassiers digitigrades, qui se distingue par six dents incisives à chaque mâchoire, placées sur une même ligne; des canines plus longues que les incisives, coniques, aiguës et lisses; six molaires supérieures de chaque côté, dont trois petites aiguës, tranchantes, à un seul lobe, nommées *fausses molaires*, placées en avant; une grosse dent, bicuspidée et tranchante, nommée *carnassière*, et deux petites dents à couronne plate, nommées *tuberculeuses* et situées au fond de la bouche; sept molaires inférieures, dont quatre fausses molaires, une carnassière dont la pointe postérieure est mousse, et deux dents tuberculeuses: en tout trente-huit dents.

Les mâchoires du chien sont plus allongées et moins robustes que celles du chat. Le museau est pointu avec une partie nue et arrondie; la langue est lisse, la queue moyenne; les pieds de devant sont pentadactyles, ceux de derrière sont tétradactyles; les ongles allongés et aigus, et non rétractiles; les mammelles sont placées sur la poitrine et le ventre.

Les chiens ont la pupille en forme de disque; c'est un des principaux caractères qui servent à distinguer cet animal du renard, dont la pupille ressemble à celle du

chat ; aussi le premier est un animal diurne, dont la vue peut se fortifier beaucoup par l'exercice , tandis que le renard y voit mieux la nuit que le jour.

La structure de la verge du chien est surtout remarquable , nous allons l'indiquer : le centre de la verge est formé par un os cannelé , dont la cavité contient l'urètre ; autour de cet os sont trois parties cavernieuses distinctes ; l'une appartient au corps de la verge , elle est peu susceptible d'extension ; la seconde , qui forme le gland et l'urètre en avant , peut acquérir une dimension considérable durant l'érection ; la troisième se nomme *nœud de la verge* ; elle se gonfle durant le coït , de manière à ce que son diamètre surpasse au moins trois fois celui du reste de l'organe , et s'oppose à la sortie de la verge du vagin de la femelle. Ces divers tissus communiquent visiblement avec les veines , et leur gonflement tient à ce que les veines qui en sortent subissent des compressions fortes durant le coït principalement ; aussi ce mécanisme de structure nécessite la prolongation de l'accouplement , même après la consommation de l'acte générateur (*Journal de Physiologie expérimentale* , tome iv).

Cette organisation de la verge chez les

chiens paraît appartenir à toutes les espèces qui s'y rattachent ; exemple : le chacal, le loup, etc.

Mais ce qui fait du chien un animal d'une extrême utilité pour l'homme qui a su s'en faire un serviteur et un ami, c'est la finesse de l'odorat, la délicatesse de l'ouïe.

Le genre chien se subdivise en un grand nombre de variétés dont nous examinerons les principales, en renvoyant toutefois pour le loup et le renard, dont nous traiterons dans des articles particuliers.

Les chiens proprement dits vivent de proie qu'ils chassent à la course, et non en l'attendant au gîte comme les chats. Ces animaux, dans l'état sauvage et domestique, se réunissent en meute, et chassent en commun avec beaucoup d'adresse et d'agilité. Leur taille est moyenne, et leurs proportions annoncent la force et l'adresse.

Ils boivent en lapant, et ne sont point aussi carnivores que les chats ; ils ont même besoin de végétaux pour se nourrir.

Les femelles éprouvent le besoin du rût en hiver, et portent pendant deux, jusqu'à quatre mois. La portée est de trois à six petits qui naissent les yeux fermés, et n'arrivent à leur entier développement qu'au

bout de deux années. La durée de leur vie est de quinze à vingt ans.

La voix de toutes les espèces sauvages est une sorte de hurlement qui éprouve diverses modifications par l'apprivoisement et la domesticité ; ils font surtout entendre leur voix lorsqu'ils chassent, ou dans l'état de domesticité, lorsque quelque étranger entre dans la maison de leur maître, et surtout la nuit.

La couleur de leur poil est le brun qui éprouve un grand nombre de modifications ; d'une part il devient noir, de l'autre pâlit jusqu'au fauve, devient quelquefois blanc, et c'est le mélange de ces trois couleurs qui fait les nombreuses variétés que l'on distingue par la couleur.

Les chiens se trouvent dans tous les continents ; mais c'est l'Amérique qui en contient le plus.

Première espèce. Le CHIEN DOMESTIQUE, *canis familiaris*, se distingue par sa queue recourbée, et varie à l'infinie pour la taille, la couleur et la qualité du poil.

Nous ne saurions, en parlant de cet intéressant animal, passer sous silence les qualités dont il est doué et que développe une bonne éducation. En effet, si le chien sauvage est dur et féroce, quel contraste

n'offre pas le chien domestique ! Bon, doux, caressant ; au moindre signe de mécontentement de son maître, il rampe à ses pieds, et, la larme aux yeux, il semble le supplier et lui demander grâce ; si les coups succèdent aux reproches, il se couche et les reçoit en poussant des cris de douleur et de crainte, mais non de colère ; et à peine son maître cesse-t-il de le frapper, qu'il vient lui lécher la main, comme si, au lieu de l'irriter, la correction avait augmenté son attachement.

Il ne garde jamais de rancune, et une seule caresse lui fait tout oublier.

Si la douceur est une des qualités du chien, la fidélité lui appartient également. C'est de tous les animaux celui qui est susceptible de l'attachement le plus inviolable ; il reconnaît la main qui le nourrit, celui qui le soigne, et n'oublie jamais un bienfait ; il sacrifie pour son maître jusqu'à sa vie, et plus d'une fois on l'a vu braver les plus grands dangers pour le secourir.

On peut dire que sa fidélité est à toute épreuve, et va même au-delà du trépas de son maître. Et qui ne se rappelle le chien du Louvre, qui il y cinq ans était constamment couché près du tombeau de son maître, donnant des signes d'une douleur bien vive. Ce chien, dont la fidélité a été

célébrée dans les chants publics , était nourri par la garde nationale qui était au Louvre. Dans les premiers jours il refusait toute nourriture, puis les soins et les attentions dont il était entouré surmontèrent son obstination ; et chaque jour nouveau convive du bivouac , il avait part au repas du corps-de-garde. Ce trait de fidélité, nouveau pour nous , avait déjà causé l'admiration de nos pères. Au XVII^e siècle (année 1660), tout Paris vit un de ces animaux fixé pendant plusieurs années sur le tombeau de son maître au cimetière des Innocents. Menaces et caresses ne purent lui faire abandonner ces restes chéris ; on l'enferma même loin de ce lieu de deuil et de douleur ; mais à peine l'eût-on lâché, qu'il alla reprendre sa place près de cette tombe qui ne pouvait lui rendre ce qu'il avait tant aimé : prodige inoui de constance et d'attachement ! aussi la nourriture ne lui manquait pas, car tous les habitants du quartier s'empressaient à l'envie de lui donner tout ce qui était nécessaire à sa subsistance.

La ville de Lyon a eu aussi un exemple de cette fidélité héroïque ; et tous les habitants se rappellent le chien de l'Hôtel-de-Ville. Son maître , mis en état d'arrestation , avait été suivi par son chien jusqu'à

la porte de la prison, et l'infortuné en était sorti par une autre porte pour aller à la mort. Son chien, qui l'avait vu entrer là, attendait toujours son retour et ne voulait pas quitter un seul instant le seuil de la porte ; hélas ! depuis longtemps son maître n'était plus, et le fidèle animal n'avait pas encore quitté la fatale entrée où il l'avait vu disparaître.

Ce n'est pas seulement par des caresses que le chien donne à son maître des preuves de dévouement ; c'est en veillant sur lui, c'est en le défendant en cas d'attaque : tout ennemi de son maître est devenu le sien. Un signe, un regard suffit pour lui indiquer celui qu'il doit attaquer ou qu'il doit épargner ; il connaît les amis de son maître, il est empressé auprès d'eux ; il connaît ceux qui l'importunent aux vêtements, à la voix, à leurs gestes, et témoigne par un grognement sourd, qu'il ne les voit pas en ami, quelquefois même il les empêche d'approcher.

Lorsqu'on lui a confié pendant la nuit la garde de la maison, il devient fier et même quelquefois féroce ; il veille, fait la ronde, suit de loin les étrangers, et, à la moindre manifestation hostile, il s'élançe, aboie ; et si un étranger a pénétré dans la maison,

il court quelquefois le danger de la vie. On a vu des chiens étrangler des voleurs ; d'autres fois ils les déchirent, leur ravissent les effets volés , puis, fiers et triomphants, les rapportent à leur maître.

L'instinct de cet intéressant animal est poussé à un point tel , qu'il va jusqu'à deviner les dangers de son maître. Combien n'a-t-on pas d'exemples de chiens qui ne voulaient pas laisser déshabiller leur maître, parce qu'il se trouvait dans une maison suspecte, ou que quelqu'un était caché près de la chambre , et bien souvent ces pressentiments se sont trouvés vérifiés.

Dans toutes ces circonstances , le chien est puissamment aidé par son odorat , ce sens dont la finesse est extrême chez cet animal. En effet , tout le monde connaît l'histoire du chien de Montargis, qui, longtemps après la mort de son maître , en reconnut l'assassin au milieu même d'un grand nombre de personnes.

Le chien sert encore de domestique à son maître ; l'éducation surtout peut le rendre très utile dans plus d'une circonstance , et la facilité avec laquelle il retient les leçons qu'on lui donne diminue beaucoup les difficultés qu'oppose d'abord le faible développement de son intelligence. Mais,

cependant, la meilleure époque pour commencer à les instruire, est lorsqu'ils sont jeunes, parce qu'ils se prêtent mieux à tout ce qu'on exige d'eux.

Il y avait à Lyon, il y a trois ans environ, un chien qui portait la nuit une lanterne devant son maître; il était accoutumé à ne pas aller trop vite, afin que son maître pût profiter de la clarté jetée par la lumière.

On en a vu porter à manger, même à plusieurs lieues, sans toucher aux aliments, et les défendre même contre toute attaque pour les leur ravir.

Le chien ne borne pas son dévouement à préserver ou à veiller son maître; sincère ami de l'homme, il lui donne souvent des preuves de sollicitude et d'intérêt. Je veux parler des chiens du mont Saint-Bernard devenus bien célèbres par le passage inoui de notre armée sur ces rochers cachés depuis des siècles sous des montagnes de neige et de glace; passage dont le souvenir restera gravé dans les pages de l'histoire, comme le plus beau monument de gloire, et la plus immortelle preuve du puissant génie de l'homme qui fit pendant vingt ans de notre belle patrie la reine de l'univers. Annibal n'avait effrayé par son audace que la belle Italie. Napoléon fit trembler le monde entier, parce qu'alors il lui dévoilait ce qu'il

devait être un jour, le souverain de toutes les nations. Il put lui-même admirer l'étonnante intelligence de ces chiens, dont l'unique destination est la recherche des voyageurs surpris par les neiges, égarés au milieu des brumes épaisses, engagés dans des routes impraticables pendant les rigueurs de l'hiver. Les religieux du couvent envoient tous les jours d'hiver un domestique avec plusieurs chiens à la rencontre des voyageurs du côté du Valais, jusqu'à Saint-Pierre, et ces bons animaux suivent la trace de l'homme, bravant les avalanches et les précipices qui menacent à chaque instant de les engloutir, l'atteignent, le ramènent, et l'arrachent à une mort certaine.

Le chien n'est pas seulement utile à l'homme sous le rapport de l'affection, de preuves de dévouement, etc., il sert encore à ses plaisirs ; en effet, la chasse, délassement si agréable, perdrait la moitié et même tout son charme, sans le chien qui va chercher le gibier, le découvre, le tient en arrêt, le lance, suivant le genre d'éducation qu'il a reçu et suivant la volonté de son maître. Mais nous traiterons des chiens de chasse plus loin.

De tous les animaux, le chien est celui dont la nature est la plus sujette aux va-

riétés et aux altérations causées par les influences physiques. Il serait en effet difficile de saisir, dans cette nombreuse variété de races différentes, le caractère de la race primitive, mère de toutes les autres. Les chiens abandonnés dans les solitudes de l'Amérique, et qui vivent en chiens sauvages depuis deux cents ans, quoique de race altérées, puisqu'ils sont provenus de chiens domestiques, ne diffèrent qu'assez peu de nos chiens de berger. Mais, à en juger par le rapport des voyageurs, ces chiens seraient loin d'avoir perdu toutes les traces de la longue servitude de leur race, et ils rentrent sans résistance dans l'état de domesticité. Cette facilité d'apprivoisement des chiens serait une grande preuve à l'appui de l'opinion qui admet leur état de domesticité préalable, s'il était certain que la disposition de ces animaux à s'apprivoiser est acquise, et non originelle. Ils ont cependant des traits communs; tous leurs sens sont très délicats; leur museau qui n'est pas allongé comme celui du lévrier, ni raccourci comme celui du dogue, mais assez semblable au museau du mâtin, leur procure une grande force d'odorat. Leurs oreilles droites, mobiles, et dont l'ouverture est dirigée en avant, donnent à leur ouïe une extrême finesse; leur vue est per-

cante, et ils ne font entendre leur voix presque que lorsqu'ils chassent en troupe. Ils vivent quelquefois en famille de deux cents individus, habitent de vastes terriers, et ne souffrent pas le mélange des autres familles. Ils attaquent ainsi en troupe les animaux les plus vigoureux, et se défendent contre les plus forts carnassiers. Il est à regretter que les voyageurs ne se soient pas plus étendus sur les mœurs de ces intéressants animaux.

-Le chien de la Nouvelle-Hollande, ou chien marron, paraît être celui qui se rapproche le plus du type primitif de l'espèce chien; son naturel est ardent et peu susceptible d'être modifié par l'éducation.

Un de ces chiens, amené en France par l'expédition aux Terres Australes, avait la taille et les proportions du chien de berger, à l'exception de la tête qui ressemblait à celle du mâtin. Ses mouvements étaient très agiles lorsqu'il était libre, mais ce cas excepté, il dormait continuellement. Sa force musculaire était bien supérieure à celle de nos chiens domestiques de même taille. Ses sens paraissaient être d'une finesse extrême, mais il ne savait pas nager; jeté à l'eau, il se débattait machinalement; il était très courageux, il attaquait sans hésitation les chiens de la plus forte taille.

La présence de l'homme ne l'intimidait point : il se jetait sur la personne qui lui déplaisait , et sur les enfants surtout , sans motif apparent ; ce qui semble confirmer ce que dit Watkin-Tinch de la haine de ces chiens pour les Anglais, lorsqu'ils arrivèrent au port Jackson. Il se jetait impitoyablement sur la volaille , comme le chien le plus accoutumé à la rapine , et le plus incorrigible à cet égard. Cependant les sauvages de la Nouvelle-Hollande se font accompagner à la chasse par ces animaux , ce qui ferait supposer un sentiment de propriété chez eux ; mais ne serait-ce pas pour s'entr'aider mutuellement à poursuivre une proie , et se la partager ensuite après l'avoir atteinte ? Ce chien préférait les viandes crues et fraîches à tout autre aliment. Il ne mangeait jamais de poisson , malgré que la faim le pressât.

Son rût ne s'était jamais montré qu'une fois en été, ce qui correspond à l'hiver pour la Nouvelle-Hollande. Il rentre, dans ce cas, dans la règle générale des mammifères carnassiers en général. L'accouplement a eu lieu avec un individu de même forme, même couleur , mais non de même race , et il a été sans conception ; ce qui confirme la difficulté que l'on a à faire reproduire deux races très différentes.

Quant aux chiens dont les races sont maintenant élevées en Europe, le chien de berger est un de ceux que l'on a abandonné aux paysans chargés du soin des troupeaux. Ce qui fait penser qu'il est en effet celui qui approche le plus de la race primitive, c'est que, malgré sa laideur et son air triste et sauvage, il est cependant supérieur par instinct à tous les autres chiens ; qu'il a un caractère décidé, auquel l'éducation n'a point de part ; qu'il est le seul qui naisse pour ainsi dire tout élevé, et que, guidé par le seul naturel, il s'attache lui-même à la garde des troupeaux avec une assiduité, une vigilance, une fidélité singulière ; que ses talents font l'étonnement et le repos de son maître, tandis qu'il faut au contraire beaucoup de temps et de peine pour instruire les autres chiens, et les dresser aux usages auxquels on les destine. Aussi Buffon a-t-il classé dans son tableau généalogique des chiens, orienté comme les cartes géographiques, le chien de Brie ou de berger, comme la souche de l'arbre.

Le climat a produit divers changements parmi ces chiens, qui cependant n'empêchent pas de les reconnaître ; ainsi cet animal s'est rapetissé chez les Lapons, ce qui tient à la rigueur du climat ; il s'est au contraire perfectionné en Irlande, Russie,

Sibérie, dont le climat est un peu moins rigoureux, et où les peuples sont un peu plus civilisés. Ce chien même transporté dans des climats tempérés, en Angleterre, en France, en Allemagne, aura perdu son air sauvage, ses oreilles droites, son poil rude, épais et long, et sera devenu dogue, chien courant, mâtin, par la seule influence des climats. Le mâtin et le dogue ont encore les oreilles en partie droites; elles ne sont qu'à demi-pendantes; et ils ressemblent assez, par leurs mœurs et leur naturel sanguinaire, au chien duquel ils tirent leur origine. Le chien courant est celui des trois qui s'en éloigne le plus; les oreilles longues, entièrement pendantes; la douceur, la docilité, et, si on peut le dire, la timidité de ce chien, de la grande perfection qu'a produite une longue domesticité jointe à une éducation suivie et soignée.

Les épagneuls. Les principales races, les plus intelligentes parmi les chiens, sont d'abord l'épagneul couvert de poils longs et soyeux, à oreilles pendantes, comme celles du chien courant; ses jambes sont peu élevées. Sa couleur est le blanc, quelquefois avec des taches noires ou brunes; cette variété est remarquable par ses qualités pour la chasse. Il y a de grands et de petits épagneuls, qui ne diffèrent que par

la taille. Ces animaux, transportés en Angleterre, ont changé de couleur, et sont devenus noirs de blancs qu'ils étaient; ils ont ainsi formé, à l'aide de l'influence du climat, des grands et petits gredins, auxquels on doit joindre le pyrame, qui n'est qu'un gredin noir comme les autres, marqué seulement de feu aux quatre pattes, aux yeux et au museau.

Le grand danois. Cette variété provient du mâtin qui a été transporté au nord. Il diffère du mâtin par des membres plus fournis. Ces animaux sont, comme les mâtins, bons pour la garde, et aiment beaucoup les chevaux.

Le lévrier. Ce chien est, de même que le grand danois, issu de la race des mâtins, qui, transporté dans le midi, est devenu lévrier. Il se distingue des espèces précédentes par des formes plus sveltes, plus minces, plus effilées; il y en a de taille, de poil et de couleur très différents, que l'on regarde communément comme autant de races.

Tous ces chiens peuvent être dressés pour la chasse, et surtout pour celle qui demande plus de force et de courage que d'intelligence et d'adresse. Les lévriers cependant courent les lièvres en plaine, et facilitent beaucoup cette espèce de chasse.

Le grand lévrier vient du Levant ; ceux de taille médiocre d'Italie ; et ces derniers, transportés en Angleterre, sont devenus lévrons, c'est-à-dire lévriers encore plus petits.

Chien d'Irlande. C'est le plus grand de tous les chiens ; on lui donne pour origine le grand danois transporté en Irlande, en Ukraine, etc.

Le chien courant, le braque et le basset ne sont qu'une seule et même race ; car l'on a remarqué que dans la même portée, il se trouve assez fréquemment des chiens de ces trois espèces, quoique la chienne n'ait été couverte que par un de ces trois individus. Le braque du Bengale diffère du braque commun par sa robe mouchetée. Le basset à jambes torses ne diffère pas non plus du basset à jambes droites, ce défaut ne provenant chez cet animal que d'une maladie semblable au rachitis, dont quelques individus ont été atteints, et dont ils ont transmis le résultat, qui est la déformation des os à leurs descendants.

C'est au chien courant, transporté en Espagne et en Barbarie, que l'on attribue l'origine de l'épagneul et du barbet.

Le dogue, le chien turc et le chien d'Islande, ne sont qu'un même chien qui, transporté dans un climat très froid, aura

pris une sorte de robe de fourrure, et qui, dans les climats très chauds, quitte au contraire sa robe; ce qui n'a cependant pas lieu en Turquie, dont le climat est tempéré, mais bien aux Indes, d'où les chiens appelés *turcs* ont été transportés, et où on les a fait multiplier.

Ce n'est également que dans les climats tempérés que les chiens conservent leur poil, leur ardeur, leur courage, leur sagacité; et toutes les précieuses qualités dont les a doués la nature. Mais dans ces pays, où les chiens ne sont d'aucune utilité, on les recherche pour la table, et les nègres préfèrent sa chair à celle de tous les animaux, on les vend au marché plus cher que tous les autres mammifères; et le mets le plus délicieux d'un festin de nègre, est un chien rôti.

Le *chien loup* porte ce nom, parce qu'il ressemble au loup par les oreilles et la longueur de son poil, le museau long et effilé, la tête longue; les uns sont blancs, d'autres gris, noirs ou fauves.

Le *chien de Sibérie* ne diffère du précédent, que parce que les premiers sont couverts en entier de longs poils, tandis que les autres n'ont que du poil court sur la tête.

Races métiyes. Les races métiyes ne se

perpétuent et ne subsistent qu'autant qu'on a soin de mêler dans l'accouplement les deux races principales, dont chacune des races métives est dérivée, ou deux métis de même race. Parmi ces races, se trouvent :

Les *petits barbets* venant des mélanges des grands barbets avec les petits épagneuls; mais ils ressemblent davantage aux barbets.

Les *bichons*, qui furent autrefois fort à la mode, et qui sont aujourd'hui fort rares; ils étaient si petits, que les femmes les portaient dans leur manchon. Mais cette mode ne put durer longtemps, à cause des désagrémens qu'occasionait la malpropreté inséparable de tous les animaux à longs poils; car en les tondant, on leur ôtait leur principal ornement. On les croit originaires du petit barbet et de l'épagneul.

Le *chien lion*, qui est encore plus rare à présent que le bichon. Le long poil qui recouvre sa tête et son cou le fait ressembler beaucoup au lion, ainsi que la touffe de poil qu'il porte à l'extrémité de la queue. Son origine est la même que celle du bichon avec le mélange d'un animal à poil ras.

Le *doguin*, ou *carlin*, ou *mops*, semblable au dogue dont il tire son origine, et dont il ne diffère que par la petitesse de

sa taille , et ses lèvres plus minces et plus courtes.

Le *chien de la Calabre*, qui provient du grand danois et du grand épagneul ; aussi ce chien est très grand, et un des plus beaux des races que nous venons d'examiner.

Il y en a encore d'autres , mais qui nous offrent bien moins d'intérêt , aussi les laisserons-nous pour dire quelques mots des chiens de chasse.

Quoique le chien soit naturellement chasseur, cependant il en est chez lesquels cette disposition est bien plus développée que chez d'autres , aussi l'homme en tire un très grand avantage pour lui aider dans la poursuite des animaux qu'il destine à sa table. En outre , chaque race de chiens a son espèce de chasse ; et l'on dresse ces animaux suivant les dispositions que manifestent ceux de leur race ; aussi distingue t-on les chiens de chasse en chiens couchants, chiens d'arrêt, chiens fermes , qui chassent dans les plaines. Trois races sont propres à cette chasse , le braque, l'épagneul et le griffon ; ce dernier, nommé ainsi par les chasseurs, est un métis à poil long et un peu frisé, qui tient du barbet et de l'épagneul ; il y a aussi plus de ressource dans ces deux races, que dans le braque qui craint l'eau et les ronces, quoique plus légers dans ses re-

cherches ; tandis que les deux autres chassent dans l'eau , même pendant les hivers les plus rigoureux , et quêtent aux bois et dans les fourrés les plus épais , comme en plaine.

Le limier, qui ne donne pas de voix et qui sert à quêter le gibier et à le lancer ; on l'emploie pour la chasse dans les forêts. Les limiers viennent de Normandie ; ils sont gris tirant sur le brun , quelques-uns sont noirs ; ils sont forts , vigoureux , et ont le nez très bon ; ils sont hardis et même méchants , et quand ils se battent , on a beaucoup de peine à les séparer.

Le chien courant, qui sert pour la chasse dans les forêts , comme le limier ; on ne connaissait autrefois que deux races de chiens courants , originaires de Saint-Hubert ; l'une noire, l'autre blanche. La première marquée de taches de feu sur les jambes et au-dessus des yeux, et un peu de blanc sur la poitrine. La seconde donnait des chiens plus vigoureux , mais aussi plus emportés. Saint-Louis en ramena une troisième , à poil gris de lièvre , plus beaux et plus vites que les chiens courants noirs , mais doués d'un odorat moins fin.

Louis XII ayant fait couvrir une chienne braque italienne par un de ces chiens blancs, il en résulta des métis dits *chiens greffiers*,

parce que la chienne appartenait à un secrétaire du roi, nommé alors *greffier*. La maison et le parc des Loges, à Saint-Germain, furent construits pour entretenir cette nouvelle race, bien supérieure aux deux autres dont il ne lui manquait que les défauts. Ils étaient blancs, marqués d'une tache fauve. C'est du mélange de ces races que proviennent nos chiens courants.

En terme de vénerie, on nomme *chien d'argail*, celui qui chasse bien le matin à la rosée; *chien à belle gorge*, celui qui aboie quand il voit le gibier; *chien courtaud*, celui à qui on a coupé la queue; *chien du haut jour*, celui qui n'est bon que pour le jour.

Avec les chiens se trouvait aussi le loup, le renard, le chacal qui appartiennent à la même classe; nous renvoyons à ces mots pour l'histoire de ces animaux.

G. Cuvier, dans ses *Recherches sur les animaux fossiles*, parle aussi d'une tête de chien, trouvée dans les plâtres de Montmartre, tout-à-fait différente de celles des races existantes aujourd'hui; mais il est impossible d'en faire une espèce particulière. Nous ne parlerons pas non plus des chiens de mer; c'est un poisson du genre des squales (*Voyez ce mot*).

Il y a encore des chiens dits *mulets*, pro-

venant de l'accouplement d'un chien avec une louve ; nous en parlerons en faisant l'histoire du loup , parce que ces mulets se rapprochent beaucoup plus de cet animal que du chien.

Nous ne pouvons terminer cette histoire sans parler des maladies auxquelles ces animaux sont sujets.

Les principales sont : l'alopecie, la chute du poil et la gale ; la malpropreté et une grande chaleur sont les principales causes de cette maladie.

Le ver solitaire , qui s'engendre chez ceux de ces animaux qui boivent de l'eau sale.

La cécité et la surdité , qui frappe plus particulièrement les mâles dans la vieillesse.

La rage et l'hydrophobie la plus cruelle de toutes , parce qu'elle n'offre aucune chance de guérison , et qu'ils deviennent très dangereux pour l'homme et les animaux qui les approchent ; en effet , ils entrent en fureur , et déchirent même leur maître qui devient enragé par cette morsure. Nous croyons utile d'indiquer ici ce qu'il est prudent de faire pour prévenir les accidents qui pourraient résulter de la morsure d'un chien enragé. Il faut d'abord faire saigner la plaie le plus possible , puis

en opérer la cautérisation, soit avec l'alcali volatil (ammoniac), soit avec la pierre infernale, et mieux un instrument en argent, si c'est possible, préalablement rougi, ou au moins fortement chauffé; et cela le plus promptement possible.

Quand un chien est malade, ce qui arrive souvent à l'approche d'une tempête, et ce que l'on reconnaît aux nausées qu'il éprouve et à la puanteur de son haleine, il mange les feuilles de certains *gramen*, comme l'ivraie, le chiendent, qui le font vomir et le guérissent. Il est aussi une maladie qui les atteint, surtout au mois de mai, les symptômes sont la toux, la maigreur et l'abattement de l'animal; cette maladie cause souvent la mort du jeune chien. Le meilleur traitement est un léger purgatif et quelques adoucissants.

Usages des chiens. Les chiens sont d'une très grande utilité; les uns à la garde des maisons, comme le dogue; d'autres à la garde des troupeaux; les uns à la chasse; les autres traînent des voitures, des traîneaux, comme dans le Groënland et au Spitzberg; et même nous voyons souvent, à Paris, le marchand des quatre-saisons se faire aider, pour traîner sa petite voiture, par un de ces animaux, qui en même-temps en est le gardien. Cet intelligent animal

peut s'employer aussi à faire mouvoir des
roues qui mettent en jeu un soufflet de
forge, et même à tourner la broche dans
les cuisines. Il est des pays où on les em-
ploie comme aliment, comme nous l'avons
dit. Leur peau est très recherchée pour
faire des gants et des bas pour les personnes
atteintes de varices; les femmes en portent
pour entretenir le velouté et l'élasticité de
la peau. Leurs excréments étaient autre-
fois employés en médecine sous le nom
d'*album græcum* ou *magnésie animale*.
On employait aussi une huile dite de *petits
chiens*: mais aujourd'hui on a reconnu
l'inertie de tous ces remèdes indiqués par
l'ignorance et la superstition.

C. FAVROT.

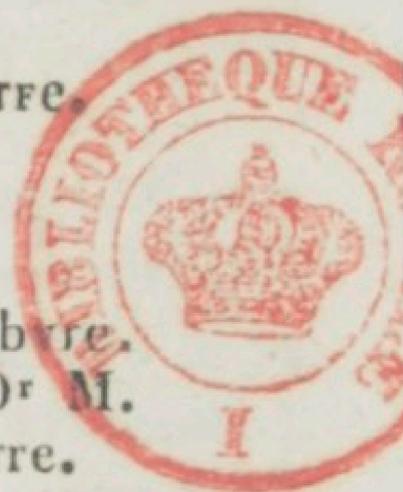
FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES, DANS CE QUATORZIÈME VOLUME.

	pages.	auteurs.
CHALOUBE (Marine).....	5	J. Duvergier.
CHALUMBAU (Acceptions diverses).....	6	Y.
————— (Musique)..	7	Jullien.
————— Chimie)...	8	N. Clermont.
CHAMBELLAN.....	12	S.
CHAMBRE (Diverses ac- ceptions du mot)....	16	A. Husson.
CHAMBRIER, CHAMBRIÈRE.	23	J.-Y. Augier.
CHAMBAU.....	25	J. L. N. Clot- Mner.
CHAMOIS.....	32	J. L. Numa.
CHAMOISEUR (Voyez <i>Mé- gissier</i>).		
CHAMOS (Myth.).....	33	Ad. Serre.
CHAMOUNY (Vallée de)...	34	<i>Idem.</i>
CHAMPS, CHAMPS - ÉLY- sés, etc.....	37	<i>Idem.</i>
CHAMPAGNE (Prov. de)..	49	G. Lefèbvre.
CHAMPIGNON.....	60	S. D. Dr M.
CHAMPION.....	77	Ad. Serre.
CHANCE.....	79	Y.
CHANCELIER, CHANCELLE- RIE.....	80	Ad. Serre.
CHANDELEUR.....	87	Augier.
CHANDELIER.....	88	H. Bernard.
CHANDELLE (Voy. <i>Suif</i>).		
CHANGE.....	91	J. F.
CHANGEUR.....	106	Alp. Robert.



	pages.	auteurs.
CHANOINE et CHANOI- NESSÉ.....	108	Thouvenel.
CHANSON.....	113	J. Augier.
CHANT et CHANTS POPU- LAIRES.....	116	<i>Idem.</i>
CHANTE-PLEURE.....	121	Henrion.
CHANTRELLÉ (V. Cordes à musique)		
CHANTEUR, CHANTEUSE..	122	Jullien.
CHANTIER.....	125	Teyssède.
CHANTRÉ.....	<i>ib.</i>	Augier.
CHANVRE (Bot.).....	127	J. Douy.
CHAOS (Myth.).....	131	Dumas.
CHAPE.....	133	Y.
CHAPRAU.....	137	H. Bernard.
CHAPELAIN.....	138	J. Augier,
CHAPELET.....	139	Henrion.
CHAPELLE.....	140	F. Giniez.
CHAPERON.....	154	A. Perret.
CHAPITAUX.....	156	F. Giniez.
CHAPITRE.....	163	Henrion.
CHAPON (Voyez Faisan).		
CHAR, CHARRIOT (Voyez <i>Voiture</i>).		
CHARANSON (Voy. Sca- <i>rabée</i>).		
CHARBON.....	164	Teyssède.
———— (Médecine)...	172	J. D.
CHARBONNIER.....	175	T.
CHACUTIER.....	<i>ib.</i>	Teyssède.
CHARDON.....	180	J. Douy.
CHARDONNET (Voyez <i>Moineau</i>).		
CHARENTE (Dép. de la)..	182	G. Lefebvre.
———— INFÉRIEURE (Dép. de la).....	189	<i>Idem.</i>

	pages.	auteurs
CHARGE et CHARGES	195	D. N.
CHARITÉ	296	Augier.
CHARIVARI	212	<i>Idem.</i>
CHARME et CHARMILLE (Bot.)	214	V. P.
CHARPENTE et CHARPEN- TIER	216	P. Lacroix.
CHARPIE	217	J. Numæ.
CHARENTE (V. <i>Voiture</i>).		
CHARON et CHARONNAGE	220	P. Lacroix.
CHARRUE	221	J. Douy.
CHAT	251	N. Clermont.
CHATAIGNIER et CHA- TAIGNE	261	<i>Idem.</i>
CHATEAU et CHATELET	267	Henrion.
CHAT - HUANT (Voyez <i>Chouette</i>).		
CHATIMENT	271	Ad. Serre.
CHATOUILLEMENT	273	Chambeyron.
CHAUDIÈRE	275	
CHAUDRON	276	Teyssède.
CHAUDRONNIER	<i>ib.</i>	<i>Idem.</i>
CHAUFFAGE	280	
CHAUFFERETTE	281	
CHAUFFEURS	<i>ib.</i>	
CHAULAGE	<i>ib.</i>	
CHAUMIÈRE	282	E.
CHAUSSÉE	283	Augier.
CHAUSSURE (Voy. <i>Art du</i> <i>Cordonnier</i>).		
CHAUVE-SOURIS	285	J. L. Numa.
CHAUX	294	Ch. Favrot.
CHEF	304	Chambeyron.
CHEUROMYS (V. <i>Écureuil</i>).		
CHÉIROPTÈRES	306	J. L. Numa.
CHÉLIDOINE	<i>ib.</i>	Dr. Rey.

	pages.	auteurs.
CHÉLONIENS.....	309	N.
CHEMIN.....	<i>ib.</i>	Augier.
CHEMIMÉE.....	313	Henrion.
CHÊNE (Agriculture)...	315	J. Douy.
CHENET.....	331	Henrion.
CHENILLE.....	332	N.
CHÉNOPODÉES (Bot.)....	<i>ib.</i>	J. Douy.
CHER (Départ. du)....	334	G. Lefèbvre.
CHÉRUSQUES (Peuple)...	338	G. Sarrut.
CHERVI (Agriculture)...	339	J. Douy.
CHÉTODONS (Ichth.)....	341	
CHEVAL.....	<i>ib.</i>	Ch. Favrot.
CHEVALBT.....	357	Henrion.
CHEVALERIE.....	359	G. Sarrut.
CHEVALIERS.....	372	<i>Idem.</i>
CHÈVRE.....	387	J. — D.
CHEVREFUILLE (Bot.)...	398	<i>Idem.</i>
CHEVREUIL (Voy. Cerf).		
CHICANE, CHICANEUR (V. <i>Procès, Plaidoirie</i>).		
CHICORÉE (Bot.).....	400	<i>Idem.</i>
CHIEN.....	403	C. Favrot.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,

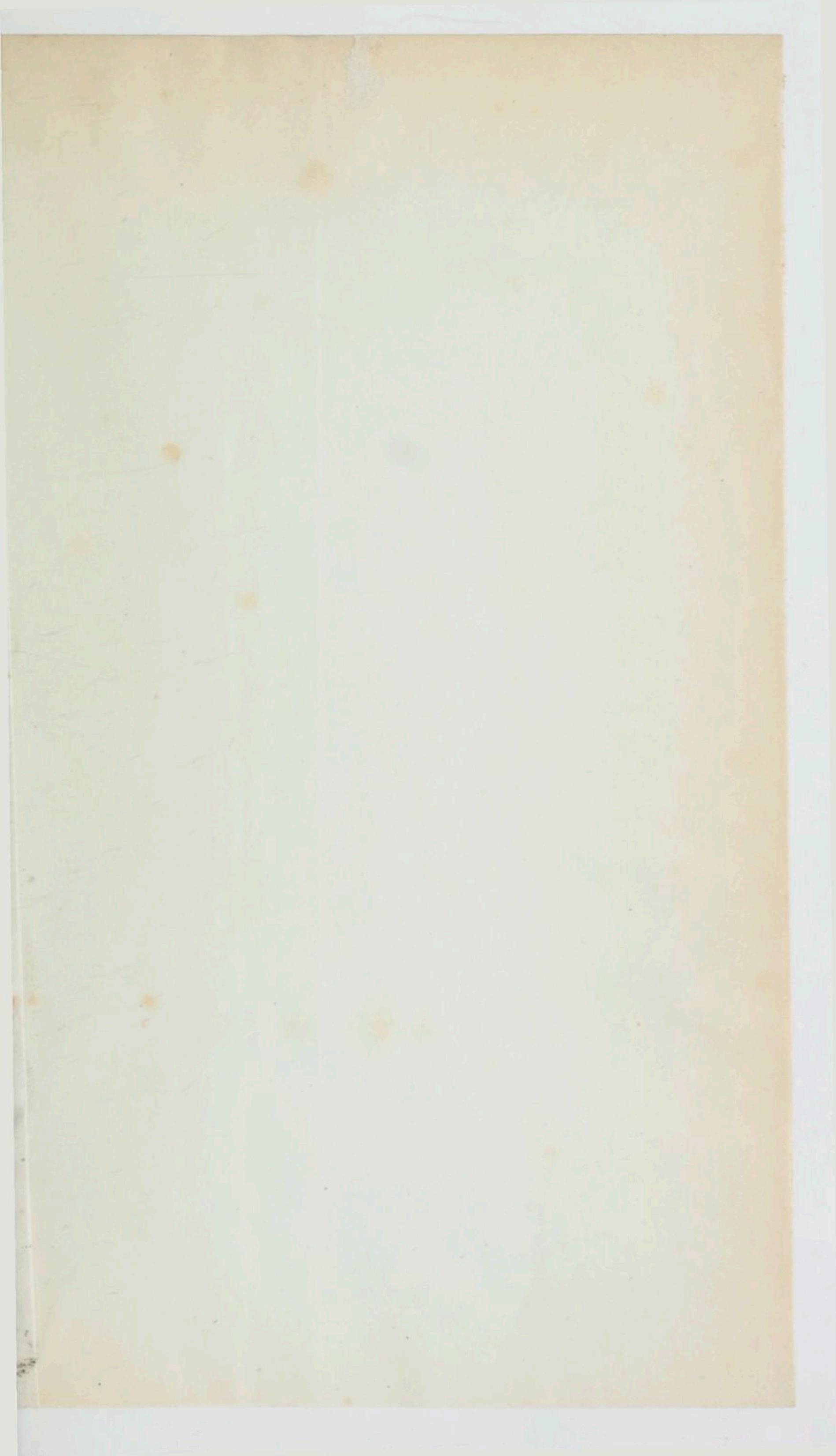
RUE SAINT-HYACINTHE-SAINTE-MICHEL, 50.

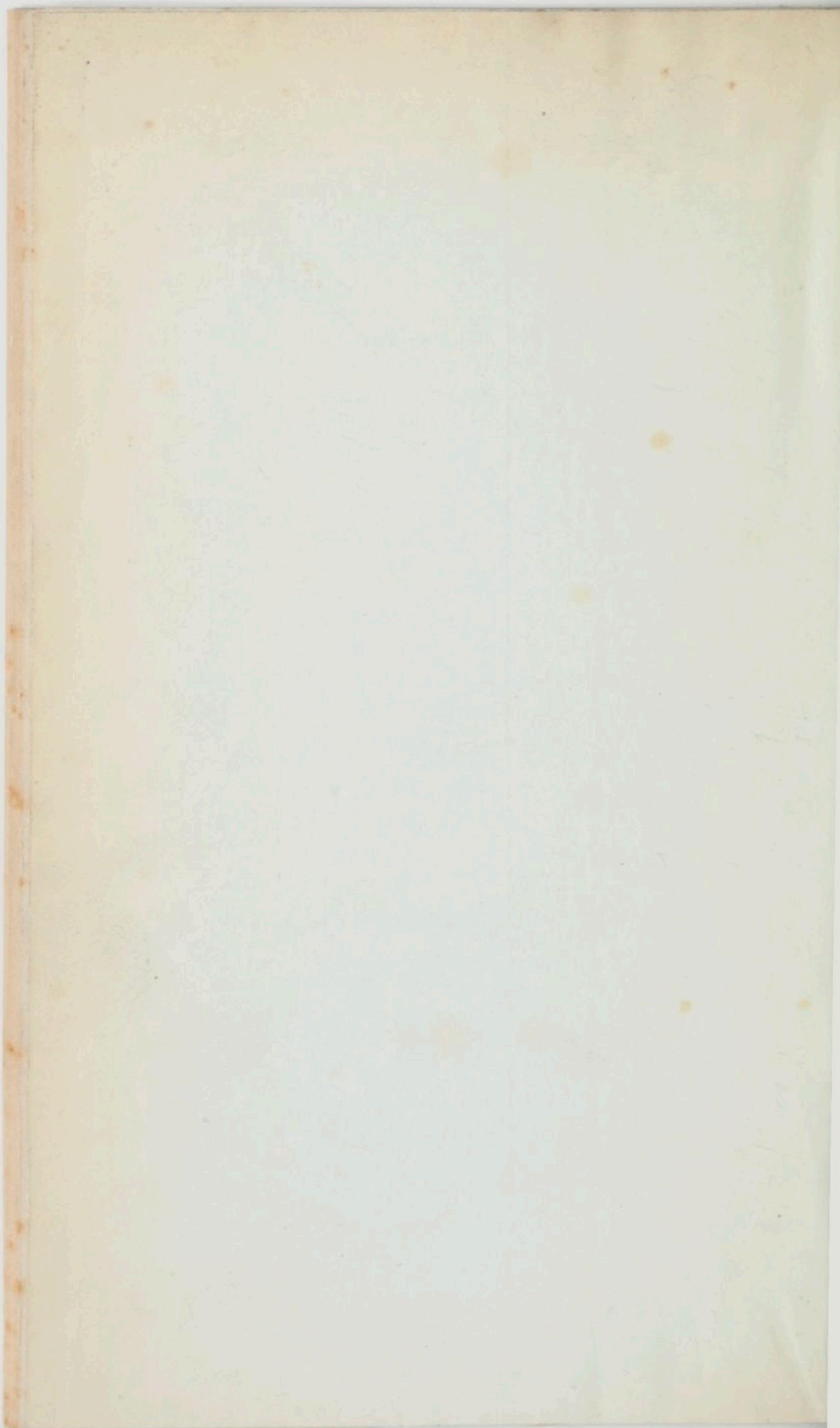
.....	201	M.
.....	202	A.
.....	203	H.
.....	204	J. P.
.....	205	H.
.....	206	J. P.
.....	207	G. L.
.....	208	G. S.
.....	209	J. D.
.....	210	J. D.
.....	211	C. F.
.....	212	H.
.....	213	G. S.
.....	214	I.
.....	215	J. P.
.....	216	I.
.....	217	I.
.....	218	I.
.....	219	I.
.....	220	I.
.....	221	I.
.....	222	I.
.....	223	I.
.....	224	I.
.....	225	I.
.....	226	I.
.....	227	I.
.....	228	I.
.....	229	I.
.....	230	I.
.....	231	I.
.....	232	I.
.....	233	I.
.....	234	I.
.....	235	I.
.....	236	I.
.....	237	I.
.....	238	I.
.....	239	I.
.....	240	I.
.....	241	I.
.....	242	I.
.....	243	I.
.....	244	I.
.....	245	I.
.....	246	I.
.....	247	I.
.....	248	I.
.....	249	I.
.....	250	I.
.....	251	I.
.....	252	I.
.....	253	I.
.....	254	I.
.....	255	I.
.....	256	I.
.....	257	I.
.....	258	I.
.....	259	I.
.....	260	I.
.....	261	I.
.....	262	I.
.....	263	I.
.....	264	I.
.....	265	I.
.....	266	I.
.....	267	I.
.....	268	I.
.....	269	I.
.....	270	I.
.....	271	I.
.....	272	I.
.....	273	I.
.....	274	I.
.....	275	I.
.....	276	I.
.....	277	I.
.....	278	I.
.....	279	I.
.....	280	I.
.....	281	I.
.....	282	I.
.....	283	I.
.....	284	I.
.....	285	I.
.....	286	I.
.....	287	I.
.....	288	I.
.....	289	I.
.....	290	I.
.....	291	I.
.....	292	I.
.....	293	I.
.....	294	I.
.....	295	I.
.....	296	I.
.....	297	I.
.....	298	I.
.....	299	I.
.....	300	I.



DE LA TABLA DE MATERIAS

IMPRESA EN MADRID EN EL ESTABLECIMIENTO DE LA UNIVERSIDAD DE MADRID







D
F